

HISTOIRE  
DE LA SOIE

PAR

ERNEST PARISET

FABRICANT DE SOIERIES

**Deuxième Partie.**

DU VII<sup>e</sup> AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE

« L'histoire du commerce est celle de la commu-  
» nication des peuples : leurs destructions diverses  
» et de certains flux et reflux de populations et de  
» dévastations en forment les plus grands événe-  
» ments. »  
MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. XXI, ch. 5.

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

RUE DES GRÈS, 7, ET RUE TOULLIER, 1.

1865









HISTOIRE  
DE LA SOIE



PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD,

RUE CASSETTE, 9.



HISTOIRE  
DE LA SOIE

PAR

ERNEST PARISET

FABRICANT DE SOIERIES

---

**Deuxième Partie.**

DU VII<sup>e</sup> AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE

« L'histoire du commerce est celle de la commu-  
» nication des peuples : leurs destructions diverses  
» et de certains flux et reflux de populations et de  
» dévastations en forment les plus grands événe-  
» ments. »

MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. XXI, ch. 5.

---

PARIS

AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE,

RUE DES GRÈS, 7, ET RUE TOULLIER, 1.

—  
1865



DE LA SALLE

R.315



## CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE DE LA SOIE CHEZ LES BYZANTINS.



## SOMMAIRE.

Condition de l'industrie de la soie dans l'empire grec au vi<sup>e</sup> siècle. — Prolégomènes. — L'industrie de la soie en Syrie. — Chassée par les Arabes, elle ne s'établit pas en Asie Mineure. — On ne la trouve dans la Grèce qu'au xi<sup>e</sup> siècle. — Constantinople seule conserve sans interruption des manufactures de soieries; elle fabrique presque uniquement des pourpres. — Causes qui arrêtaient le développement de l'industrie de la soie dans l'empire grec. — Législation commerciale, situation des artisans, régime des manufactures. — Au xii<sup>e</sup> siècle, son succès en Grèce. — Les Juifs. — Recherches sur le commerce des soieries : jusqu'au x<sup>e</sup> siècle ils s'approvisionne en Chine; postérieurement il a son siège à Trébizonde et est alimenté par les Arabes. — Route pour aller en Chine par le Nord de la mer Caspienne. — Les Khazares. — Production d'étoffes de soie dans l'Asie centrale : les Hakas et les Ouïgours. — Détails sur l'industrie de la soie en Chine.



## CHAPITRE PREMIER

### **Histoire de la Soie chez les Byzantins.**

Le contraste entre le sort de l'empire romain d'Occident et celui de l'empire d'Orient a été bien souvent signalé. Il est naturel de se demander pourquoi les provinces de l'ancien empire des Césars ont été si vite ruinées et si aisément envahies par les Visigoths, les Franks, les Lombards, tandis que l'empire grec conserve à peu près son intégrité. Les mêmes causes de faiblesse et de décadence agissent sur les deux gouvernements, et cependant l'un résiste tandis que l'autre succombe.

Parmi les causes de la richesse de l'Orient, en opposition si marquée avec l'appauvrissement continu de l'Occident, on place le commerce et l'industrie des provinces soumises à l'empire grec. C'est ainsi que ces considérations qui de prime abord paraissent étrangères à notre sujet s'y rattachent cependant.



« L'Orient, observe Dureau de la Malle (1), était essentiellement producteur, commerçant et manufacturier. Chez tous les peuples parlant la langue grecque, les institutions politiques, les lois civiles, l'opinion, l'usage et les mœurs protégeaient, encourageaient la production, la fabrication, la navigation, le commerce et l'industrie.... Les villes d'Égypte, de Grèce et d'Asie sont à l'Occident sous le haut empire et dans le moyen âge ce que Venise, Gênes et Florence sont à l'Europe depuis le treizième jusqu'au seizième siècle. »

Les échanges fournis par l'industrie et le commerce ramenaient dans ces contrées l'or enlevé par les exactions du vainqueur. Pillées et dévastées par les barbares, pillées et dévastées de nouveau par les Romains lorsqu'ils avaient réussi à éloigner les barbares, les provinces d'Asie semblent avoir des richesses inépuisables. Elles sont comme les racines d'où part la sève qui apporte encore quelque végétation à un vieil arbre depuis longtemps atteint de destruction intérieure.

Le commerce des soieries s'y était de bonne heure développé, comme nous l'avons vu; l'industrie de la soie, aussitôt qu'il avait été possible de se procurer la matière première, s'y était à son tour naturalisée; et, au risque de paraître paradoxal, nous dirons que l'un et l'autre trouvèrent un certain avantage aux invasions

(1) *Economie politique des Romains*, tome II, liv. IV, ch. 44.



si désastreuses pour l'empire grec. Le pillage des provinces romaines habitua en effet les barbares à l'usage des riches étoffes de soie. Les Goths et les Vandales avaient copié la civilisation des Romains ; à leur tour les Bulgares, les Lombards, les Khozars, les Esclavons (1) et les Russes reçurent des Grecs les premières notions du luxe, et, on le sait, le luxe de la parure est le premier auquel se prêtent les peuples barbares, parce qu'il flatte l'amour-propre et frappe les yeux. Probablement chez tous ces peuples les soieries n'auraient pénétré que bien plus tard, s'il avait fallu qu'elles y fussent introduites par un commerce régulier.

Les manufactures de soieries, dans l'Asie occidentale avaient souffert durant les premiers siècles de notre ère, à cause de la gêne que les guerres fréquentes entre les Persans et l'empire grec avait mise à l'importation régulière de la soie chinoise. Au septième siècle, leur situation s'améliorait ; les Persans affaiblis perdaient leur prépondérance en même temps que les procédés pour produire la soie se répandaient dans les provinces soumises à l'empire de Constantinople.

Produire pour la consommation intérieure qui était considérable, produire pour l'exportation dont les de-

(1) L'an 769, l'empereur Constantin paye *en étoffes de soie*, la rançon des prisonniers faits par les Esclavons dans les îles de Ténédos, Imbros et Samothrace. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, tome XII, p. 279.



mandes allaient de plus en plus se multiplier, enfin s'efforcer de s'affranchir de toute dépendance vis-à-vis des Persans et des Chinois. tel est l'avenir ouvert devant les manufactures grecques. Elles sont d'ailleurs favorisées par le développement facile que devait prendre l'industrie sérigène dans ces contrées où le climat était si propice à l'éducation du ver à soie, et où les mûriers étaient déjà répandus. Aussi, admettons-nous avec Montesquieu que l'industrie et le commerce de la soie, en devenant la source de nouvelles richesses pour l'empire d'Orient, aidèrent à prolonger son existence.

« Constantinople, dit le célèbre écrivain (1), faisait le plus grand et presque le seul commerce du monde dans ces temps où les nations gothiques d'un côté et les Arabes de l'autre avaient ruiné le commerce et l'industrie partout ailleurs. Les manufactures de soie y avaient passé de Perse, et depuis l'invasion des Arabes, elles furent fort négligées dans la Perse même : d'ailleurs les Grecs étaient maîtres de la mer. Cela mit dans l'Etat d'immenses richesses, et par conséquent de grandes ressources ; et sitôt qu'il y eut quelque relâche on vit d'abord reparaître la prospérité publique. »

Il faut toutefois faire une distinction entre les ressources que procurait le commerce des soieries et celles qui naissaient de l'industrie de la soie, c'est-à-dire

(1) *Grandeur et décadence des Romains*, ch. 23.



de la production de la matière première et de la fabrication des tissus. Le commerce des soieries n'a pas eu à subir des chances aussi défavorables que l'industrie productrice. Chassé des marchés de Syrie et d'Égypte, où il s'approvisionnait des soieries chinoises, le commerce grec trouva promptement une nouvelle route vers l'Asie orientale, tandis que l'industrie privée par l'invasion arabe des manufactures de la Syrie, province où s'était concentrée l'industrie séricicole grecque, végéta longtemps avant de trouver une nouvelle patrie.

C'est qu'il n'en est pas du commerce comme de l'industrie. Le commerce dès que les besoins de la consommation l'appellent, trouve toujours des intermédiaires, et, ces intermédiaires trouvés, se déplace aisément. L'industrie est l'œuvre du temps et son développement est subordonné à des conditions fixes qui sont pour ainsi dire son atmosphère nécessaire.

Laissons momentanément de côté le commerce des soieries, et cherchons ce qu'est devenue l'industrie de la soie dans l'empire byzantin.

Les manufactures de soieries sont en pleine activité à Constantinople et surtout en Syrie, lorsque les Arabes arrivent au septième siècle. Prise au dépourvu par cette invasion, l'industrie grecque cherche vainement à remplacer la Syrie par l'Asie Mineure ou par la Grèce. Elle est réduite pendant plusieurs siècles aux fabriques de Constantinople, et perd l'occasion si favorable que lui



offrait la ruine momentanée des fabriques persanes. Au dixième siècle elle se ranime, et on la trouve au onzième siècle pleine de vitalité et prospère dans la Grèce; mais alors elle a à lutter contre l'industrie arabe qui depuis deux siècles s'est emparée de la consommation. Le commerce et l'industrie fleurissent en effet dans les provinces soumises à l'islam, les anciennes manufactures de la Perse ont repris leur activité et leurs produits ont, au neuvième et aux dixième siècles, envahi tous les marchés. En même temps que les Grecs tentent cette lutte industrielle dont le résultat n'est pas douteux, ils perdent cet autre avantage signalé par Montesquieu, le monopole du commerce maritime. Des peuples nouveaux sont les intermédiaires entre l'Europe et l'Orient; les Vénitiens, les Amalfitains et les Français, bientôt suivis par les Génois et les Pisans, viennent chercher dans la mer Noire et sur les côtes de Syrie les soieries et la soie de l'Asie occidentale (1).

L'histoire de la soie du septième au douzième siècle dans l'empire grec, c'est donc le tableau de l'impuissance de l'industrie byzantine.

Cette impuissance, il ne faut pas l'attribuer uniquement au développement des conquêtes des Arabes et à

(1) Pour être plus exact, il faudrait dire que le commerce des soieries demeure toujours dans les mêmes mains, celles des Juifs; car ce sont eux qui monopolisent ce commerce, se couvrant du pavillon de chaque nation dont les navires vont dans le Levant.



la concurrence que les manufactures arabes firent aux manufactures grecques; il faut aussi en chercher la cause dans les conditions économiques que les lois et les usages du gouvernement grec créaient à l'industrie; car les succès que l'industrie grecque obtint à diverses époques malgré le désavantage de ces conditions, prouvent qu'il y avait en elle tous les éléments naturels pour lui assurer une supériorité incontestable. Tel est le double point de vue auquel nous devons nous placer, éclairant l'histoire de l'industrie de la soie par l'étude des lois qui régissaient les industriels et les commerçants.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la prospérité qu'atteignit en Syrie l'industrie séricicole. Si nous avons pu recueillir quelques renseignements sur la fabrication des soieries, ce sont les évêques de l'Asie grecque, on s'en souvient, qui nous les ont fournis. Les immunités qu'octroyait le droit italique, *jus italicum* (1), quelques privilèges d'administration municipale avaient favorisé le commerce et l'industrie des villes d'Orient. Aussi, lorsque les Arabes envahirent l'empire grec, ils trouvèrent des étoffes de soie presque

(1) Nous n'hésitons pas à croire que les privilèges attachés au droit italique, *jus italicum*, ont beaucoup contribué à attirer le commerce et l'industrie dans les villes de Phénicie, de Syrie que nous avons eu à citer : Tyr, Béryte, Laodicée, Emesse, Apamée, Antioche. — Voir Digest. lib. I, tit. xv, *De censibus*.



partout, et l'on peut dire que c'est le luxe de la Syrie qui commença à modifier les mœurs simples des sectateurs de Mahomet, en même temps que la civilisation grecque inspira à ce peuple si impressionnable le goût des lettres et des arts. A Damas, Khaled s'empare de trois cents charges de soie, en outre de la garde-robe de l'empereur riche en vêtements de soie (1). La ville de Chalcis est taxée par le vainqueur à dix mille pièces d'or et deux cents robes de soie (2).

On est étonné, parmi les témoignages qui attestent la prospérité commerciale ou industrielle des villes grecques d'Orient, de n'en rencontrer aucun relatif à Tyr et Sidon. La métropole de la Phénicie, dans laquelle saint Antonin signalait au sixième siècle (3) des ateliers de soieries, des gynécées en pleine activité, ne s'est pas relevée depuis les désastres racontés par Procope (4). Il n'y sera plus question d'étoffes de soie, et lorsqu'on interroge les géographes arabes ou les écrivains du

(1) Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, tom. x, p. 217. — Gibbon, ch. 51, p. 946.

(2) Noël des Vergers, *l'Arabie*, p. 234, collection de *l'Univers pittoresque*.

(3) « Tyrus civitas homines habet potentes, tanta luxuria quod » dici non potest; gynæcea publica, holosericum et diversa genera » telarum... » Le recueil des Bollandistes, à la date du 8 mai, renferme ce récit de saint Antonin. — Voir pour la date du voyage de saint Antonin, les recherches de M. D'Arzobac, *Académie des Inscriptions (savants étrangers)*, t. II, 4<sup>re</sup> série, p. 379 et 380.

(4) Voir notre premier volume, p. 482.



douzième siècle, on trouve mentionnée comme prédominante dans la ville de Tyr l'industrie des verreries (1). Pour les musulmans Tyr est une forteresse et une ville maritime de premier ordre où ils construisent et abritent leurs flottes.

C'est Antioche qui a hérité du commerce et de l'industrie des soieries. Cette capitale de la Syrie rivalisait

(1) Edrisi, dans sa Géographie, parle du verre excellent de Tyr. — Benjamin de Tudèle (trad. de Constantin l'Empereur, Elzevir 1633, p. 36) dit : « Hic degunt artifices qui vitrum præstantissimum conficiunt, quod Syrii nomine celebre est, quodque in omnibus regionibus fit maximi. » — Guillaume de Tyr, lib. XIII (*Gesta Dei per Francos*, p. 835), confirme ce renseignement : « Vitri genus elegantissimum et in eodem rerum genere facile obtinens principatum, de arena quæ in eadem planitie colligitur, mirabiliter conficitur, quod inde ad remotas etiam dilatam provincias, aptam vasis mirabilibus et perspicuè sinceritate præcipuis materiam præbet; unde et nomen urbis longè ad exterarum nationum porrigitur celebre et multiplici fœnore lucrum accrescit institoribus. »

Il ne faudrait pas croire que la fabrication du verre fût de date récente. La corporation des *vitarii* est très-ancienne dans l'empire romain. Dès les premiers siècles on faisait du verre à Alexandrie et dans les villes d'Orient comme aussi dans les villes d'Occident, car une inscription, recueillie par Orelli, sous le n° 4299, constate qu'un Carthaginois établi à Lyon était fabricant de verreries, *opifex artis vitriæ*. Les couronnes récemment découvertes dans la *fuenta de Guarragai* et regardées comme des offrandes faites par les rois Visigoths d'Espagne à l'église de Sainte-Marie des Cormiers, nous ont conservé des échantillons de ces vitrifications anciennes. M. de Lasteyrie a le premier remarqué les fragments de verre rouge qui sont enchâssés dans les cloisons d'or, comme s'ils étaient des pierres précieuses. Ces couronnes sont maintenant au musée de Cluny.

M. Bock : *Geschichte der liturgischen Gewänder*, p. 30, est d'avis



par son luxe avec Constantinople. Des foires célèbres (1) y attiraient, à des époques déterminées, un concours de plus de dix mille commerçants juifs, chrétiens, grecs, arméniens, syriens et égyptiens. D'ailleurs, la position géographique d'Antioche la favorisait tout particulièrement : tandis que Tyr est entourée de montagnes abruptes, tandis que Damas n'est qu'une oasis au milieu de déserts, Antioche est entourée de riches plaines qui se continuent dans la riante vallée qu'arrose l'Oronte. Elle est comme le débouché inévitable de tout le commerce de la Perse et de l'Asie centrale. Aussi, le pays de l'industrie séricicole c'est, sous la domination des Grecs comme sous celle des Arabes, la Coélé-Syrie, c'est-à-dire la contrée qui s'étend entre l'Antiliban et le Liban, depuis l'Euphrate jusqu'à la Méditerranée, et parmi les étoffes d'outre-mer célèbres en Europe durant le moyen âge, auprès des pailles d'Alexandrie les trouvères nommeront les draps de Syrie et en particulier les diaspres et les draps d'Antioche (2).

que la ville de Tyr a conservé ses fabriques de soieries, *Tyrische Seidenstoffe*. Les mots *de Tyrio* qu'il prend dans Anastase le Bibliothécaire pour appuyer son opinion, nous semblent devoir être exclusivement appliqués à la couleur pourpre. On conservait à cette nuance sa vieille dénomination de pourpre tyrienne, bien que même cette industrie tinctoriale eût été transportée à Constantinople.

(1) Gibbon parle de celles qui se tenaient à Abyla, tout près d'Antioche. *The decline and fall of the roman empire*, liv. XIII. p. 946.

(2) M. Francisque Michel a réuni toutes les citations que pou-



En perdant la Syrie, les Grecs se virent donc privés de leurs manufactures de soieries : ils avaient à peine profité pendant un siècle des avantages que leur avait procurés la production de la soie, et l'on peut dire, bien qu'ils aient momentanément reconquis au onzième siècle et occupé la ville d'Antioche, que du huitième au douzième siècle l'industrie séricicole de la Syrie n'est plus grecque.

Une industrie s'implante difficilement, il est vrai. Quand elle s'est localisée, choisissant la contrée où les conditions les plus favorables à son établissement sont réunies, avec le temps il se fait un travail d'assimilation tel que le nom de la contrée éveille inévitablement l'idée de l'industrie qui s'est identifiée avec elle, et si un événement de force majeure entraîne son déplacement, il y a ordinairement dans le changement de sol, de climat, de milieu, la cause fatale d'un échec. Cette loi, vraie surtout pour les empires où, comme en France, l'agriculture se modifie en raison des grandes variations des climats, aurait dû, dans son application à l'empire grec, avoir des résultats moins funestes, parce que toutes les provinces qui composaient l'empire byzantin au huitième siècle étaient comprises dans

vaient fournir la chanson d'Antioche, le roman de Perceval, li Romans d'Alexandre et les autres romans célèbres. *Recherches sur la fabrication des étoffes de soie*, tom. 1, p. 277, 347, 237, 299.



la même zone climatologique; l'extension que, de nos jours, l'industrie sérigène a prise dans la Turquie d'Asie, dans la Turquie d'Europe et dans la Grèce, ne laisse aucun doute sur les ressources qu'elle pouvait trouver dans ces provinces. Cependant on cherche vainement au huitième siècle dans l'empire byzantin, après que la Syrie a été conquise par les Arabes, une contrée où l'industrie de la soie se soit réfugiée et maintenue.

« Les villes et les îles de l'Asie Mineure, entourées de campagnes fertiles, disséminées sur des côtes que diversifiaient un grand nombre de baies et de golfes favorables à la navigation; peu distantes les unes des autres et cependant très-variées dans leurs produits agricoles (1), » eurent un rôle plus important à remplir que celui de fournir au luxe de l'empire. Le soin de nourrir Constantinople, après que l'Égypte eut été enlevée à l'empire grec, retomba en partie sur l'Asie Mineure.

L'Asie Mineure était d'ailleurs demeurée étrangère au commerce des soieries. La route qui longe le versant nord du Taurus et unit Trébizonde à Brousse était et est encore périlleuse et à peine tracée; celle qui, venant de la Mésopotamie et de la Syrie, dispute

(1) Pardessus : *Tableau du commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique, servant d'introduction à la collection des lois maritimes*, in-40. 1<sup>re</sup> partie, p. 27.



à la Méditerranée l'étroite plage que lui laisse le versant sud du Taurus était considérée comme route militaire. Tarsous était un point stratégique important dans la défense des approches de Constantinople. Les commerçants, en quittant la Perse, ou bien se dirigeaient au nord vers Trébizonde et allaient par la mer Noire à Constantinople, ou bien suivaient l'ancienne route si connue sur laquelle Alep (1) avait remplacé Palmyre, et venaient s'embarquer en Syrie. C'est même à cette facilité des communications et à l'avantage d'être sur la route suivie ainsi constamment par le commerce des soieries, qu'Antioche était redevable du développement pris par l'industrie de la soie dans ses environs. Ainsi, dans les temps modernes, cette industrie se fixa de préférence à Avignon et à Lyon, parce que le commerce des soieries et des soies venant de la Méditerranée et de l'Italie avait suivi la vallée du Rhône.

Une autre cause déterminante éloignait l'industrie de la soie de l'Asie Mineure : c'est que déjà une industrie spéciale s'y était implantée, et s'y trouvait favorisée par la nature montagnieuse de la contrée ; nous voulons parler de l'industrie des tapis. Les belles

(1) Poujoulat dans son *Voyage en Asie Mineure*, tom. II, p. 46, fait allusion à cette ancienne prospérité d'Alep, *le bazar de l'Univers* ; il parle de sa florissante industrie et de son immense commerce qui lui avaient valu le surnom de *nouvelle Palmyre*.



laines, le coton, les poils des chèvres d'Angora ont été dès les temps les plus reculés, une source de richesses pour l'Asie Mineure. Smyrne, Laodicée, Césarée, Thyatire, Magnésie et Sivas (1) étaient renommées pour leurs tapis, et l'on sait combien est considérable dans tout l'Orient la consommation des tapis et des tapisseries. L'artisan de l'Asie Mineure, si parfois il rehaussait par l'éclat de la soie la beauté du dessin, s'il savait habilement mêler l'or à la laine ou au lin et produire des brocarts (2) qui rivalisaient avec ceux

(1) *Poujoulat*, tom. 4<sup>er</sup>, p. 50, 92, 104, 301. — Marco Polo, au treizième siècle, dit de la Turcomanie : « Sachiès que il hi se » laborent le souran tapis dou monde et li plus biaux. » ch. XXI. *Recueil de voyages publiés par la Société de Géographie*, tom. 1, p. 47.

Nous rappellerons que c'est en parlant de l'industrie de la laine que Théodoret a donné la description du métier à étoffes façonnées, description que nous avons reproduite dans notre premier volume. M. Waddington a sommairement indiqué l'importance acquise par cette industrie dans l'Asie Mineure dès les premiers siècles de notre ère, et la renommée de Laodicée pour ses laines et manufactures. *Edit de Dioclétien*, Firmin Didot, 1864, in-4°, p. 30. Que de renseignements précieux nous aurions eus sur les tissus anciens, si nous avions attendu les commentaires dont le savant antiquaire a enrichi cette monographie du fameux édit de l'an 301 !

(2) Le brocart, le drap d'or, a été fabriqué de toute antiquité dans l'Asie occidentale et bien avant qu'on n'y eût reçu la soie. Il n faut pas rapprocher nécessairement de l'idée du drap d'or l'idée du drap de soie; il est vrai que dans les temps modernes la fabrication de ces deux tissus a été réunie dans les mains des mêmes artisans; mais autrefois il n'en était pas de même. L'empire byzantin, l'empire de Roum, comme l'appelaient les Arabes



de Constantinople, n'était pas organisé pour produire des soieries, et ajoutons qu'il n'en avait pas besoin (1).

Nous ne contestons pas la grande valeur historique de ces mûriers séculaires que l'on montre dans les villes de Smyrne et de Brousse; ces arbres parlent certainement d'une industrie dont on cherche vainement la mention dans les écrivains leurs premiers contemporains. Mais en leur accordant quatre cents ans, et c'est déjà un bel âge, nous ne les supposerions plantés qu'au quinzième siècle. A cette époque, de beaucoup postérieure à celle que nous étudions, on a produit de la soie et surtout on a fabriqué des étoffes de soie à Brousse; cela paraît incontestable d'après les renseignements recueillis par M. Francisque Michel et par M. Poujoulat (2). Cependant, même pour cette époque, nous n'oserions dire qu'il y avait une industrie séricicole à Brousse, quand nous nous représentons ce

était renommé pour ses brocarts. On en fabriquait dans l'Asie Mineure, à Smyrne par exemple, aussi bien qu'à Constantinople et à Antioche. Firdousi, dans son poème le *Shah-nameh*, ne fait pas une description de riches costumes sans mentionner les brocarts de Roum, qu'il compare aux brocarts de la Chine et à ceux de la Perse. Voir *Livre des Rois*, traduction de M. Mohl, tom. I, p. 91, 567, tom. II, p. 575, tom. III, *passim*.

(1) A Amiens et à Roubaix où l'on mélange si heureusement la soie à la laine, à Aubusson, aux Gobelins, pourrait-on fabriquer des soieries de manière à suppléer les manufactures de Lyon?

(2) Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et les usages des étoffes de soie*, tom. II, p. 148. — Poujoulat, *Voyage dans l'Asie Mineure*, tom. I, p. 162.



qu'était, il y a un demi-siècle à peine, la production de la soie dans cette localité. Le paysan, ayant quelques mûriers dans son jardin, élevait des vers à soie, puis jetait dans une chaudière huit ou dix cocons, dévidait les fils agglutinés en un seul, en enroulant la grège autour de sa main : la soie grossière ainsi obtenue formait une petite flotte dont l'axe avait la largeur de quatre doigts, et elle ne pouvait servir qu'à la broderie ou à la passementerie.

Il est possible que du septième au onzième siècle on ait essayé la culture des mûriers dans les jardins qui bordent le golfe Cyanus (aujourd'hui Moudania) et dans le vallon fertile qui se prolonge derrière Civitot (aujourd'hui Gemlik) jusqu'au rivage occidental du lac Ascanius. Nous admettons encore que les industriels de Constantinople, marchands de soieries ou de soies, ont cherché à faire produire de la soie dans la plaine où s'élève aujourd'hui Ismid, et dans les jardins qui entourent Smyrne. Mais ces tentatives suffisent-elles pour qu'on puisse dire que l'industrie de la soie a été introduite dans l'Asie Mineure quand la Syrie eut été enlevée aux Grecs? Il ne faut pas oublier que durant tout le moyen âge les villes de l'Asie Mineure furent dans un état presque continuel de troubles ou de guerres. C'est là qu'avaient lieu toutes les luttes qui décidaient du sort du trône byzantin ; c'est là que séjournaient en permanence les armées chargées de maintenir



les Arabes au delà du mont Taurus; c'est là qu'eut lieu la lutte sanglante contre les Turcs. L'Asie Mineure avait à souffrir et des dévastations occasionnées par les barbares qui assaillirent l'empire grec du côté de l'orient; et des déprédations auxquelles se livraient impunément les troupes grecques composées presque uniquement de mercenaires et habituées à ne plus garder aucune discipline. Au milieu de pareilles conditions, nullement protégée d'ailleurs par le gouvernement, une industrie nouvelle ne pouvait chercher à se fonder.

Pour avoir trace d'une industrie séricicole sérieusement établie dans l'empire grec, en dehors de la Syrie, il faut attendre le onzième siècle et chercher en Grèce : c'est dans le Péloponèse que se déroule le second acte, si nous pouvons parler ainsi, de la prospérité de l'industrie de la soie dans l'empire byzantin.

Gibbon admet, il est vrai, que dès le règne de Justinien quelques éducations de vers à soie avaient été essayées en Grèce, et aucun témoignage ne contredit cette supposition. Toutefois il faut franchir un long espace de temps avant que cela devienne une véritable industrie : à la fin du dixième siècle au plus tôt appartient le tableau que l'éminent historien anglais a tracé des manufactures grecques (1).

(1) Gibbon : *The decline and fall of the roman empire*, liv. LIII, p. 998.



Lorsque le commerce privé des étoffes de la Syrie eut besoin que l'industrie de la soie se propageât dans une autre contrée de l'empire byzantin, la Grèce était dans l'impossibilité de répondre à son appel. Ce beau pays, autrefois si florissant, était méconnaissable : les exigences du fisc et les charges trop lourdes imposées aux colons avaient déterminé l'abandon de l'agriculture ; d'autre part le développement de l'esclavage, la corruption des mœurs et l'oppression administrative avaient amené peu à peu la dépopulation de cette contrée appauvrie ; la Grèce cessa d'intéresser le gouvernement qui ne voyait dans ses administrés que des contribuables à pressurer ; elle fut livrée sans défense aux invasions étrangères (1).

Dès la fin du sixième siècle, elle est occupée par les Avars. Dans une lettre synodale fort curieuse adressée à l'empereur Alexis I<sup>er</sup>, le patriarche Nicolas, énumérant les titres de l'église de Patras, rappelle que cette église avait été élevée par l'empereur Nicéphore I<sup>er</sup>, vers l'année 807, au rang de métropole à la suite de la déli-

(1) L'histoire de la Grèce au moyen âge a été admirablement développée par M. Finlay. Il est difficile de résumer avec plus d'érudition les causes qui ont préparé le succès des invasions successives dont la Grèce a été la victime, les résultats de ces invasions, et l'influence qu'a eue sur la société grecque moderne le mélange de tant de races différentes. Nous empruntons au chap. 1 de son ouvrage, *Medieval Greece and Trebisond*, la plus grande partie des détails que nous donnons ici.



vance miraculeuse du Péloponèse, et que les Avars, chassés à cette époque, grâce à l'intervention toute puissante de saint André, « occupaient cette contrée depuis deux cent dix-huit ans, et l'isolaient si complètement de l'empire grec, que pas un homme appartenant au gouvernement grec ne pouvait y mettre les pieds (1). »

Les Avars n'étaient pas seuls, et les Esclavons sont nommés par plusieurs écrivains comme occupant à la même époque le Péloponèse (2). Parmi les tribus nomades et guerrières de race esclavone répandues en grand nombre dans la Thrace et dans la Macédoine, chaque parti trouvait en effet des mercenaires : il y avait des Esclavons auxiliaires ou tributaires des Avars; il y avait des Esclavons alliés des empereurs de Constantinople contre les Avars, d'autres enfin incorporés dans les armées grecques.

L'élément esclavon ne tarda pas à prédominer dans la population du Péloponèse. Au huitième siècle il n'est plus question que des Esclavons (3) et ce sont eux, et

(1) Ἀβάρων.... ἐπὶ διακοσίοις δεκαόκτω χρόνοις ὅλοις κατακόντων τὸν Πελοπόννησον, καὶ τῆς ρωμαϊκῆς ἀρχῆς ἀποτεμομένων ὡς μὴ δέ ποδα βαλεῖν ἔλωσ δυνασθαὶ αὐτῇ ρωμαῖον ἄνδρα. Leunclavius, *Jus graeco-romanum*, p. 279. — Cette invasion des Avars, à la fin du sixième siècle, est aussi mentionnée par Evagre, *Histor. ecclesiast.* lib. vi, § 40. — Ménandre nomme les Esclavons et non les Avars : *Excerpta ex Menandri historia*, p. 327, et 404, édit. Niebuhr.

(2) Voir Finlay. *Medieval Greece and Trebisonde*, p. 15, et la note 2.

(3) Saint Guillebaud, faisant le pèlerinage de Jérusalem vers



non les Avars, qui subirent la défaite rappelée par le patriarche Nicolas. Bien plus l'élément esclavon, s'il faut en croire Constantin Porphyrogénète, remplaça presque complètement l'élément grec dans le Péloponèse (1) et fut favorisé dans cet envahissement par la grande peste qui, en 746, dépeupla les villes d'Orient.

Quelles ressources l'industrie de la soie pouvait-elle espérer trouver sur cette terre devenue barbare ? Il fallait attendre que les Esclavons eussent été vaincus et soumis, et que la Grèce eût été régénérée. La lutte commencée contre les envahisseurs sous l'impératrice Irène l'Athénienne, fut continuée pendant le neuvième siècle ; bientôt dans les villes du littoral, les premières délivrées des Esclavons qui se retirèrent dans les montagnes et les campagnes du centre de la Grèce, la civilisation reprit ses droits : la reconstitution sociale du Péloponèse fut l'œuvre du dixième et du onzième siècle. Nous n'avons pas à en définir le caractère nouveau ; nous constatons qu'avec elle seulement reparurent l'industrie et le commerce. L'éclat et la puissance que l'empire byzantin a acquis sous les empereurs de la dynastie macédonienne

l'année 721, dit que le navire toucha à la ville de Monemvasia dans le pays des Esclavons : « Navigantes venerunt ultra mare » Adriaticum ad urbem Manafasiam in slavinica terra. »

(1) Πᾶσα ἡ Ἑλλάς τε καὶ ἡ Πελοπόννησος ὑπὸ τῆν τῶν Ῥωμαίων σαγήνην ἐγένετο ὥστε δούλους ἀντ' ἐλευθέρων γένεσθαι. Εσθλαβῶδη δὲ πᾶσα ἡ χῆρα καὶ γέγονε βάρβαρος ὅτε ὁ λοιμικὸς θάνατος πᾶσαν ἐβόσκειτο τῆν οἰκουμένην... Const. Porphyr : *De thematibus*, lib. II, cap. 25.



favorisent l'industrie grecque, et en même temps le commerce des Vénitiens en Grèce, commerce attesté par les nombreux privilèges que le gouvernement de Venise sollicita et obtint des empereurs de Constantinople durant le dixième siècle et principalement sous le dogat du second Pietro Urseolo (991) (1), lui vient en aide.

Quelle que soit l'extension de l'industrie sérigène dans la Grèce au onzième siècle, quelle que soit l'importance des manufactures de Corinthe, Athènes, Thèbes, d'où sont sortis au douzième siècle, comme nous le verrons, les premiers ouvriers en soie chrétiens qui aient tissé la soie en Italie (2), nous regardons comme erronée l'opinion assez accréditée que le nom *Morée* dérive du mot *morus*, *mûrier*. Ce nom n'apparaît, il est vrai, qu'après la conquête du Péloponèse par les Latins, c'est-à-dire au moment où l'industrie de la soie y florissait; toutefois il faut remarquer qu'il est d'abord donné, non pas à la péninsule entière, mais à l'une des provinces occidentales (3) situées sur le littoral opposé à celui où l'on trouve

(1) Voir Muratori, *Antiquitates italicæ, dissertatio xxx*, p. 882.  
— Daru, *Histoire de Venise*, liv. II.

(2) Nous faisons allusion à l'expédition du roi normand Roger qui, en 1146, suivant le récit d'Othon de Friesinger, ramena prisonniers à Palerme bon nombre d'ouvriers en soie grecs. Oth. Friesing. episc. *De gestis Fréderici*, lib. I, apud Muratori, *rer. ital. script.* tom. V, col. 668.

(3) Voir Buchon. *Nouvelles recherches sur la principauté française de Morée*. Diplômes, p. 160, 213.



établie l'industrie de la soie. En outre, lorsque Sanuto, au quatorzième siècle, passe en revue les contrées européennes dont la production pourrait exempter les chrétiens d'être tributaires des musulmans pour le sucre et la soie, il n'est nullement frappé des mûriers du Péloponèse qu'il nomme l'*Amorrhée* : « En ce qui concerne le sucre, dit-il, Rhodes, l'Amorrhée et Malte en produisent : on en tirerait, si on le voulait, de la Sicile et d'autres pays chrétiens. Le ver à soie se trouve en Apulie, en Sicile, dans la Romanie et l'île de Chypre, et il y est assez abondant (1). » Aussi croyons-nous que les mûriers de la Grèce n'ont rien de commun avec le nom Morée, et acceptons-nous volontiers l'étymologie donnée par M. Fallmerayer qui, dans ses importantes recherches sur la Morée au moyen âge, opine pour une dérivation du slave *mory*, *mer* (2).

Lorsque nous plaçons au onzième siècle le véritable développement de l'industrie de la soie en Grèce, nous la rajeunissons peut-être trop ; cependant nous ne croyons pas pouvoir, comme Gibbon l'a fait, reporter au règne

(1) « De zucharo, nascitur in Rodo, Amorea, Marta ; et in Sicilia et in aliis locis christianorum zucharum nasceretur si hoc procuraretur. Bombyx vero nascitur in Apulia, in Sicilia et in Creta, in Romania et in Cypro in bona quantitate. » Sanuto, *liber Secretorum fidelium crucis*, p. 24, Hanoviae, 1644, in-4°.

(2) *Geschichte der Halbinsel Morea während dem Mittelalter*, 1, sect. 243. — Voir aussi Finlay, *Medieval Greece*, p. 28 et suiv. — Et Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, etc.*, tom. II, p. 426, note 1.



de Basile le Macédonien et dater de la fin du neuvième siècle la prospérité des manufactures grecques. Nous devons justifier cette divergence d'opinion et dire pourquoi nous contestons une si haute autorité.

« La richesse du Péloponèse et son véritable revenu, dit l'écrivain anglais, consistaient dans le produit remarquable et très-considérable du commerce et de l'industrie. Quelques symptômes d'une politique libérale apparaissent dans la loi qui exempte de tout impôt personnel les marins et les ouvriers en parchemin et en pourpre. Sous le nom de fabriques de pourpre il faut entendre les manufactures de lin, de laine et plus spécialement les manufactures de soie..... Ces industries, qui avaient leur siège à Corinthe, Thèbes et Argos, donnaient du pain et du travail à une nombreuse population : hommes, femmes, enfants étaient classés suivant leur âge et leur force, et si beaucoup de ces ouvriers étaient des esclaves de la maison, leurs maîtres, qui dirigeaient le travail et jouissaient du gain, étaient des hommes libres et d'une condition honorable. Les tissus qu'une riche et généreuse matrone du Péloponèse offrit en présents à l'empereur Basile, son fils adoptif, avaient été sans nul doute fabriqués sur les métiers de la Grèce. Danilis lui envoya un tapis d'une très-belle laine dont le dessin imitait les yeux de la queue des paons, et d'une grandeur suffisante pour couvrir le sol de la nouvelle église qui venait d'être placée sous la triple invocation de Jésus-



Christ, de l'archange Michel et du prophète Elie. Elle donna en outre six cents pièces de soie et de lin, étoffes destinées à des usages différents et portant des noms variés. Ces soieries étaient colorées avec la pourpre de Tyr et ornées de broderies à l'aiguille; les toiles étaient si merveilleusement fines qu'une pièce entière pouvait être enfermée dans le creux d'un roseau (1). »

Telle est la traduction littérale du texte de Gibbon. On voit que le renseignement sur lequel il s'appuie pour attribuer à l'industrie séricicole du Péloponèse une grande prospérité, c'est l'histoire de Danilis. Les historiens byzantins Cedrénus, Zonare, ont mentionné les riches présents apportés à Constantinople par la matrone macédonienne, mais aucun n'est entré dans les minutieux détails qu'a recueillis Constantin Porphyrogénète et qu'il a insérés dans l'histoire de son aïeul, l'empereur Basile. Ce sont les indications du royal historien que Gibbon a résumées. La seule manière de vérifier les allégations du brillant et savant écrivain anglais, c'était donc de se reporter au texte de Constantin Porphyrogénète.

Il est plusieurs fois question de Danilis dans la vie de Basile: c'est d'abord la description de la réception splendide faite par Basile à sa mère adoptive, et des magnifiques présents qu'apportait Danilis, « présents tels qu'aucun roi n'en avait encore offert de pareils à un empe-

(1) Gibbon, liv. LIII, p. 998.



reur romain (1). » Parmi les tissus on remarque: « cent pièces de coton varié, *sindones*, étoffes que maintenant le langage vulgaire, par corruption du nom, appelle *sendes* (cendaux), cent pièces de peluche de lin, *linomalotaries*, deux cents velours de lin, *amalies*, et d'autres étoffes au nombre de cent, dont la finesse l'emporte sur la ténuité des fils de l'araignée, et qui peuvent être chacune contenue dans le creux d'un roseau (2). »

(1) Δῶρα πολυτελῆ οἷα τῶν ἐθνικῶν βασιλέων οὐδεις σχεδὸν μεχρὶ τότε πρὸς βασιλεα ῥωμαίων εἰσήγαγεν. Const. Porph., p. 195. *Historiæ byzantinæ scriptores post Theophanem*, in-f<sup>o</sup>, 1685.

(2) Voici ce premier passage de Constantin Porphyrogénète : il est dans le ch. LXXIV, p. 196..... Καὶ σιδόνια ἔργα παμπούκιλα, ἃ δὴ νῦν παραφθάρεντος τυχὸν τοῦ ὀνόματος, τῇ τῶν πολλῶν ἀμαθία λέγεται σενδαῖς, ἑκατον, λινομαλοτάρια ἑκατόν (καλὸν γὰρ ἐπὶ τούτοις κοινολεκτεῖν), ἀμάλια λινὰ καλὰ διακόσια, καὶ ἕτερα ὑπὲρ τὰ τοῦ ἀράχνιου νήματα εἰς λεπτοτήτα, ὧν ἑκάστον, εἰς καλάμου κονδύλον ἐνεβεβλήτο, καὶ αὐτὰ ἑκατόν...

Nous avons adopté les définitions données par Reiske dans ses commentaires pour les mots grecs λινομαλοτάρια et ἀμαλία; et nous ne sommes peut-être pas sans beaucoup hasarder en appliquant les noms de *cendal*, *peluche* ou *molleton*, *velours*, aux tissus désignés. Notre but est seulement de donner une idée du sens que nous croyons reconnaître dans les mots grecs qui, dans tous les cas, ne représentent pas tous des étoffes de soie, comme le semble dire Gibbon; on retrouve ces mots σένδες, λινομαλοτάρια dans l'énumération des tissus que Constantin recommande d'apporter dans la garde-robe de l'empereur avec tous les objets de toilette. Ils y sont accolés à σάβανα, σίνδονια. *De ceremoniis aulæ Byzantinæ*, tom. 1, p. 469, ed. Niebuhr.

Il serait difficile de dire qu'ils indiquent des étoffes de soie : le soin avec lequel l'écrivain les sépare des tissus désignés aux vêtements, et la place où il les énumère, sont des preuves qu'il s'a-



Danilis, après avoir été choyée à la cour de Constantinople, retourne dans le Péloponèse et « sur la mesure prise par elle de l'espace intérieur de la nouvelle basilique (consacrée du temps de Basile sous le nom de Jésus-Christ Sauveur), fait faire et envoie de grands tapis à longs poils (1), tapis dits *d'ex voto*, dignes d'être admirés pour leurs dimensions et leur éclat. Ils étaient destinés à recouvrir le pavé entier,

git de linges et serviettes en toile et en coton. En même temps, l'origine arabe de quelques-uns de ces mots indique que les tissus représentés venaient d'Asie. Σενδὲς dérive de *sondos*, suivant Reiske, (commentaires sur Const. Porphyrog., p. 529, 530, édit. Niebuhr). Σάβαννα de *sawan*. Ce dernier mot a été conservé par l'espagnol : *Savana, sabanilla*, signifient drap de lit, voile en coton, mouchoir. — Voir Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 35 et 148. — Voir aussi Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication, etc.*, tom. I, p. 352. Nous observerons en terminant, que l'appréciation de la finesse des tissus par la place qu'ils peuvent tenir dans le creux d'un roseau a elle-même comme une saveur asiatique : Constantin emprunte aux Arabes et les formes du langage et les noms des tissus. (Voir plus loin la note 1, p. 32.)

(1) Νακοτάπητας μεγάλους, τοῦς παρ' ἡμῖν ἀπὸ τῆς εὐχῆς τὸ ἐπωνύμιον φερόντας, ὑφ' ὧν πᾶν τὸ ἔδαφος ἐκ διαφόρων ἐντίμων λίθων ψηρίδων δίκην ἐνηρμοσμένων, πρὸς ἀλλήλους συντεθεσμένων ποικιλίαν καὶ κάλλος ταύωνων μιμουμένον..... Ch. LXXVII, p. 196.

Voici sur le mot *νακοτάπητα* une note prise dans Cedrénius, édit. Niebuhr, 1<sup>er</sup> vol., p. 732 : « *Νακὸς* quidem vellus refert, at non » ideo *νακοτάπητα pellicea* ut conjicit Xylander, sed aulxum, vel tapes » e serico aut lana villosus, tapes persicus vel armenianus vulgo » vocatus, cujus villi vellus quodam modo referunt. » C'étaient donc les tapis fabriqués sans doute en Asie Mineure, et qu'au moyen âge on retrouve sous le nom de *tapis velu de Roménie*. — Voir Francisque Michel, tom. II, p. 148.



qui, formé de pierres de prix, variées et posées près les unes des autres, imitaient les nuances et la beauté du plumage des paons. »

Nous ne mentionnons pas les autres passages où il est question de Danilis : dans les deux phrases citées se trouvent les éléments du récit de Gibbon.

A coup sûr il est difficile de faire mieux ressortir que ne le fait la citation présentée des textes des deux écrivains, la nécessité, quand on veut écrire une histoire vraie, de se reporter aux textes primitifs. Nous ne parlons pas de la confusion entre le dessin de la mosaïque de l'église et le dessin du tapis : mais où sont les *six cents pièces de soie* mentionnées par l'auteur anglais ? Où est l'allusion aux fabriques du Péloponèse ? Constantin Porphyrogénète qui sait très-bien nommer les soieries *σύρικα υφάσματα* en décrivant les merveilles de l'église dédiée à la sainte Vierge et à saint Nicolas (1), évite au contraire le mot *σήρικον*, soie, quand il parle de Danilis ; il ne nomme que des tissus de lin, des étoffes merveilleusement fines, des tapis de laine. Et, remarquons-le, tous ces tissus pouvaient avoir été fournis par le commerce étranger ; l'Inde et la Perse étaient célèbres par leurs étoffes de coton et de lin merveilleusement fines (2) ; l'Asie Mineure et l'Arménie fabri-

(1) Ch. LXXXII et LXXXIII, p. 200.

(2) Les voyageurs arabes qui ont parcouru l'Inde au neuvième siècle parlent, dans leurs relations, des étoffes fabriquées dans le royaume de Rohmy (Visapour) : « Une robe faite avec cette étoffe



quaient dès les temps les plus anciens des tapis précieux.

Cependant l'histoire des six cents pièces de soie et de la production merveilleuse des fabriques du Péloponèse, au temps de Danilis, est partout répétée. L'importance qu'on lui a accordée nous obligeait, nous qui plaçons au plus tôt à cette époque l'apparition des manufactures de soieries en Grèce, à entrer dans la longue digression dont nous nous excusons.

Pour confirmer notre dire, nous en appelons aux écrivains arabes (1) qui indiquent qu'au dixième siècle l'Espagne expédiait de la soie en Grèce, et nous constatons qu'Anastase le Bibliothécaire, écrivain du neuvième siècle, qui a noté si minutieusement l'origine des soieries nommées par lui dans les détails des vies des papes (2), ne fait venir du Péloponèse aucune étoffe de soie.

» peut passer, tant l'étoffe est légère et fine, à travers l'anneau d'un  
» cachet. Cette étoffe est en coton. » Et ils ajoutent que ces étoffes ne se retrouvent pas ailleurs. *Chaine des chroniques*, p. 28. Traduction de M. Reinaud, édit. in-42.

(1) Francisque Michel : *Recherches sur le commerce des soieries*, tom. 1, p. 291.

Les relations commerciales entre l'Espagne et la Grèce étaient la conséquence des relations politiques maintenues entre les gouvernements. L'histoire montre les empereurs de Constantinople recherchant l'amitié des khalifes de Cordoue afin d'avoir en Occident un contre-poids à l'alliance formée entre les rois francs et les khalifes de Bagdad.

(2) Muratori., *Rerum italic. scriptores*, tom. III.



Ainsi pendant les siècles dont nous étudions l'histoire, ni la Grèce ni l'Asie Mineure ne s'étaient enrichies de l'industrie sérigène : les fabriques de Constantinople soutenaient seules la vieille réputation de l'industrie grecque. Admettre la prospérité de ces fabriques, ce n'est pas dire qu'elles employaient uniquement la soie comme matière textile. Sans doute au neuvième siècle la soie n'avait plus cette haute valeur que lui attribuait la loi des Rhodiens, en l'assimilant à l'or pour la part contributive à lui faire supporter en cas de sauvetage (1) : mais les soieries de fabrication grecque étaient rares dans l'empire grec. Constantin Porphyrogénète, dans son livre si précieux pour nous *Des cérémonies de l'empire byzantin*, dit que l'on destinera aux cadeaux les étoffes de soie venues d'Égypte et achetées dans les marchés publics de Byzance (2). En outre il emprunte si souvent aux Arabes

(1) Τὰ δὲ ὀλοσήρικα, ἔαν ἀβρυχασωθῶσι, δεκάτας ἐπιφερέτωσαν, ὡς ὅμοια ὄντα τῷ χρυσίῳ. *Lex maritima Rhodiorum*, XL. — Pardessus : *Lois maritimes des différents peuples*, tom. I. Cet auteur considère ce recueil comme postérieur aux Institutes, mais antérieur aux Basiliques. C'est aussi l'opinion de M. Mortreuil : *Histoire du droit byzantin*, tom. III, qui rapporte en conséquence la compilation dite : *Loi des Rhodiens*, environ au huitième siècle.

(2) Ἰμάτια ἔξ ἀγοράς ἀπὸ τοῦ φοροῦ..... μετὰξωτα Ἀιγυπτιακα, ἀληθινὰ ἐνθάδια. Const. Porphyr. : *De ceremoniis aulae Byzantinae*, Ed. Niebuhr. tom. I, p. 473. Les empereurs de Constantinople avaient l'habitude de faire des distributions de vêtements de diverses natures et de différents prix, dans les jours de grandes fêtes religieuses, comme les jours de Noël et de Pâques, ou en



les noms des vêtements et des tissus dont il décrit l'usage (1), qu'il faut admettre qu'à cette époque, c'est-à-dire au dixième siècle, les étoffes de soie venaient pour la plupart dans le commerce grec par l'entremise des Arabes, ou bien étaient de fabrication arabe. Ne peut-on pas aussi attribuer à l'importance des relations commerciales entre les Grecs et les Arabes le rang qu'occupaient les ambassadeurs musulmans dans les réceptions de la cour (2) ?

Parmi les tissus de soie, il y en avait fort peu qui fussent en soie pure; Anastase le Bibliothécaire n'oublie jamais de mentionner les voiles ou les habits qui étaient *holoserica*, preuve de leur haute valeur, et dans

core dans les fêtes privées nommées *Brumales*, telles que le jour de la naissance de l'empereur, sa fête, la fête de l'impératrice, etc. — Voir les commentaires de Reiske sur le même ouvrage de Constantin Porphyrogénète. Edit. Niebuhr, p. 706.

(1) Reiske, dans ses commentaires sur le *De ceremoniis aulae Byzantinæ*, relève avec soin tous les mots grecs qui lui paraissent empruntés à l'arabe. Voir, par exemple, pages 712, 716. édit. Niebuhr. Ainsi pour citer quelques-uns de ces rapprochements : *χάσδιον* est le mot *khazz*, filoselle, étoffe de soie grossière ou encore étoffe mélangée; *μολχάμιον* vient de *molham*, autre étoffe mélangée. Voir Dozy son *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 6 et p. 113; *ῥουχόν*, suivant le même auteur, p. 428, est un mot turc qui veut dire drap.

(2) Cette observation a une grande importance, car l'étiquette était souveraine à la cour de Byzance. Or, les Arabes, οἱ ἐξ Ἀγάρων φίλοι, prenaient rang immédiatement après les prélats et les évêques et avaient la préséance sur les Huns, les Bulgares et les Francs. Const. Porphyr., *De ceremoniis*, lib. II, cap. 52, p. 739.



le livre des Cérémonies de la cour byzantine, le mot *ὄλοσθήρικον* n'apparaît qu'une seule fois. (1) Ce ne sont donc pas ces étoffes exceptionnelles dont nous signalons la rareté: nous voulons parler des soieries en général, et nous constatons que l'on produisait des soieries en minime quantité dans l'empire grec, sans nier cependant qu'on consommât de la soie à Constantinople et qu'il y eût dans cette ville une industrie textile. Anastase indique, il est vrai, la Syrie (2) comme le lieu d'où venaient la plus grande partie des étoffes qu'il nomme; toutefois, les mots *blattia Bizantia* (3) dont il se sert fréquemment, puis l'expression *ενθάδια ἀλήθινα* pourpres indigènes, qu'on trouve dans Constantin Porphyrogénète (4), ne laissent aucun doute sur les ressources qu'offrait le marché byzantin. A nos yeux, et du reste ces mots eux-mêmes l'indiquent, la véritable industrie byzantine demeure la teinture en pourpre (5). Les prescriptions relatives à la corporation des *murile-*

(1) Après la visite dans les greniers de l'Etat, l'empereur διδῶσι τῷ κόρητι τῶν ὀρρέων τετραγόνων λίτρων δεκά καὶ ὄλοσθήρικον στιχάριον. p. 704.

(2) Anastase, *Vit. pontif.*, apud Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. III, p. 487, 489, 490, etc.

(3) *Ibid.*, *passim*.

(4) *De ceremoniis*, p. 473.

(5) Les expressions grecques usitées pour différencier les nuances de la pourpre, βλάττιον, ἀλήθινον, δλόβηρον, ὄξυν, ont été conservées par le latin du moyen âge, qui a les mots *blattia*, *alythinum*, *holoverum*, *oæsi*.



*guli* (1), c'est-à-dire des artisans qui allaient chercher les murex et préparaient la matière tinctoriale pourpre, ont été reproduites par les *Basiliques* (2). Sous Basile I<sup>er</sup> au neuvième siècle, comme au temps de Justinien, cette corporation est comptée parmi les plus importantes de la ville : aussi Constantinople, durant tout le moyen âge, conserve-t-elle le monopole (3) de cette teinture autrefois si florissante en Phénicie et en Grèce (4). La soie ne joue qu'un rôle secondaire dans l'industrie byzantine.

Et en effet, devant la quantité des tissus que le commerce répand partout sous le nom de pourpre, *purpura*, « devant les étoffes pourpres qui habillent presque tous les dignitaires de la cour byzantine, et servent pour tentures dans les palais (5), » étoffes accumulées dans le vestiaire impérial (6) en nombre incroyable, comment

(1) Voir notre premier volume, p. 461.

(2) Τῶν βασιλικῶν, lib. LIV, tit. 46.

(3) Anastase parle cependant de la pourpre de Naples, *blattia neapolitana*, de même qu'anciennement Pline mentionnait la pourpre de l'Italie méridionale ; puis les trouvères vanteront la pourpre d'Almería. (Voir Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication, etc.*, tom. II.

(4) La première conversion faite en Grèce par les apôtres fut celle d'une femme qui s'occupait de la teinture en pourpre.

(5) Voir Const. Porphyr., *De ceremoniis aulae byzantinae*, et Codin. Curopal., *De officialibus palatii constant.*

(6) Le vestiaire, βεστιαριον, est la partie du palais où l'on renfermait les tissus précieux, produits dans l'empire ou achetés au dehors. Au neuvième siècle, sous Théophile, le vestiaire était ré-



admettre qu'il s'agisse uniquement de soieries? La soie n'était pas assez abondante à Constantinople pour fournir, même dans des étoffes mélangées, à une fabrication aussi constante et aussi considérable. Marchandise importée du dehors, elle subissait toutes les fluctuations du commerce extérieur de Constantinople avec les pays où on récoltait la soie. D'ailleurs la laine avait été de tout temps employée dans les tissus teints en pourpre, et elle réussissait parfaitement pour ce genre de teinture; d'autre part les draps et les étoffes de laine étaient d'un usage habituel en Orient: pourquoi les Byzantins auraient-ils renoncé à l'emploi d'une matière textile qu'ils trouvaient facilement et d'excellente qualité? Il est re-

servé pour les étoffes de soie, s'il faut accepter à la lettre cette phrase : ὁ καὶ χρημάτιζον σήμερον βεστιάριον τῶν ἀποθησαυριζομένων πέπλων ἐκ σηρίων. *Script. post Theophanem*, p. 86, in-f<sup>o</sup>, 4685. La pièce plus spécialement destinée aux vêtements de l'empereur se nommait κοίτων, d'où le nom κοιτώνιτος donné au valet de chambre. La grande variété des tissus que l'on mettait dans le vestiaire est indiquée par Constantia Porphyrogénète; et Reiske (p. 466, 469 et 473, édit. Niebuhr), s'est efforcé d'en déterminer la nature et la matière.

Les officiers attachés au vestiaire étaient nombreux; les principaux étaient, 1<sup>o</sup> πρωτόβεστιάριος, charge qui devint très importante sous Michel Paléologue; 2<sup>o</sup> βεστιάριος; 3<sup>o</sup> βεστιάριτης, officier chargé de mettre à l'empereur ses vêtements. Le vestiaire formait un *scrinium*, ce que nous nommons aujourd'hui un bureau dans les ministères: il se composait du chef du bureau, *primicerium scrinii*, et d'employés chargés de tenir compte soit des vêtements apportés, soit des vêtements distribués. Ces détails sont dans les commentaires de Panciroli, cap. LXXXI, *Notitia dignitatum utriusque imperii*, in-f<sup>o</sup>, 1623.



marquable que les écrivains postérieurs aux croisades distinguent soigneusement les pourpres, *purpuræ*, des soieries, *serica* (1), comme pour indiquer sous chaque nom un genre de tissus faits avec des matières différentes; et que parfois ils disent *porpre de soie* (2), expression qui laisse présumer que la matière ordinaire de la pourpre n'était pas la soie. Or, ces mots *purpuræ*, *pourpres*, si fréquents après le douzième siècle, sont la traduction du mot *βλαττια*; il est probable qu'ils représentent la même étoffe.

Telles sont nos raisons pour ne pas accepter comme rigoureusement exacte la traduction du mot *βλάττιον* par *pannus sericus*, et pour dire que ce tissu était par exception en soie (3). Nous préférons le sens qu'un écri-

Il est à noter que dans l'empire romain, toutes les grandes maisons avaient leur vestiaire. Un esclave ou un affranchi était spécialement chargé de la garde de ce vestiaire et du soin des vêtements; il est désigné sous le nom de *vestiarius* ou *a veste*, dans les inscriptions qui le mentionnent et qu'on trouve en grand nombre. Voir Orelli, *Inscript. latin. collectio*. — Gruter. *Roman. inscript. corpus*.

(1) Nous lisons, par exemple, dans Jean du Plan de Carpin, édit. d'Avezac, p. 759 : *Donaria in serico, in samitis, purpuris, baldakinis*.

M. Francisque Michel, bien qu'il regarde les pourpres modernes comme des étoffes de soie, constate aussi que plusieurs textes établissent clairement la différence entre les pourpres et les soieries. *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, tom. II, p. 18.

(2) Francisque Michel, *Recherches*, etc., tom. II, p. 17.

(3) Observons que Constantin Porphyrogénète, lorsqu'il nomme



vain du onzième siècle, Pierre Damien, donne au mot grec, lorsqu'il le présente comme un terme vague et le fait synonyme du mot paile (1), dont on a tant abusé au moyen âge. La pourpre était un paile tantôt en soie, tantôt en laine, tantôt en étoffe mélangée. Était-ce du taffetas, du satin ou du velours? nous ne saurions le dire. Son nom βλάττιον, pourpre, qui demeurerait le même quelle que fut la matière du tissu, lui venait de ce que le plus généralement l'étoffe était de cette couleur rouge (2) si appréciée au moyen âge; ce nom lui était conservé, lors même que la couleur était une couleur ordinaire (3), peut-être parce qu'on voulait assurer que le tissu était identique aux tissus teints en rouge (4), peut-

les étoffes usitées pour tentures, dit : βλαττιων και ἀπλωμάτων, και σενδές, p. 572, et place ainsi les pourpres en compagnie des tapis et des sendes.

(1) *Blattion palladium dicitur. Epist.*, lib. iv, *epist.* 7. — De là cette expression de Jean du Plan de Carpin, p. 767 : *purpuram unam*, une pourpre; on disait de même un paile, une pièce de drap.

(2) Il y a une distinction à établir entre la couleur représentée par le mot βλάττιον, et la vraie couleur pourpre, celle que les anciens estimaient tant. Constantin Porphyrogénète désigne les variétés de cette dernière couleur sous les noms, ὄξυν, ὀλοβήρον, ἀλήθινον.

(3) Il y avait des pourpres de toutes les couleurs, blanche, verte, jaune citron, etc. Voir Codinus, *De officialibus*, p. 48 à 22, édit. Niebuhr, et Francisque Michel, *Recherches*, etc. tom. II, p. 44, et suiv.

(4) « Pour moi, disait Legrand d'Aussy dans une note, *Fables ou Contes*, tom. I, p. 180, sans vouloir entreprendre ici des discussions qui sont fort au-dessus de mes connaissances, je proposerai une conjecture : c'est que pendant longtemps l'écarlate



être parce qu'on voulait justifier le haut prix et garantir la solidité de la nuance en indiquant que la pourpre entraît dans sa composition (1). La signification de couleur, nuance, est indiquée pour le mot βλάττιον, par le même écrivain déjà cité. On lit en effet dans une lettre de Pierre Damien : « Il m'a été offert un paile qui par sa nature doit être placé au nombre de ceux qu'on nomme triblattia ; il est de trois couleurs, et comme le mot blattia veut dire paile, triblattia devient le nom d'un paile sur lequel on distingue trois couleurs (2). » C'est ainsi qu'il faut entendre, ce nous semble, les mots τριβλάττιων, διβλάττιων, à l'aide desquels Constantin Porphyrogénète établit une progression dans la richesse des tissus (3). Une étoffe brochée ou lamée avait d'autant plus de prix qu'elle présentait

» et la pourpre ne s'étant employées, à cause de leur cherté, que  
 » pour la teinture des draps les plus fins, on donna par la suite  
 » le nom de pourpre et d'écarlate, non à la couleur, mais à l'étoffe  
 » elle-même, quelle que fût sa couleur. »

(1) Avec du rouge, du bleu et du jaune on peut produire toutes les nuances. Le blanc lui-même, qui en théorie n'est pas une couleur, s'obtient en teinture par le mélange du rouge et du bleu. Le pourpre peut donc être considéré comme la base d'un genre de teinture, de même qu'aujourd'hui on distingue la teinture au safranum, la teinture à la cochenille, etc.

(2) « Quidam Rodolphus..... mihi pallium reverenter obtulit  
 » quod triblattia juxta sui generis speciem nuncupatur. Trium  
 » quippe colorum est, et blattia pallium dicitur; unde triblattia  
 » pallium vocatur quod trium cernitur esse colorum. » *Epist.*  
 lib. iv, ep. 7.

(3) *De ceremoniis*, p. 470, 485.



un plus grand nombre de couleurs (1). Seulement, pour l'étoffe façonnée comme pour l'étoffe unie, le nom de la nuance ou du procédé de teinture était appliqué au tissu, au lieu du nom de la matière textile.

La véritable nuance pourpre conservait cependant et sa valeur et son prestige, elle était spécialement réservée pour l'empereur, ce qui lui fit donner le nom de pourpre impériale (2). Les étoffes ainsi teintes n'étaient pas dans

(1) Pierre Damien, dans ses opuscules, critique la préférence donnée aux pailles de plusieurs couleurs, même sur la pourpre la plus riche. « Regalis itaque purpura, quia unicolor est, vilipen- » ditur. Pallia vero diversis fucata nitoribus ad sublimis lectuli de- » putantur ornatum. » Opusc. xxxi, cap. 6, in-f<sup>o</sup>, 1665, p. 239.

Constantin Porphyrogénète, *De cerem.*, p. 440, place parmi les vêtements de l'empereur, σκαράμαγγιον ὕξον πράσινο τρίβλαπτον, un manteau à trois nuances dont la chaîne était pourpre, et la trame du fond, la trame principale, verte ; la troisième nuance, apportée par une seconde trame, n'est généralement pas nommée. On peut voir dans les planches qui ornent le magnifique ouvrage de MM. Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, des tissus de ce genre.

C'est parmi les διβλάπτιων, étoffes à deux couleurs, qu'il faut classer les étoffes d'origine grecque, mentionnées par les Arabes sous le nom *Dibâg* ou *Dibâdj*. Voir Amari, *Storia dei musulmani*, tom. II, p. 478. — Pascual de Gayangos, tom. I, p. 358. — Francisque Michel, *Recherches*, etc., tom. I, p. 250. — Le mot *Dibâg* qui a servi pour désigner une étoffe brochée, dérive du grec διβλωπος, lequel, on s'en souvient, s'appliquait surtout à la pourpre.

(2) Voir Francisque Michel, *Recherches*, etc., tom. I, p. 64. La pourpre impériale était, suivant Pierre Damien, la belle nuance, tirée du murex : « Anima..... cum consummari per martyrium » avide concupiscit, tunc velut conchilii sanguine tingitur, sicque » regalis purpuræ speciem imitatur. » Opusc. xxix, in-f<sup>o</sup>, 1665, p. 230.



le commerce, et, comme autrefois (1), leur sortie de l'empire était prohibée, à moins d'une autorisation toute spéciale. C'est ainsi que Luitprand, évêque de Crémone, envoyé auprès de Nicéphore Phocas, en 968, par Othon, roi d'Italie, afin d'obtenir la main d'une princesse byzantine pour le fils de son roi, se plaint, en énumérant les disputes qu'il a eues avec les gens du palais et les indignes traitements que l'empereur lui a fait subir, de ce que cinq vêtements de pourpre achetés par lui pour le roi Othon lui ont été pris. « Nous savons, lui est-il dit, que vous avez acheté quelques pailes pour le roi, nous ordonnons qu'ils nous soient apportés : ceux qui sont dignes de vous seront estampillés de la marque en plomb et vous seront laissés ; ceux au contraire qui sont prohibés et ne peuvent être portés que par nous autres Romains, vous seront enlevés, en vous remboursant leur valeur. J'obéis à ces ordres, » continue Luitprand dans sa lettre adressée à Othon, et on m'enleva cinq des pourpres les plus précieuses, vous déclarant indignes vous, et tous les Italiens, les Saxons, les Francs, les Bavarois, les Suèves, en un mot toutes les nations d'Occident, de porter de semblables tissus (2). » Et plus

(1) Voir notre premier volume, p. 237.

(2) « Et quoniam te in decorem suum quædam pallia emisse putamus, ut in medium proferantur edicimus : quæ sunt vobis digna, » plumbea notentur bulla vobisque sinantur; quæ vero κωλυόμενα, » id est nationibus omnibus præ nobis Romanis prohibita, pretio » reddito auferantur. Quod cum fieret, quinque mihi pretiosissimas



bas l'ambassadeur justement indigné ajoute : « Où est donc la parole de l'empereur qui m'avait autorisé à acheter, pour en orner mon église, des pailes de quelque prix qu'ils fussent?..... »

Cette prohibition n'obtenait pas toujours son effet, et la contrebande réussissait à les livrer au commerce étranger, car Luitprand continue : « Qu'y a-t-il de si extraordinaire dans ces étoffes dont chez nous les courtisanes, *obolaria mulieres*, se vêtissent, et que les négociants vénitiens ou amalfitains nous apportent? Moi-même, à l'époque où l'empereur Constantin de bienheureuse mémoire vivait, je suis venu comme ambassadeur, non d'un empereur ni d'un roi, mais de Bérenger, marquis d'Ivrée ; je n'étais pas alors évêque mais seulement diacre, et cependant j'ai acheté des étoffes bien plus belles et en plus grande quantité ; je les ai emportées sans qu'elles aient été visitées par les Grecs ni estampillées à la douane (1). »

» purpuras abstulerunt ; indignos Vos, omnesque Italos, Saxones,  
 » Francos, Baioarios, Suevos, imo cunctas nationes hujusmodi  
 » veste ornatos incedere judicantes. » Apud Muratori, *scriptores rerum italic*, tom. II, p. 487.

(1) « Temporibus beatæ memoriæ Constantini imperatoris huc veneram non episcopus sed diaconus, nec ab imperatore aut rege sed a Berengiaro marchione missus, et multo plura ac pretiosiora pallia emi, quæ neque scrutata, nec a Græcis visa, nec plumbo sunt signata. » Apud Muratori, *Scriptores rerum italic*, tom. II, p. 487.

On verra plus loin quand nous parlerons du commerce des Russes



La facilité d'emporter même des étoffes prohibées, facilité qu'avait rencontrée Luitprand à l'époque de sa première ambassade est expliquée par le privilège que les lois reconnaissaient aux ambassadeurs étrangers (1). Constantin VII Porphyrogénète était alors sur le trône de Byzance, et ce prince, soucieux de faire respecter les lois et de réprimer les abus, jaloux surtout d'acquérir de la renommée chez les autres nations, n'aurait pas souffert qu'un ambassadeur fût molesté. Au moment du second voyage de Luitprand, c'est Nicéphore Phocas qui régnait à Constantinople. Guerrier avant tout, cet empereur abandonnait l'administration à son entourage, ne demandant qu'une chose, de l'argent pour continuer la guerre contre les Bulgares et les Arabes. Son avarice qui le conduisait à spéculer sur les blés (2) dans un temps de famine lui a été assez souvent reprochée.

Si nous insistons sur les caractères de quelques-uns des empereurs grecs, c'est que leur influence sur le commerce et l'industrie, aux différentes époques que nous étudions, était toute-puissante, c'est que le mot célèbre d'un monarque moderne, *l'Etat c'est moi*, a été constamment vrai pour les despotes qui ont occupé le

à Constantinople, que cet usage de douaner les étoffes était une mesure générale pour tout le commerce.

(1) Ce que l'ambassadeur apporte du dehors est sujet à l'impôt, ce qu'il emporte du sol romain doit sortir en libre franchise. *Basilic.*, lib. LVI, tit. 4, § 8.

(2) Zonar., *Annales*, p. 206, in-f<sup>o</sup>, 1687.



trône de Byzance. Quelques considérations sur l'administration de l'empire byzantin ne sont pas un hors-d'œuvre, et nous avons dit au début de ce chapitre que nous aurions à rechercher si dans les conditions économiques faites à l'industrie de la soie ne se trouvait pas une des causes de son impuissance.

Rappelons tout d'abord combien était grande la misère dans les provinces de l'empire byzantin. L'impulsion donnée par Justinien avait été suivie : sous tous les règnes on retrouve le goût des dépenses et d'un luxe inouï, la prodigalité pour les édifices, le besoin d'argent soit pour acheter la retraite des barbares qui à l'Orient comme à l'Occident ne cessèrent d'attaquer l'empire, soit pour soutenir des guerres contre ces envahisseurs. De là les impôts croissants, les exactions fiscales et administratives; de là la vénalité des charges, la corruption de la société et la misère. Lorsqu'à ces causes d'imposer les contribuables l'empereur ajoutait l'avarice, non-seulement il y avait misère, mais il y avait aussi manque de sécurité. Ainsi, au commencement du neuvième siècle, sous Nicéphore, le successeur de l'impératrice Irène, le commerçant n'avait plus le droit d'avoir une fortune : dès qu'il avait gagné quelque argent, on le lui enlevait par ordre de l'empereur (1).

(1) Zonare, *Annal.*, lib. xv, tom. II, p. 423, raconte l'histoire d'un marchand qui est appelé à la cour, et auquel Nicéphore,



En dehors de ces conditions exceptionnelles, le commerçant des villes n'avait pas une position bien enviable. Il était comme tous les notables, comme tous les citoyens riches, appelé dans la curie. Or, qu'est-ce qui donne mieux la mesure de la misère générale que la loi qui rend la curie responsable des impôts de la province et exige qu'elle paye pour tous, lui laissant ensuite le soin de répartir l'impôt et la charge douteuse de le percevoir? puis cette autre loi qui menace le décurion de la confiscation de ses biens et même de l'esclavage s'il essaye d'échapper aux charges ruineuses résultant de son titre (1)?

A part quelques riches familles des villes, le commerçant cherchait en vain des consommateurs dans les provinces. La centralisation était complète; l'empire c'était Constantinople, et tout était sacrifié pour sauvegarder ou embellir la capitale. Les provinces, accablées d'impôts, payaient sans avoir même la consolation de voir une partie de leur argent employée à améliorer les routes, ou à favoriser l'agriculture et l'industrie. Elles

lui posant la main sur la tête, demande combien il possède en or. — Cent livres, reprend le marchand. — Tu n'as pas besoin de tant d'or, répond l'empereur. Cela dit, il s'empare de la somme apportée, puis il fait compter au marchand seulement dix livres; mais il l'invite à dîner.

(1) Tout ce qui a rapport à l'administration municipale dans les villes de l'empire romain a été discuté et exposé avec un talent très remarquable par M. Wallon dans le chapitre cinquième du tome III, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*.



payaient pour qu'on les débarrassât des Barbares qui déjà les avaient pillées ; elles payaient pour qu'on recrutât des troupes mercenaires qui venaient les traiter en pays conquis ; enfin, épuisées, dépeuplées, elles avaient encore à satisfaire la cupidité des agents du fisc auxquels la faiblesse du gouvernement ou de hautes protections garantissaient l'impunité. Faut-il rappeler que les publicains, pour la perception des impôts, employaient leurs esclaves et même les esclaves d'autrui (1) ? Fero-nous remarquer, auprès des abus et malversations inévitables avec un pareil mode de perception, abus que la loi signale et s'efforce de réprimer, combien était fâcheuse l'habitude d'affermir les impôts (2) ? Le contribuable était abandonné, avec une protection illusoire, par l'Etat qui n'avait en vue que de tirer de l'impôt le plus grand

(1) Digest. lib. xxxix, tit. 4. Tous les agents des publicains formaient ce que l'édit nomme la famille, *familia publicanorum*.—On lit dans les *Basiliques*, liv. lvi, tit. 4 : « Familia publi-  
» cani non servi tantum ejus intelliguntur, verum etiam et li-  
» beri et servi alieni qui ipsi in eo vectigali ministrant. »

(2) Ulpien définit ainsi le publicain : *publicani dicuntur qui publica vectigalia habent conducta*. Digest. lib. xxxix, tit. 4, ch. 12.

Ce même titre du Digeste nous apprend que tous les trois ans on renouvelait l'adjudication du revenu des douanes ; et que si l'enchère pour le bail nouveau, ne montait pas au chiffre de l'adjudication précédente, on forçait les mêmes personnes de garder leur bail au prix ancien. Inévitablement les exigences du gouvernement vis-à-vis des fermiers et des percepteurs devenaient la source de rigueurs et de mesures vexatoires vis-à-vis des administrés.



profit, au fermier adjudicataire qui à son tour, voulait bénéficier, système dont l'histoire moderne (1) nous montrera les tristes effets sur le commerce et l'industrie.

« Le trésor est à sec et à tout prix il faut le remplir. Alors commencent les ordres de poursuivre, les lois spéciales destinées à déjouer les artifices des contribuables contumaces ; alors aussi l'imagination des agents fiscaux est excitée à trouver des ressources nouvelles, et de nouveaux impôts sont inventés (2). »

La création d'impôts nouveaux (3), chaque fois que l'épuisement des finances l'exigeait, n'est pas le seul point de ressemblance entre l'histoire des temps modernes et l'histoire de l'empire grec : les mêmes causes engendrent les mêmes effets. C'est toujours la lutte entre les besoins impérieux de l'Etat et la stérilité croissante de la fortune publique ; lutte envenimée par les concussions, le désordre et la prodigalité soit des administrations financières, soit des intermédiaires entre le trésor et les contribuables.

Et, au milieu de la misère générale, aucune classe

(1) A la fin du règne de Louis XIV, la corporation des ouvriers en soie de Lyon eut à payer des sommes énormes pour affermer ou racheter les offices qui étaient créés, et dont l'exercice par des étrangers eût amoindri ses privilèges.

(2) M. Alb. de Broglie : *l'Eglise et l'Empire romain*, tom. II, p. 243.

(3) Nous rappellerons que plusieurs fois les empereurs eurent recours à l'impôt nommé, *Allelengyon* ou *Solidarité des contribuables*. On le voit encore en vigueur sous Basile II, au onzième siècle.



de citoyens ne fut plus pressurée que la classe des marchands et des industriels ; sur eux retombèrent les impôts les plus nombreux parce que, la terre étant bientôt abandonnée par ceux qu'elle ne pouvait nourrir, ils purent seuls être imposés (1). Certainement » le tribut naturel au gouvernement modéré est l'impôt sur les marchandises. Cet impôt étant réellement payé par l'acheteur, quoique le marchand l'avance, c'est un prêt que le marchand a déjà fait à l'acheteur : ainsi il faut considérer le négociant comme le débiteur général de l'Etat, et comme le créancier de tous

(1) Il faut suivre, dans les historiens byzantins, les détails de cette misère : le tableau le plus triste est celui que présente le neuvième siècle, antérieurement aux efforts de Léon et de Basile. Cedren., *Compendium historiarum*, tom. II, p. 479, in-f<sup>o</sup>, 1647. — Manass., *Breviarium historicum*, p. 93, in-f<sup>o</sup> 1655. — Zonar., *Annales*, tom. II, p. 123, in-f<sup>o</sup>, 1687.

Voici comment Lebeau les résume, tom. XII, p. 395 : « On renonçait aux voyages, à la navigation, au commerce, à cause des » droits énormes qu'il fallait payer à chaque passage dans chaque » port. Les chasseurs, les pêcheurs étaient obligés de donner le » tiers de leur chasse et de leur pêche ; l'industrie des artisans » était taxée selon le caprice des fermiers et de leurs commis ; la » mort même n'exemptait pas, et les veuves payaient pour leurs » maris. Toutes ces exactions s'étaient tellement accumulées que » les trois quarts de l'empire se trouvaient sur les rôles de la » mendicité. »

Cette misère n'était pas chose nouvelle : on la retrouve dans le triste tableau que Gibbon a tracé de l'empire d'Orient à la mort de Justinien. *The fall and decline of the roman empire*, ch. 40, p. 670. — M. de Broglie la montre sévissant dès le règne de Constantin. *L'Eglise et l'Empire romain au quatrième siècle*, tom. II, p. 235.



les particuliers. Il avance à l'Etat le droit que l'acheteur lui payera quelque jour; et il a payé pour l'acheteur le droit qu'il a payé pour la marchandise (1). » Mais quand le gouvernement cesse d'être modéré, quand il n'y a plus de liberté, quand les fortunes n'ont plus de sûreté, il devient impossible au marchand d'espérer le recouvrement des avances qu'il aurait faites.

En outre de ces contributions qui pesaient sur tous les citoyens, il y en avait dont les commerçants étaient seuls passibles. Cherchons les spécialités en étudiant ce que pouvaient devenir l'industrie et le commerce de la soie au milieu de cette accumulation d'impôts, de péages, de droits de toute sorte.

Il nous semble hors de doute que les mûriers étaient imposés : on comptait en effet, lorsque se préparait le cadastre, les plans de vignes et les arbres productifs dans les propriétés (2); les émissaires, *inspectores* et *peræquatores* du comte des largesses, pouvaient-ils négliger l'arbre de la soie?

Les fabriques où l'on faisait la soie, comme les manufactures où l'on faisait des étoffes, étaient imposées : la loi exigeait que chaque maître, en mentionnant ses esclaves, indiquât l'emploi de chacun d'eux (3). Cette

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XIII, ch. 14.

(2) « Vineæ, quot vites habeat; olivæ quot jugerum et quot arbores habeat. » Digest., lib. XV, lex. 4.

(3) « In servis deferendis observandum est ut et nationes eo-



prestation était faite en nature : on envoyait aux gynécées de la soie, et l'État se réservait le droit de prendre toute la matière première nécessaire aux manufactures impériales (1). De même le vestiaire impérial réclamait son tribut de soieries, et cela sans préjudice des impôts accidentels qui pouvaient être réclamés pour l'entretien des armées, pour les voyages des empereurs, etc.

» rum, et ætates, et officia et artificia specialiter deferantur. »  
*Ibidem. Digest., lib. xv.*

(1) *Cod. theod. lib. vii, tit. 6, De militari veste.* Les soieries ne sont pas spécialement mentionnées; mais ce qui est vrai pour les vêtements militaires qu'on confectionnait dans les gynécées impériaux nous semble vrai aussi pour les tissus de soie qu'on fabriquait pareillement dans les gynécées. Or la loi de ce titre indique les provinces, l'Osroène et l'Isaurie, qui doivent fournir les vêtements militaires en nature, tandis que les autres, où la matière première n'était pas recueillie, payaient l'impôt en argent, impôt spécialement consacré aux habits militaires.

La loi 33, titre v du livre huitième, *De censu publico*, parle des lieux où les contribuables doivent livrer les vêtements militaires, et de la soigneuse inspection qu'il faut en faire avant de les accepter.

La loi 4, titre iii, livre onzième, confirme les autres et parle des tributs en nature, *tributa in ipsis speciebus inferri.*

Chaque province industrielle et manufacturière était certainement obligée de fournir au trésor et aux manufactures de l'État la matière première et les tissus qu'elle produisait. Au douzième siècle, Benjamin de Tudèle, le dit positivement : « Eo (à Byzance) » annuatim, e tota Græcia omnia tributa inferunt ut turres inde » impleantur cum vestibis sericis et purpureis tunc etiam auro. »  
*Itinerarium Benjam. Tudel.* Trad. de Constantin Lempereur 1633, p. 26.



La soie et les soieries (1), comme tout objet transporté dans un but de négoce, *res quæ negotiationis causa portantur*, étaient passibles de droits de péage sur les ponts et sur les chemins (2), *vectigalia*; et de droits de douane, *portorium*, dans les ports : cet impôt, primitivement fixé au quarantième de la valeur, avait été successivement élevé et atteignait déjà sous Gratien le taux exorbitant du huitième de la valeur des marchandises (3). Pour en faciliter la perception, tout colis devait être accompagné d'une déclaration indiquant la nature, la quantité et le prix de chaque marchandise : faute de déclaration, la marchandise pouvait être confisquée, *in commissum cadere* (4). Dans tous les cas les

(1) « *Metaxa, nema sericum, vestes serica vel subserica,* » dit le jurisconsulte Marcien dans l'énumération des marchandises imposables. *Lex XVI, Digest., De publicanis et vectigalibus.*

(2) « *Vehiculum conduxisti, ut onus tuum portaret et tecum iter* » faceret; id, cum pontem transiret, redemptor ejus pontis portorium ab eo exigebat. » *Lex LX, Digest., Locat.* Le mot *portorium*, bien qu'il soit plus souvent employé dans le sens de *droits de douanes*, acquittés dans les ports, se trouve dans Pline avec la même signification : « *Quacunque iter, alicubi pro aqua, alicubi* » pro pabulo, aut pro mansionibus, variisque portoriis pendant : » *Hist. nat. lib. XII, cap. 32*; il s'agit de l'importation de l'encens.

Le Digeste cependant donne ailleurs le nom *vectigal* à l'impôt perçu sur les routes : « *vectigal quod in itinere præstari solet.* » *lib. XXIV, tit. 4.*

(3) « *Octavas, more solito constitutas, omne hominum genus* » quod commerciis voluerit interesse, dependat. » *Cod. civil., lib. IV, tit. 61.*

(4) *Digest. lib. XXXIX, tit. 4; lex 16.*



publicains et les employés des douanes, *portitores*, étaient autorisés à ouvrir les ballots pour en visiter le contenu. Toutes les fraudes étaient soigneusement recherchées : ainsi un rescrit impérial prévient les commerçants qu'on s'est aperçu de leur connivence avec les naviculaires, et interdit d'une manière formelle à ceux-ci d'abuser du privilège qui leur a été accordé d'introduire en franchise quelques marchandises, pour soustraire aux droits de douanes des marchandises appartenant à d'autres négociants (1).

Outre ces impôts, la marchandise, lorsqu'elle était vendue sur les places publiques ou dans les foires, acquittait un droit de un à deux pour cent, *vectigal rerum venalium* (2).

Si des choses nous passons aux personnes, le premier impôt direct à signaler est le *chrysargyre* : c'était le véritable impôt réservé aux commerçants et aux indus-

(1) On trouve les détails les plus complets sur ce sujet, dans le mémoire de Bouchaud, *De l'impôt sur les successions et sur les marchandises*. Paris, 1766.

(2) Bouchaud, p. 356.

On voit que le mot *vectigal* était le terme le plus général : « *Publica vectigalia intelligere debemus, ex quibus vectigal fiscus capit; quale est vectigal portus, vel venalium rerum : item salinarum et metallorum et picariarum.* » Digest, lib. I, *De verborum significatione*, lex 17.

Ce même livre I du Digeste, au titre XI, indique que le droit d'avoir des foires, des marchés, était ou vendu ou concédé par l'empereur, et que, si on n'en usait pas, il était au bout de 10 années annulé. La juridiction des marchés et des foires appartenait



triels (1), *aurum negotiatorium*. Créé par Alexandre Sévère, cet impôt fut modifié, étendu, définitivement arrêté sous Constantin; il prit alors le nom de *chrysargyre*, par ce qu'il fallait l'acquitter en or ou en argent, ou encore le nom d'*impôt lustral*, *lustralis conlatio*, parce qu'il était exigible tous les cinq ans (2). Par suite d'une singulière interprétation de ce que la loi nommait des personnes vivant de leur industrie, l'impôt devint général et atteignit la population tout entière des villes. « Il s'appliquait aux curiales en masse, comme devant

au Préfet de la ville, *præfectus urbis*. Les locations des magasins, *ergasteria*, qu'on élevait sur les places publiques étaient réservées également : l'empereur cependant pouvait concéder ce droit à des particuliers, ou aux villes elles-mêmes, qui alors possédaient et l'emplacement et la construction. *Cod. Theod.*, lib. xv, tit. 4.

On nommait *parapetasia*, les parties mises en saillie sur les édifices et dans lesquelles on louait également des magasins : mais ces avancements, ces *appentils* comme on disait au XVII<sup>e</sup> siècle, demeuraient la propriété du maître de la maison à laquelle ils étaient adaptés.

(1) La loi le dit positivement : Ceux-là seuls sont passibles du chrysargyre qui font des échanges en achetant ou en vendant, ou en tenant boutique : « Hi tantum ad auri argentique detineantur » oblationem qui merces emendo atque vendendo commutantes, » in exercitio tabernarum atque usu versantur. » *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. 1, lex 8.

(2) Bien que l'impôt ne fût exigible qu'au commencement de la cinquième année, il pouvait être réclamé d'un moment à l'autre, *protinus*, dans le courant des quatre années, si le fisc en avait besoin. Telle est une des explications fournies par Godefroy dans ses commentaires sur le titre premier du livre treizième, titre entièrement consacré à l'impôt lustral, *De lustrali conlatione*.



tirer parti de leurs biens par le commerce ; il s'appliquait à tous ceux qui n'avaient pas de patrimoine ; quiconque n'avait pas de patrimoine vivait nécessairement d'industrie suivant la logique du prince. Evagre dit qu'il n'épargna même pas les mendiants (1). » Le cultivateur vendant les fruits de son champ en était excepté (2) ; mais s'il avait dans son jardin quelques mûriers, et s'il élevait des vers à soie afin de se procurer de la soie en si minime quantité que ce fût, il devenait passible du chrysargyre (3). L'immunité est encore accordée à ceux qui parmi les ouvriers (4) ou les clercs (5) (sans qu'il soit question des tisserands) gagnent

(1) Wallon : *Histoire de l'esclavage*, tom. III, p. 254. — M. Levasseur dans son *Histoire des classes ouvrières*, si riche en documents sur les questions économiques que nous aurons à effleurer dans le cours de l'histoire de la soie, consacre un chapitre au chrysargyre. Tom. 1, liv. 1, chap. 7.

(2) « Exceptis his duntaxat qui innocenti industria fructus domesticos suis possessionibus innatos simpliciter vendunt. » *Cod. Theod.* : lib. XIII, tit. 4, lex. 42.

(3) « Hi qui pro mercimonio et substantiæ mercede ex rusticis canaplebe inter negotiatores sunt, sortem negotiationis agnoscant, quod in exercendis agris ingenium jam pridem studium non retinet, sed mercandis distrahendisque rebus institutum vitæ et voluntatis implicuerit » *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. 4, lex 40.

(4) « Eos qui manu victum rimantur aut tolerant, figulos videlicet aut fabros, alienos esse a præstationis molestia discernimus. » Lex 40.

(5) Parmi les *clercs*, c'est-à-dire les gens attachés aux églises, il y avait de véritables commerçants auxquels *nundinæ, fora plateæ, et platea et medicorum tabernæ*, dit saint Jérôme dans sa lettre à Népotien. C'était pour accroître le nombre des clercs et



à peine de quoi vivre, puis aux vétérans et aux naviculaires: mais à entendre les plaintes déchirantes que partout soulève la perception du chrysargyre, on ne doute pas qu'il ne frappe l'existence du plus grand nombre. Tout dans la législation aggravait l'impôt: pour obvier à des abus, peut-être aussi pour rendre la taxe plus productive, au lieu d'imposer collectivement, comme au début, tous ceux qui dans une ville étaient réputés négociants, *studio negotiationis intenti*, on avait décrété que chacun serait imposé nominativement (1).

Pour rendre la perception plus facile et aussi pour décharger la curie déjà responsable des autres impôts, on avait chargé des délégués, *mancipes*, choisis parmi

favoriser le développement de la religion, que plusieurs immunités leur avaient été accordées. *Cod. Theod.*, lib. xvi, tit. 2. Toutefois, même pour les clercs, l'immunité du chrysargyre était restreinte, et ne devait profiter qu'aux nécessiteux. « Si qui de vobis » *alimoniae causa negotiationem exercere volunt, immunitate participantur.* » Lex 8. La loi déterminait par le chiffre d'affaires la catégorie des clercs exemptés: « Et si omnes mercatores spectat » *lustralis auri dependio, clerici tamen, intra Illyriam et Italiam » in denis solidis, intra Galliam in quinis denis solidis immunem » usum conversationis exercent. Quidquid autem supra hunc modum negotiationis versabitur, id oportet ad functionem aurariam devocari.* » Lib. xiii, tit. 4, lex 44. Ainsi dix et quinze sous d'or, tel est le chiffre d'affaires au delà duquel l'impôt devenait exigible, l'exemption ne profitant au marchand que jusqu'à concurrence de ce chiffre.

(1) « Ut quod simul et sub una conventionem petebatur, sub » *parva ac minima contributione, absque consensu conferentium, » præbeatur.* » Lib. xiii, tit. 4, lex 20.



les négociants (1), de recueillir à leurs risques et périls, car le trésor ne pouvait être dans aucun cas lésé, la contribution lustrale. L'impôt était déterminé arbitrairement suivant la fortune supposée du contribuable : on ne sait pas exactement la quotité (2); mais, quelle qu'elle fût, le mode de détermination aussi bien que le mode de perception faisaient maudire le chrysargyre (3).

Il faudrait, pour compléter ce tableau, énumérer les autres impôts soit directs, soit indirects (4), qui, nonobstant l'impôt commercial du chrysargyre, devaient être supportés par les industriels et les commerçants considérés seulement comme citoyens : mais nous n'avons

(1) *Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. 4, lex. 17.

(2) Godefroy, dans ses commentaires, l'évalue à  $\frac{1}{50}$  ou  $\frac{1}{40}$ , même à  $\frac{1}{24}$  ou encore  $\frac{1}{5}$ .

(3) M. Levasseur observe avec raison : « L'ouvrier qui gagne péniblement de quoi vivre ne peut pas faire d'épargnes. S'il est forcé de donner régulièrement chaque mois à l'État une journée de travail, il pourra le faire en se privant quelque peu ; mais si, après l'avoir laissé quatre ans en repos, on exige de lui tout à coup la valeur de quarante-huit journées, il lui sera entièrement impossible de satisfaire aux exigences du fisc et d'acquitter en un seul versement, même au prix des plus grands sacrifices, une somme qu'il eût peut-être, sans murmurer, payée par petites portions. » *Histoire des classes ouvrières*, tom. 1, p. 77.

(4) Le tableau des impôts directs, services extraordinaires et sordides, impôts des portes et fenêtres, or coronaire, etc., et des impôts indirects, vingtième des héritages, vingtième des affranchissements, impôts des aqueducs, etc., a été présenté par M. Levasseur, tom. 1, p. 74, *Histoire des classes ouvrières*.



voulu rechercher que les charges inhérentes à la condition de négociant et d'industriel, et montrer principalement comment elles avaient arrêté l'essor du travail libre, le développement de l'industrie séricicole dans l'empire d'Orient entre le septième et le dixième siècle. L'artisan proprement dit n'avait d'ailleurs à supporter aucune de ces autres corvées (1); et le riche négociant seul, comme si la loi eût voulu par ces contributions spéciales atténuer la différence des conditions sociales, était passible de ce surcroît d'impôts (2); bien léger avantage, qui ne fut pas d'un grand secours pour l'artisan libre ! On cherche vainement dans l'empire d'Orient trace de ces ateliers où l'homme libre, travaillant pour son propre compte, tisse des étoffes qu'il a le droit ensuite de consommer ou de vendre; le régime de la fabrique, c'est la manufacture, le gynécée. Il a été adopté dès les premiers siècles à cause de la rareté et du haut prix de la matière première; il n'est pas changé antérieurement au onzième siècle par suite des conditions faites à l'industrie par la législation. De là dans l'empire byzantin l'absence d'une corporation, d'un collège des

(1) « Artifices artium, brevi subdito comprehensarum, per singulas civitates morantes, ab universis muneribus vacare præcipimus : siquidem ediscendis artibus otium sit accommodandum, quo magis cupiant et ipsi peritiores fieri et suos filios erudire. » *Cod. Theod.*, lib. XIV, tit. 4, lex 2. Dans l'énumération des 34 professions faite par la loi, nous voyons les teinturiers en pourpre, *blattiarîi*, mais pas les tisserands.

(2) *Digest.* lib. L, tit. 6, lex 5.



ouvriers en soie, formé à l'instar des corporations si anciennes dans la société romaine, et qui deviendront le type de la corporation des ouvriers en draps de soie et d'or au seizième siècle. L'industrie du lin et celle de la laine ont leurs représentants, les teinturiers sont pareillement nommés (1) : les lois et les inscriptions ne disent rien de l'ouvrier en soie et ne parlent que du marchand de soieries et du négociant qui vend les vêtements tout préparés (2). On ne connaît qu'un fabricant, c'est le marchand de soieries ; c'est lui qui est assez riche pour supporter les impôts ; il crée et soutient des ateliers où travaillent non-seulement ses esclaves mais aussi les artisans libres qui louent à la journée leur talent contre un modique salaire nécessaire à leur subsistance, et qui, s'ils conservent leur personnalité, n'ont cependant pas une condition bien préférable à celle des esclaves.

Considéré comme industriel, le marchand, outre les causes d'insuccès que nous avons développées, invasions, guerres, impôts, misère générale, etc., eut à soutenir

(1) ΟΙ ΛΙΝΟΥΡΓΟΙ, *linarii*, *lintearius*, etc., ΟΙ ΒΑΦΕΙΣ, *baphei*, *purpurarii*, etc. M. Wallon a recueilli dans Bœckh, Doni, Orelli, Muratori, les inscriptions relatives à ces arts. *Histoire de l'esclavage*, tom. III, p. 244 et 521.

(2) *Negotiator sericarius* (Orelli, 4252). ΟΙ ΙΜΑΤΕΥΟΜΕΝΟΙ. (Bœckh, 3422). *Ibidem*.

Ces inscriptions grecques relatives aux teinturiers, fabricants d'étoffes en lin et de vêtements divers, ont été prises à Tyatire. Elles confirment ce que nous avons dit plus haut de l'Asie Mineure.



une lutte impossible : nous voulons parler de la concurrence des manufactures impériales.

Nous avons déjà montré antérieurement au septième siècle les manufactures particulières de Tyr et de Béryte ruinées par cette concurrence. Lorsque les marchés, sur lesquels le gynécée s'approvisionnait de soie furent fermés par suite des conquêtes des Arabes, le <sup>623</sup>comte des largesses accapara certainement pour la manufacture impériale de Constantinople toute la matière première que l'on essaya de produire dans le voisinage de Byzance, soit en Asie Mineure, soit en Thrace et en Macédoine ; aux septième et huitième siècles le gynécée impérial seul eut du travail : il satisfaisait d'ailleurs aux demandes du seul vrai consommateur de cette époque, l'État. Tentures, tapis, vêtements pour l'empereur, la cour et l'armée, tout cela était fabriqué dans les gynécées, sans parler des ateliers des monnaies, des ateliers d'orfèvrerie, des ateliers de broderie, des fabriques d'armes, etc. (1).

Empruntons, afin de mieux faire ressortir la concurrence directe que les manufactures privées rencontraient dans les gynécées impériaux, quelques-uns des détails réunis par M. Levasseur sur l'organisation intérieure

(1) La notice de l'empire, *notitia dignitatum utriusque imperii*, à laquelle nous avons déjà emprunté quelques renseignements pour le vestiaire impérial, énumère ces manufactures répandues en grand nombre dans tout l'empire romain au cinquième siècle : le chapitre 73, consacré au *comes largitionum*, expose l'administration commerciale dont cet officier était le chef.



des gynécées : ils compléteront ceux que nous avons déjà puisés dans le code de Justinien :

« Il y avait dans ces ateliers trois ordres de personnes : les esclaves, les affranchis et les hommes libres. Les affranchis étaient des esclaves publics qui, après avoir mérité la liberté par leurs services, n'en restaient pas moins enchaînés à leur travail. Mais leur condition devenait plus douce, et, comme ils avaient plus d'expérience que les autres, c'était ordinairement parmi eux qu'on choisissait les contre-maitres et les intendants. Les hommes libres qui voulaient entrer dans un atelier devaient produire tout d'abord un certificat constatant qu'ils n'étaient ni fils, ni petits-fils de curiales, et qu'ils étaient libres de leurs personnes : à cette condition, ils pouvaient contracter leur engagement devant le gouverneur de la province ou devant le défenseur de la cité. Chaque atelier recevait en compte un certain poids de matières brutes dont l'emploi devait être justifié ; et tous les ans il rendait aux délégués de l'empereur une quantité déterminée d'objets manufacturés, en proportion du nombre de ses ouvriers (1). » Recruter des ouvriers n'était pas chose difficile ; aussi la loi recommande-t-elle qu'on n'arrête pour les gynécées que les ouvriers les plus capables, et après qu'ils auront subi une épreuve devant le préfet de la province (2).

(1) Levasseur, tom. 1, p. 38.

(2) Τέχνης ἐπιτήδειος..... παρὰ τοῦ ἀρχοντι τῆς ἐπαρχίας. *Basilic.*, lib. LIV, tit. 46, ch. 16.



Plus de doute, ce nous semble, pour qui nous a suivi dans ce rapide exposé des conditions faites à l'industrie en général, sur le sort de l'industrie de la soie dans l'empire byzantin. La soie est-elle rare au sixième siècle, le monopole assure l'existence des gynécées impériaux au prix de la ruine des manufactures privées. La soie devient plus abondante au septième siècle et le travail est largement assuré aux manufactures de Cyzique, Alexandrie, Carthage et Byzance (1) : l'industrie privée prend de la vie et son succès accroît la richesse de l'empire. Au huitième siècle les provinces où l'on achetait la soie et où l'on fabriquait des soieries sont-elles conquises par les Arabes, il faut que l'industrie privée s'efface. L'histoire de cette époque, c'est le tableau de l'oppression despotique des empereurs détruisant toute liberté, et des exigences du fisc enlevant non-seulement tout le surplus que l'industrie aurait pu annuellement ajouter à la richesse générale, mais étendant la misère de plus en plus. La plus grande preuve de cette décadence et de cette ruine, c'est qu'à dater du neuvième siècle on ne divise la population de l'empire qu'en deux classes : les riches et les pauvres (2).

Au dixième siècle une sorte de réveil apparaît dans l'empire grec. Les victoires des princes de la dynastie

(1) Ces gynécées impériaux sont nommés dans le Code Théodosien, lib. xi, tit. 4, lib. x, tit. 20.

(2) Οἱ δυνάτοι, οἱ πένητες. M. Finlay fait ressortir l'importance de ce fait, *Medieval Greece and Trebisonde*, p. 54.



macédonienne donnent à l'empire un grand éclat et au pouvoir impérial une grande autorité; les mesures législatives, surtout celles de Léon le Sage, fils de Basile, élargissent la sphère de la liberté civile; les institutions municipales disparaissent, il est vrai, et deviennent seulement des charges fiscales, mais la fiscalité est moins oppressive, la petite propriété est protégée; la confiance et la sécurité renaissent (1). Alors réapparaît l'industrie de la soie, et, l'Asie Mineure ayant été conquise par les Turcs, ce sont les provinces européennes momentanément pacifiées qui jouent au onzième siècle le grand rôle industriel.

Malheureusement les témoignages de cette prospérité ne se trouvent que dans les récits de l'invasion normande : on dirait qu'il est dans la destinée de l'industrie byzantine d'être partout pourchassée. Si nous entendons parler de la soie de Thessalonique, c'est par Eustathius racontant la dévastation de cette ville : « Les livres dont la perte serait pour quelques personnes un chagrin de toute la vie, les étoffes que les Sères excellent à fabriquer, et les autres tissus qui le disputent en finesse aux toiles de l'araignée, et la matière de ces étoffes, la soie dont s'enveloppe le ver, ouvrier du précieux fil, tous ces objets étaient sans attrait pour des gens qui n'y voyaient rien de beau; ils les rejé-

(1) Voir M. Mortreuil, *Histoire du droit byzantin*, tom. III.



taient comme de peu de valeur (1). » Si un renseignement nous arrive sur les manufactures que Corinthe, Thèbes et Athènes possédaient au commencement du douzième siècle, c'est parce que le roi de Sicile, Roger, ayant entrepris une expédition contre la Grèce, a emmené en captivité les ouvriers en soie qu'il y a trouvés (2).

Le développement industriel ne fut pas limité au continent : les îles de l'Archipel peuvent faire remonter à la même époque leur riche industrie. Sæwulf, traçant l'itinéraire de son voyage à Jérusalem, en 1102, dit que son navire toucha à l'île d'Andros, « où se font des ceudaux précieux, des samits et des draps de soie (3). »

(1) Βίβλοι δὲ, ἃς ἀπολωλεκώς τις δάκνοιτο ἂν τὴν ψυχὴν διὰ βίου, καὶ φάρεα οἷς πρὸ τῶν ἄλλων φιλήδουσιν οἱ Σῆρες, καὶ λοιπὰ ἔργα ἰστού οἷς ἀραχνῶν μίτος ἐρίσειεν ἂν, καὶ ὅσα δὲ ῥίζαν γενέσεως φέρουσι σκόκληα, ἐργάτην τρυφεροῦ μηρύματος, οὐδ' αὐτὰ ἐφοικᾶ ἦσαν τοῖς Ἰμηθὲν εἶδοσι καλὸν, ἀλλὰ παρέρριπτοῦντο εἰκαίου τιμήματος. Eustath. Thessal., *varia opuscula* XXV, *De Thessalonica urbe a Romanis capta narratio*, p. 304. Ed. Tafel, in-f<sup>o</sup>.

M. Francisque Michel cite tom. 1, p. 331, plusieurs passages de nos anciens romans où il est question des pailes de Thessalie.

(2) Au récit d'Othon de Friesinger, *De gestis Frederici I...* apud Muratori, *Rer. italic. script.*, tom. v, col. 668, nous aurons à ajouter celui de Nicétas Choniate, *de Manuele Comneno*, lib. II, cap. 4. Ces faits appartiennent à l'histoire de la soie au douzième siècle. C'est aussi à la troisième partie de l'histoire de la soie qu'appartiennent les citations des trouvères recueillies par M. Francisque Michel, tom. 1, p. 330, et relatives aux pailes de Grèce.

(3) « Deinde venimus ad Andriam ubi fiunt pretiosa sindalia, » et samitæ et pallia serico contexta. » *Relatio de peregrinatione*



Toutefois on voit par ces citations, et c'est une observation sur laquelle nous insistons, qu'au douzième siècle seulement, cette amélioration de l'industrie grecque est sérieuse. Préparée par la sage administration de quelques-uns des princes de la dynastie macédonienne, elle ne se serait cependant pas développée et aurait été de nouveau étouffée au onzième siècle sous les abus et les vices du gouvernement byzantin, si quelques circonstances exceptionnelles ne l'avaient favorisée.

Parmi ces causes nous devons placer en première ligne l'influence que les Vénitiens acquirent dans l'empire byzantin. Dès la fin du dixième siècle Dandolo les montre favorisés par des privilèges très-importants à Constantinople (1). A la fin du onzième siècle Alexis Comnène, par reconnaissance pour quelques services militaires, « affranchit de tous droits leurs marchandises dans toute l'étendue de l'empire romain, en sorte qu'ils purent faire librement le commerce, et, loin d'avoir à donner une obole pour

*Sævulfi*, dans les *Mémoires de la Société de Géographie*, tom. iv, p. 834.

L'importance commerciale des îles de l'Archipel remonte à la plus haute antiquité : il n'est besoin que de rapporter les noms de Délos, Crète, Samos, Rhodes, Eubée. Nous aurons bientôt à parler du grand développement de l'industrie de la soie dans l'île de Chypre, sous la domination des Lusignan, industrie qui commençait déjà au temps d'Ibn Haucaï, géographe arabe du dixième siècle, car il nomme la soie parmi les produits de l'île.

(1) Dand. an 992, *Chron.*, p. 223.



satisfaire, soit à un tribut commercial, soit à tout autre impôt, ils demeurèrent complètement en dehors de la domination romaine (1). » C'est à cette époque qu'il est question de fabriques entretenues à Constantinople par les Vénitiens (2), et de boutiques appartenant aux Amalfitains (3).

Il faut tenir compte aussi des nombreux industriels et commerçants grecs qui, fuyant devant l'invasion turque, quittèrent l'Asie Mineure au onzième siècle pour se réfugier en Europe.

Enfin le grand mouvement des peuples occidentaux qui affluent durant toute cette période, en pèlerinage vers Jérusalem, dut donner une impulsion considérable à la fabrication des soieries dans l'empire grec et au commerce de ces étoffes.

Les centres de la fabrication, ce sont Constantinople et Thèbes. Et, une chose à remarquer, c'est que l'industrie de la soie dans les deux villes est presque totalement entre les mains des Juifs. « A Thèbes, dit Benjamin de Tudèle (4), il y a environ deux mille Juifs qui sont

(1) Τὴν ἐμπορίαν αὐτῶν ἀζήμιον ἐποίησεν ἐν πάσαις ταῖς ὑπὸ τῆν ἑξούσιαν Ῥωμαίων χώραις ὥστε ἀνετως ἐμπορευέσθαι καὶ κατὰ τό αὐτοῖς βουλευτὸν μητὲ μὲν ὑπὲρ κομμέρκιου ἢ ἕτερας τινὸς εἰσπραξέως τῶ ἠμόσιω εἰσκοριζομένης πάρεχειν ἄχρι καὶ ὀβόλου ἑνὸς, ἀλλ' ἔξω πάσης εἶναι Ῥωμαϊκῆς ἑξούσιαις. *Ann. comm. Alex.*, lib. vi, p. 162.

(2) Muratori, *Ant. ital.* tom. i, p. 900. Diplôme de l'an 1090.

(3) Τοὺς ἐκ Μέλφης ἐν Κωνσταντινούπολει ἐργαστηρία κατέχοντας. *Ann. comm. Alex.* lib. vi, p. 161.

(4) « Hic bis mille circiter degunt Judæi, eorum qui in Græcia



les plus habiles fabricants de soieries et de pourpres qu'on trouve en Grèce. A Constantinople, continue le même voyageur, il y a près de deux mille Juifs relégués hors de la ville, dans le faubourg de Péra, et qui s'occupent de la fabrication des vêtements de soie ou s'enrichissent par le commerce (1). » Depuis longtemps les Juifs préludaient à ce rôle industriel dans l'empire d'Orient : le code Théodosien montre les fabricants juifs en concurrence avec les gynécées, et cherchant à épouser les ouvrières, afin de les attirer et de les affranchir de la dépendance où elles vivaient à l'égard des manufactures impériales (2). Cela était inévitable, le commerce dans toutes ses branches étant exercé par des Juifs (3). Grâce au commerce ils subsistaient, mais leur sort dans l'empire byzantin n'était pas heureux. Les ménagements et la protection que le code Théodosien leur promettait (4) avaient été illusoires, et le code lui-même avait ouvert la voie aux persécutions en assimilant les Juifs aux hérétiques (5).

» habitant peritissimi sericarii purpuræque artifices. » *Itiner. Benj. Tudul.* trad. de Constantin Lempereur, 1633, p. 20.

(1) « In iis artifices sericarum vestium, multi mercatores hominesque ditissimi. » *Itin. Benj. Tudul.*, p. 28.

(2) Lib. XVI, tit. 8, lex 6 : « quod ad mulieres pertinet quas Judæi in turpitudinis suæ duxere consortium, in gynæcio nostro ante versatas, placet easdem restitui gynæcio. »

(3) « Inopes, vilibusque commerciis occupati. » Lib. XIII, tit. 5, lex 18.

(4) Voir Godefroy, *Paratitlon ad cod. Theod.*, lib. XVI, tit. 8.

(5) *Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. 5, lex 46.



Les lois de Justinien ne leur avaient pas été plus favorables (1). Aussi du quatrième au dixième siècle la situation des Juifs demeure-t-elle très-précaire : si on a quelques égards pour eux, c'est qu'ils sont riches et qu'ils rapportent au fisc. Pour avoir la mesure de cette bienveillance, il n'y a qu'à lire ce décret par lequel les Juifs sont admis à faire partie de la curie des villes, et qui porte cette singulière restriction, qu'ils auraient les charges, mais non les honneurs et les privilèges de l'emploi (2).

Au dixième siècle la situation des Juifs dans l'empire grec dut s'améliorer, grâce à l'influence croissante des Italiens. Les Juifs occupaient, en effet, depuis plusieurs siècles un rang important à Venise et à Gènes (3). Mêlés dans les entreprises commerciales des Vénitiens, ils se hâtèrent et furent les premiers à profiter des privilèges que la république de Venise obtint dans l'empire grec. C'était le moment où la consommation des étoffes de soie devenait plus considérable, bien que leur prix demeurât très-élevé (4). En même temps, le gouvernement byzantin perdait de sa force et voyait,

(1) Bédarride, *Les juifs en France, en Espagne et en Italie*, p. 48.

(2) *Justin. novell.*, Constit. LI, nov. 171.

(3) Bédarride, p. 406.

(4) C'était, dit M. Bock, à Rome et à Amalfi que l'on venait acheter pour l'usage du culte catholique les riches tissus de l'Orient, et on les payait fort cher. Saint Benoît, abbé de Wearmouth, reçoit du roi Egfrid l'offre d'une large étendue de terrain en



dans la désaffection des provinces, un symptôme de démembrement de l'empire; le négociant, plus libre, trouva avantage à suivre les inspirations des Vénitiens et à organiser des manufactures.

Gardons-nous toutefois d'exagérer l'importance de cette fabrication; elle ne paraît importante que par comparaison avec celle des siècles précédents. Le commerce des soieries a, en effet, toujours offert des bénéfices trop faciles pour que le commerçant eût intérêt à favoriser l'industrie. Les négociants juifs qui étaient les intermédiaires entre l'Asie et l'empire grec, ne cédèrent qu'à contre-cœur à la force des événements lorsqu'ils se firent fabricants. Tant qu'ils l'avaient pu, ils avaient empêché que cette concurrence ne fût établie, et certainement ils avaient contribué à empêcher le développement des fabriques de soieries à Constantinople, en restreignant l'importation de la matière première.

Pour le comprendre, jetons un coup d'œil sur le commerce de l'empire byzantin au moyen âge.

Dans ce commerce, la vraie source des revenus, c'est le commerce extérieur. Le marchand de soieries (1),

échange de deux pièces de soieries qu'il rapportait de Rome :

" So erzählt uns Beda der Ehrwürdige, das der H. Benedict, erster Abt von Wearmouth, nach seiner Reise nach Rom von dorthen zwei Stücke Seidenstoffe von unvergleichlich schöner Arbeit mitgebracht habe, und dass er sie dem König Gysried abstand, der ihm dafür im Gintausch eine große Strecke Länder überwies. Boek, Geschichte der Liturgischen Gewänder, p. 32

(1) Les marchands de soieries (qui l'aurait pensé?) ont eu aussi leur monument épigraphique. Nous avons pris dans le re-



le puissant capitaliste qui étend ses relations jusqu'à la Chine, tel est le contribuable solide, celui qu'on pressurera indéfiniment, sans qu'il trouve pénible

cueil des inscriptions latines de Orelli, tom. i, p. 282, l'inscription suivante, qui est intéressante à plus d'un titre :

N° 4368. — Veneri veræ felici Gabinæ | A. Plutius Epaphroditus accens. vel. at. negotiator sericarius templum cum signo æreo effigie Veneris item signis æreis  $\overline{\text{IV}}$ .  $\overline{\text{IIII}}$ . dispositis in Zotecis et | balbis æreis et aram æream et omni cultu a sola sua pecunia fecit, cujus ob | dedicationem divisit decurionibus sing. X.  $\overline{\text{V}}$ . item  $\overline{\text{VI}}$ . vir. aug. sing.  $\overline{\text{X}}$ .  $\overline{\text{III}}$ . item Taber | naris intra murum negotiantibus X.  $\overline{\text{II}}$ . et HS.  $\overline{\text{X}}$ .  $\overline{\text{M}}$ .  $\overline{\text{N}}$ . rei public. gabinor. Intulit. ita ut ex | usuris ejusdem summæ quod annis  $\overline{\text{III}}$ . K. Octobr. die natalis Plutiæ veræ | filiæ suæ decur. et  $\overline{\text{VI}}$  vir. aug. publice in tricliniis suis epulentur. Quod si | facere neglexserint tunc ad municipium Tusculanor. HS  $\overline{\text{X}}$ .  $\overline{\text{M}}$ .  $\overline{\text{N}}$ . pertineant. | quæ confestim exigantur loco dato decreto decur. | dedicata idibus MaIS. L. Venuleio Aproniano  $\overline{\text{II}}$ . L. Sergio Paulo  $\overline{\text{II}}$ . Cos. Gabiis.

Cette consécration d'un temple accompagnée de largesses, ces dons de cinq deniers à chaque décurion, de trois deniers à chacun des six augustales, de deux deniers à chaque boutiquier, cette fondation de mille sesterces faite entre les mains des magistrats pour que la rente soit employée, chaque année, à un repas donné le jour de la naissance de sa fille, tous ces détails de l'inscription Plutius sont caractéristiques et très-instructifs, tant sur les mœurs du temps que sur la constitution de la corporation des marchands de soieries.

La famille Plutia était probablement à la tête d'un grand commerce, car une autre inscription, n° 4274, parle d'un Plutius, marchand de pourpre, habitant la rue Toscane, *purpurario de vico Tusco* : cette rue nous est déjà connue par l'épigramme de Martial (voir notre 1<sup>er</sup> vol., p. 428), elle était le quartier des négociants en habits, *vestiarii*.



l'impôt du chrysargyre (1). Il a une valeur, et il est apprécié. Aussi en Orient le métier de marchand n'est pas, comme à Rome, un métier vil : les personnes de la cour, les gens dans une haute position s'occupent du commerce (2) ; et vraiment cela était dans le génie de la nation grecque. Nous avons montré que, parmi les différents genres de commerce, celui qui avait pour but de fournir au luxe les soieries et les épices, avait toujours été florissant. En Grèce, comme en Syrie, dans toutes les villes où l'industrie de la soie apparut à différentes époques, elle avait été précédée par le commerce des soieries. Dès qu'une contrée, enlevée par les barbares à l'empire d'Orient, était colonisée, la civilisation grecque y pénétrait ; et à sa suite venait le commerce des soieries, qui trouvait dans un peuple nouveau des passions nouvelles à satisfaire. C'est ainsi que Jean Cameniate montre, après la soumission des Bulgares et des Slaves au neuvième siècle, l'agriculture développée dans la Macédoine, le commerce y versant l'or, l'argent, les produits de l'Inde et de la Chine, les étoffes de soie τὰ ἐξ Σήρων ὑφάσματα, et il raconte que les Arabes s'emparant, sous le règne de Léon IV le Sage, de la ville de Thessalonique, où les Normands au douzième siècle devaient trouver de la soie, refusèrent les tissus de laine pour n'emporter que

(1) Libanius, *Oratio contra Florent*.

(2) *Cod. Theod.* lib. XIII, tit. 4, lex 24.



les tissus de soie et les tissus de lin aussi fins que les toiles d'araignée (1). Après l'expulsion des Arabes, le commerce de Thessalonique reprit son activité, et c'est ce qui arrivait, lorsque les provinces d'Asie ou d'Europe se trouvaient délivrées des peuples ennemis qui, des quatre points cardinaux, venaient tour à tour s'abattre sur ce malheureux empire grec pour consommer sa ruine.

Constantinople était le centre autour duquel gravitaient les autres villes; c'était le foyer de tout le commerce. Sa position particulière lui en assurait le bénéfice; et seule, d'ailleurs, elle a échappé à la souillure d'une invasion barbare. Là, aucune interruption des relations commerciales avec l'Inde et l'Asie orientale: et en réalité cette interruption était impossible. « Il en est souvent des besoins factices comme des besoins réels: dès qu'ils sont évidents et généraux, ils doivent être satisfaits, et les obstacles disparaissent devant le génie patient et inventif de l'homme. Les sujets des empereurs de Constantinople ne pouvaient supporter la privation de productions depuis longtemps devenues pour eux un objet de première nécessité (2). » Lorsque les communications avec l'Inde et la Chine, par la mer Rouge et par le golfe Persique, furent interrompues, les commerçants grecs ne trouvant pas l'industrie indigène organisée pour leur fournir les soieries en suf-

(1) *Script. Byzant. post Theophanem*, p. 365, in-f°, 1685.

(2) Pardessus, *Introduction aux lois maritimes*, p. 59.



fisante quantité, durent chercher une nouvelle route pour aller en Chine : ils se dirigèrent au nord, vers la mer Noire et la mer Caspienne.

La Géorgie, l'Arménie et le Schirwan étant le théâtre de la lutte entre les Khozars, peuple établi au nord du Caucase, et les Arabes parvenus à cette chaîne de montagnes qu'ils ne devaient pas franchir, le commerce ne prend pas au septième siècle l'ancienne route par le Phase et le Cyrus. Le rapprochement, à peu de distance de leurs embouchures, du Don et du Wolga, rapprochement qui fit croire aux géographes arabes que le Don était une branche du Wolga (1), offre une communication facile entre la mer Noire et la mer Caspienne : c'est vers le Don que se dirigent les marchands grecs. *Soldadia* (Soudak), située dans la partie méridionale de la Chersonèse Taurique (Crimée); *Théodosie*, qui dans la suite prendra le nom de Caffa, vers la jonction de la mer Noire et de la mer d'Azof; *Tana*, près de l'embouchure du Don : telles sont les premières étapes de cette route. Elle demeure la seule fréquentée jusqu'au neuvième siècle. A cette date, la paix ayant été affermie et la domination arabe ayant été définitivement acceptée dans les provinces caucasiennes, un courant commercial important s'établit au sud du Caucase, dans les vallées du Phase et du Cyrus. Les soieries étaient en usage, non-seulement chez les Lazes et les Arméniens,

(1) Reinaud, *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. 294.



peuples depuis longtemps en relation avec les Grecs et les Persans, mais aussi chez les *Caschakes* (Tcherkesses), nation assez importante qui habitait entre le Caucase et la mer Noire. « Les vêtements des Caschakes, disent les écrivains arabes du dixième siècle, consistent en tissus de lin, en écarlate, en étoffes de soie romaines, et toute sorte de drap d'or. Eux-mêmes ils fabriquaient des toiles de lin très-estimées (1). » Le trajet d'ailleurs assez court entre la mer Caspienne et la mer Noire détermina le commerce, dès que les circonstances s'y prêtèrent, à se fixer vers le sud de la mer Caspienne, au lieu d'aller au nord vers le Volga. Trébizonde, héritant de la prospérité de l'ancienne Dioscurias, devint l'entrepôt des Grecs et des Arabes, et vit ses foires annuelles fréquentées par les marchands de toutes les nations environnantes (2). Elle était la capitale du thème (3) de Chaldie (ce thème comprenait le pays des Lazes, l'ancienne Colchide), et sa population était presque entièrement composée d'étrangers. La crainte de diminuer les revenus du fisc (4)

(1) D'Ohsson, *les Peuples du Caucase*, p. 25.

(2) Edrisi, *Géographie*, trad. de Amédée Jaubert, tom. II, p. 390. — C'est par Trébizonde, dit Alestakry, que les étoffes fabriquées par les Grecs s'exportent dans les pays musulmans.

(3) L'empire grec avait été subdivisé en gouvernements militaires qui portaient le nom de *Thèmes*, *θήματα*. « Der Eingang » in Kleinasien ist bei Trabizonde, wo sich Kaufleute versammeln, und » nach Kleinasien reisen, um Handel zu treiben, so wie auch die römischen » Goldstoffe und Zeug von Trabizonde nach denen Gegenden gebracht werden. Das Buch der Länder, von Estachri, übersetzt von Mordtmann, p. 8.

(4) « On prélevait à Trébizonde, suivant Ibn-Haucal, l'impôt



en déterminant par des exactions tyranniques l'émigration de cette population flottante, avait rendu le gouvernement central très-prudent, et l'avait empêché d'en user avec Trébizonde comme avec les autres villes de l'empire. En outre, la nécessité de laisser au duc de Chaldie une autorité assez large, en raison de la position difficile qu'avait son thème au milieu des Arabes, des Arméniens et des peuples du Caucase, était devenue la source d'une certaine liberté municipale (1). Enfin, Trébizonde, par sa situation naturellement fortifiée, fut préservée des Turcs qui au onzième siècle ravagèrent l'Asie Mineure et en chassèrent les Grecs. Il en résulte cette prospérité singulière qui a été décrite par Eugénicus, et qui a fait que Trébizonde devint la capitale d'un empire grec, après la prise de Constantinople par les croisés au treizième siècle : « Cette ville est la seule qui, avec un très-petit nombre d'autres, suffise à des travaux et à des industries de toutes sortes, et qui trouve en elle-même de quoi satisfaire tous les arts et tous les métiers : les agriculteurs, les bergers, les fabricants de lances ou d'arcs, les tailleurs de

« du dixième sur toutes les étoffes qui entraient ou sortaient. » Il paraît que le gouverneur de la ville percevait aussi, pour son propre trésor, un impôt sur les marchandises. Le revenu que rapportait à l'empire grec le marché de Trébizonde était considérable.

(1) Ces faits sont admirablement présentés par M. Finlay dans l'histoire de l'empire de Trébizonde, *Medieval Greece and Trebizond*, p. 357.



pierres fines, les brodeurs, les tisseurs, les ouvriers en sparterie, les forgerons, tous les artisans, en un mot..... Elle fournit aux tisserands et à la science des fabricants et à l'habileté des brodeurs le lin, la laine et le fil des vers à soie : ses marchés sont pourvus de tout ce dont on peut avoir besoin (1). »

L'origine de cette prospérité qui, à dater du onzième siècle, va toujours en croissant, c'est le rôle commercial auquel Trébizonde fut appelée, comme intermédiaire entre l'Asie et l'empire grec, lorsque la route, ouverte au nord de la mer Noire et très-fréquentée du huitième au dixième siècle, fut abandonnée par suite des invasions des Petchéniques et de la destruction de l'empire des Khozars, et surtout par suite de l'importance commerciale et industrielle des provinces musulmanes, situées au sud de la mer Caspienne.

En quittant le Don, les négociants grecs entraient chez les Khazares. Ce peuple apparaît au septième siècle pour la première fois dans les écrivains byzantins, sous le nom de Turcs orientaux; mais il habitait, depuis

(1) Μόνη γὰρ ἤδε ἡ πόλις, ἢ κοιμῶν γέ σὺν ὀλίγαις, πάσιν ἐργοῖς καὶ πασαις ἐπιστήμαις διαρκεῖ, καὶ τὰ παρ' ἐαυτῆς ἀπασαῖς τέχναις καὶ ἐπιτηδεύμασι χορηγεῖ, γήπωνοις καὶ ποιμέσι, καὶ δορυξοῖς, καὶ τοξοποῖοις γέ, καὶ λιθουργοῖς, καὶ ποικίλταῖς δέ, καὶ ὑφάνταις, καὶ κνάφουσι, καὶ βαναύσοις, καὶ πασὶν ἄπλωσ..... Ἰστουργοῖς δὲ καὶ ὑφασμάτων σοφίᾳ καὶ ποικιλτικῇ ἐπιστήμῃ λινόν, καὶ ἔρια, καὶ τὰ ἐκ Σήρων νήματα· τοῖς ἔμποροις δὲ πᾶν, ὅσον δέοιντο. Eugenicus. *Eustathii metropolitæ Thessalonicensis opuscula. Accedunt Trapezuntinæ historiæ scriptores Panaretus et Eugenicus...*, edit. Tafel. 1832, p. 372.



plusieurs siècles les bords de la mer Caspienne, et s'était peu à peu agrandi aux dépens des Bulgares (1). Du septième au dixième siècle, il demeura maître de tout le pays compris entre le Don et les Palus-Méotides à l'ouest, le Caucase et la mer Caspienne au sud, le Volga à l'est. Il avait au nord pour tributaires un certain nombre de peuplades bulgares et slaves, sans délimitation fixe de territoire.

Les orientalistes ne sont pas d'accord sur l'origine des Khazares que l'on rattache soit à la race turque, soit à la race finnoise, soit aux races caucasiennes. Au moment où nous arrivons dans leur empire, il y a dans les populations qui l'occupent un grand mélange. Les Khazares, disent les historiens (2), sont les uns basanés et presque noirs comme les Indiens, les autres ont le teint blanc et de beaux traits. Outre les Alains qui n'avaient jamais quitté les contrées caucasiennes, il nous semble que les Huns blancs ont fourni quelques-uns des éléments hétérogènes de cette agglomération. Les Ephtalites qui occupaient l'Asie centrale au cinquième siècle, se sont disséminés après la conquête de leur empire par les Turcs, et nous regardons comme un rameau de cette grande famille la nation païenne qui habitait dans le Caucase, au nord des Caschakes, et

(1) Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*, p. 268. — D'Ohsson, *les Peuples du Caucase*, p. 46 et 193, etc.

(2) De Sacy, *Chrestomathie arabe*, tom. II, p. 304. — D'Ohsson, *les Peuples du Caucase*, p. 34.



qui est désignée par les Arabes sous le nom d'Iram Zates (1). C'est peut-être à l'influence de cette partie blanche de la nation des Khazares qu'il faut attribuer la protection accordée au commerce.

Un autre résultat de ce mélange des populations diverses, résultat très-favorable à la prospérité commerciale de l'empire des Khazares, ce fut une grande tolérance religieuse. Également protégés, ayant leurs propres magistrats, les musulmans et les juifs arrivent en foule dans la capitale des Khazares; ils y deviennent même assez influents pour qu'un des rois des Khazares du neuvième siècle soit un musulman, et qu'au dixième siècle il y ait un juif sur le même trône (2).

Itii, capitale des Khazares, située sur le Volga, non loin de la ville moderne d'Astrakhan, était le rendez-vous des marchands de toutes les nations; une partie de la ville leur était spécialement réservée (3). Elle offrit donc aux négociants grecs, d'abord les pelleteries et le miel que les peuples du Nord apportaient par le Volga, les produits de l'Asie centrale et de la Chine que les caravanes turques y accumulaient, puis les tissus, les parfums et les épices que des navires allaient chercher dans les entrepôts formés au sud de la mer Caspienne.

L'alliance des Khazares fut doublement utile à l'em-

(1) D'Ohsson, *les Peuples du Caucase*, p. 27.

(2) D'Ohsson, *les Peuples du Caucase*, p. 203, 205.

(3) *Ibid.*, p. 33.



pire grec : ils préservèrent des Arabes l'Europe orientale, et fixèrent, par leur valeur, pour limites à l'empire des khalifes le Caucase et le Jaxartes ; en outre, ils devinrent les intermédiaires du commerce asiatique. Aussi des unions matrimoniales entre la famille des rois de Khazarie et celle des empereurs grecs, des attentions pour les Khazares qui venaient à Constantinople, la faveur, dans le cérémonial de la cour byzantine, d'un titre spécial pour le roi des Khazares et du premier rang parmi les rois étrangers, tout atteste le prix que les empereurs grecs attachaient à l'alliance avec les Khazares (1). Cette alliance paraissait si naturelle que les Arabes regardèrent sa rupture comme une grande faute. L'Imam Hakem, le dieu des Druses, dans la charte qu'il suspendit dans les mosquées vers l'an 411 de l'hégire (1020), voulant reprocher aux musulmans leurs guerres fratricides, leur dit : « Vous vous faites la guerre et vous vous attaquez réciproquement ; vous combattez les uns contre les autres, comme les Grecs et les Khazares (2). »

La prépondérance que les Arabes avaient reconnue aux Khazares, dans les contrées qui entourent la mer Caspienne (nommée par les géographes arabes, mer des Khazares), explique pourquoi ils blâmaient les Grecs de

(1) Gibbon, *the Decline and fall of the roman empire*, ch. 46, p. 813 et ch. 28, p. 853. — D'Ohsson, *les Peuples du Caucase*, p. 495.

(2) De Sacy : *Chrestomathie arabe*, tom. III, p. 343.



ne pas maintenir soigneusement des relations amicales avec cette nation. Ils n'ont pas considéré que le grand mobile des Grecs avait été d'assurer les communications de l'empire byzantin avec l'Inde et avec la Chine, et qu'au dixième siècle ces communications s'établissant par Trébizonde et par les provinces situées au sud de la mer Caspienne, le passage par la Khazarie devenait inutile : l'intérêt commercial avait dominé l'intérêt politique.

Les soieries furent une des branches importantes du commerce grec à Itil. Ces étoffes étaient entrées dans la consommation des Khazares ; mais il n'en existait pas de fabrication indigène (1). Lorsque les commerçants grecs cherchèrent dans les Khazares des intermédiaires, les soieries venaient toutes de l'Asie orientale ; ce n'est

(1) D'Ohsson, *les Peuples du Caucase*, p. 44. — Voici les preuves que les soieries étaient employées comme décoration des édifices et comme vêtements chez les Khazares : « A la mort » du Khakan, on construit un grand édifice contenant vingt cham- » bres que l'on tapisse d'étoffes de soie et or, et dans chacune des » quelles on creuse un tombeau. » D'Ohsson, *ibid.*, p. 39.

« L'habillement des Russes, dit Edrisi, est court et de ceux » qu'on nomme *kurtak*, tandis que celui des Khazares, des » Boulghars et des Badjnak est le *kurtak* complet, tissu de » soie, de coton, de lin ou de laine. » Trad. de Amédée Jaubert, tom. II, p. 402.

Le seul produit du pays des Khazares était la colle de poisson. On y importait, soit du pays des Russes, soit de celui des Bulgares, le vif argent, le miel, la graisse, le poil fin, le poil grossier. Tous les vêtements des Khazares étaient apportés du Djordjan, du Tabaristan, de l'Arménie, d'Adherbaidjan, et de Roum (l'empire byzantin). M. de Goeje, d'après Ibn-Haueal.



que plus tard que, l'industrie de la soie ayant pris de l'extension chez les Arabes, les tissus fabriqués dans la Perse, le Djordjan, le Tabaristan et le Khorassan, furent importés sur les marchés des Khazares.

Pour trouver la source de ce commerce de transit, il faut donc sortir de l'empire des Khazares et se diriger au nord du Jaxartes, à la suite des caravanes qui vont à l'est à travers l'Asie.

Tout le pays compris entre la mer Caspienne à l'ouest, et la Chine à l'est, est occupé par des tribus turques. Une différence sensible existe entre leurs mœurs et les mœurs des anciens Hiong-nou. Le contact avec les Chinois, les Indiens, les Persans et les Romains a puissamment aidé à la civilisation progressive des peuples de l'Asie centrale, et, à coup sûr, le commerce en a été l'agent le plus efficace.

Toutes ces tribus n'ont pas, sans doute, renoncé à leurs anciennes coutumes ; un grand nombre d'entre elles sont encore nomades et parcourent les pays qui reconnaissent leur domination, en ne s'occupant que de leurs troupeaux. Mais même avec celles-ci il y a des échanges commerciaux, et elles se prêtent à aider les communications entre l'Orient et l'Occident, d'autant qu'elles subissent l'influence de voisins redoutés, tels que les Khazares à l'ouest, les Arabes au sud, les Chinois à l'est.

Au septième et au huitième siècle l'empire chinois



exerça jusqu'à la mer Caspienne la même prépondérance qu'il avait exercée du temps des Han. Les royaumes turcs formaient comme des États feudataires gouvernés par des princes indigènes. « Ces rois se reconnaissaient vassaux de l'empereur chinois, recevant de lui des patentes, des sceaux et des ceintures. Ils n'étaient tenus qu'à envoyer, de temps en temps, des ambassadeurs et des présents à la cour, et à conserver la tranquillité dans leur pays. De cette manière, le commerce de la Chine avec les pays occidentaux était protégé (1). » Et il y eut une sécurité très-favorable au commerce. Cette sécurité, toutefois, était relative; car maintenir l'ordre d'une manière constante dans tout ce vaste empire entrecoupé de déserts était chose impossible; les caravanes étaient souvent attaquées et pillées, comme l'atteste le voyageur Bouddhiste dont nous avons déjà parlé, le célèbre Hiouen-Thsang (2).

Trois routes mettaient en communication l'Occident avec l'Orient; toutes trois aboutissaient à Kan-tcheou sur la frontière occidentale de la Chine (3) : l'une

(1) Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*, p. 207.

(2) *Vie et voyages de Hiouen-Thsang*, trad. de M. Stanis Julien, p. 48 et 53.

(3) M. Reinaud, dans sa récente étude sur les *Relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Asie orientale*, p. 194, indique comme les points frontières par lesquels les caravanes entraient dans l'empire chinois, deux endroits nommés



partant du lac Aral et du Jaxartes, passait par les villes de Talas, Pé-thing (auj. Ouroumtri), Tourfan et Hami. On pouvait, en quittant Talas, traverser les montagnes neigeuses près du lac Issikoul, et se diriger vers le lac Lop; c'est cette seconde route que suivit Hiouen-Thsang (1). Sans monter autant au nord, on trouvait la troisième route qui de l'Oxus conduisait vers Balk, puis traversant le mont Bolor, les villes de Yarkend, Kaschgar et Khotan, unissait la Bactriane à la Chine; c'est cette route que prit Hiouen-Thsang en revenant de l'Inde : c'est l'ancienne route sur laquelle était la Tour de Pierre (2).

La facilité des communications explique la fréquence des ambassades grecques dont les historiens chinois signalent l'arrivée en 643, 719, 742, à la cour des Thang (3). De même, les changements qui surviennent

par les Chinois, *Kouan, barrières*. Le plus important est celui nommé Yu-men-kouan, porte de Jade, placé sur la route de Liang-tcheou à Singanfou, à peu de distance du fleuve Jaune.

(1) Voir la carte dressée pour les *Mémoires sur les contrées occidentales*, ouvrage de Hiouen-Thsang, traduit par M. Stan. Julien.

(2) Tom. I, p. 104. — Les royaumes intermédiaires attachaient un grand prix au passage des caravanes. Ainsi on voit au septième siècle le roi de Yen-ki (pays situé près de Ku-tse), solliciter, en reconnaissant la suzeraineté de l'empereur Tay-Tsong, que les caravanes et les envoyés d'Occident passent par le grand désert au lieu de se diriger vers le pays de Tourfan. *Mémoires des missionnaires*, tom. xv, p. 449.

(3) Voir, dans les *Mémoires des missionnaires*, tom. xvi, l'histoire de la grande dynastie des Thang, par le P. Gaubil.



dans les rapports entre les divers Etats de l'Asie centrale, donnent la raison de la brusque et longue interruption que l'on remarque postérieurement dans les relations directes entre l'empire grec et l'empire chinois.

Dans la seconde moitié du huitième siècle, en effet, les Thou-fan, ou Tubétains, réussirent à s'emparer des riches contrées situées entre les monts Bolor et la Chine, contrées soumises aux Turcs et aux Chinois, et dans lesquelles ils faisaient depuis longtemps de fréquentes invasions. La route centrale, celle qui avait été toujours la plus fréquentée, se trouva ainsi interceptée. En même temps l'autorité des rois de la dynastie des Thang s'affaiblit; des guerres entre les diverses tribus turques, et des révoltes contre la suprématie des empereurs chinois rendirent l'accès de la Chine difficile et périlleux. Plus tard, après l'expulsion des Tubétains de l'Asie centrale au neuvième siècle, les relations de l'empire grec avec la Chine ne furent pas reprises, parce que le commerce de l'Asie se trouva tout entier à cette époque entre les mains des musulmans; parce que d'ailleurs les Khazares s'étaient faits les pourvoyeurs de l'empire grec et qu'il devenait inutile de braver les dangers d'une longue route. Il faudra attendre la fin du onzième siècle pour trouver dans l'histoire de la Chine l'arrivée d'une ambassade grecque.

Il est remarquable que les relations commerciales en-



tre l'orient et l'occident de l'Asie, quels qu'en soient les intermédiaires, tendent constamment à être reprises et maintenues. Quelques-unes de ces nombreuses guerres dont l'histoire des Turcs renferme le récit fastidieux, prouvent elles-mêmes l'importance que les peuples de l'Asie centrale attachaient à ces relations. Ainsi de Guignes donne pour cause à une guerre qui éclate au huitième siècle entre les Ouigours et les peuples du Haraschar la tentative faite par ces derniers pour établir une communication directe avec la Chine à travers le désert de Gobi (1).

Les besoins commerciaux sont plus puissants que les inimitiés politiques ; les blocus et les prohibitions douanières n'ont eu pour résultat chez les peuples modernes que de surenchérir les objets sans empêcher le luxe de se les procurer. Au neuvième, au dixième, au onzième siècle, malgré l'anarchie qui désola la Chine, malgré la lutte continuelle entre les Hœi-hou ou Ouigours et les Hakas ou Khirghiz, malgré les guerres des Musulmans avec les peuplades de l'Asie centrale, malgré les discordes intestines dans l'empire des Khalifes, des caravanes transportèrent les soies et les soieries à travers l'Asie et les livrèrent à l'empire grec.

Un seul changement doit être noté entre le commerce des soieries tel qu'il existait au huitième siècle

(1) De Guignes, *Histoire des Huns*, tom. II, p. 476.



et le commerce des soieries du dixième siècle, c'est que la majeure partie des soieries dont on trafique au dixième siècle, ne sont plus des soieries chinoises. L'industrie de la soie a progressé et s'est développée dans les contrées soumises aux Arabes; et, en raison des difficultés qu'offrent les transactions commerciales avec l'extrême Asie, ce sont les soieries et les soies du Khorassan, du Djordjan, du Tabaristan et de la Perse qui alimentent le commerce et se substituent aux produits chinois.

Avant de suivre ce développement de l'industrie de la soie chez les Arabes, nous devons l'étudier dans l'Asie centrale. Là, depuis le quatrième siècle, époque à laquelle nous avons vu les vers à soie introduits dans le Khotan, l'industrie séricicole n'a pas cessé de progresser. On est frappé, lorsqu'on lit les voyages de Hiouen-Thsang et les renseignements géographiques laissés par les écrivains de la dynastie des Thang, du contraste entre l'abondance des soieries dans les royaumes de l'Asie centrale, et leur rareté dans les royaumes au sud de l'Himalaya. Le savant pèlerin bouddhiste reçoit du roi de Kao-tchang, royaume situé au nord de la petite Boukharie, cinq cents pièces de satin et de taffetas (1); il reçoit du Khakan des Turcs, campé à Sou-tche, près du lac Issikoul, cinquante pièces de soie (2), tandis que le roi de Kaboul lui offre en présent cinq piè-

(1) *Vie de Hiouen Thsang*, p. 40.

(2) *Ibid.*, p. 58.



ces de soie unie (1); et les rois indiens ne pourront lui donner que des étoffes de coton (2).

Evidemment, cette différence provient de ce que l'on produit de la soie et des soieries dans l'Asie centrale. Nous ne voulons certainement pas placer l'Inde en dehors du rayonnement du commerce des soieries. Nous avons montré les étoffes chinoises apportées vers le haut Indus, et répandues ensuite dans les contrées que baignent l'Indus et le Gange. Elles figurent encore, mêlées avec les soieries de l'Asie centrale, parmi les marchandises exotiques rares que les négociants livrent au luxe des Indiens des bords du Gange, et nous ne nous étonnons pas de les trouver dans le Kanyakoubja, au dire de Hiouen-Thsang (3). Mais nous constatons que les soieries n'étaient pas produites dans l'Inde au septième siècle, et que les tissus indigènes, d'après les renseignements des mêmes voyageurs, sont des tissus de coton, de laine fine et de soie sauvage, *Kiao-che-ge* (4). Nous remarquons, en outre, que postérieurement au septième siècle aucun nouveau renseignement ne vient modifier ceux du pèlerin chinois; il n'est question ni de soie indienne, ni de soieries indiennes dans le commerce que font les Arabes avec l'Inde du septième

(1) *Vie de Hiouen Thsang*, p. 75.

(2) *Ibid.*, p. 101 et 245.

(3) *Mémoires sur les contrées occidentales*, p. 243. — Voir, sur la carte, la position du royaume de Kanya-koubja.

(4) *Ibid.*, p. 68.



au douzième siècle. Nous pouvons donc, avec quelque raison, limiter la marche du ver à soie chinois de l'est vers l'ouest, entre le 33<sup>e</sup> degré et le 43<sup>e</sup> degré de latitude.

Mais entre ces limites quelle rapide extension prend l'industrie de la soie en quittant la Chine ! Dès le septième siècle les satins et les taffetas abondent dans le royaume de Kao-tchang, à Hami, à Kouscham (1); les habitants de Kou-tche se vêtissent d'étoffes de soie brochée (2); ceux de Khashgar excellent à fabriquer de riches tapis (3). « Dans le royaume de Khotan, les habitants sont habiles à filer la soie et à en fabriquer de belles étoffes; peu de personnes portent des vêtements de laine ou de peau, le plus grand nombre se vêtit de soie ou de coton (4). » Si nous interrogeons les écrivains postérieurs à Hiouen-Thsang, nous voyons au neuvième siècle chez les Hakas, comme chez les Turcs du septième siècle (5), les étoffes de soie être d'un usage général; les femmes se vêtissent de

(1) *Documents géographiques sous la dynastie des Thang*, traduit. de M. Stan. Julien, à la fin de la vie de Hiouen-Thsang, p. 382.

(2) *Mémoires sur les contrées occidentales*, p. 4.

(3) *Documents géographiques*, p. 396.

(4) *Vie de Hiouen-Thsang*, p. 40.

(5) Hiouen-Thsang montre, à la cour du Khakan, 200 officiers vêtus de brocart. *Vie de Hiouen Thsang*, p. 55; et on se rappelle le luxe des soieries chez Dizaboul.



drap de serge, de brocart, de tabis, de taffetas (1). Les villes de Nyan-si et Pe-thing font un grand commerce avec les Arabes, et les Hakas envoient une escorte au-devant des marchands arabes, afin de les protéger contre les Hœi-hou (2). « La ville de Ghaghan (Kou-tche), dit Edrisi, située sur les bords occidentaux du lac de Ghaghan, est jolie et abondante en ressources et en productions. On y fabrique des étoffes de soie, et l'on peut s'y procurer de riches vêtements formés de fourrures; les marchands turks en importent considérablement dans le reste du pays des Turks (3). »

(1) Voir les détails donnés sur ce peuple à cheveux blonds, aux yeux bleus et au teint blanc, par Visdelou, *Supplément à la Bibliothèque orientale de d'Herbelot*, p. 78, et par Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*, p. 468 et suiv.

(2) Nous ne répétons pas l'histoire de ces merveilleux brocarts fabriqués par les Arabes, et dont une seule pièce formait la charge de vingt chameaux. Il en est question dans Klaproth, *Tableaux historiques*, et dans Visdelou, *Bibliothèque orientale*. Il y a, évidemment, confusion, et, au lieu d'une pièce de brocart, il faut lire une tente en brocart. C'est ainsi que, dans l'énumération des trésors des khalifes Mostanser, il est dit : « On distinguait, surtout, » une tente appelée la *grande rotonde*, soutenue sur une seule colonne qui avait 65 coudées de hauteur,  $6 \frac{2}{3}$  de diamètre et 20 » de tour. La tente avait 50 coudées de circonférence; elle était » formée de 64 pièces d'étoffes, qui s'attachaient les unes aux autres avec des boucles et des agrafes. Il fallait cent chameaux » pour porter les diverses parties de cet édifice, avec les cordes, » les meubles et tous les ustensiles accessoires. » Quatremère, *Mémoires historiques sur l'Égypte*, p. 384.

(3) Edrisi, *Géographie*, trad. de M. Amédée Jaubert, t. II, p. 245. Bien qu'Edrisi ait écrit au douzième siècle, nous emprun-



Et, un peu plus loin, ce même géographe nous montre cette exportation atteignant des contrées plus orientales et plus septentrionales encore (1).

Entre les Hakas et les Chinois sont les Ouigours. Chez ce peuple, au dire d'un ambassadeur chinois, Vam-ye-te qui les visite au dixième siècle, les brocarts et les étoffes brodées sont réservés pour les riches vêtements; les taffetas servent comme monnaie dans les échanges. « On y achète, dit-il, un bon cheval pour une pièce de taffetas simple; et dix pieds de ce même taffetas suffisent pour en avoir un méchant pour le service, mais bon à manger (2). » Or, ces Ouigours, c'est la nation forte, nombreuse, bien gouvernée (3), que les géographes arabes désignent sous le nom de Taghazghaz (4), et dont ils placent l'empire entre le Khorassan et la Chine. Ils appartenaient à la grande famille des Hoei-hou, que l'on trouve établie, du huit-

tons, sans scrupule, les renseignements qu'il fournit. Nécessairement, ces renseignements s'appliquaient à une époque précédente, et ce n'est pas faire violence à la vérité historique que d'y chercher l'état de l'Asie aux dixième et onzième siècles.

(1) « Le roi des Kimakis revêt des vêtements tissus d'or... Les » plus considérables d'entre les habitants s'habillent d'étoffes de » soie de couleur rouge et jaune. » Edrisi, *Géographie*, tom. II, p. 223.

(2) *Supplément à la Bibliothèque orientale de d'Herbelot*, par Visselou et Galand, p. 137.

(3) Expressions de Massoudy, d'après M. Reinaud.

(4) Reinaud, *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. 363. — Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*, p. 229.



tième au treizième siècle dans les contrées de l'Asie centrale, depuis le lac Aral et le Jaxartes jusqu'aux frontières chinoises. Leurs relations continuelles avec la Chine et avec l'empire arabe, et la civilisation avancée de quelques-unes de leurs tribus (1), expliquent comment ils ont maintenu à la fabrication et au commerce des soieries une certaine activité. L'influence que les Arabes, maîtres dès le huitième siècle du Mà-Warào'n nahr et du Khorassan, c'est-à-dire de tout le pays compris entre la mer Caspienne et le mont Bolor, ont eue dans la généralisation des habitudes commerciales est très-remarquable. Même avec les Ghozzes (les Kou-szu des Chinois), cette tribu turque nomade qui, sous la conduite de Seldjouk envahira la Perse, la Syrie et l'Asie Mineure, un commerce est établi. La ville de Djordjania, sur le Djaihoun (l'Oxus), devient un marché important où les habitants agricoles et manufacturiers du Mà-Warào'n nahr et du Kharizin achètent les pelleteries, les bestiaux, les esclaves que les Ghozzes amènent à travers les steppes du Kharizin septentrional (2). « Djordjania, dit Edrisi, est l'entrepôt du commerce des Ghozzes, et c'est de là que partent les caravanes destinées pour le Djordjan; anciennement,

(1) Une branche des Ouigours est devenue célèbre par son alphabet. Klaproth., p. 125.

(2) D'Ohsson, *les peuples du Caucase*, p. 147. — Ibn-Haucal : *Géographie*, trad. par Ouseley, p. 240. — Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 353 et 366.



elle en expédiait pour le pays des Khazares et pour tout le Khorassan (1). »

Ces détails établissent le rôle qu'a pris l'Asie centrale dans l'histoire de la soie, et l'importance de cette route commerciale ouverte au nord de la mer Caspienne, importance qui ira en croissant et qui déterminera la fondation et la prospérité des villes d'Astrakan et de Taxa, lorsque les Vénitiens et les Génois se seront emparés du commerce de la mer Noire.

Nous ne voulons pas exagérer cependant la production de soieries qui a pu être faite dans le Khotan et dans le pays des Ouigours; les contrées de l'Asie centrale sont, avant tout, des pays de transit pour le commerce des soieries. Les étoffes qu'on y a fabriquées (2) ont, sans doute, été appelées à suppléer en partie au déficit des étoffes chinoises, lorsque la Chine fut, pour ainsi dire, fermée au commerce de l'Occident par suite de l'anarchie et des guerres civiles qui signalèrent la chute des Thang. Mais les fabriques turques n'ont jamais pris assez

(1) Edrisi, *Géographie*, trad. de M. Am. Jaubert, t. II, p. 439. — M. de Goeje nous fait observer que ces renseignements sont puisés dans Belkhi et Ibn-Haucal, qui les donnent de la capitale du Kharizin, la ville de Kar, située sur la rive septentrionale de l'Oxus. Djordjania était sur la rive méridionale.

(2) « Les villes des Turcs Khisildjis, dit Edrisi au douzième siècle, sont florissantes : on en tire des peaux de léopard, d'hermine, de renard, du fer, du musc, des esclaves et de la soie. » Tom. I, p. 499. — D'ailleurs, des documents recueillis dans notre premier volume (ambassade de Maniakh), il résulte que l'industrie de la soie s'était établie dans le Turkestan au VI<sup>e</sup> siècle.



d'extension pour fournir des étoffes à une exportation quelconque; ces pays intermédiaires sont restés tributaires de la Chine d'abord, puis du Khorassan.

A nos yeux, les véritables producteurs de soieries en Asie, ceux qui fournissaient ces étoffes à l'exportation pour l'Occident, ce sont du septième au neuvième siècle les Chinois, et du neuvième au treizième siècle les Arabes.

La Chine, en effet, demeure le véritable pays de la soie (1), et, comme l'observe M. Reinaud, le principal objet du commerce qui se faisait à travers l'Asie, c'était la soie de Chine (2).

Avant de rechercher quelques renseignements constatant l'abondance de la soie et des soieries dans la Chine, nous avons à noter un fait très-important: c'est que, dès cette époque, la soie jaune est acquise à l'industrie et au commerce. Nous en avons la preuve dans le témoignage irrécusable de Théophylacte Symocate. Parlant des *Taugas* qui sont voisins des Turcs et qui habitent au delà de la Sogdiane et de la Bactriane, l'écrivain byzantin dit: « Il y a chez eux beaucoup de bombyx qui fournissent une grande quantité de soie de différentes couleurs. Ces barbares portent dans

(1) Πρὸ τῶν ἄλλῶν, dit aussi Eustathius, indiquant la prééminence des Chinois dans l'industrie de la soie (passage déjà cité, p. 62).

(2) *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. 370.



l'éducation des vers à soie des soins et une intelligence remarquables (1). »

Ainsi, à peine un siècle s'est écoulé depuis que le ver à soie chinois, le ver à soie à cocons blancs, a été introduit à Byzance, et déjà l'on trouve la notion de plusieurs colorations, *ποικίλην χροίν* pour le fil précieux. Le cocon jaune, conformément à la préparation révélée par les moines persans à Justinien, a été dévidé au lieu d'être filé ; et le ver à soie qui le produit a été, de même que le ver à cocons blancs, soumis à une éducation régulière. De là, un nouvel état de choses pour l'industrie de la soie.

A la notion laissée par Théophylacte, se joignent les renseignements que fournissent les géographes arabes du dixième siècle, pour confirmer notre supposition (2) de l'origine occidentale des vers à soie à cocons jaunes. On lit en effet, dans Alostakry et Ibn-Haucal (3), d'une part, qu'il y a en Arménie des vers à soie vivant à l'état sauvage (4) et fournissant une soie qu'on exporte en

(1) Οἱ δὲ σκώληκες ἐξ ὧν τὰ Σηρωῶν καθέσθηκε νήματα πάνυ παρὰ τῷ τοιούτῳ ἔθνει πόλλοι ἑναλλαξ καὶ ποικίλην τὴν χροιάν κεκτήμενοι, τὴν τε περὶ τὰ τοιαῦτα ζῶα φιλοτέχνησαν φιλοτίμιον ἀσκοῦσιν οἱ βάρβαροι. Theophil., lib. ix.

(2) Voir tom. 1, p. 75.

(3) Nous sommes redevable de ce renseignement à la complaisance de M. de Goeje, qui a consulté les textes arabes.

(4) Il est assez curieux de rapprocher de ce passage d'Ibn-Haucal, signalant les vers à soie sauvages en Arménie, la tradition chinoise qui place dans le Ta-Tsin, une fabrication de soieries faites



Perse et en Khourgistan; d'autre part, que la tradition fait venir du Turkestan les vers à soie de Djordjan et du Tabaristan, et qu'encore au dixième siècle les provinces situées au sud de la mer Caspienne tirent de Merw les graines de vers à soie. Et dans toutes ces contrées la soie indigène est la soie jaune; nous en avons une preuve frappante dans ce fait, que nous relèverons plus tard en parlant de la Scandinavie: c'est qu'en Norwége au onzième siècle on parlait du jaune comme de la couleur primitive de la soie, et que cette notion de la soie écrue venait des bords de la mer Caspienne.

Y avait-il en Chine de la soie blanche et de la soie jaune? Nous ne pouvons répondre à cette question. Nous ne rapportons pas en effet à la Chine la phrase de Théophylacte, bien que nous admettions, comme Kla-

avec les cocons de vers à soie sauvages. Cette tradition, recueillie par le P. Cibat dans la collection Ming-pao (voir les *Mémoires des missionnaires*, tom. xv, p. 199), remonterait aux premières notions qu'eurent les Chinois de la Perse, lorsque leurs armées parvinrent à la mer Caspienne. Nous y joindrons encore ce rapprochement avec le présent. On lit dans les annales du commerce extérieur, 1852, p. 19, à propos d'une revue des étoffes asiatiques: « Gazz, étoffe d'une soie très-commune que l'on trouve » dans les montagnes du Kourdistan; cette soie est tirée d'un ar- » brisseau appelé par les Arabes *Chajar el Gazz*, arbre de la soie, » lequel n'existe que dans le Kourdistan, à Daoudie, Amadié et » Borduari. Le ver à soie vient se placer naturellement sur les » branches, et fait de lui-même son cocon, qui est de couleur jaune; » les Kurdes, après avoir récolté les cocons, les filent et viennent » vendre leur soie à Mossoul. »



proth(1), l'identité des Taugas avec le peuple chinois, et celle de Khoubdan capitale des Taugas, avec la ville de Tchang-nyan (auj. Si-nyan-fou). Tout le pays en effet à l'est des monts Bolor reconnaissant la suprématie des Chinois, l'auteur grec n'avait que ce nom pour représenter les peuples de la petite Boukharie et de l'Asie centrale. C'est dans ces contrées, immédiatement voisines de la Bactriane et de la Sogdiane, qu'il faut chercher le mélange indiqué par lui de plusieurs espèces de vers à soie. La patrie du ver à soie jaune, ce sont les montagnes qui entourent la mer Caspienne; c'est là que l'industrie de la soie a dû conquérir le plus grand nombre d'espèces nouvelles, espèces vivant à l'état sauvage dans les rami-

(1) Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*, p. 266. L'opinion de Klaproth n'est pas partagée par M. Kuid de Schlœger qui, dans le commentaire du voyage d'Abu-Dolaf Misar à travers l'Asie, note 31, indique Taghazghaz, comme le nom identique à Ταυγὰς, et Khotan, comme la ville correspondant à Χουβδάν. Les Taghazghaz sont, nous l'avons vu précédemment, une tribu turque dont les écrivains arabes font mention au dixième siècle, et qu'ils représentent comme occupant le pays entre la Sogdiane et la Chine au nord du Toubet. Il est possible qu'au septième siècle ce nom fût déjà parvenu à Théophylacte, qui semble avoir recueilli de précieux et très-minutieux détails sur l'Asie centrale. Mais, à cette époque, les Taghazghaz étaient soumis aux Chinois. Entre Klaproth et M. Schlœger, il n'y a donc pas grande divergence, quant à la position du peuple. Il n'en est pas de même pour Χουβδάν, et nous nous étonnons que M. Schlœger ait cédé à l'analogie de noms entre Χουβδάν et Khotan; car il semble non douteux que l'historien grec a voulu désigner la même ville, nommée plus tard, par les Arabes, *Khoumdan*, et dans laquelle les orientalistes modernes reconnaissent Tchang-nyan (auj. Singanfou).



fications de l'Himalaya et du Caucase. Les savantes études entreprises par M. Duseigneur sur les cocons, éclairciront sans doute cette importante question des races, et feront voir en combien de variétés il faut subdiviser les vers à soie. En attendant ce résultat, nous croyons pouvoir, sans présomption, attribuer à la multiplicité des nouvelles espèces, recueillies et utilisées, le développement rapide durant l'époque qui nous occupe de l'industrie séricicole dans l'Asie centrale et dans l'Asie occidentale.

Quant aux Chinois, leur orgueil et leurs mœurs s'opposaient à ce qu'une amélioration quelconque, venue du dehors, pût prévaloir chez eux. Ils se regardaient comme supérieurs aux autres peuples; ils devaient lutter contre l'introduction du ver à soie à cocons jaunes, qui n'était pas d'origine chinoise; le Céleste-Empire donnait, mais ne recevait pas. Au surplus, il n'avait pas besoin de cette nouvelle source de richesses : avec sa race de vers à soie, depuis si longtemps propagée et maintenue, il était parvenu à une prospérité merveilleuse. Les détails, que nous allons emprunter aux écrivains contemporains de la dynastie des Thang, attestent que la production des soieries dans la Chine, avait atteint son apogée.

« Les Chinois grands et petits, rapporte le marchand arabe Soleyman, s'habillent en soie, hiver et été. Les princes se réservent la soie de première qualité.



Quant aux personnes d'un ordre inférieur, elles usent d'une soie en proportion avec leur condition. L'hiver, les hommes se couvrent de deux, trois, quatre, cinq caleçons et même davantage, suivant leurs moyens : leur but est uniquement de maintenir la chaleur dans les parties inférieures du corps à cause de la grande humidité du climat et de la peur qu'ils en ont. Mais, l'été, ils revêtent une seule tunique de soie ou quelque chose de même genre (1). » La soie de première qualité, dont il est question pour les vêtements des principaux officiers, n'était pas livrée au commerce extérieur; c'était, suivant Abou-Zeyd qui complète les renseignements de Soleyman, une soie écrue, non ovalée et, quelque fine qu'elle fût, elle n'égalait pas la soie réservée pour les princes (2).

Toutes les familles qui possèdent un coin de terre,

(1) *Chaîne des Chroniques*, trad. de M. Reinaud, p. 21, tom. 1, *des Relations des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et dans la Chine*. Edit. in-42.

(2) *Chaîne des Chroniques*, p. 77. La soie écrue non ovalée correspond à ce que nous nommons de la soie grège, soie qui n'a pas encore été moulinée. Nous avons substitué le mot *ovalé* au mot *foulé*, employé par M. Reinaud, parce que, sur un appel que nous avons adressé à la bienveillance du savant professeur, nous avons eu cette réponse :

« Le mot arabe que j'ai traduit par *foulé*, est le participe passif  
 » du verbe arabe, rendu dans le dictionnaire par ces mots : brevis  
 » fuit, defuit, impar fuit, destitit, praccidit capillos, tundendo  
 » lavandoque dealbavit vestem fullonum more. »



élèvent des vers à soie et tissent des soieries ; elles payent une grande partie des impôts en soie et en étoffes de soie. On voit, en 819, le gouverneur général du Ho-Nan, offrir à l'empereur Hien-Tsong 8,000 pièces de soie et l'avertir qu'il y a dans les magasins (1) cent mille pièces de soie. En 825, un mandarin offre à l'empereur King-Tsong un million de pièces de soie (2). Aussi, la prodigalité des empereurs atteste-t-elle les amas de soieries accumulées dans leur trésor. Ici, c'est une gratification de cent mille pièces accordée à chacun des khans entre lesquels l'empire des Turcs, récemment conquis, est partagé (3) ; là, trente mille pièces sont données au roi des Khitans pour acheter la paix (4). Un prince des Ouigours qui aide l'empereur de la Chine Sou-Tsong à vaincre une armée de rebelles reçoit 20,000 pièces de soie (5), et on voit fréquemment un présent

(1) *Mémoires des missionnaires*, tom. xvi, p. 178.

(2) *Ibid.*, p. 198.

(3) *Supplément à la bibliothèque orientale*, par Visselou et Galland, p. 53.

(4) De Guignes, *Histoire des Huns*, tom. iii, p. 8.

(5) *Mémoires des missionnaires*, tom. xvi, p. 76. On lit dans ce même volume, p. 115 : « Les eunuques avaient la direction des » magasins de soie, et de l'argent des impôts et revenus de l'em- » pire. L'empereur Tay-tsong (huitième siècle), sachant les grands » abus qu'il y avait, ordonna que, selon l'ancienne règle, des » grands mandarins seraient préposés au soin de ces magasins et » trésors, et qu'il y aurait des registres où serait exactement noté » ce qui y entrait et ce qui en sortait. » A la page 325, l'historien parle d'une distribution de pièces de toile et de soieries faite aux troupes qui ont vaincu des rebelles.



de mille à deux mille pièces fait à des guerriers que l'empereur veut honorer (1). Enfin, pour ne plus citer qu'un trait du même genre, le souvenir d'un don de cent pièces de soie accordé à la première église que les chrétiens ont fondée en Chine, est conservé par le monument de Si-ngan-fou (2). En dehors de la cour, dans la vie privée, la profusion des soieries n'est pas moins remarquable : en voici des exemples pris dans la vie de Hiouen-Thsang.

A propos d'une cérémonie religieuse, « on comptait dans le cortège, disent les disciples du savant bouddhiste, quinze cents chars ornés de dais en brocart et de bannières où étaient peints des poissons et des dragons, et trois cents parasols d'étoffes précieuses. On avait tiré de l'intérieur du palais deux cents images de Boudha, brodées ou peintes sur soie, deux statues d'or et d'argent et cinq cents bannières tissées de soie et d'or. »

(1) *Mémoires des missionnaires*, tom. v, p. 226.

(2) « L'empereur Hiouen-tçum ordonna au généralissime des armées, Kao-lii-su, de placer dans l'église les portraits des cinq saints (l'empereur désigne ainsi ses prédécesseurs) et d'offrir un présent de cent pièces de soie. » *Traduction de l'inscription de Si-ngan-fou*, donnée par Visselou et Galand. *Bibliothèque orientale*, p. 168, in-f°, 1780.

Ce monument, découvert en 1626, fixe au septième siècle l'arrivée des missionnaires chrétiens en Chine : n'est-ce pas une nouvelle preuve à l'appui de l'opinion exprimée dans le premier volume, p. 185, que les moines persans n'avaient pu au sixième siècle aller en Chine étudier les procédés d'éducation des vers à soie et en rapporter des œufs?



Plus loin il est question des funérailles du maître de la loi : « Les fabricants de soie du marché de l'Est en avaient employé trois mille pièces de différentes couleurs pour former le char du nirvâna qu'ils avaient orné de fleurs et de guirlandes chargées de pierres précieuses (1). »

Cette grande consommation donne une idée de ce que pouvaient être et la production et l'exportation ; l'une et l'autre étaient favorisées par des conditions économiques qu'il importe d'apprécier.

Les Arabes qui parlent de la Chine, Soleyman au dixième siècle (2), Edrisi au douzième siècle (3), en font un royaume idéal. Nombre considérable de villes opulentes, sol fertile partout cultivé et pas imposé, revenus énormes basés sur la capitation et sur la consommation du sel et du thé, richesse du pays attestée par l'usage d'une monnaie de cuivre dans les échanges, protection du commerce, gouvernement éclairé faisant régner l'ordre et la justice, tel est le brillant tableau tracé par les voyageurs arabes. Les historiens chinois, moins enthousiastes, y jettent quelques ombres ; et, s'ils laissent aux règnes, auxquels les Arabes font allusion, tout leur éclat, ils montrent le contraste des temps peu prospères qui les ont précédés ou suivis, et parlent de

(1) *Vie de Hiouen-Thsang*, p. 350.

(2) *Chaine des chroniques*, p. 32 à 47.

(3) Edrisi, *Géographie*, t. 1, p. 94 et 100.



famines, d'emprunts forcés, de désordres de tout genre, en dehors de la grande révolte de Houang-tchao, qui fut signalée par les Arabes eux-mêmes (1).

Tout en ne considérant pas comme sans mélange la prospérité dépeinte par les Arabes, il faut cependant reconnaître que la Chine est le foyer d'où la civilisation rayonne dans toute l'Asie. C'est son exemple et son influence qui ont déterminé les peuples nomades de l'Asie centrale à adopter une vie sédentaire ; ce sont ses colonies qui ont amené l'adoucissement de leurs mœurs, et c'est au contact, pour ainsi dire journalier de sa civilisation, qu'ils ont pris le goût du luxe et les habitudes commerciales. Nous ne pouvons oublier qu'une alliance matrimoniale entre une princesse chinoise et un prince de Khotan a été la source de l'industrie de la soie pour la petite Boukharie et pour l'Asie occidentale. Enfin, le retour si prompt de l'ordre et de la prospérité, après les années désastreuses, n'est-il pas lui-même une preuve des grandes ressources que possédait la Chine ?

Nous ne croyons donc pas nous écarter de la vérité en empruntant aux écrivains arabes l'exposé des lois et des coutumes qui régissaient dans l'Empire Céleste

(1) Voir le récit qu'en donne Abou-Zeyd, *Chaine des chroniques*, p. 63 et suiv.

Pour tout ce qui concerne l'histoire de la Chine à cette époque, l'histoire de la grande dynastie des Thang, par le P. Gaubil, offre un vif intérêt.



l'industrie de la soie et le commerce des soieries : là se trouvent en grande partie les causes de leur merveilleux développement.

Une différence essentielle existait entre le tisseur chinois et le tisseur de l'Occident : les métiers, dans l'empire romain, étaient méprisés et abandonnés aux esclaves ; dans la Chine, le travail était libre et honoré. Nous avons vu que la récolte de la soie, la teinture et le tissage se faisaient dans chaque famille ; le père cultive la terre, la mère s'occupe des vêtements. Il n'est plus besoin d'établir la supériorité du travail fait par des artisans libres, intelligences qui se sentent vivre, sur le travail exécuté par des esclaves, machines sans initiative : la fabrication des soieries est l'art dans lequel cette supériorité est le plus facilement mise en évidence. On comprend dans quelles conditions exceptionnellement favorables cette loi du travail plaçait l'industrie chinoise en comparaison de l'industrie byzantine.

Le résultat le plus immédiat, c'était d'intéresser l'ouvrier à bien faire, de l'exciter par la concurrence à se perfectionner. « Aussi les Chinois sont-ils, suivant l'observation d'Abou-Zeyd (1), au nombre des

(1) *Chaîne des chroniques*, p. 77. « On lit dans Al Maccari, » 1, p. 152, édit. Wright, cette phrase devenue presque proverbiale : l'intelligence descendit sur les cervelles des Grecs, les mains des Chinois et les langues des Arabes. » M. de Goeje.



créatures de Dieu qui ont le plus d'adresse dans la main en ce qui concerne le dessin, l'art de la fabrication et pour toute espèce d'ouvrages ; ils ne sont, à cet égard, surpassés par aucune nation. En Chine, un homme fait avec sa main ce que vraisemblablement personne ne serait en état de faire. »

L'éducation était obligatoire et donnée gratuitement aux pauvres (1) ; elle comprenait le dessin « que tout le monde, pauvre et riche, petit et grand, devait apprendre (2). »

Comme complément, l'épreuve de l'exposition publique et une récompense assurée à celui dont le mérite serait incontesté, stimulaient les inventeurs. « Quand un ouvrage est fini, l'artiste le porte au gouverneur en demandant une récompense pour le progrès qu'il a fait faire à l'art. Aussitôt le gouverneur fait placer l'objet à la porte de son palais et on l'y tient exposé pendant un an. Si dans l'intervalle personne ne fait de remarque critique, le gouverneur récompense l'artiste et l'admet à son service ; mais si quelqu'un signale un défaut grave, le gouverneur renvoie l'artiste et ne lui donne rien (3). » Cette épreuve, que rappelle le chef-d'œuvre exigé par les corporations modernes, était très-sérieuse. « Un jour, continue Abou-Zeyd, à qui tous ces détails sont empruntés, un Chinois représenta

(1) *Chaîne des chroniques*, p. 47.

(2) *Chaîne des chroniques*, p. 37.

(3) *Chaîne des chroniques*, p. 77.



sur une étoffe de soie un épi sur lequel était posé un moineau ; personne, en voyant la figure, n'aurait douté que ce ne fût un véritable épi et qu'un moineau était réellement venu se percher dessus. L'étoffe resta quelque temps exposée. Enfin, un bossu étant venu à passer, il critique le travail. Aussitôt on l'admit auprès du gouverneur de la ville ; en même temps on fit venir l'artiste ; ensuite on demanda au bossu ce qu'il avait à dire. Le bossu dit : C'est un fait admis par tout le monde, sans exception, qu'un moineau ne pourrait pas se poser sur un épi sans le faire ployer ; or, l'artiste a représenté l'épi droit et sans courbure, et il a figuré un moineau perché dessus ; c'est une faute. L'observation fut trouvée juste et l'artiste ne reçut aucune récompense.

« Le but des Chinois dans cela et dans les choses du même genre est d'exercer le talent des artistes, de les forcer à réfléchir mûrement sur ce qu'ils entreprennent et à mettre tous leurs soins aux ouvrages qui sortent de leurs mains (1). »

L'exécution soignée du tissu ou de la broderie et le fini du dessin assuraient aux étoffes chinoises une grande supériorité. Les marchands chinois qui parcouraient les provinces et achetaient les soieries en trouvaient un facile écoulement. Ajoutons que rien ne limitait la production, et nous aurons donné un aperçu

(1) *Chaine des chroniques*, p. 78.



des mesures prises pour favoriser l'industrie de la soie en Chine.

Le commerce était dans des conditions également favorables. Les provinces séricicoles ont un impôt à acquitter en soie et en étoffes de soie, impôt dont le gouverneur fait une répartition entre les producteurs. Dès que sa taxe est fournie, l'artisan peut disposer de ses produits.

La soie et les soieries n'ont à acquitter aucun droit de circulation, aucun droit de sortie. Une sécurité complète est assurée aux marchands ; leur personne et leurs biens sont protégés par des passe-ports. « La personne qui veut voyager d'une province à l'autre se fait donner deux billets, l'un du gouverneur et l'autre de l'eunuque. Le billet du gouverneur sert pour la route et contient le signalement du voyageur et des personnes de sa suite... Quant au billet de l'eunuque, il y est fait mention de l'argent du voyageur et des objets qu'il emporte avec lui. Il y a sur toutes les routes des hommes chargés de se faire présenter les deux billets. Dès qu'un voyageur arrive, les préposés demandent à voir les billets ; ensuite ils écrivent : A passé ici un tel, fils d'un tel, telle profession, tel jour, tel mois, telle année, ayant tels objets avec lui. Le gouvernement a eu recours à ce moyen, afin que les voyageurs ne courussent pas de danger pour leur argent et leurs marchandises. Que si un voyageur essuie une perte ou meurt, on sait tout



de suite comment cela s'est fait, et on rend ce qui a été perdu au voyageur ou à ses héritiers (1). » Au reste, le vol était puni de mort.

Les marchands étrangers sont également protégés. Soleyman, qui alla en Chine par mer, dit qu'à leur arrivée, les marchandises sont déposées dans de vastes magasins et garanties pendant six mois contre tout accident et toute avarie. Quand tous les navires amenés par la mousson sont entrés dans le port, les agents du gouvernement prélèvent, comme droit d'entrée et de garantie, les trois dixièmes des marchandises et rendent le reste au propriétaire (2). Aucune exaction n'est tolérée ; l'empereur, le premier, observe la plus stricte justice ; et ce qu'il désire avoir parmi les marchandises importées, ivoire, camphre, encens ou carapaces de tortues, il le prend au taux le plus élevé et le paye comptant.

Les mêmes mesures étaient sans doute prises pour les marchandises qui arrivaient par terre vers l'ouest de l'empire. Les caravanes, en effet, étaient obligées de s'arrêter aux frontières du Chen-si, à Kan-tcheou : les ambassades seules avaient l'autorisation de pénétrer dans la Chine. Si, pour éluder la défense, les ambassades n'ont été, le plus souvent, que des entreprises industrielles dissimulées, il n'en est pas moins vrai que

(1) *Chaine des chroniques*, p. 41.

(2) *Ibid.*, p. 34.



le véritable commerce avec la Chine se faisait à Kan-tcheou. Un motif de simple curiosité ne pouvait être assez puissant sur les marchands pour les déterminer généralement à prolonger, à travers la Chine, un voyage déjà bien péniblement exécuté. Kan-tcheou fut le vaste entrepôt où vinrent s'accumuler, dans tous les temps, les soies et les soieries apportées des provinces centrales de la Chine (1), et le concours des marchands occidentaux qui y venaient nécessita de bonne heure l'établissement de magistrats particuliers chargés de les surveiller.

A Kan-tcheou s'arrête la route que nous avons essayé de parcourir à la suite d'une caravane partie des frontières de l'empire romain. Là, pourrions-nous dire aussi, s'arrêtent les communications que les Grecs ont eues avec les Chinois. Les Grecs, en effet, n'ont plus eu aucune part dans le commerce maritime avec la Chine, après que les Persans eurent acquis la suprématie des mers asiatiques. Les soieries chinoises venues jusqu'à Byzance furent, à dater du septième siècle, presque en totalité transportées à travers l'Asie, soit au nord, soit au sud des monts Célestes. Les routes et les intermédiaires changent, il est vrai : peu à peu les

(1) Les provinces au sud du Hoang-ho ont toujours été les pays producteurs de soieries. C'est dans son deuxième climat qu'Edrisi place les centres de production de soieries. *Géographie*, tom. 1, p. 690 et suiv.

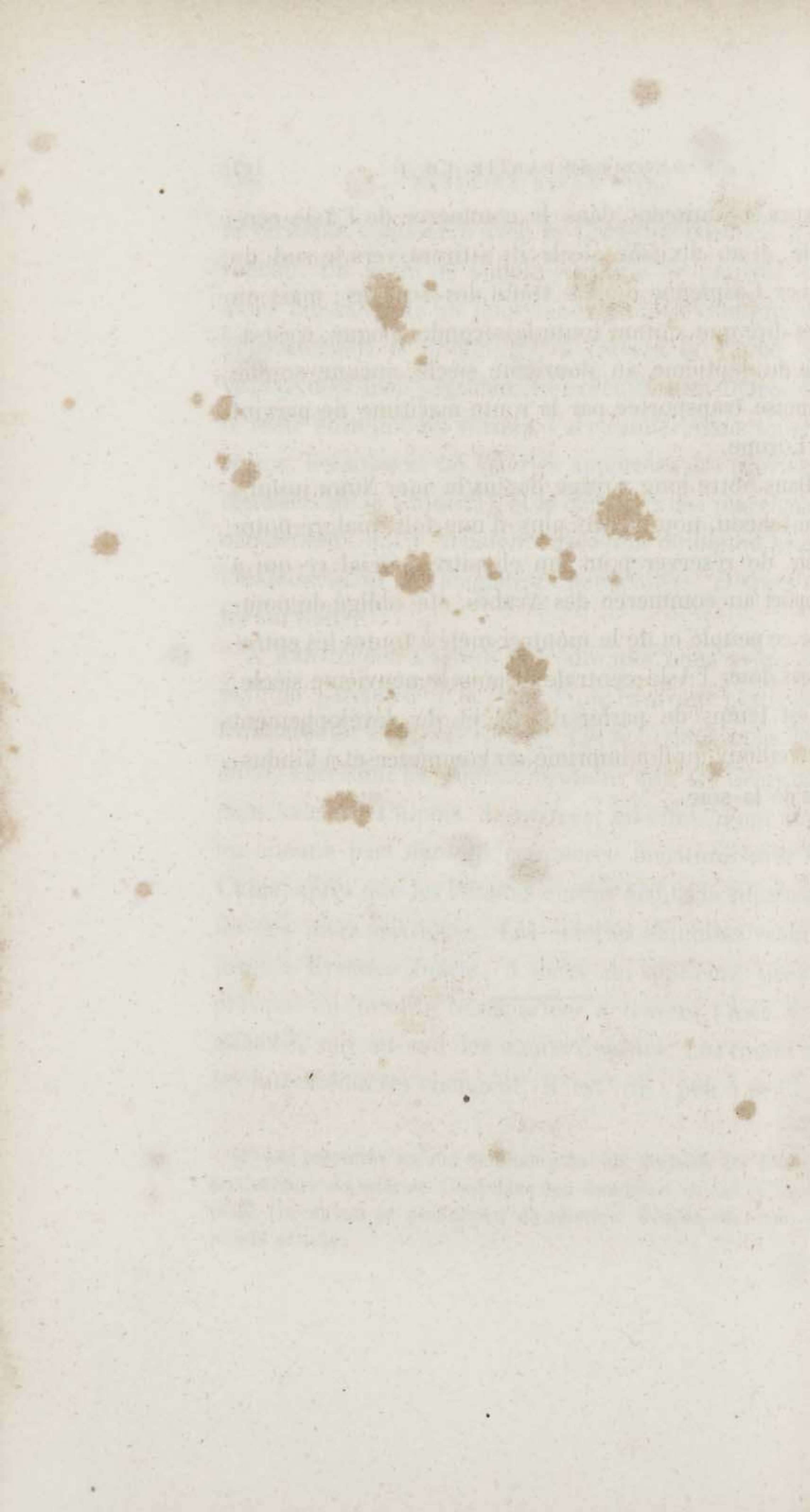


Arabes s'immiscent dans le commerce de l'Asie centrale, et au dixième siècle ils attirent vers le sud de la mer Caspienne tout le trafic des soieries ; mais on peut dire que, durant toute la seconde époque, c'est-à-dire du septième au douzième siècle, aucune soierie chinoise transportée par la route maritime ne parvint en Europe.

Dans notre long voyage depuis la mer Noire jusqu'à Kan-tcheou, nous avons plus d'une fois, malgré notre désir de réserver pour un chapitre spécial ce qui a rapport au commerce des Arabes, été obligé de nommer ce peuple et de le montrer mêlé à toutes les entreprises dans l'Asie centrale depuis le neuvième siècle. Il est temps de parler de lui et du développement merveilleux qu'il a imprimé au commerce et à l'industrie de la soie.

---







## CHAPITRE II

COMMERCE ET INDUSTRIE DES ARABES.



## SOMMAIRE.

Divers noms de la soie chez les Arabes : *harir, cazz, ibrisam*. — Les Arabes vont chercher des soieries en Chine par mer. — Ce commerce maritime direct est interrompu au x<sup>e</sup> siècle; coup d'œil rétrospectif. — L'Inde n'est plus un pays de transit pour les soieries; causes de ce changement. — Commerce par terre des Arabes dans l'Asie. — La loi musulmane favorise le commerce et l'industrie. — Rôle des Juifs dans l'Asie occidentale. — Tableau de l'industrie séricicole arabe d'après les géographes arabes du moyen âge; elle est surtout établie dans les provinces voisines de la mer Caspienne. — Manufactures d'étoffes de soie. — Commerce d'exportation par Trébizonde, par la Syrie, par l'Égypte. — Les Arabes en Afrique, en Sicile et en Espagne; l'industrie de la soie est introduite à Kabes, à Palerme, et dans le khalifat de Cordoue. — Jaen et Almería. — Les Juifs en Espagne.



## CHAPITRE II

### Commerce et industrie des Arabes.

Tandis que chez les Grecs, évidemment parce que la soie y était fort rare, nous n'avons pas eu à citer un seul texte qui fît allusion à la matière première (1) et aux diverses formes sous lesquelles elle se rencon-

(1) Le mot *μέταξα* que nous avons traduit par *soie écrue*, en étudiant les auteurs antérieurs au septième siècle, perd cette signification dans le grec plus moderne. Nous ne l'avons pas vu dans les écrivains qui ont vécu du septième au douzième siècle; mais nous le trouvons dans Codinus Curoplate: à l'une des cérémonies du couronnement figurent *τρία κονταρία ἔχοντα ἕκαστον γύρους ἐκ ξυλῶν ἐκκρεμαμένους ἔχοντα κύκλοθεν μετάξας κοκκίνας καὶ λευκάς, ὅσον δισπιθάμους*, trois bâtons portant chacun un cercle en bois (dans le genre de nos mâts de cocagne) auxquels sont suspendues des banderoles de soie rouges et blanches.

Le même mot, dans le même sens, réapparaît un peu plus loin; il s'agit des ornements qu'on attachait aux jambes du cheval d'apparat, pour la même cérémonie du couronnement: *μικρον δ' ἀνώθεν τῶν ἀστραγάλων περιδεδεμένους μετάξας ἐρύθρας, ἀπὲρ ὀνομαζόνται τοῦβλια*. Codin. Curopl., *De officiis palat.*, cap. xvii, p. 97 et 93. édit. Niebuhr. — La planche XXXII du tome second des *Mélanges d'archéologie*, par MM. Cahier et Martin, représente un cheval d'apparat qui a les jambes ainsi enrubanées: cette curieuse



trait dans le commerce, chez les Arabes au contraire nous pourrions recueillir de nombreux passages où il est question de la soie. Avec les géographes arabes on sent qu'on est au milieu de gens qui sont habitués à voir la soie, à l'examiner sur les marchés, à la suivre dans les manufactures. Si des auteurs savants ou curieux, n'ayant pour but que de distinguer la soie des autres matières textiles, ont indifféremment employé les mots *harir*, *ibrisam*, *cazz*, comme synonymes de soie ; d'autres écrivains, négociants habitués au langage commercial et désireux de fournir à leurs contemporains des renseignements spéciaux, semblent conserver à ces mots des significations distinctes et s'efforcent de préciser, par leur emploi, l'état de l'industrie séricigène dans chaque pays (1).

M. Lane, dans son nouveau Dictionnaire arabe, explique ainsi les trois mots synonymes du mot soie. « *Harir* est une sorte de soie crue, c'est de l'*ibrisam* préparé ; *cazz* est aussi identique à l'*ibrisam*, ou c'est une espèce d'*ibrisam*, ou bien c'est la matière dont est fait l'*ibrisam* (2). »

image a été reproduite d'après le dessin d'une étoffe découverte dans le tombeau de l'évêque Gunther à Ratisbonne.

(1) Ibn Haucal parle du *harir* de l'Espagne et de l'Afrique, cite l'*ibrisam* du Khourgistan, du Tabarestan, du Djordjan, de l'Arménie, et se sert du mot *cazz* pour la production séricicole de Fesa ou de Nisabour. Enfin, il dit qu'à Merw on fait le *cazz* et l'*ibrisam*.

(2) Tom. 1, p. 468 : « Silk, syn. *harir*, according to some



M. de Goeje (1) a complété cette explication en empruntant au lexique arabe de Motarrezî sur les jurisconsultes hanéfites de plus amples renseignements : « *Harir*, c'est l'*ibrisam* cuite ; on se sert encore de ce mot pour désigner une étoffe tramée soie, ou bien une étoffe de soie d'une seule couleur. *Cazz* est un mot étranger arabisé, le persan *cadj* ou *caj*, qui désigne une sorte d'*ibrisam*, ou plutôt l'étoffe rude dont on fait l'*ibrisam* ; le *cazz* est à l'*ibrisam* ce que le grain est à la farine. »

En nous renfermant dans ces définitions et nous supposant en présence de l'industrie primitive telle que Pline la décrivait, nous dirions : *Cazz*, c'est le cocon percé, ou une matière résultant d'une certaine préparation de ces cocons percés, matière analogue à celle qu'on obtient de nos jours en les cardant ; *ibrisam*, c'est le fil soyeux qu'on obtient en filant au

» specially raw silk (*harir* is dressed *ibrisam*); it is also said that  
 » *cazz* is the same as *ibrisam*, or a kind thereof, or that whe-  
 » reof *ibrisam* is made. » Les Arabes, admirateurs passionnés de la nature, devaient apprécier le ver à soie, *dondo'l Cazz*; aussi disent-ils que la vue du ver à soie dans un songe présage des chandals à un marchand; et pour indiquer un talent consommé, ont-ils cette locution : « meilleur artiste que le ver à soie. »

(1) Nous rappelons une fois pour toutes que nous sommes redevable à l'obligeance de M. de Goeje de tous les renseignements qu'on trouvera ici sur les auteurs arabes. Sans ce bienveillant concours, dont nous ne saurions trop exprimer notre reconnaissance, notre chapitre sur les Arabes eût été bien incolore et rempli d'erreurs. Le lecteur en jugera par les nombreuses notes ou il trouvera le nom du savant orientaliste de l'université de Leyde.



fuseau le cocon percé ou la matière ayant subi une sorte de cardage, comme nous venons de l'indiquer; *harir*, c'est le fil soyeux, l'*ibrisam* décreusé et teint, prêt à être livré à l'industrie et à être employé pour les broderies. Mais nous sommes au huitième siècle, et si l'habitude d'attendre que les papillons aient percé les cocons avant de tirer parti de ces cocons, est encore la plus répandue dans l'Asie occidentale, il y a des contrées où l'on applique la méthode chinoise de dévider le cocon pour en obtenir la soie. Les Arabes savent qu'il faut faire sécher les cocons au soleil (1) afin de tuer la chrysalide, et ils connaissent ce que nous nommons aujourd'hui improprement la filature de la soie, et ce que les Italiens nomment avec plus juste raison le tirage de la soie. Or, dans ce second procédé le mot *cazz* doit, ce nous semble, représenter le cocon et par extension la bourre de soie, les frisons, la matière plus ou moins grossière tirée du cocon; *ibrisam*, c'est le fil obtenu avec ce *cazz*, fil plus fin et plus perfectionné que l'autre; *ibrisam*, c'est la filoselle comme le suppose avec raison Silvestre de Sacy (2), et, par extension, la soie écrue telle qu'on la livre au commerce; enfin,

(1) Voir l'extrait de Cazonny emprunté à la Chrestomathie arabe de Silvestre de Sacy, et inséré dans l'appendice qui termine notre volume : lettre A.

(2) Note sur le mot *abryscham*. Extrait de Cazonny dans la Chrestomathie arabe de Silvestre de Sacy.



*harir* est le mot qui correspond vraiment à notre mot *soie*, et en prend toutes les acceptions : c'est la soie préparée pour le tissage (1), écrue ou teinte ; c'est aussi, par extension, l'étoffe de soie, *holosericum*.

On comprend toutefois avec quelle réserve nous émettons une opinion sur des mots appartenant à une langue dont nous ne connaissons pas même l'alphabet. Le résultat auquel surtout nous avons tendu, c'est de constater par ces détails que chez les Arabes l'industrie séricicole était complètement développée.

Il y a encore dans ces mots *cazz*, *ibrisam*, *harir*, un renseignement que nous voulons également en déduire. *Cazz* et *ibrisam* (2) sont d'origine persane ; les Arabes les ont empruntés à la langue de l'Asie

(1) En parlant de l'Espagne, où le tissage de la soie était si remarquable au dixième siècle, Ibn-Haukal se sert du mot *harir*.

Ce même mot *harir* est celui qu'emploient les voyageurs arabes du neuvième siècle pour la soie chinoise ; ils disent *kham harir*, soie écrue. *Relation des voyages faits par les Persans et les Arabes dans l'Inde et à la Chine*, tom. 1, p. 77. C'est M. Reinaud qui, importuné par nous sur ce passage de sa traduction, a eu la bonté de nous donner lui-même cette indication.

(2) Voir d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, au mot *harir*, et la note 40, écrite par Silvestre de Sacy sur le mot *abryscham* qu'il rencontrait dans le texte de Cazonny, *Chrestomathie arabe* II, p. 303, note déjà précédemment citée par nous. — Le mot *scham*, Syrie, qui semble être un des radicaux du mot *abryscham*, a-t-il une signification ? Faut-il le rapprocher de ce que Pline dit de l'origine de la soie de Cos et en conclure que l'art de filer au fuseau les cocons percés passa de la Syrie en Perse ?



occidentale au moment où ils recevaient la notion du procédé employé pour filer une matière textile avec les cocons du bombyx. Mais le mot *harir*, d'où vient-il ? Il demeure le témoignage d'autres relations qui ont également procuré la soie aux Arabes ; et, comme en dehors de la Perse, le seul pays d'où les Arabes ont pu recevoir la soie, c'est la Chine, n'est-il pas admissible que le mot *harir* est venu en Occident par suite des relations des Arabes avec les Chinois ? Peut-être dérive-t-il de ce nom tout différent de  $\sigma\acute{\eta}\rho$ , que Pausanias indique comme le véritable nom sère du ver à soie.

De là pour nous cette autre conclusion : l'industrie séricicole chez les Arabes a subi la double influence et des notions de l'Asie occidentale et des notions plus parfaites de l'Asie orientale.

Il est en effet à remarquer que si le premier développement donné à la navigation des mers de l'Inde, est dû à l'initiative (1) des Grecs qui sont allés chercher les objets que le luxe des Romains demandait à

(1) Cette initiative est attestée par la conservation dans la langue arabe d'un certain nombre de mots grecs pour représenter les produits de l'Inde. Gildemeister, *Scriptorum arabum de rebus indicis opuscula*, p. 35. — Sur l'usage de la langue grecque dans l'Inde et la Bactriane depuis les conquêtes d'Alexandre, voir l'ouvrage si plein d'aperçus nouveaux publié par M. Reinaud sous le titre de *Relations de l'empire romain avec l'Asie orientale*, p. 163.



l'Asie, les Arabes se trouvèrent nécessairement mêlés dès le principe à ces expéditions maritimes ; les Persans et les Egyptiens s'abstenaient alors de tout commerce maritime et abandonnaient aux Arabes l'exploitation des mers qui environnent l'Arabie. Après que les Grecs eurent été dépossédés par les Persans de leur prédominance dans les mers asiatiques, les Arabes conservèrent leur même rôle commercial, de sorte que de tout temps, les navires et les marins arabes ont paru sur les côtes de l'Asie méridionale et ont suivi les progrès de la navigation vers l'Est.

C'est entrer dans le sujet de notre second chapitre que d'esquisser les relations maritimes, au moment de la toute-puissance des Arabes, entre les différentes contrées que baignent les mers de l'Inde et de la Chine ; car la Chine, grand centre de production de soie et de soieries au moyen âge, les livrait non-seulement au commerce par terre, du côté de ses frontières occidentales, mais aussi au commerce par mer. Le commerce maritime des Arabes nous intéresse donc, en le limitant toutefois à ce qui concerne l'importation des soieries chinoises en Occident. Constatons d'abord que ces relations maritimes avec la Chine prennent dès le début un caractère particulier : elles s'établissent en dehors de l'action du gouvernement. Elles profitent, il est vrai, de la grande réputation qu'acquiert le nom arabe dans tout l'Orient,



après la destruction du royaume de Perse; mais elles sont l'œuvre de l'esprit commercial privé (1).

Les Mille et une Nuits, que leur origine soit persane ou arabe (2), dépeignent parfaitement et les craintes qu'avaient inspirées ces mers lointaines et la persévérance de ces navigateurs, qui ne cessaient de remplacer par de nouveaux navires ceux que les naufrages avaient détruits. Qui n'a pas lu dans le voyage de Sind-bad, les étonnants exploits de ce gigantesque oiseau de proie, le Rokh? Faut-il rappeler ces montagnes aimantées qui, attirant les clous des navires, en disjoignent les ais et deviennent cause de leur perte? ces monstres marins que par le son des cloches on cherche à éloigner du bâtiment (3), monstres de tradition déjà ancienne, puisque Néarque, pour les écarter, faisait sonner de la trompette? ces trombes, ces typhons, ces volcans sous-marins (4)

(1) Sturwe : *Die Handel szüge der Araber*, p. 294. — Les khalifes arabes n'ont pas cherché à maintenir des flottes dans les mers asiatiques comme dans la Méditerranée. Ainsi, malgré le succès qu'avait eu une expédition maritime faite par Omar contre le Sind, on ne voit plus cette tentative se réitérer : c'est par terre que sous le khalife Valid, Mohammed, fils de Cassens, conduit son armée vers l'Indus. Voir M. Reinaud, *Fragments arabes et persans*, p. 99, 182, 191.

(2) M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 135.

(3) *Relation des voyages faits par les Persans et les Arabes dans l'Inde et à la Chine*, tom. 1, p. 2, édit. in-42. La relation dont M. Reinaud donne le texte et la traduction est intitulée *Chaine des chroniques*.

(4) *Ibid.*, p. 41.



dont les récits tiennent du merveilleux ? « Ce sont probablement les dangers qu'offrent les mers orientales, observe M. Reinaud (1), qui ont fait penser à quelques docteurs musulmans qu'un homme de bon sens ne peut pas songer à se mettre en mer et que toute personne qui s'embarque devrait être privée de ses droits civils. »

On les bravait cependant, et si quelque chose peut rendre plus étonnante la hardiesse des navigateurs arabes, c'est l'imperfection de leurs navires. « Il part de l'Oman, dit Abou-Zeyd (2), des hommes pour les îles où croît le cocotier ; ils apportent avec eux des outils de charpentier et autres outils analogues ; ils coupent le nombre de cocotiers qui leur est nécessaire et quand le bois est sec, ils le débitent en planches. En même temps ils filent les fibres du

(1) *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 379. Ces dangers n'étaient souvent que trop réels. Le 27 juillet 1862, tout récemment, un typhon a causé d'immenses dégâts à Wampoa et à Canton.

(2) *Chaîne des chroniques. Relation des voyages*, tom. 1, p. 436. Voir aussi les détails fournis par Albyrouny, dans la traduction des fragments arabes et persans, par M. Reinaud, p. 424.

Ces îles sont les îles Laquedives et Maldives sur lesquelles Cosmas avait déjà signalé l'existence de nombreux cocotiers. Le fil fait avec les fibres se nommait *kanbar*. M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 339. — Marco Polo parle de ces navires : « Ces nés qui ne sont pas cloués avec des pointes en fer, » mais cousus avec des fils qu'on tire des *noeces d'Yndie* (noix de l'Inde). » *Edit. de la Société de géographie*, p. 35.



cocotier et en font des cordes qui servent à coudre ces planches ensemble. Avec les planches on forme le corps du navire et les mâtures ; avec les feuilles on tisse les voiles ; avec les fibres on fait les câbles. » Les trous des sutures et les interstices des planches sont calfatés à l'aide d'huile de poisson (1). Le fer est soigneusement écarté dans la construction du navire, par suite de la frayeur qu'inspiraient les montagnes aimantées.

On nous pardonnera ces détails si l'on considère que cette navigation dans les mers de l'Asie, quelque restreinte qu'elle ait été dans ses résultats, est l'œuvre des négociants arabes. Elle est l'histoire du commerce maritime, et dans ce commerce les soieries se retrouvent partout en même temps que les épices.

Le marchand, trop pauvre pour acheter un bateau, en loue un ; ou bien il part pour le compte de quelque riche capitaliste (2) ; et quel magique attrait ont pour lui ces riches contrées orientales ! Écoutons-le : « Les mers de l'Inde et de la Chine recèlent dans leur sein la perle et l'ambre ; et leurs montagnes fournissent des pierreries et des mines d'or. Les animaux portent à leur bouche de l'ivoire ; la terre produit l'ébène, le bois de Brésil, le bambou, l'aloès, le camphre, la mus-

(1) *Chaine des chroniques*, p. 446 ; et *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 412.

(2) Stüwe, p. 394.



cade, le girofle, le sandal et les autres substances parfumées ou d'une odeur saisissante. Les oiseaux sont le perroquet et le paon; les bêtes qu'on y chasse sont la civette et la chèvre produisant le musc. On ne finirait pas si on voulait énumérer tous les avantages qui distinguent ces contrées (1). » Aussi, aucun navire ne manque ni de marins pour le conduire, ni de négociants pour l'affréter.

La navigation n'est qu'un cabotage le long des côtes; on traverse cependant, grâce aux moussons, la mer des Indes et le golfe du Bengale en ligne directe. Dans le reste de la route, le navire va d'un port à un autre port, d'une île à une autre île, se procurant, par des échanges, les produits de chaque localité, donnant des soieries ici pour avoir de l'aloès, là pour de l'ambre, plus loin pour du camphre. « Il est exposé à être pillé; ou bien il est forcé de faire un long séjour dans certains endroits, ce qui oblige les voyageurs à se défaire de leurs marchandises hors des provinces arabes (2). » D'autres fois, le vent contraire ou un courant le pousse loin de sa destination primitive. Ainsi se répandent les riches étoffes de la Chine et de la Perse, soit par un commerce régulier, soit par un commerce de hasard, dans les îles et les ports (3) de l'Asie et de la Malaisie.

(1) *Chaine des chroniques*, p. 443.

(2) *Chaine des chroniques*, p. 42.

(3) Edrisi mentionne un très-grand usage des soieries dans l'île



Et nous n'hésitons pas à penser que ce sont les Arabes, en relations si régulières avec Sofala (1), qui ont introduit à Madagascar (îles des Zendj) ces espèces de vers à soie mentionnés par le naturaliste Commerson (2), ou qui ont enseigné à en tirer parti.

Le port chinois où les Arabes s'approvisionnent de soieries est nommé par eux Khanfou. Il correspond à

de Comor. *Trad. de M. Am. Jaubert*, tom. 1, p. 69. — Par l'île de Comor il semble qu'on doit entendre la pointe méridionale de l'Inde auprès du cap Comorin. — Abou-Zeyd observe très-bien que ce n'est pas une île (*Chaîne des chroniques*, p. 97), mais une portion du continent indien, qu'il faut désigner sous ce nom. La grandeur des îles qui sont dans la mer des Indes, Ceylan, Sumatra, Java, Bornéo, devait souvent tromper le navigateur et le laisser dans le doute si la terre qu'il avait devant lui était une portion du continent ou une île. C'est incontestablement à l'étendue des îles de la Sonde, qui forment comme une barrière à l'est, à la suite de la pointe de Malacca, qu'il faut attribuer cette erreur si longtemps accréditée que la mer Erythrée était une mer intérieure, entourée de continents de tous côtés.

(1) On trouve dans Ibn-Haukal les renseignements suivants sur Sofala : « C'est une vaste contrée qui abonde en or, en grains et » en diverses productions admirables. Les villes sont fort peuplées » et toutes situées à l'embouchure d'une rivière. Les Zendj n'ont » pas de vaisseaux ; mais les marchands de l'Oman viennent dans » des navires acheter leurs enfants qu'ils revendent ailleurs. Le » commerce des Zendj consiste en dents d'éléphants, en peaux de » panthères et en soie. » *Traduction de M. Reinaud, dans son Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 306.

(2) Nous avons par erreur signalé, dans notre 1<sup>er</sup> volume, Commerson comme un des gouverneurs de Madagascar, M. d'Avezac, dans une bienveillante critique dont nous le remercions vivement, nous a fait remarquer que ce naturaliste célèbre n'avait jamais été gouverneur dans l'île où il remplissait une mission scientifique.



la ville moderne de Hang-tcheou-fou, située sur le Kiang, à quelques journées de la mer (1).

La ville de Canton (Thsing-hai) n'avait pas été délaissée : les relations continuées depuis le troisième siècle avec la Perse et l'Arabie, ont été au contraire activées par les guerres qui, durant le septième siècle, éloignent les commerçants de l'Asie occidentale et déterminent de nombreuses émigrations. Au huitième siècle, racontent les historiens chinois, les Arabes et les Persans sont assez nombreux à Canton pour y exciter une émeute et livrer la ville au pillage (2).

« Mais Canton, par sa situation au sud-est d'une chaîne de montagnes, communique difficilement avec

(1) Klaproth, *Tableau historique de l'Asie*, p. 227, fait de Kanfou le port de Hang-tcheou-fou, en faisant observer que les auteurs arabes étendaient la dénomination de Kanfou à Hang-tcheou-fou même : « Les grands établissements des Arabes et des autres » étrangers qui venaient faire le commerce en Chine, remarque » M. Reinaud, n'étaient pas à Khanfou, mais dans la capitale de » la province à Hang-tcheou-fou. Abou-Zeyd dit qu'entre Kan- » fou et la mer il y avait une distance de quelques journées, ce » qui ne pourrait s'appliquer au port proprement dit de Khan- » fou. » *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. 393.

Nous avons cru pouvoir aller plus loin, ne trouvant pas mention de deux villes dans les écrivains arabes : pourquoi en effet vouloir faire aborder les navires nécessairement dans un port situé au bord de la mer ? Khanfou, bien que située sur le Kiang, a bien pu être appelée un port, de même que Rouen a été fort longtemps un port très-fréquenté par les navires de toutes les nations.

(2) Ce fait est mentionné dans toutes les histoires de la Chine.



les provinces du nord-ouest de l'Empire, les plus riches de toutes. Khanfou était dans une position bien plus favorable (1). » Cette ville était plus rapprochée de la capitale de l'empire, nommée par les écrivains arabes et syriens du moyen âge Khoumdan, aujourd'hui Singanfou (2); elle était, par le Kiang, en communication avec les pays séricicoles du centre de la Chine; elle produisait elle-même beaucoup de soie; et son territoire était planté de mûriers (3); elle devint à l'est de la Chine un entrepôt de soieries aussi important qu'était Kan-tcheou à l'ouest.

Le commerce énorme de Khanfou y attirait un si grand nombre d'étrangers, que, suivant Abou-Zeyd (4), cent vingt mille commerçants, musulmans, juifs, chrétiens et mages, y furent massacrés, lorsque, l'an 878, le rebelle Banshoua (les historiens chinois le nomment Houang-tchao) s'empara de la ville.

Il est impossible d'indiquer plus clairement que ne le fait Abou-Zeyd, l'importance que la soie et les soieries avaient dans ce commerce. « Le rebelle, dit cet écrivain,

(1) M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 393.

(2) « Singanfou qui, ainsi que Deguignes l'a reconnu le premier, se nommait Tchan-yan ou la Cour occidentale, est située sur les bords du Weï, un des affluents du fleuve Jaune, dans la province de Chen-si. » *Ibidem*.

(3) *Chaine des chroniques*, p. 64.

(4) *Ibid.*



fit couper les mûriers et les autres arbres qui se trouvaient sur le territoire de la ville. Nous nommons les mûriers en particulier, parce que la feuille de cet arbre sert à nourrir l'insecte qui fait la soie jusqu'au moment où l'animal s'est construit sa dernière demeure. Cette circonstance fut cause que la soie cessa d'être envoyée dans les contrées arabes et dans d'autres régions (1). » Puis, dépeignant l'anarchie qui ne tarde pas à désoler la Chine, l'autorité affaiblie de l'empereur étant méconnue par les gouverneurs révoltés, il continue (2) : « Les vainqueurs ne craignirent pas de maltraiter les marchands qui étaient venus commercer dans le pays. Bientôt l'on ne garda pas même de ménagements pour les patrons de navires, arabes et les maîtres des bâtiments marchands furent en butte à des prétentions injustes ; on s'empara de leurs richesses et on se permit à leur égard des actes contraires à tout ce qui avait été pratiqué jusque-là. Dès ce moment, le Dieu très-haut retira ses bénédictions du pays tout entier ; le commerce maritime ne fut plus praticable, et la désolation, par un effet de la volonté de Dieu, de qui le nom soit béni, se fit sentir jusque sur les patrons de navires et les agents d'affaires de Syraf et de l'Oman. »

Ainsi les relations maritimes directes avec la Chine furent interrompues au dixième siècle ; les marchands

(1) *Chaine des chroniques*, p. 64.

(2) *Ibid.*, p. 68.



arabes et persans cessèrent d'y aller. Mais le réveil de l'industrie en Chine ne se faisait jamais longtemps attendre, et de ce que les navires arabes cessent de tourner la pointe de Malacca, il ne faut pas croire que le commerce des soieries chincises soit arrêté dès le dixième siècle.

« A partir du moment où les relations directes entre la Chine et l'Asie occidentale furent interrompues, le commerce de l'Orient se retrouva tel à peu près qu'il était dans les premiers siècles de notre ère. Il s'établit sur un point intermédiaire un entrepôt où se faisaient les échanges entre l'Occident et l'Orient (1). »

De même qu'à la marée montante on voit une vague s'étendre, puis se retirer, la vague qui la suit s'étendre plus avant, puis se retirer également, et les flots se pressant couvrir une plage qu'ils abandonneront bientôt pour y revenir encore ; ainsi la navigation dans la mer des Indes, navigation intimement liée au commerce des soieries, montre ces progrès et ces retraits dont le spectacle curieux nous arrête encore une fois.

D'abord bornée au littoral occidental de l'Inde et de l'île de Ceylan, cette navigation, après la découverte des moussons (et, à coup sûr, si cette découverte avait été faite par les Grecs quelques siècles auparavant, l'Olympe aurait eu le Dieu des moussons sous le nom d'Hippalus), cette navigation s'étendit, au second siècle

(1) M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 418.



de notre ère. jusqu'à la presqu'île de Malacca. La longue étendue de côtes que présentent les îles de la Sonde, forme comme une barrière au-devant de la mer de la Chine; les voyageurs de l'Occident prirent pour une rivière le détroit de Malacca, et regardèrent ces îles comme le prolongement du continent asiatique. De là l'erreur longtemps accréditée que la mer Erythrée, cette mer orientale considérée, dans le système géographique des Romains, comme la limite du monde vers l'est (1), était entourée de terres.

Les négociants et les navigateurs qui venaient de l'est, se gardèrent bien d'éclairer et de détromper les gens d'Occident; la vérité dut se faire jour peu à peu, par la force des choses. On commença par apprendre qu'il y avait une contrée d'où l'on pouvait tirer la soie par mer, et que des navires (étaient-ils malais ou était-ce déjà des navires chinois?) apportaient à Ceylan, par la mer orientale, les précieux tissus qu'on n'avait encore reçus que de l'Asie centrale. Ptolémée plaça ce pays des Sines au fond de la mer Erythrée: c'était la première notion du vrai nom de la Chine (2). Pausanias, quelques années plus tard, entend dire que ce pays de la soie, cette *Série*, est baigné par une mer

(1) M. Reinaud, *Relations de l'empire romain avec l'Asie orientale*, seconde carte géographique.

(2) Voir notre premier volume, p. 108, et M. Reinaud, *Relations de l'empire romain avec l'Asie orientale*, p. 45, 213 et suiv.



tout autre que la mer Erythrée : au troisième siècle, le fait n'est plus douteux et le Périple l'affirme ; mais comme ce renseignement renverse toutes les idées reçues antérieurement et appuyées par l'autorité du nom de Ptolémée, le Périple indique brièvement ce qui a rapport à la navigation au delà du Gange, « dans ces pays que les tempêtes, le froid, et quelque pouvoir surnaturel ferment à toute exploration (1). »

Survient la chute de l'empire romain ; la prépondérance des Persans est établie dans les mers orientales, où les empereurs de Constantinople cherchent l'appui des Ethiopiens. Dès cette époque, plus d'initiative dans les recherches, plus de curiosité pour ce monde oriental nouveau : Cosmas au sixième siècle constate que Ceylan est, comme dans le premier siècle, le rendez-vous où viennent se rencontrer, d'une part, les jonques chinoises ; d'autre part, les bateaux persans et éthiopiens (2). Le commerce des soieries conserve

(1) Voici la phrase du Périple qui peint si bien la frayeur superstitieuse de cette époque : Τὰ δὲ μετὰ τούτους τοὺς τόπους, διὰ τὴν ὑπερβολὰς χειμῶνων καὶ πάγους μεγίστους δύσβατα ὄντα, εἴτε καὶ θεῶν τινὲ δύναμι θεῶν ἀνερεύνηται ἔστιν. *Geographici græci minores*, édit., Didot, p. 305.

(2) « D'une part, les jonques chinoises ne dépassent pas l'île de » Ceylan et la côte orientale de l'Inde ; de l'autre, chose singu- » lière, les navires persans et éthiopiens n'osent pas faire voile » pour la Chine et s'arrêtent aux anciennes limites. Ce n'est qu'en- » viron deux siècles après que les navires arabes et persans s'ar- » mant de courage, se décident à franchir les vieilles barrières. »



néanmoins toujours la même activité, et ne souffre pas de ces alternatives dans la navigation des peuples.

Au septième siècle, le Coran marche à la conquête du monde qui doit, c'est la vieille tradition, fatalement former un seul empire : réunir sous une seule loi l'empire d'Alexandre et des Romains, l'Asie, l'Europe et l'Afrique, tel est le rêve des musulmans. La Chine étonnée ouvre ses ports aux navires arabes, en même temps qu'elle commerce, par ses frontières occidentales, avec les caravanes arabes.

Au dixième siècle, la mer de Chine est de nouveau fermée aux navires de l'Occident ; les navires chinois reprennent leur ancien rôle, et les anciens ports intermédiaires deviennent le rendez-vous des marchands qui partent des extrémités de l'Orient et de l'Occident. C'est à la presqu'île de Malacca que se forme l'entrepôt des soieries chinoises. Abou-Zeyd, Massoudy et les autres écrivains arabes nomment cette contrée Kalah (1).

M. Reinaud, *Relations de l'empire romain avec l'Asie orientale*, p. 285.

(1) Le pays de Ka'ah, dépendance de l'empire du Zabedj au temps du marchand Soleyman, a été placé par M. Walkenaer dans la presqu'île de Malacca, dans la province de Keydah, qui est située vis-à-vis de l'île de Sumatra. M. Reinaud, *Introd. à la géog. d'Aboulféda*, p. 444. — M. Stuwe, après une longue et savante dissertation (*die Handelszüge der Araber* 311-316), croit que Kalah désigne l'île de Sumatra. — On voit que bien peu de distance sépare dorénavant les commentateurs modernes.



Soleyman la place à 70 jours de navigation du port de Khanfou (1).

L'activité commerciale qui se développe dans cette station, à mi-chemin entre la Chine et l'Asie occidentale, est attestée par l'importance que prennent alors les îles de Java et de Sumatra. Un vaste empire javanais est fondé : il renferme la meilleure partie de la Malaisie avec certaines parties de l'Inde, ayant pour centre les îles de Java et de Sumatra, sous le nom d'îles Zabedj (2). Là est encore au douzième siècle, suivant Edrisi, l'entrepôt du commerce de la Chine (3); et les navires arabes, partis des côtes de l'Oman, qui viennent y trafiquer sont souvent les mêmes qui ont visité auparavant le pays des Zendj.

Ceylan (le Sérendib des Arabes), si heureusement placée entre l'orient et l'occident de l'Asie, n'a vu à aucune époque diminuer sa prospérité. Les perles qu'on pêche sur ses côtes, les pierreries et les diamants dont ses vallées étincellent, sont des objets de première nécessité. « Dès avant le septième siècle, une colonie de marchands musulmans s'y est établie (4). »

Quelquefois, cependant, on ne touche pas à cette île célèbre : le marchand Soleyman, en allant en Chine et prenant le trajet le plus direct, dit qu'après avoir fait sa

(1) *Chaine des chroniques*, p. 18 et 19.

(2) M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 339.

(3) Edrisi, *Géographie*, tom. 1, p. 60.

(4) M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 385.



provision d'eau à Koulam-Malay, sur la côte de Malabar, son navire fit voile pour Kalah. Pour abréger le voyage, on passait entre l'île de Ceylan et la presqu'île indienne (1).

Si nous nous contentions de suivre dans leur navigation, les navires qui vont du golfe Persique jusqu'à la Chine, nous ne dirions rien de l'Inde où ces navires s'arrêtent à peine; mais nous ne saurions oublier quel a été le rôle de cette contrée durant les siècles passés, et quelle place elle tient encore dans le commerce général des Arabes.

L'Inde septentrionale n'a plus, il est vrai, pour l'histoire de la soie, l'importance que nous lui avons attribuée antérieurement au septième siècle. Les contrées que baigne l'Indus et que les Arabes nomment le Sind, ne sont plus un pays de transit pour les étoffes chinoises; l'Inde, en outre, ne produit pas de soie; le commerce des soieries qui se fait dans les ports indiens n'est donc plus qu'un commerce accidentel, semblable à celui que nous venons de décrire pour les îles et les ports échelonnés entre la Chine et l'Occident. La route ouverte aux relations entre l'Occident et l'Orient par le nord de la mer Caspienne, l'extension de la domination

(1) Cette question du passage des navires arabes dans le détroit est résolue par M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 412. Les navires chinois, qui étaient plus grands que les navires arabes et d'un plus fort tonnage, doubaient l'île de Ceylan; ils évitaient de naviguer dans des mers peu profondes,



arabe jusqu'à l'Indus et au mont Bolor, et la condition nouvelle de l'Inde, telles sont les causes de ce grand changement.

Il avait bien existé, durant les premiers siècles, une communication entre la mer Caspienne et la mer Noire; mais la politique jalouse des Parthes, puis celle des Perses l'avaient rendue le plus souvent impraticable, et les guerres soutenues continuellement avec l'Arménie et les peuples qui entourent la mer Caspienne n'avaient pas eu d'autre but que de fermer toute relation aux Romains avec l'Asie centrale. D'ailleurs, à cette époque, la mer Rouge et le golfe Persique étaient des routes ouvertes au commerce romain, et pour y parvenir, le transport des marchandises chinoises destinées à l'Occident trouvait dans l'Indus un grand avantage. Il n'en était plus de même au septième siècle : la conquête de l'Égypte par les Arabes avait fermé la mer Rouge aux Grecs; la conquête de la Perse et de la Syrie avait interrompu toute relation avec le golfe Persique; enfin, la civilisation des peuples de l'Asie centrale facilitait les communications au nord de la mer Caspienne. C'est cette route qui prévalut, et la mer Noire hérita de l'importance commerciale des deux autres mers.

Si les Perses en avaient eu la possibilité, ils auraient certainement fermé la route par l'Indus; nous avons fait précédemment allusion à leurs expéditions entreprises dans ce but, à l'est et au nord-est de la Perse.



Détournés par la lutte contre l'empire romain, ils n'avaient pu poursuivre leurs conquêtes dans la Bactriane ni dans l'Inde. Il s'étaient alors efforcés de s'assurer le monopole du trafic qui était fait entre la Chine et le Sind par la Bactriane et le Caboul; et les derniers Sassanides, comme nous l'avons vu, avaient réussi, en exerçant une influence pacifique (1) sur ces contrées, à mettre aux abois le commerce des soieries dans l'empire grec.

Les Arabes étendant, au huitième siècle, leurs conquêtes au delà de l'Indus et au delà de l'Oxus, furent

(1) Cette alliance des Sassanides avec les Indiens nous semble prouvée : 1<sup>o</sup> par les relations plus fréquentes qui s'établirent à cette époque entre la Perse et l'Inde; M. Reinaud rappelle, d'après Firdoussy, que Bahram-gour fit, en 406, un voyage à Canoge (*Mémoires géographiques sur l'Inde*, p. 444); et que, au dire de Hiouen-Thsang, plusieurs colonies d'Indiens conservant leur religion et leurs mœurs étaient établies, au septième siècle, dans les villes principales de la Perse (*Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 384); 2<sup>o</sup> par les médailles indo-bactriennes sur lesquelles on voit réunies les deux effigies d'un roi de Perse et d'un roi indien. Ce fait bizarre, et jusqu'ici inexpliqué, ne trouverait-il pas sa raison d'être dans la supposition que les Sassanides aidèrent les rois indiens à triompher de leurs ennemis communs, les *Yue-tchi*, et que ces médailles furent frappées en commémoration de leur union? Nous soumettons cette réflexion aux savants qui se sont occupés de la numismatique indo-bactriane, en leur demandant aussi si l'on ne pourrait pas établir quelque relation entre le royaume ephthalite si puissant dans le Sind et l'Asie centrale au cinquième et au sixième siècles et le royaume indien dont Canoge était la capitale? Ces deux royaumes, en effet, apparaissent dans l'histoire dans le même temps, et perdent à peu près simultanément leur importance.



maîtres de la route qui du mont Bolor descendait vers le Caboul; n'en ayant plus besoin, ils cessèrent d'en braver les périls. Leurs caravanes, en quittant la Sogdiane, se dirigèrent vers la Perse avec les produits de la Chine et de l'Asie centrale. C'était une route directe; elle devint bientôt la plus rationnelle par suite du mouvement commercial qui s'établit vers le sud de la mer Caspienne.

Le sort commercial de l'Inde (nous parlons ici de la partie occidentale qui seule nous intéresse) est donc changé après la conquête des Arabes, et les conditions, dans lesquelles se trouve le pays conquis, rendent ce changement encore plus radical. Les anciens indigènes, dépossédés, n'ont ni rôle politique ni intérêts commerciaux à sauvegarder. Ils se tiennent à l'écart, conservent leur langage et ne se mêlent pas avec les vainqueurs (1). Ceux qui ont échappé aux massacres et sont impatients du nouveau joug, se retirent au nord dans le Cachemire et au sud vers les bouches de l'Indus : le souvenir des villes détruites, des idoles renversées, des temples pillés, rend tout rapprochement impossible. Il est vrai que, par politique, Mohammed ben Cassem, ne suivant pas à la lettre les préceptes du Coran qui ordonne d'être sans pitié pour les idolâtres, a épargné quelques tribus indiennes; elles fournissent des provi-

(1) Gildemeister, *Scriptorum arabum de rebus indicis opuscula*, p. 47.



sions à l'armée arabe et elles payent l'impôt; il est vrai que l'idole de Moultan n'a pas été brisée, elle est une source de revenus pour l'émir qui, tout en prenant à sa charge les frais du culte, s'applique sans scrupule les riches présents apportés à l'idole vénérée par la piété des Brahmes (1); et, en outre, elle est comme une sauvegarde pour les Arabes qui, avec la menace de la briser si Moultan était attaquée par les Indiens, éloignent toute entreprise contre cette ville (2). De sorte que la mansuétude et l'indulgence de Mohammed (3) ont eu pour motif d'assurer quelques ressources à sa petite armée si éloignée du centre de l'empire, et surtout de ménager à ses soldats le butin sur lequel ils avaient compté. Auprès de ces actes de modération, Beladori nous a conservé le récit des massacres faits à Brahman-Abâdh et à Moultan, et les détails du riche butin pillé dans le Sind, et cette phrase de Hadjadj, le

(1) *Chaine des chroniques*, p. 136.

(2) Ibn-Haukal, *Géographie : traduction d'Ouseley*, p. 149. Nous avons eu recours, quand cela a été possible, aux traductions partielles faites sur le texte original d'Ibn-Haukal : pour les chapitres qui n'ont pas été traduits, nous avons dû accepter l'abrégé d'Ibn-Haukal traduit du persan par Ouseley, bien qu'il n'ait pas une grande autorité aux yeux des orientalistes.

(3) Nous sommes peut-être injuste envers la mémoire de Mohammed ben Cassem. M. Reinaud (*Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 342) et M. Sédillot (*Histoire des Arabes*, p. 162) ont dit ses vertus et ses mérites : ils voudront bien considérer que nous écrivons l'histoire de la soie, et non l'histoire des Arabes.



gouverneur de l'Irac qui a envoyé Mohammed vers l'Indus : « Nous avons assouvi notre colère et nous avons vengé notre injure ; il nous reste en sus soixante millions de dirhems avec la tête de Daher (1). »

Aussi ce pays conquis n'est-il en réalité jamais possédé : les souverains indiens se révoltent presque continuellement ; la population qui paraît la mieux soumise et a admis l'Islamisme, retourne à l'idolâtrie dès que le Coran n'est plus enseigné par le musulman armé de son cimeterre ; les Zatt soutiennent au neuvième siècle une longue lutte contre Amrou, sont assez forts pour tenter, comme diversion, une expédition vers les bouches du Tigre (2) : et, lorsque la plus grande partie de la nation a été transportée en Syrie, dans le district de Waset et sur les frontières de l'Asie mineure (3), quelques tribus se réfugient vers l'embou-

(1) *Fragments arabes et persans, traduits par M. Reinaud*, p. 201. Le récit de la conquête du Sind, par Beladori, est la source à laquelle nous avons puisé.

(2) *Fragments arabes et persans, traduits par M. Reinaud*, p. 204, note 3. — « Ce sont, nous fait observer M. de Goeje, les Zatt » transportés dans les régions basses du Kaskar sur l'ordre de » Hadjadj qui prospérèrent et se mirent à piller les navires qui » naviguaient sur le Tigre ; si bien qu'au temps de Mamoun le » commerce entre Basra et Bagdad était tout à fait intercepté. » Il faut donc bien se garder de confondre ces Zatt avec ceux de » l'Inde. » C'est une observation que nous recueillons avec reconnaissance, mais bien entendu sans prendre une opinion personnelle.

(3) Nous sommes redevable de ce renseignement à M. de Goeje.



chure de l'Indus, s'y maintiennent indépendantes dans un état demi-nomade, et au onzième siècle, on les voit, héritières de la haine contre l'envahisseur, attaquer Mahmoud à son retour de Soumenat (1) ; enfin la position des Arabes paraît si précaire aux gouverneurs du Sind, qu'ils fondent la ville de Mansourah, « pour assurer la retraite des musulmans en cas de danger et leur offrir une place de sûreté (2). »

Les guerres saintes de Mahmoud ne firent que rendre plus profonde la scission entre les Indiens et les Arabes. « Le terrible Gaznévide s'annonça comme voulant forcer les Indiens à abandonner leurs superstitions et à embrasser l'Islamisme. Toute population qui ne se donnait pas au vainqueur était exterminée ; les hommes en état de porter les armes étaient massacrés ; les femmes et les enfants étaient faits esclaves (3). » Mahmoud pénétra dans l'Inde centrale jusqu'alors fermée aux musulmans, il s'en retourna rassasié de sang et chargé de richesses. « Mais le premier effet de ses cruautés fut de changer la réserve des Indiens à l'égard des étrangers en un sentiment d'horreur qui n'admettait de ménagement d'aucun genre (4). »

Du septième au douzième siècle l'ancien état des cho-

(1) *Fragments arabes et persans, Introduction*, p. 24.

(2) *Ibid.*, p. 209.

(3) M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 347.

(4) *Ibid.*, p. 350.



ses dans l'Inde septentrionale demeure donc complètement modifié. Il en résulte pour le commerce des soieries chinoises que la route périlleuse à travers l'Indoukouch et le Kaboul est abandonnée, et que tout transit des étoffes précieuses par le Sind est arrêté (1).

L'Inde méridionale, bien que les relations avec les Arabes y soient très-amicales et qu'un commerce actif y ait été continué (2), cesse pareillement d'avoir de l'inté-

(1) Nous ne voulons pas dire que les contrées baignées par l'Indus n'eurent aucune communication avec le reste de l'empire musulman. « Suivant Massoudy, qui écrivait au dixième siècle, » il partait souvent des caravanes du Khorassan pour le Sind, et » de la vallée de l'Indus pour le Khorassan. Les caravanes, alors » comme aujourd'hui, prenaient ordinairement la route par la » province de Kaboul et les gorges de Bamian. L'Inde avait » aussi des relations avec le Zaboulestane et le Sedjestan, à tra- » vers les villes de Gazna et de Candahar. » *M. Reinaud, Mémoire géographique sur l'Inde*, p. 246.

(2) Les Arabes, après avoir au septième siècle fait une descente à Bombay et à Barodj, comme à l'embouchure de l'Indus, changèrent de politique. Ils sollicitèrent et obtinrent, suivant les témoignages de Massoudy, d'Ibn-Haukal, et d'Abou-Zeyd, l'autorisation d'entretenir une mosquée à Barodj et de se livrer en toute sécurité à leur commerce. Ibn-Haukal ajoute que jusqu'au dixième siècle le roi du Malva (les Arabes le nomment le Balhara) confirmait par une sorte d'investiture la nomination du magistrat musulman choisi par les musulmans eux-mêmes pour juger leurs différends. Voir Gildemeister, *Scriptorum arabum*, etc., p. 41 et suiv. — *M. Reinaud, Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 344.

Il semble que les peuples indiens du Guzerate et du Malabar n'étaient pas de la même race que les peuples du Sind, et qu'en outre, le contact prolongé avec les nations si diverses, qui avaient commercé avec eux dans tous les temps, les avait singulièrement



rèt pour nous. Barodj (l'ancienne Barygaza) et la côte de Malabar ont des colonies importantes d'Arabes commerçants ; mais les soieries, qui autrefois y étaient transportées du haut Indus, ne figurent plus sur leurs marchés. La cannelle, le clou de girofle, la noix muscade, l'aloès et surtout le poivre, *l'éclat des villes* suivant l'expression sanscrite (1), tels sont les seuls produits dont les Arabes s'efforcent de s'assurer le trafic en maintenant des relations amicales avec le roi du Malva. Bien loin d'y prendre des étoffes de soie, les navires qui arrivent de la Chine en débitent dans les ports de l'Inde méridionale, ainsi qu'à Daibal, port situé à l'embouchure de l'Indus (2).

Nous ne nous arrêterons donc pas plus longtemps sur ces côtes indiennes, tout hospitalières qu'elles sont. Le bâtiment qui nous a conduits de Kanfou à Koulam-Malay a fait sa provision d'eau et acquitté son droit de passage (3) : il met à la voile pour le golfe Persique.

modifiés : l'Islamisme, pacifiquement propagé, obtint parmi ces peuples de sérieuses et nombreuses conversions. M. Reinaud indique quelques-unes des différences profondes qui divisaient les peuples maritimes des peuples qui habitaient l'Inde centrale. *Relations de l'empire romain avec l'Asie orientale*, p. 260.

(1) „ Der Glanz der Städte. “ Stüwe. — „ Handelszüge der Araber. “

(2) Edrisi, tom. 1, p. 161.

(3) Soleyman dit que chaque navire chinois paye mille dirhems (à peu près mille francs), et que les autres navires moins lourds payent de un dinar (à peu près 20 fr.) jusqu'à dix. *Chaîne des chroniques*, p. 15.



Sohar, sur les côtes de l'Oman, nous attend pour nous ravitailler : des caravanes s'y préparent qui emporteront dans l'Arabie et vers l'Égypte les étoffes ou les épices que nous déposons en passant. Nous-mêmes nous y prenons les fruits renommés et les parfums de l'Yémen (1).

Mais voici le terme de notre voyage : c'est Syraf, le grand marché de la Perse.

Le port vaste et commode de Syraf a été ouvert à la navigation par les Arabes, parce que « la mer, dans la partie septentrionale du golfe Persique est hérissée de bas-fonds, et que les bouches du Tigre sont d'un accès difficile à cause des sables qu'entraînent les eaux du fleuve (2). » Il est devenu le centre du mouvement commercial qui unit le golfe Persique aux mers de l'Inde et de la Chine. « C'est à Syraf que se rendent les gros navires chinois venus de la haute mer, et les navires arabes partis de Bagdag et de Bassora (3). Cette ville est le grand marché du Fars, dit Edrisi (4) : ses

(1) Edrisi, tom. 1, p. 452. — M. Reinaud, *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans, etc.*, Discours préliminaire, p. 81, tom. 1, in-12.

(2) M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 386.

(3) *Relation des voyages, etc.*, Discours préliminaire, p. 81, et même volume, p. 43.

(4) Tom. 1, p. 497. Edrisi a emprunté une partie de ces détails aux géographies de ses prédécesseurs. Ainsi Ibn-Haukal parle longuement des richesses et du luxe des habitants de Syraf, et de leur passion pour les entreprises maritimes.



habitants sont connus par leur ardeur pour le gain et par leur activité dans les affaires. La majeure partie d'entre eux, quoique très-pieux, sont tellement enclins à s'absenter de leur pays et à courir le monde, que souvent il arrive qu'un marchand de Syraf reste vingt ans sans retourner dans ses foyers. » Syraf est le véritable entrepôt de la soie et des soieries chinoises. De là elles vont par mer à Al-Obolla (1), lieu de relâche des navires qui remontaient ou descendaient le Tigre et l'Euphrate, puis se répandent dans les provinces qui avoisinent le golfe Persique et apparaissent sur les marchés de Bagdad, d'Ispahan, de Schiraz. De là elles sont transportées aux foires de la Mecque par les navires qui vont à Djidda, extrême limite de la navigation des marins de Syraf dans la mer de Colzoum (le golfe arabe) (2).

(1) C'est l'ancienne Ἀπόλλογος du Périple. Cette ville était située près de l'endroit où s'est élevée Bassora.

(2) Du temps des Arabes, comme du temps des Perses, le golfe Arabe fut délaissé et le plus grand commerce maritime se fit par le golfe Persique. « Les navires de Syraf, dit Abou-Zeyd, » *Chaine des chroniques*, p. 442, n'osent pas s'avancer sur la » mer de Colzoum à cause des difficultés de la navigation et du » grand nombre de rochers qui sortent de l'eau. Ajoutez à cela » que sur les côtes il n'y a ni gouverneurs ni lieux habités. Un » navire qui vogue sur cette mer a besoin de chercher pour chaque » nuit un lieu de refuge, de peur d'être brisé contre les rochers : » il marche le jour, mais il s'arrête la nuit. Cette mer, en effet, » est brumeuse et sujette à des exhalaisons désagréables. On ne » trouve rien de bon au fond de l'eau ni à la surface. Cette mer » est loin de ressembler aux mers de l'Inde et de la Chine. » Iba-Haukal confirme ces renseignements, ajoutant que ce qui rend



Nous admettons que les caravanes qui partaient de la Mecque ou des villes nommées plus haut, emportaient quelques étoffes de soie chinoises, soit en Egypte, soit en Syrie; mais évidemment la consommation locale devait absorber la plus grande partie de ces marchandises importées à Syraf, et ce n'est pas par cette voie, comme nous l'avons dit, que les produits de la Chine arrivaient jusqu'à l'empire byzantin. Remarquons que cette importation de soieries chinoises à Syraf était d'ailleurs limitée; et il y avait une grande différence entre la quantité des marchandises chargées à Khanfou (1) et celle des marchandises débarquées à Syraf. Durant ce long voyage, lequel, en supposant les conditions les plus favorables, est estimé par le marchand Soleyman à près de cinq mois, il faut, parmi les causes de déperdition, outre les accidents imprévus, les naufrages, les la navigation si périlleuse, ce sont les hautes montagnes qui hérissent le fond de la mer. De son temps, Colzoum était une ville très-peuplée, servant de port à l'Egypte et à la Syrie; au temps d'Edrisi, Colzoum était à demi ruinée et n'avait plus aucun commerce.

(1) « Dans un manuscrit de la bibliothèque impériale de Paris, » n° 582, il est question d'un négociant de Syraf, nommé Ra- » mecht, qui revêtit la ca'aba, l'an 532 de l'hégyre, d'une étoffe » de grand prix. Il renouvela, dit le texte, le mizab d'argent de » la ca'aba en le mettant en or pur, et il la revêtit d'étoffes chi- » noises dont on ne saurait déterminer la valeur. Il faisait le » commerce avec la Chine, et dans un voyage son secrétaire quitta » Khanfou avec des marchandises évaluées à 500,000 dinars. Ibn- » Haukal fait mention des richesses qu'acquéraient les négociants » de Syraf, et de leur luxe merveilleux. » M. De Goeje.



attaques de pirates (1), etc., compter les ventes nombreuses d'étoffes de soie débitées dans chacun des ports où le navire faisait escale.

Aussi, pour les Arabes comme pour les Grecs, la plus grande source des marchandises de la Chine c'est Kantcheou, c'est-à-dire le commerce par terre à travers l'Asie.

Le peuple arabe, plus que tout autre, dut céder au prestige que la Chine avait exercé sur les nations de l'Asie occidentale. Esprit poétique et avide de l'inconnu, habitude de longs voyages au milieu des déserts, génie du commerce, tout se réunissait chez les Arabes pour leur faire rechercher ces expéditions à travers l'Asie. Mohammed, le conducteur des caravanes qui allaient en Syrie trafiquer pour le compte de Kadidjah, avait certainement entendu les merveilleux récits des voyageurs revenus de Samarcande; de là, lorsqu'il appelle les peuples de l'Arabie à la connaissance de la vérité, sa recommandation de « chercher la science même chez les Chinois (2) », si éloignée lui semble la Chine, cette extrême limite du monde connu.

A coup sûr le prophète ne rêvait pas alors les éton-

(1) Soleyman ajoute aux causes accidentelles de la petite quantité de produits chinois arrivant à Syraf, les incendies qui fréquemment dévoraient les entrepôts formés à Khanfou. *Chaine des chroniques*, p. 12.

(2) Hag'i khalfa, I, 422, que M. Gildemeister traduit, p. 34 :  
» quærendam esse scientiam vel in Sinis. »



nantes conquêtes que les Arabes réunis par le Koran devaient accomplir. Envoyer jusqu'en Chine le musulman désireux de s'instruire et de se perfectionner, c'était dans la pensée du réformateur une grande hardiesse : quatre-vingts ans plus tard , en 712, une armée musulmane franchissait , sous le commandement de Cotayba, le mont Bolor avec la prétention d'enseigner la vérité aux Chinois, et le drapeau de l'Islam flottait à Kaschgar, Aksou et Khotan.

Cette route de l'Asie centrale nous la connaissons. Nous empruntons cependant à Massoudy, écrivain arabe du dixième siècle, quelques nouveaux détails qui donnent une idée des cannevas sur lesquels l'imagination arabe pouvait broder : « Les pays situés entre le Khorassan et la Chine renferment les montagnes de sel ammoniac. L'été, pendant la nuit, on voit des flammes sortir de ces montagnes, sur une étendue d'environ cent parasanges ; le jour, il ne sort que de la fumée à cause que la flamme est éclip­sée par la clarté du jour. C'est de ce lieu que vient le sel ammoniac. Au commencement de l'hiver, les personnes qui veulent se rendre du Khorassan dans la Chine se dirigent vers cet endroit. Là est une vallée située au milieu des montagnes et qui a quarante ou cinquante milles de long : les voyageurs s'adressent à des hommes établis dans le pays et obtiennent leurs services au moyen d'un salaire considérable. Ces hommes portent les effets des



voyageurs sur leurs épaules et font marcher ceux-ci devant eux, en les frappant avec un bâton, de peur qu'ils ne faiblissent sur ce sol brûlant et qu'ils ne s'y arrêtent, ce qui entraînerait leur perte. Les voyageurs marchent toujours devant jusqu'à ce qu'ils atteignent l'extrémité de la vallée. Il y a en ce lieu des bois et des eaux stagnantes; en arrivant, ils se jettent dans l'eau afin de calmer la chaleur qui les embrase. Aucun animal ne peut s'engager sur cette route. Le trajet du Khorassan en Chine, en passant par les montagnes de sel ammoniac, est d'environ quarante journées, et se fait sur un sol tantôt cultivé, tantôt couvert d'eau, tantôt mou, tantôt sablonneux. Il y a une autre route où peuvent passer les bêtes de somme; celle-ci exige quatre mois de marche environ, et l'on est obligé de se mettre sous la protection des tribus turques (1). » Les autres routes auxquelles Massoudy fait allusion n'offraient également, nous l'avons vu, qu'une sécurité relative.

Mais les périls des voyages, pas plus au dixième siècle qu'antérieurement au septième siècle, n'arrêtaient pas les commerçants. « Le même auteur arabe dit avoir vu à Balk un vieillard plein d'intelligence qui avait fait plusieurs fois le voyage de Chine et toujours par terre. Il dit encore avoir connu plusieurs personnes du Khorassan

(1) Traduction de M. Reinaud, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 371.



qui s'étaient rendues de la Sogdiane au Thibet et en Chine en passant par les montagnes qui produisent le sel ammoniac (1). »

Une personne digne de foi raconte à Abou-Zeyd, qu'elle a vu en Chine un marchand de musc qui, parti de Samarcande, était venu, à pied, de ville en ville jusqu'à Khanfou (2).

Si donc Cotayba s'arrête à la petite Boukharie, ce n'est pas, comme le suppose Abou-Zeyd (3), parce que « l'espace entre le Sogd (la Sogdiane) et la Chine consiste dans un désert impraticable et dans des sables qui se succèdent d'une manière non interrompue, n'offrant ni eau, ni rivière, ni habitation. » Ce langage est celui d'un habitant de Syraf, d'un marin auquel les voyages par mer paraissent seuls possibles. Plus d'une fois les armées chinoises ont franchi ce désert qui l'épouvante ; les armées musulmanes l'auraient également traversé : aucun obstacle n'avait ralenti leur marche victorieuse depuis leur départ de l'Arabie, aucun revers n'avait altéré leur confiance en elles-mêmes. Un ordre du khalife Walid, jaloux de son général, rappela les musulmans dans la Sogdiane.

Pour le commerce de la soie, c'était assez que les

(1) Reinaud, *Introduction à la géographie d'Alboufêda*, p. 371.

(2) *Chaine des chroniques*, p. 444.

(3) *Ibid.*, p. 444.



Arabes fussent parvenus jusque-là : il devait être plus favorisé par une politique modérée qu'il ne l'aurait été par des conquêtes nouvelles. Les musulmans avaient montré aux Turcs, aux Tubétains et aux Chinois étonnés de l'invasion jusqu'alors inouïe d'un peuple venu de l'Occident, que l'intégrité de leurs frontières devait être respectée ; ils avaient acquis une très-grande prépondérance dans l'Asie centrale, et voyaient leur amitié sollicitée par tous. « Nous comptons cinq grands souverains, dit l'empereur de la Chine à Ibn-Vahab au neuvième siècle : le plus riche en provinces est celui qui règne sur l'Irak, parce que l'Irak est situé au milieu du monde, et que les autres rois sont placés autour de lui. Il porte chez nous le titre de roi des rois (1). » Dès le huitième siècle la Chine est donc ouverte aux Arabes. L'ère des conquêtes est fermée et, plus heureuses qu'autrefois, les caravanes peuvent parcourir, sans être arrêtées par des puissances ennemies les unes des autres, toute l'Asie occidentale depuis la Méditerranée jusqu'aux monts Bolor.

De là deux périodes dans l'histoire de la soie chez les Arabes : l'une fatale à l'industrie et au commerce des soieries, l'autre on ne peut plus favorable à leur développement et réparatrice.

(1) *Chaine des chroniques*, p. 81. On sait que ce titre de *roi des rois* était celui que prenaient les anciens monarques de la Perse.



La première période, c'est la période de la conquête. Nous n'avons pas à examiner par quelles concessions le Koran s'est efforcé de ménager les juifs et les chrétiens ; par quelle circonstance les hérétiques persécutés, nestoriens et monophysites, sont devenus les alliés des musulmans ; pourquoi les provinces byzantines, qu'irritaient les excès des armées indisciplinées de l'empire et les exactions des gouverneurs, ne se sont pas défendues, en un mot, quelles sont les causes du succès de l'islamisme (1). Nous constatons que dans le premier siècle de l'hégire, les Arabes sèment la destruction : c'est le premier et inévitable résultat de l'invasion d'un peuple fanatique.

Le Koran recommande, il est vrai, le commerce, l'agriculture et l'industrie comme des occupations agréables à Dieu et comme méritoires ; et plus tard il résultera de ces préceptes un grand respect pour l'état de négociant, ainsi que le libre passage des marchandises au milieu des armées (2). Mais, au début, la grande affaire, c'est le triomphe de la foi nouvelle, c'est la victoire, quelque faibles que soient les ressources. Dans la crainte que l'exaltation religieuse n'entraîne pas un assez grand nombre de guerriers, le Koran offre l'appât du pillage à tous les fidèles qui combattent pour l'isla-

(1) Ces causes ont été développées dans un mémoire très-remarquable de OElmer, *Des effets de la religion de Mohammed* : mémoire couronné par l'Institut en 1809.

(2) OElmer, *Des effets de la religion de Mohammed*, etc., p. 220.



misme (1). Les quatre cinquièmes du butin fait dans tout pays conquis appartiendront à l'armée ; et le monde est donné en partage aux vrais croyants : tel est le principe qui, à peine quelques premiers succès ont-ils favorisé les musulmans, rattache à leur cause toutes les tribus arabes et tous les aventuriers, gens nombreux partout, mais principalement en Orient. L'emploi du dernier cinquième prélevé sur le butin sera réservé pour les juges, les poètes, les lettrés, les veuves, les pauvres, le trésor du khalife : tout le monde est donc intéressé à la guerre sainte (2).

(1) « Le butin se composait des métaux précieux monnayés ou non monnayés, des étoffes, des pierreries, des ustensiles de tout genre, des bestiaux et des captifs de tout sexe et de tout âge. Les captifs formaient toujours la meilleure partie du butin, par la facilité qu'on avait soit de les vendre, soit d'en tirer un service personnel... A la suite des armées se trouvaient des marchands et des spéculateurs » qui profitaient des dispositions du vendeur. M. Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, p. 253.

Il est à remarquer cependant que Mohammed s'efforce de contenir cette prédisposition au pillage dans des mesures d'équité : « O croyants, dit le Koran, lorsque vous marchez pour la guerre sainte, pesez vos démarches ; que la soif des biens de ce monde ne vous fasse pas dire à celui que vous rencontrerez et qui vous adressera le salut : c'est un infidèle. » Ch. iv, vers. 96. Et ailleurs : « Gardez fidèlement envers les idolâtres les engagements pris jusqu'à l'expiration du terme. » Ch. ix, vers. 4. *Traduction de M. Kasimirski*.

(2) Voici le verset du Koran : « Sachez que lorsque vous avez fait un butin, la cinquième part revient à Dieu, au Prophète, aux savants, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs. » Ch. viii, vers. 42.

D'Ohsson consacre le chapitre second du code militaire aux



D'autre part, les Arabes se déclarent les ennemis de tous les peuples, ici impitoyables vis-à-vis des idolâtres, là plus tolérants pour les chrétiens et les juifs (1) : ils menacent à la fois l'Asie, l'Europe et l'Afrique.

Quel pouvait être le sort du commerce et de l'industrie de la soie au milieu de leurs invasions ?

L'exportation, qui donnait lieu à un trafic si considérable sur les côtes de la Méditerranée, est complètement arrêtée : la Syrie et l'Égypte sont fermées aux Grecs. Cette interdiction réagit sur la Perse où les fabriques de soieries étaient devenues très-prospères, et s'ajoute aux troubles et à la guerre pour ruiner momentanément l'industrie persane.

A l'intérieur, aucune recherche des satisfactions que peut donner le luxe. Mohammed, reconnaissant combien le luxe avait énervé les peuples qu'il voulait combattre, Perses et Romains, cherche à préserver les guerriers musulmans de son action débilite.

préceptes relatifs au partage du butin. *Tableau général de l'empire othoman*, tom. v, p. 76.

(1) « Les mois sacrés expirés, tuez les idolâtres partout où vous les trouverez. Faites-les prisonniers, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. » *Koran*, ch. ix, vers. 5.

« Faites la guerre à ceux qui ne croient pas en Dieu, jusqu'à ce qu'ils payent le tribut de leurs propres mains et qu'ils soient soumis. » *Ibid.* vers. 29.

D'Ohsson résume et commente les conditions dans lesquelles les musulmans devaient faire la guerre. *Tableau de l'empire othoman*, tom. v, p. 49. — M. Reinaud en expose quelques-unes dans le récit des *Invasions des Sarrasins en France*, p. 250.



Il leur montre dans le paradis, séjour de tous ceux qui meurent pour la foi, toutes les jouissances qui peuvent tenter l'homme sensuel, parce qu'il les leur interdit dans ce monde (1), où il tolère seulement la pluralité des femmes (2). Il fait un commandement du jeûne, de la sobriété, de la prière fréquente (3); il sait quel

(1) « Pour prix de leur constance, Dieu leur a donné le paradis » et des vêtements de soie. Ils s'y reposent, accoudés sur des divans; ils n'y éprouvent ni la chaleur du soleil ni les rigueurs du froid. Des arbres avoisinants les couvriront de leur ombrage, et les fruits s'abaisseront pour être cueillis sans peine. On fera circuler parmi eux des vases d'argent, et des coupes en cristal semblables à l'argent et qu'ils feront remplir à leur gré. Ils s'y déballeront avec des coupes remplies de boisson mêlée de gingembre. Ils seront servis à la ronde par des enfants d'une éternelle jeunesse; en les voyant on les prendrait pour des perles défilées. Ils seront revêtus d'habits de satin vert et de brocarts; ils seront ornés de bracelets d'argent. » *Koran*, ch. LXXVI, vers. 42 et suiv.

« Là seront de jeunes vierges au regard modeste que n'a jamais touchées ni homme ni génie : elles ressemblent à l'hyacinthe et au corail. » *Ibid.*, ch. LVI, vers. 46 et suiv.

Cette peinture du paradis, séjour des croyants, reparait presque constamment, offrant le vin, les femmes et les soieries en abondance aux fidèles qui ont obéi au Prophète, et s'en sont privés durant leur vie.

(2) « Si vous craignez d'être injustes envers les orphelins, n'épousez que peu de femmes, deux, trois ou quatre parmi celles qui vous auront plu. » *Koran*, ch. iv, vers. 3.

« La loi, observe M. Reinaud, permet aux musulmans non-seulement d'avoir quatre épouses, mais de cohabiter avec toutes les esclaves qu'ils pourront se procurer. Il est rare qu'un homme épouse quatre femmes à la fois. » *Invasions des Sarrasins en France*, p. 260.

(3) *Koran*, ch. II.



charme vont exercer sur l'enfant du désert et les ombrages et les jardins des riches vallées de l'Asie, charme qui rendra bientôt les conquérants sédentaires. Enfin, par la simplicité du vêtement, il veut prémunir le musulman contre les dérèglements du luxe ; il défend aux hommes l'usage de la soie, ne le permettant que pour les femmes. « Quiconque, dit le Prophète, s'est revêtu de soie (1) dans cette vie, bien certainement il ne s'en revêtira pas dans la vie future. » Et encore : « Celui-là seulement se revêt de soie qui n'a point part à la vie future. » Le lin, le coton et la laine sont les seules matières permises par la loi pour les vêtements des hommes ; une simple bordure en soie, ne dépassant pas la largeur de quatre doigts, est cependant tolérée (2).

Mohammed se conforme strictement à ces prescriptions : « Il portait, dit M. Dozy (3), d'abord une chemise de coton blanche dont les manches allaient

(1) « La soie est regardée par les mahométans comme impure » à cause que ce n'est autre chose que la bave d'un insecte. » D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, au mot *Harir*, soie.

(2) Tous ces détails sont empruntés à M. Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 5, 6 et 370. Amsterdam, 1845, in-4°.

Le Prophète a dit encore : « Ne vous vêtissez pas d'habits de » soie ou de brocart et n'employez pas des vases d'or et d'argent » sur votre table ; les infidèles ont ces biens dans cette vie, nous » les aurons dans l'autre. » M. de Goeje, d'après un passage d'un juriste.

(3) *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 10.



jusqu'au poignet ; il ajoutait à cette chemise un caleçon de toile. Sur la chemise et le caleçon, Mohammed ne semble avoir porté qu'un seul habit : c'était une *djobbah*, longue robe en laine, bordée de soie et ouverte par devant ; ou bien c'était un *kabâ*, habit long et garni de boutons par devant. En d'autres occasions, il portait, au lieu de ces habits, un manteau d'une étoffe grossière ; c'était ordinairement une *bordah*, grande pièce d'étoffe de laine épaisse, brune et rayée, dont il s'enveloppait le corps. » Un jour il s'est revêtu d'un *farrondj* de soie dont on lui avait fait présent ; mais à peine a-t-il fait sa prière, qu'il arrache impétueusement ce vêtement, semblable par la forme au *kabâ*, et le rejette en disant : « Un *farrondj* de soie ne convient pas à un homme pieux (1). »

Le même rigorisme et la même simplicité sont observés par les premiers khalifes. Omar, venant pour recevoir la capitulation de Jérusalem, aperçoit des musulmans vêtus d'habits de soie : il ordonne qu'on déchire ces riches tissus provenant du pillage de la Syrie, et qu'on traîne dans la boue les coupables qui, en s'en vêtissant, ont enfreint la loi du Prophète (2). Toutefois, ces lois somptuaires prouvent que les soieries étaient en usage chez les Arabes ; et pouvait-il en être autrement ? L'Arabie n'avait-elle pas été de

(1) M. Dozy, p. 327.

(2) Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, tom. xi, p. 245.



tout temps traversée par les caravanes qui portaient à l'Occident les étoffes venues de la Chine ? Le Koran faisait donc violence aux habitudes et aux mœurs d'un certain nombre d'Arabes, de même qu'il faisait violence aux croyances et aux principes de la plupart. La réforme somptuaire suivit le sort de la réforme religieuse.

Les tribus païennes qui comptaient par milliers les victimes que leur résistance à la religion nouvelle avait fait périr (1), ne pouvaient être des prosélytes sincères : la foi s'impose-t-elle par la force et la persécution ? Ces tribus avaient accepté l'islam comme un drapeau, et avaient fait taire leur ressentiment, afin de s'assurer la victoire. Mais à peine les Grecs et les Perses avaient-ils été vaincus, qu'elles avaient donné

(1) Après avoir raconté les insurrections de l'Arabie, M. Dozy ajoute : « Si ces mares de sang ne convinrent pas les Arabes » de la vérité de la religion prêchée par Mahomet, ils reconnurent » du moins dans l'islamisme une puissance irrésistible et en quelque sorte surnaturelle. Décimés par le glaive, frappés d'épouvante et de stupeur, ils se résignèrent à être musulmans, ou du moins à le paraître ; et le calife, pour ne pas leur laisser le temps de revenir de leur effroi, les lança aussitôt sur l'empire romain et la Perse, c'est-à-dire sur deux Etats faciles à conquérir, parce qu'ils étaient déchirés depuis longtemps par la discorde, énervés par la servitude, ou gangrenés par tous les raffinements de la corruption..... Il ne fut plus question d'apostasie (l'apostasie c'était la mort : sur ce point-là la loi de Mahomet est inexorable) ; mais aussi il fut rarement question de piété sincère, de zèle pour la foi. » *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. 1. p. 35.



libre carrière à leurs sentiments ; la guerre civile avait éclaté, alimentée par les antipathies de races et par les différences de principes. Le triomphe de Moawya fut le triomphe des ennemis du Prophète. Les Omaigades étaient les chefs de l'aristocratie mecquoise, et en même temps de toute la noblesse qui s'était toujours montrée hostile à Mohammed, frondeuse, incrédule, et qui, en raison même de cette opposition, avait eu le dépit de voir une partie de son autorité remise à des hommes d'extraction vulgaire, mais musulmans dévoués (1). Aussi, à dater de leur avènement, la réaction contre le Koran fut inévitable ; la Syrie en devint le centre.

Il y eut d'une part réaction sanglante du principe païen contre le principe musulman (2) ; d'autre part réaction de l'amour du luxe et des plaisirs contre l'austérité de la dévotion triste et rigide. Un grand nombre de musulmans violèrent, sans arrière-pensée, les préceptes du Koran qui les avaient privés de l'usage des soieries ; les plus timorés trouvèrent dans les interprétations de la loi toutes les ressources nécessaires pour faire taire leurs scrupules (3). Dès lors la

(1) M. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. 1, p. 42.

(2) *Ibid.*, p. 405.

(3) Les subtilités des commentateurs du Koran sont assez remarquables. On lit dans l'ouvrage intitulé *Madjma al anhor* : « La loi ne défend pas que la couverture du berceau soit faite de



cause de l'industrie et du commerce de la soie fut gagnée.

Dans ce retour vers le luxe et les plaisirs, il y a aussi, il faut le reconnaître, l'influence de la civilisation des peuples conquis sur le peuple conquérant. Nous sommes en effet au huitième siècle, c'est-à-dire à la fin de la période que nous avons nommée la période de la conquête. Et, bien que la nécessité de lutter contre des révoltes continuelles fasse tenter une diversion dans de nouvelles guerres du côté de l'Orient, guerres qui déterminent la soumission de la Transoxiane et du Sind, les Arabes sont bien véritablement maîtres et jouissent pleinement des provinces qu'ils ont conquises sur les Grecs et sur les Perses.

Le commerce arabe devient alors la réunion et le

» soie, parce qu'elle n'est point un vêtement. » M. Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 441, note.

Le même ouvrage reconnaît aux hommes la permission d'avoir la boutonnrière et le bouton de la chemise en étoffe de soie. M. Dozy, *ibid.*, p. 372.

« Si l'on consulte les juristes, dit M. De Goeje, on voit Abou-  
 » Hanifa désapprouver l'usage des vêtements de soie pure et de  
 » brocart dans la guerre, tandis que Abou-Yousof et Mohammed  
 » (as-scheibani) ne s'y opposent pas. Cette parole du Prophète :  
 » Il n'y pas de mal à porter la soie et le brocart dans la guerre,  
 » ne fait allusion, suivant Abou-Hanifa, qu'à l'étoffe dans laquelle  
 » la trame seule est en soie, au *molham*. »

« Dans un autre commentaire on lit : On peut faire la prière  
 » vêtu d'un habit bordé de soie, ou d'une étoffe dans laquelle la  
 » soie est mélangée à une autre matière permise. L'essentiel est  
 » que l'étoffe ne puisse être dite étoffe de soie pure. »



développement, sous un seul nom, du commerce de la Syrie, du commerce de la Perse, du commerce de la Sogdiane. Les traces de la conquête disparaissent, et on ne trouve plus qu'un peuple civilisé, avide de science et se modelant sur les Grecs de la Syrie et sur les Perses : ou plutôt ce sont ces mêmes nations qui régénérées vont contribuer à la grandeur de l'empire arabe, en lui empruntant son nom et en se couvrant de sa puissance, mais en lui apportant en échange l'éclat de leur civilisation : puis à son tour le peuple arabe, après s'être assimilé les sciences, les arts et l'industrie de l'Asie, les porte aux barbares de l'Afrique et aux barbares de l'Europe méridionale. « Ils passent, dit poétiquement OEsler (1) faisant allusion à l'état prospère de l'Afrique septentrionale et de l'Espagne sous la domination des Arabes, ils passent comme ces courants qui se chargent des germes de la végétation d'une contrée pour les répandre sur d'autres contrées. »

Le mouvement commercial précède le mouvement littéraire, scientifique et artistique ; mais, comme ce dernier, il arrive à son apogée sous les khalifes Abbassides. Aussi n'en fait-on pas gloire aux Omaïgades, et ce sont les noms populaires de Almanzor, Haroun-al-Raschid, Almamoun, qui résument la brillante histoire des Arabes.

L'unité du pouvoir, quelque difficile que fût la

(1) P. 85.



centralisation dans un empire aussi immense, servit certainement au développement général de l'industrie et du commerce chez les musulmans ; le luxe de la cour de Bagdad et la magnificence des premiers Abbassides aidèrent à la renaissance de l'industrie et du commerce des soieries ; il faut toutefois faire remonter plus haut le principe de cette prospérité industrielle, la seule qui nous intéresse ; il a survécu à la centralisation, parce qu'il en était indépendant. En effet, le lien politique, qui unissait tant de populations si différentes, se rompt à la fin du neuvième siècle ; la réaction des nationalités contre le pouvoir central amène le démembrement du khalifat de Bagdad et la création de nombreuses dynasties indépendantes : l'unité de langage (1) et l'unité de religion subsistent, et avec elles la facilité des relations commerciales. Au milieu des dissensions, des troubles, des guerres qui, du dixième au treizième siècle, déchirent l'empire arabe ; au milieu de cette succession de familles (2)

(1) « C'est un fait remarquable, observe M. Sédillot, qu'au milieu des nombreux dialectes que parlent les nations musulmanes en Asie jusque dans l'Inde, en Afrique jusqu'au Soudan, et qui offrent des différences si tranchées, le Koran est compris de tous ; il maintient au milieu de ces populations si opposées par leurs mœurs et leurs usages, une sorte d'unité de langage et de sentiments. » *Histoire des Arabes*, p. 407.

(2) Un homme entreprenant, quelle que soit son origine (le premier des Soffarides est un chaudronnier, et le premier des Samanides est un conducteur de chameaux), devient chef de dynas-



jouissant d'une autorité éphémère en Espagne, dans le Magreb, en Egypte, en Syrie, dans l'Irak, dans le Tabarestan, dans le Sedjestan et dans le Khorassan, l'esprit fatigué se reporte avec plaisir vers le spectacle si remarquable du commerce qui unit toutes ces contrées, et de l'élan industriel qui multiplie partout les fabriques.

Les caravanes, protégées par le Koran, fêtées par toutes les populations chez lesquelles elles passent, circulent aussi librement qu'aux huitième et neuvième siècles, depuis la Mauritanie Tingitane jusqu'aux frontières de la Chine. Partout, dans ces vastes contrées où l'islamisme domine, elles répandent depuis le huitième siècle les soieries.

Les Arabes, en effet, à mesure que leurs richesses se sont accrues et que les jardins de l'Asie occidentale avec leurs frais ruisseaux et leurs fruits savoureux (1) sont devenus leur partage, ont pensé que

tie; une province, une ville même se déclare indépendante. Le khalife perd peu à peu toute autorité : on se borne à le nommer dans les mosquées et dans les prières, à le regarder comme le grand Iman, le souverain pontife de la religion. Sous Rhadi, le vingtième khalife Abbasside, au milieu du dixième siècle, on trouve les Bonides régnant en Perse, les Hamadanides à Mossoul, les Samanides dans le Khorassan, les Dilhémites dans le Thabarestan, les Phatimites en Afrique, les Akschidites en Syrie et en Egypte. Voir d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, au mot *Rhadhi*.

(1) On est frappé, en lisant les géographes arabes, Ibn-Haucal par exemple, du soin avec lequel ils notent les fruits que produit



Dieu leur donnait le paradis dès ce monde. L'exemple des Syriens et des Perses aidant, ils ont changé leurs mœurs primitives ; mêlés à ces peuples qui « embrassaient l'islam, mais n'avaient pas la foi dans le cœur (1), » ils se sont peu à peu habitués à jouir des biens de la terre, au lieu d'attendre la résurrection. On les voit « se reposer accoudés sur des tapis en étoffe de soie brodée d'or (2), se revêtir d'habits de satin et de brocart (3) ; ils recherchent les vierges au regard modeste, aux grands yeux noirs et au teint éclatant, semblable à celui d'une perle dans sa conque (4) ; ils cessent de regarder comme un mal le jeu et le vin doux à boire (5). » Les sectes nombreuses qui se sont formées interprètent chacune, pour leur plus grande commodité, les préceptes du Koran : les plus rigoureux docteurs admettent les étoffes de soie mélangée pour les costumes des hommes (6) ; insensiblement on arrive à ces riches vêtements parfumés dont M. Dozy,

chaque contrée, le riant aspect que présentent les vallées bien arrosées, les jardins qui entourent certaines villes : on voit quelle importance tous ces détails avaient pour les Arabes.

(1) Expression du Koran, ch. XLIX, vers. 44.

(2) Peinture du paradis, *Koran*, ch. LVI, vers. 46.

(3) *Ibid.*, ch. XXXV, vers. 30 ; ch. LXXVI, vers 24 ; ch. XVIII, vers. 30.

(4) *Ibid.*, ch. XXXVII, vers. 47.

(5) Le jeu et le vin sont défendus aux musulmans par le Koran, ch. II, vers. 216.

(6) M. Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes* p. 6. — Voir aussi la note 3, p. 455.



dans son dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes, a conservé l'énumération.

C'est à ce changement dans les mœurs et les coutumes, changement inséparable du luxe et de la richesse, qu'il faut attribuer le développement de l'industrie et du commerce de la soie dans l'empire arabe au neuvième siècle. Nous y avons déjà fait souvent allusion : il faut rechercher, outre les causes que nous avons déjà exposées, quelles conditions ont favorisé ce développement.

La culture du mûrier s'était étendue en Perse, et la fabrication des soieries y était très-florissante au septième siècle. Les Grecs, après les victoires d'Héraclius, avaient trouvé dans le palais de Dystargerd des amas de soie, de manteaux tout en soie, de tapis brodés, de tapis à longs poils, de tentes, de riches ameublements (1). Au moment de l'invasion arabe, les fabriques de soieries souffrirent, mais ces fabriques ne furent pas détruites. Avec les soieries chinoises la consommation intérieure, quelque limitée qu'elle fût, reçut des étoffes fabriquées en Perse : elles étaient recherchées et par les musulmanes (2), coquettes comme toutes les

(1) Μετάξά τε καὶ κερβασία καμισία ὑπὲρ ἀριθμὸν, ὀλοσηρικά τε ἱμάτια, ναχοτάπηλά τε καὶ τάπητας ἀπὸ βέδωνες, πλῆθος πολὺ. Cedren. tom. 1, p. 732, édit. Niebuhr.

(2) « Le prophète a dit : La soie et l'or sont permis aux femmes, » défendus aux hommes ; pour les femmes on en recommande l'usage comme un moyen d'attirer les hommes et d'arriver ainsi à



femmes, et par les vaincus qui purent ne pas renoncer à leurs anciennes coutumes. Aussitôt que le luxe devint général, l'industrie de la soie se remit bien vite de cette défaillance momentanée : les exemples de notre temps sont là pour prouver qu'aucune autre industrie ne trouve en elle-même autant de ressort, et ne se relève plus facilement.

Le développement du commerce intérieur vint en aide à l'industrie. « La nature, observe Montesquieu (1), avait destiné les Arabes au commerce ; elle ne les avait pas destinés à la guerre. Mais lorsque ces peuples tranquilles se trouvèrent sur les frontières des Parthes et des Romains, ils devinrent auxiliaires des uns et des autres. Elius Gallus les avait trouvés commerçants, Mohammed les trouva guerriers : il leur donna de l'enthousiasme, et les voilà conquérants. »

Conquérants, ils n'oublient pas que depuis des siècles, leurs caravanes sillonnent l'Arabie et la Syrie en tous sens et sont les intermédiaires du commerce entre l'Orient et l'Occident. Le souvenir des richesses acquises dans ce commerce de transit, stimule d'autant plus vivement les convoitises du marchand arabe, que sa nation est devenue maîtresse de toute l'Asie occidentale ; la loi le protège, la concurrence l'excite.

» l'accomplissement du vœu des anciens et des modernes, celui  
» d'une grande postérité. » M. De Goeje.

(1) *Esprit des lois*, liv. XXI, ch. 46.



Auprès du marchand arabe, fabricant de soieries ou négociant, se trouve le marchand tributaire, c'est-à-dire le marchand non musulman. Celui-ci, pour conserver ses biens-fonds ou pour avoir le droit d'affermir une propriété, acquitte un impôt territorial, kharadj (1), de beaucoup plus élevé que la dime exigée du propriétaire musulman ; en outre, il achète, moyennant l'impôt personnel, le djizyé (2), la liberté de son culte et le droit d'être assimilé aux musulmans devant la loi. Dans les pays conquis par les Arabes, l'apostasie n'est donc pas exigée avec menace d'exil, ou de confiscation si on ne se convertit à la foi nouvelle. Le négociant a sa per-

(1) D'Ohsson : *Tableau de l'empire othoman*, tom. v, p. 48. — « Les propriétaires devaient payer le kharadj, c'est-à-dire un impôt sur les productions qui se réglait sur la nature du sol de chaque contrée, mais qui s'élevait ordinairement à vingt pour cent. » M. Dozy : *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. II, p. 41. Les premiers chapitres de ce second volume exposent de la manière la plus complète quel a été le sort des peuples conquis durant la domination arabe.

(2) D'Ohsson : *Tableau de l'empire othoman*, t. v, p. 22. — M. Dozy évalue la capitation, qui était payable par douzième, à 48 dirhems ou 316 fr. 80 c. pour les riches, 24 dirhems pour la classe moyenne et douze dirhems pour ceux qui vivaient d'un travail manuel, p. 40.

« Cette imposition, observe M. Reinaud, n'atteignait que les chrétiens mâles, parvenus à l'âge adulte, qui pouvaient vivre soit du revenu de leurs biens, soit du travail de leurs mains : elle portait le nom de *djizyé*, ou compensation, et était regardée par les musulmans comme un dédommagement de la faveur qu'ils avaient faite aux chrétiens en leur laissant la vie et l'exercice de leur religion. » *Invasions des Sarrazins en France*, p. 280.

Wenrich, exposant la condition des Siciliens sous la domi-



sonne, sa propriété et son commerce protégés, à condition d'acquitter le tribut (1). Mal partagé au point de vue des impositions, le tributaire est également, dans l'ordre social, l'inférieur du musulman ; et, en raison de cette infériorité, il paye pour les marchandises, objet de son commerce, un droit de  $\frac{1}{20}$ , soit cinq pour cent, c'est-à-dire un droit double de celui que paye le marchand musulman (2). Par contre, il est avantageé, eu égard à la position faite par la loi au marchand étranger, lequel est soumis à un droit de  $\frac{1}{10}$  et ne peut obtenir la per-

nation musulmane, entre dans quelques détails sur les différents tributs. *Rerum ab Arabibus in Italia insulisque adjacentibus gestarum commentarii*, p. 283.

(1) D'Ohsson expose, dans le chapitre vi<sup>e</sup> du code militaire, les droits et les devoirs du sujet tributaire. *Tableau de l'empire ottoman*, t. v, p. 104.

C'est sans doute le commentaire du chapitre ix<sup>e</sup> du Koran, intitulé *le Repentir*, où il est dit : « Si les idolâtres se convertissent, » s'ils observent la prière, s'ils font l'aumône, s'ils payent tribut, » laissez-les tranquilles, car Dieu est indulgent et miséricordieux. »

La distinction entre le musulman exempt d'impôts, et le vaincu non musulman frappé de la double imposition, ne rappelle-t-elle pas l'ancienne législation romaine ? Ne retrouve-t-on pas là le privilège du citoyen romain entraînant l'immunité de la contribution territoriale et de l'impôt personnel qui pesaient sur les provinces conquises ?

(2) D'Ohsson, tom. v, p. 15. — « Ce droit était appelé ordinairement *zekat*, c'est-à-dire purification, et était censé rendre licite l'usage des biens eux-mêmes. » Le *zekat* était considéré comme une aumône et était destiné à secourir les pauvres et à racheter les captifs. M. Reinaud, *Invasions des Sarrazins en France*, p. 280.



mission de séjourner dans l'empire arabe au delà de onze mois (1).

Pour tous, musulmans, tributaires, étrangers, la protection est la même, dès que ces conditions sont remplies; le droit proportionnel une fois acquitté, la marchandise circule librement.

Toutes les autres prescriptions qu'il regarde comme favorables au commerce, Mohammed les adopte : il défend l'usure (2), il exige que la plus stricte bonne foi préside aux transactions commerciales (3). Le temple de la Mecque était depuis longtemps un rendez-vous pour les caravanes, un centre d'affaires : le prophète déclare que le pèlerinage à la Mecque est un devoir de piété (4); « et, ajoute-t-il, ce n'est pas un crime de demander à Dieu l'accroissement de vos biens en exerçant le commerce durant le pèlerinage (5). »

Des éléments de succès ont donc été, dès le début, préparés pour le commerce à l'intérieur; et le Koran, en étendant ces mesures à tous les pays successivement

(1) D'Ohsson, tom. v, p. 38.

(2) *Koran*, ch. III, vers. 125.

(3) *Koran*, ch. II, vers. 282.

(4) « Annonce aux peuples le pèlerinage de la maison sainte :  
» qu'ils y arrivent à pied ou montés sur des chameaux prompts à  
» la course, venant des contrées éloignées. » *Koran*, ch. XXII, vers. 28.

(5) *Ibid.*, ch. II, vers. 194. — Peu à peu cette habitude se généralisa et les environs des mosquées devinrent de véritables marchés.



conquis, en assure le bénéfice à l'Asie, à l'Afrique, à l'Europe (1), où nous allons trouver, sous la domination musulmane, une merveilleuse prospérité industrielle et commerciale.

Aussitôt que le luxe renaît, il fait appel à la production : « la semence grandit, elle grossit et s'affermit sur sa tige ; elle réjouit le laboureur (2). »

La législation musulmane laissa certainement prise à de nombreux abus qui éclatèrent surtout à mesure que le gouvernement central s'affaiblit ; mais ces abus pesèrent sur les tributaires qui furent soumis aux vexations et aux injustices (3), soit des collecteurs d'impôts, soit des gouverneurs de provinces, et ils n'entravèrent pas, comme le firent les abus que nous avons signalés dans l'empire grec, l'industrie et le commerce

(1) Le tableau que M. Weinrich a tracé de la Sicile sous la domination arabe est vrai pour toutes les contrées où les Arabes se sont fixés et ont porté leur civilisation. C'est une étude très-remarquable et très-complète. *Rerum ab Arabibus in Italia insularisque adjacentibus, Sicilia maxime, Sardinia atque Corsica gestarum commentarii*, lib. II, cap. 2, 3, 4, 5.

(2) Image empruntée à la Bible par Mohammed pour peindre le succès de sa doctrine. *Koran*, ch. XLVIII, vers. 29.

(3) « Les docteurs enseignaient que le gouvernement devait » manifester son zèle pour la religion en élevant le taux des tributs » dont les chrétiens étaient chargés.... La domination des Arabes, » de douce et humaine qu'elle avait été au commencement, dégénéra » en un despotisme intolérable... Nous devons manger les chré- » tiens, avait dit le khalife Omar, et nos descendants doivent man- » ger les leurs tant que durera l'islamisme. » M. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. II, p. 50.



en général. Pour combattre les effets de ces abus, il existait dans l'empire arabe des sources de prospérité industrielle qui s'étaient taries dans l'empire grec; c'est la subdivision du sol en petites propriétés, cause d'un grand développement de l'agriculture; c'est l'entretien des routes avec la sécurité assurée aux voyageurs, conditions si essentielles du développement du commerce; c'est le goût de l'Arabe pour l'industrie et le commerce qui étaient honorés et protégés; c'est enfin l'amélioration sensible du sort des esclaves (1) sous la loi musulmane. En ce qui concerne particulièrement l'industrie de la soie, nous ne saurions omettre cette importante observation que la production de la soie était favorisée par une exemption complète d'impôt (2).

Favorable à l'industrie et au commerce intérieur, la législation musulmane l'est moins pour le commerce d'exportation. « Croyants, dit Mohammed (3), ne formez de liaisons intimes qu'entre vous; les infidèles ne manqueraient pas de vous corrompre. » Le globe fut donc partagé en deux parties qui ne devaient pas avoir de

(1) Voir M. Dozy, *Histoire des Musulmans*, p. 43.

(2) « Schâfée dit qu'on n'a pas de dime à payer du miel et de l'ibrisim, vu que tous les deux proviennent d'animaux. Les Hanifites disent qu'on ne paye pas d'impôt pour la soie, vu que le ver à soie ne mange què les feuilles, et que les feuilles sont exemptes d'impôt. Mais, suivant eux, le miel doit payer l'impôt, parce que les abeilles se nourrissent de fleurs et de fruits qui sont sujets à l'impôt. » M. De Goeje.

(3) *Koran*, ch. III, vers. 414.



relations entre elles. Bien que la loi permit aux musulmans d'aller en pays étranger à titre de voyageurs ou de marchands, et avec l'intention de n'y être que passagèrement (1), ils furent retenus par l'impossibilité de remplir les devoirs de leur culte, et la crainte de compromettre leur salut éternel s'ils étaient surpris par la mort au milieu d'infidèles sur une terre profane (2). Aussi, « quoique la position des musulmans, observe Pardessus (3), les rendit, en quelque sorte, maîtres de tous les objets de luxe dont l'Europe avait besoin, il ne paraît pas qu'ils aient essayé de faire eux-mêmes un commerce d'importation qui en augmentant leurs profits eût élevé au plus haut degré leur puissance maritime et sans doute avancé de quelques siècles la chute de Constantinople. Le goût des conquêtes dans les premiers temps, celui des jouissances paisibles dans la suite, bientôt enfin les discordes intestines et les ré-

(1) D'Ohsson, *Tableau de l'empire othoman*, tom. v, p. 44. — « Dans un commentaire de l'Al-Modawwana, on lit : Malek et les » siens regardent l'entrée dans le pays des polythéistes comme per- » mise aux seuls négociants; Al-Auzai la déclare interdite à tous » sans exception. Il n'est pas permis d'acheter ou de vendre chez » les ennemis tout ce qui peut servir à faire la guerre. On ne doit » pas, suivant quelques docteurs, payer les impurs avec des dinars » et des dirhems sur lesquels est inscrit le nom de Dieu; d'autres » docteurs le tolèrent en s'appuyant sur la lettre que le Pro- » phète écrivit à César en commençant par ces mots *au nom de » Dieu.* » M. De Goeje.

(2) D'Ohsson, *Tableau de l'empire othoman*, tom. v, p. 47.

(3) *Introduction à la collection des lois maritimes*, p. 86.



volution de toute espèce, dont l'empire des khalifes fut le théâtre, s'y opposèrent sans doute. On trouve, il est vrai, quelques notions sur l'Europe dans les géographes arabes ; mais leur imperfection et leur incohérence prouvent qu'elles n'ont été recueillies que d'après le récit de quelques voyageurs qui visitaient les ports méridionaux de la France, ou d'après les communications des Européens qui allaient en grand nombre chez les musulmans. L'histoire de l'Europe ne parle de la navigation des Arabes dans cette partie du monde, que sous le rapport des incursions armées ou des pirateries (1). »

L'exportation de certaines étoffes de soie était cependant permise par la loi musulmane. Voici, suivant M. de Goeje, ce qu'on lit dans le commentaire de Seraksi sur l'ouvrage de Scheibani : « Il n'est pas permis d'introduire dans le pays ennemi le *harir*, l'étoffe de soie pure, et le brocart, parce qu'on en fait des

(1) M. Reinaud observe que ces invasions et ces actes de piraterie qui ont semé tant de ruines, et inspiré tant d'horreur pour le nom *sarrazin* dans la France, l'Italie, la Dalmatie, ne sont pas le fait des khalifes, et ne doivent être imputés qu'aux flottes des Aglabides et d'autres petits princes africains devenus indépendants de l'autorité des khalifes Abbassides dès le huitième siècle. *Invasions des Sarrazins en France*, p. 88.

Il est juste, d'autre part, de faire remarquer que toutes les expéditions maritimes des musulmans dans la Méditerranée n'ont pas eu uniquement pour but le pillage des côtes ennemies. Leurs établissements dans la Calabre, en Sicile, dans l'île de Chypre, etc., prouvent qu'ils savaient fonder des colonies.



drapeaux et des vêtements de guerre: de même l'importation du *cazz*, de la soie filée non tissée, est défendue parce que l'on en fait des tuniques qu'on porte sous la cuirasse; mais les *khazz* (1) de soie et les vêtements fins tissés avec le *cazz* peuvent être expédiés au dehors parce qu'ils ne servent pas dans la guerre. »

Les véritables intermédiaires de ce commerce extérieur chez les Arabes, de même que chez les Byzantins, ce sont les Juifs. Le Koran n'avait eu pour les Juifs que des paroles de réprobation; il les assimilait aux idolâtres: « Tu reconnaîtras que ceux qui nourrissent la haine la plus violente contre les fidèles sont les Juifs et les idolâtres (2). » Les commentaires plus modérés les classaient parmi les ennemis étrangers, c'est-à-dire accordaient le droit de leur enlever tout ce qu'ils possédaient, et de les emmener en captivité, eux, leurs femmes et leurs enfants, mais sans attenter à leur vie ni les molester pour leur religion (3). Et cependant le peuple juif, depuis longtemps mêlé aux peuples de l'Arabie (4), acquiert en Asie, dans les Etats soumis à

(1) Le *khazz* était une étoffe mélangée de soie et de laine. M. Dozy, *Dictionn. des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 6.

(2) *Koran*, ch. v, vers. 85. Il dit ailleurs: « Ceux qu'on a » chargés du Pentateuque et qui ne le portent pas, ressemblent à » l'âne qui porte les livres. » Ch. LXII, vers. 5.

(3) D'Ohsson: *Tableau de l'empire othoman*, tom. v, p. 70.

(4) La part d'influence que les Juifs eurent dans la civilisation des Arabes est indiquée par M. Amary, *Storia dei musulmani*, tom. 1, p. 39 et suiv.



l'islamisme, une grande importance à dater du huitième siècle. Ce fait très-remarquable a été expliqué par le besoin qu'éprouvèrent les Arabes de se civiliser, lorsqu'ils sentirent quelle énorme supériorité avaient sur eux les peuples conquis sous le rapport de l'instruction et de la science administrative. Les Juifs devinrent professeurs d'agriculture, de littérature et de sciences; ils tirèrent grand parti de leurs notions en médecine (1); enfin leurs connaissances des valeurs relatives des monnaies les rendirent indispensables dans la perception des impôts et les douanes. Ils ont une valeur, une certaine influence; et par suite de l'invasion arabe, le peuple juif, jusqu'alors opprimé et maltraité, recueille les fruits de la situation exceptionnelle qu'on lui avait faite en l'obligeant de se renfermer dans l'étude (2) et dans le commerce. C'est le commerce qui avait, en Asie

(1) OËlsner. p. 434. — D'Ohsson, tom. v, p. 448.

(2) « Par leur organisation religieuse, les Juifs étaient obligés » de se livrer à l'étude, ne fût-ce que pour être à portée de lire » les livres saints. Ainsi c'était pour eux un devoir d'expliquer la » loi de Moïse et de lire le Talmud. Ils retiraient bien de cette » étude qu'ils se transmettaient les uns aux autres par une sorte » d'enseignement mutuel quelques notions d'astronomie ou de » médecine (qui leur servaient à régler leurs mois et à traiter » quelques maladies), quelques rayons de lumière sur les autres » branches de connaissances. Mais ce n'est que dans les siècles » postérieurs au septième siècle que, grâce à la protection des » Maures, ils purent déployer avec fruit leurs heureuses disposi- » tions. » Bédarride : *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, p. 63.



comme en Europe (1), aidé les Juifs à subsister malgré les persécutions de tout genre ; ce sont leurs connaissances littéraires et scientifiques qui les aident à relever leur condition politique en Orient. Et dans cette nouvelle position quelle facilité ne devaient-ils pas trouver pour accroître leur importance commerciale et pour en étendre le bénéfice à leurs corréligionnaires en Europe !

Partout où il est question de soieries, du neuvième au douzième siècle, on reconnaîtra une colonie de Juifs. Suivant Abou-Zeid, il sont nombreux à Khanfou (2), et dans l'île de Ceylan (3). Ibn-Haukal les montre à Debil, qui est un entrepôt du commerce arménien, à Itil, chez

(1) « Vivant sous un régime d'exception, placés par les lois en » dehors de l'Etat, les Juifs restaient pour ainsi dire stationnaires » au milieu des bouleversements qui changeaient le sort des em- »pires ; leurs mœurs, leurs moyens d'existence restaient con- » stamment les mêmes.... En exploitant le champ qu'on avait » ouvert devant eux, ils cherchaient à acquérir par les richesses » la considération et le repos que les lois leur refusaient. A cet » égard, il ne leur était pas difficile de parvenir à leur but ; le » commerce leur était presque entièrement abandonné ; leurs re- » lations avec l'Orient où les commerçants juifs étaient nombreux » et riches leur donnaient le moyen de faire exporter chez eux les » diverses productions du Levant. ... Les sociétés qu'ils formaient » entre eux résistaient à tous les inconvénients qu'entraînaient » les guerres civiles : ils trouvaient dans chaque pays des lieux » sûrs pour déposer leurs marchandises, tandis que les autres » marchands étaient obligés de veiller, les armes à la main, à » leur sûreté. » Bédarride, p. 46.

(2) *Chaine des chroniques*, p. 64.

(3) *Chaine des chroniques*, p. 128.



les Khazares, où ils sont assez influents pour faire parvenir au trône un de leurs corréligionnaires, et dans le Djouzdjan, district du Khorassan, dont la capitale se nommait *Al-Yahoudya* (la ville des Juifs) (1). Benjamin de Tudèle, lorsqu'il parcourut l'Asie occidentale au douzième siècle, dit qu'il y a 15,000 Juifs à Ispahan (2), 8,000 à Giva, ville située sur la rivière de Gouzes (probablement l'Oxus), et 50,000 à Samarcande (3). Nous choisissons ces villes, parce qu'elles sont les principales colonies des Juifs et parce qu'elles jouent un rôle important dans le commerce des soieries à cette époque. Pour donner une idée du commerce des Juifs, il faudrait suivre Benjamin de Tudèle dans toutes les villes alors connues de l'Occident en Orient, si étendu est le réseau dans lequel les Juifs embrassent le monde.

On les rencontre mêlés aux musulmans dans le commerce intérieur; mais, profitant de ce que l'orgueil et des motifs religieux éloignent les musulmans de trafiquer avec les infidèles, les Juifs sont seuls dans le commerce d'exportation qui s'étend depuis la mer de Chine jusqu'à l'Atlantique. Ibn-Khordadbeh, écrivain

(1) Faute d'une traduction d'Ibn-Haukal, nous renvoyons à Ouseley, *The oriental geography of Ibn-Haukal*, p. 160, 186, 221. A Balk, dit le même auteur, p. 224, une des portes de la ville s'appelle la porte des Juifs.

(2) Ispahan comprenait deux villes dont l'une s'appelait *Al-yahoudya*.

(3) *Traduction latine*, par Constantin L'Empereur, in-12, Lugd. Batavorum, Elzevir 1633, p. 96 et 97.



arabe du neuvième siècle, décrit dans son ouvrage, *les Routes du royaume*, ce commerce d'exportation entre l'Orient et l'Occident (1) : « Les musulmans juifs, nommés Bamians, qui parlent le persan, le romain (grec et latin), l'arabe, l'espagnol et le slave, voyagent de l'Occident en Orient et de l'Orient en Occident, tantôt par terre, tantôt par mer. Ils apportent de l'Occident des esclaves des deux sexes, de la soie, des pelletteries et des épices. Ils s'embarquent dans le pays des Francs, sur la mer occidentale (Méditerranée) et se dirigent vers Farama (près de Péluse). De là, ils transportent par terre leurs marchandises à Colzom, l'ancienne Clysma, voyage de cinq jours. Ils s'embarquent sur la mer orientale (la mer Rouge) et se rendent de Colzom dans le Hadjaz et à Djidda; puis ils continuent leur voyage vers le Sind, l'Inde et la Chine. A leur retour, ils se chargent de musc, d'aloës, de camphre, de cannelle et autres productions des contrées orientales, et reviennent à Colzom, puis à Farama où ils s'embarquent soit pour Constantinople, soit pour le pays des Francs.

« Une autre route leur est ouverte; ils peuvent, s'ils le préfèrent, se diriger par mer vers Antioche. Au bout

(1) Ce passage d'Ibn-Khordadbeh a été traduit en anglais par M. Springer dans *the Journal of the asiatic Society of Bengal*, tom. xiv, p. 522, et en français par M. Reinaud, dans son *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. 58.



de trois jours de marche (1) ils atteignent les bords de l'Euphrate et arrivent à Bagdad; ils descendent le Tigre jusqu'à Obollah; et de là font voile pour l'Oman, le Sind, l'Inde et la Chine.

« Les marchands qui partent de l'Espagne et du pays des Francs, s'ils veulent voyager par terre, se rendent à Tanger, d'où ils se dirigent, par l'Afrique et l'Égypte, vers Ramlah, Damas, Koufah, Bagdad et Bassora. Ils traversent ensuite le Ahouaz, le Fars, le Kerman, le Sind et arrivent dans l'Inde et la Chine.

« Quelquefois ils prennent la route qui de l'Allemagne (1) les conduit vers les pays slaves, vont à la ville des Khozars, traversent la mer Caspienne et par Balkh, la Transoxiane, le pays des Taghazghaz, arrivent en Chine (2). »

(1) Quoique nous ne donnions qu'une traduction fort libre du passage, la composant avec les deux interprétations française et anglaise, nous devons faire remarquer que, suivant M. Springer, l'auteur place Antioche à trois journées de marche en quittant la Méditerranée, au lieu de mettre Antioche à trois journées de marche de la ville de Bagdad.

(2) Ce rôle des Juifs au milieu des Arabes a son similaire dans l'histoire des Musulmans modernes. Les *Fanariotes* ont été pour les Othomans vainqueurs de l'empire grec ce que les Juifs avaient été pour les Musulmans vainqueurs de l'Asie. Lorsque les sciences, les arts et l'industrie furent chassés de leur ancienne patrie par l'invasion turque, un petit nombre de Grecs, esprits d'élite, retirés le long de la Corne-d'Or, dans le quartier du *Fanar*, formèrent une colonie pour les recueillir. Le commerce des diamants et des soieries mit en leurs mains la richesse; la culture des sciences, des lettres, des langues (le latin, l'italien, le français, le turc,



Tout en faisant la part de ce qu'il y a de fictif dans ces descriptions, qui suivent la direction des routes à vol d'oiseau, on y trouve l'indication du vaste commerce dont les Juifs étaient devenus les intermédiaires. Est-il besoin de dire que la soie et les soieries formaient une des branches importantes de ce commerce, et figuraient sur toutes ces routes qui nous sont connues, au nord auprès des pelleteries, au centre auprès du musc du Tübet (1), au midi auprès des épices et des parfums?

« Rey (qui est la Ragès de l'Écriture sainte, et qui était située au midi de la mer Caspienne auprès de la ville actuelle de Téhéran) était le rendez-vous des marchands de l'Arménie, de l'Aderbaydjan, du Khorassan, du pays des Khazares et du pays des Bordjans (aux en-

l'arabe, le persan étaient enseignés dans leurs écoles), leur donna la puissance. Les Grecs se rendirent nécessaires aux maîtres grossiers et ignorants qui régnaient à Constantinople, et l'histoire othomane montre, depuis le dix-septième siècle, la colonie du Fanar comme la pépinière des savants, des médecins et des ambassadeurs de l'empire turc. De nos jours encore la partie vitale de l'empire othoman n'est-ce pas la population grecque? Ne sont-ce pas les Grecs qui sont les intermédiaires avec les peuples civilisés? Ne sont-ce pas les Grecs qui ont en main tout le commerce? Et l'ambassadeur turc Musurus n'est-il pas grec?

Tels ont été les Juifs au moyen âge pour les peuples qui renversèrent en Orient la monarchie persane et pour les barbares qui détruisirent en Occident l'empire romain.

(1) Le musc était l'article principal du commerce de l'Asie centrale, parce qu'il est indispensable dans les cérémonies religieuses du bouddhisme.



virus du Danube). Les marchands de l'Occident qui s'embarquaient sur la mer Caspienne et qui allaient débarquer à Djordjan, faisaient transporter leurs marchandises à Rey, et cette ville était comme devenue le marché du monde (1). » Aussi peut-on considérer cette ville comme le centre du commerce de l'empire asiatique arabe. Placée sur la route importante et de tout temps fréquentée qui conduit de la Perse à la Bactriane, elle acquiert de plus tout le bénéfice du transit qui s'établit entre l'Asie et l'empire byzantin par Trébizonde. Les caravanes qui viennent de Merw et de Balk, au lieu de déposer leurs marchandises dans les ports de la mer Caspienne, traversent le Tabaristan et continuent leur route vers Trébizonde, après s'être rencontrées à Erzeroum avec les caravanes qui viennent de la Syrie et de Bagdad : au retour, elles suivent le même trajet. Rey se trouve donc au croisement des routes qui unissent le golfe Persique, la mer Noire et la mer Caspienne, et qui se prolongent vers le Khorassan.

Les contrées qui entourent la mer Caspienne au sud sont les plus riches de l'empire musulman ; c'est là que s'étaient développées les industries linière et coton-

(1) M. Reinaud : *Introduction à la Géographie d'Aboulséda*, p. 59, note 4. Ce passage est emprunté à l'extrait qu'a fait M. Sprenger du *Kitab-el-Boldan*, ouvrage d'un auteur inconnu et qu'il a donné dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, tom. XIV, p. 426.



nière; c'est là que, à la fin du neuvième siècle, nous trouvons établie l'industrie de la soie.

De même que pour la Chine nous avons signalé dans les montagnes au nord du Hoang-ho la première apparition du ver à soie (1), de même pour l'Asie occidentale nous le rencontrons en suivant le 40<sup>e</sup> degré de latitude nord, dans les contrées où la chaleur est tempérée soit par le voisinage des montagnes, soit par celui de quelque mer. Les ramifications de l'Hindou-Kouch, les monts Elbourg, les collines qui entourent la mer Caspienne et se relieut à la chaîne du Caucase, tels sont les lieux qu'habite le ver à soie. Les provinces qu'il enrichit et qui produisent de la soie, dévidée ou filée, ce sont le Khorassan, le Djordjan, le Tabaristan, l'Aderbaidjan, le Dilem, le Ran (2). Le 35<sup>e</sup> degré de latitude au sud et le 42<sup>e</sup> au nord limitent la zone de production.

On comprend maintenant pourquoi, en décrivant les relations commerciales entre la Chine et l'empire grec, nous avons fait tant de restrictions pour les temps pos-

(1) *Histoire de la soie*, première partie, p. 42.

(2) Dans l'état des revenus à la mort d'Al-Raschid, Ibn-Khal-doun fait figurer le Khorassan pour vingt-sept mille ballots d'étoffes, le Djordan pour mille bottes de soie, le Tabaristan pour six cents tapis, deux cents vêtements et cinq cents pièces d'étoffes. *L'Arabie*, par Noël des Vergers, p. 403.

Encore aujourd'hui les contrées que nous énumérons sont les contrées séricicoles de l'empire persan. On les traverse toutes lorsque l'on part de Tiflis et qu'on se dirige vers Merw en contournant la mer Caspienne au sud.



térieurs au neuvième siècle. La production des soies musulmanes rendit moins nécessaires les soies chinoises, et l'industrie de la soie prit un développement considérable dans les contrées soumises à la loi musulmane au détriment de l'ancien commerce des soies avec la Chine. Ainsi les Chinois, comme ils le redoutaient, virent successivement diminuer l'exportation de leurs soieries, puis celle de la matière première, à mesure que les peuples de l'Occident se procurèrent la soie, puis le ver à soie.

Les contrées où l'on recueille la soie ne sont ni toutes, ni seules productrices de soieries. Les conditions nécessaires pour la fabrication des étoffes de soie sont en effet différentes de celles au milieu desquelles peut s'établir la production de la soie. A la fabrique des soieries, il faut le séjour des villes; là seulement le fabricant trouvera réunis tous les éléments indispensables pour son succès, la teinture, le goût des arts, le contact des commissionnaires, le progrès constant et inévitable. La production de la soie demande un sol propice à la culture du mûrier, un climat favorable pour l'éducation, enfin une main-d'œuvre peu coûteuse. De là l'existence de fabriques de soieries dans des villes souvent éloignées du lieu où l'on produit de la soie, et absence de fabriques de soieries là où l'on recueille la matière première.

Ainsi aux provinces que nous avons nommées, il



faut ajouter celles du Khouzistan, du Fars et du Djebal, pour compléter la liste des contrées qui fournissent des soieries à la consommation. Le Djebal, où est la ville célèbre d'Ispahan, sert comme d'intermédiaire entre le Tabaristan au nord et les deux provinces du Khouzistan et du Fars, qui s'étendent le long du golfe Persique. De tout temps les villes de la Perse avaient été célèbres par leurs manufactures de lin et de coton; leur voisinage du golfe Persique leur avait donné le privilège de recevoir les premières la soie qui arriva de la Chine. Ce sont elles, à l'époque où nous sommes parvenus, qui absorbent encore la soie chinoise importée à Syraf. Auprès des belles étoffes en lin et en coton (1) de Cazeroum, de Schiraz, d'Istakhar, l'industrie des provinces du sud expose les riches soieries et brocarts de Sous, de Toster, de Yezd, de Besa.

Mais laissons parler les auteurs arabes auxquels nous avons emprunté tous ces détails, Al-Istakry, Ibn-

(1) A propos de tissus de coton, nous citerons les fameuses robes brodées dont parle Abou-Dolef dans le récit du voyage qu'il fit au dixième siècle et que Yacout a conservé dans son grand dictionnaire : « Ei (il s'agit du prince du Sedjestan) sunt in hac » regione textrina in quibus vestes texuntur et quotidie uni eorum qui ad eum veniunt, *kalat*, quam quum acu picta sit, » quinque millia dirhemorum æstimat, atque præterea jumentum » dat. » *Abu-Dolef Misaris, de itinere asiatico commentarium*; trad. kurd de Schælzler, p. 28.

On nommait *kalat*, que nous regardons comme identique à *khilat*, le vêtement offert par les princes souverains aux personnes qu'ils désiraient honorer.



Haukal (1) et Edrisi; c'est la meilleure manière de leur témoigner notre reconnaissance.

A Toster, dans le Khouzistan (l'ancienne Susiane), on fabrique le dibadj (2) qui s'exporte partout : le khalife y possède un *tiraz* (atelier de broderie et de tissage). Pendant de longues années les voiles, que les khalifes étaient obligés de donner à la Kaaba (3), furent fabriqués à Toster.

(1) Nous résumons les renseignements fournis par ces géographes, d'après la traduction que M. de Goeje a eu la bonté de faire pour nous des textes arabes. Quant à Edrisi, c'est la traduction de M. Amédée Jaubert que nous avons consultée.

(2) M. Dozy mentionne, *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 162, les étoffes de soie brochées d'argent qu'on tissait à Toster.

(3) « La couverture du temple de la Mecque, au temps de l'ignorance, c'est-à-dire antérieurement à Mahomet, consistait en tapis de cuir. Omar et Othman revêtirent la Kaaba d'étoffes coptes en lin; Hadjdjadj le premier la couvrit de brocart; postérieurement les plus riches tissus furent consacrés à cet usage.

« Les victimes qu'on devait sacrifier étaient couvertes avec les mêmes étoffes : ces étoffes, ainsi que les tissus précieux offerts par les pèlerins, étaient déposés dans le trésor du temple. Lorsque, après les succès de l'islam, ce trésor se fut suffisamment accru, on varia les voiles dont était couvert le temple vénéré : ainsi le brocart rouge, l'étoffe copte et le brocart blanc se succédèrent à jours déterminés. Ces voiles étaient-ils hors de service, soit parce qu'ils s'usaient, soit parce que la piété des fidèles les morcelait, un appel était fait par les gardiens du temple à la générosité des khalifes. Après les Abbassides, ce furent les sultans d'Egypte qui se chargèrent d'envoyer annuellement les couvertures de la Kaaba. Coth'eddin raconte que les revenus de deux villages en Egypte furent spécialement affectés à l'achat



Al-Sous est célèbre par ses étoffes mélangées, *khouzouz*, qu'on exporte dans les pays étrangers(1); Corcoub par ses brocarts et ses *sausautschered*. Dans l'une et l'autre ville le khalife a un tiraz.

A Ramhormouz on fait des vêtements de soie (*ibrisam*) pour l'exportation.

Si du Khouzistan nous allons dans le Fars (la Perse), c'est Fesa qu'il faut citer comme la ville la plus importante par ses diverses industries. On y fabrique des étoffes façonnées ou brocarts *waschj*, enjolivées d'or, qui surpassent tout ce qui se fait ailleurs dans le même genre; des tapis de laine précieux destinés soit au khalife, soit au commerce; des couvertures de cazz, avec un dessin à pois (2), réservées pour le khalife; du sausautschered plus fin et meilleur que celui de Corcoub, parce qu'il est en laine, tandis que celui de Corcoub est en soie (*ibrisam*) et que la laine est préférable à la soie dans la fabrication des tissus. On exporte encore de Fesa des tissus mélangés de laine et de cazz

» de ces voiles qui consistaient à cette époque en un voile noir  
 » pour le dehors, un voile rouge pour l'intérieur, un voile vert  
 » pour le tombeau du prophète. » M. De Goeje.

(1) Khozouz est le pluriel de khazz. Nous rappelons que nous avons dit que le *χασδιον* des Byzantins était le khazz.

(2) Voir sur les dessins à pois ce que nous avons dit dans notre premier volume, p. 242. Les commentateurs croient reconnaître ce dessin dans le mot *μουζακιον* dont se sert Codinus (p. 43, édit. Niebuhr) en parlant des chaussures du despote, chaussures qui étaient de deux couleurs, pourpre et blanc.



qui sont partout recherchés, et des vêtements de toute sorte d'étoffes de soie (harir) (1).

Dans le pays de Berdha'a, en Arménie, on récolte en grande quantité de la soie, ibrisam, qu'on exporte en Perse et au Khouzistan. Les vers qui produisent cette soie vivent à l'état sauvage (2). L'exportation de Debil consiste en bizyoum, byssus, et surtout en Kermès (3).

Ispahan, dans le Djebal, est un centre de fabrication considérable. On en exporte des attabi (4), des waschj, des sikillatoun (5), et d'autres étoffes de soie et de coton pour l'Irak, la Perse, les autres villes du Djebal (6), le Khorassan et le Khouzistan.

Le Tabaristan a sur le Djebal cette supériorité que non-seulement on y fabrique toutes sortes de soie, ibrisam, des kisa's de laine et des barracans admi-

(1) On remarquera avec quel soin Al-Istakry et Ibn-Haukal distinguent le cazz, l'ibrisam et le harir.

(2) Ce passage nous semble indiquer clairement que l'ibrisam était la soie filée au fuseau, car les cocons des vers vivant à l'état sauvage ne devaient être recueillis qu'après la sortie du papillon.

(3) Outre le kermès, couleur rouge qu'on tire d'un insecte, l'Arménie produisait aussi la garance.

(4) Cette étoffe, suivant M. Pascual de Gayangos, tom. 1, p. 54, note 5, tire son nom de *attab*, nom d'une des rues de Bagdad.

(5) C'est le siglaton du moyen âge. Voir M. Francisque Michel, *Recherches*, etc., tom. 1, p. 220.

(6) D'Herbelot, dans sa bibliothèque orientale, cite la ville de *Com*, située tout près d'Ispahan, comme une ville célèbre pour ses manufactures de soie. Les étoffes de cette ville auraient été nommées *comash*, de même que les velours fabriqués à Cathif, ville de l'Arabie heureuse, ont été appelés *Cathifah*.



rables, mais qu'on y récolte de la soie, ibrisam, en grande quantité. Tous les autres pays s'approvisionnent de soie dans le Tabaristan, et nulle autre contrée, ni chez les musulmans, ni chez les infidèles, ne produit autant de cette matière première.

Cependant, on ne fait pas de graines de vers à soie (1) dans le Tabaristan. Chaque année on va à Djordjan chercher des graines qu'on importe dans le Tabaristan; la qualité de la soie de Djordjan est en effet supérieure à la qualité de la soie de Tabaristan. C'est dans la partie occidentale de la ville de Djordjan, celle nommée Bekradah qu'on s'occupe principalement de la production de la soie.

La tradition place plus au nord l'origine des vers à soie répandus dans le Djordjan et le Tabaristan, et les fait venir de Merw, la ville aux palais et aux jardins merveilleux; du temps d'Al-Istakry on exportait dans le Tabaristan des graines de vers à soie recueillies à Merw. Aussi la ville de Merw (2) doit-elle être citée comme un centre séricicole important : on y produit en quantité des cocons, cazz, et de la soie, ibrisam.

(1) Ce détail qu'on trouve dans Al-Istakry et Ibn-Haukal est une des preuves les plus convaincantes du grand développement qu'avait pris l'industrie de la soie dans les provinces musulmanes. Nulle part, dans l'empire byzantin, il n'est question de vers à soie, et de graines de vers à soie.

(2) La ville de Merw était, suivant Nowairy, célèbre par ses *molhans*, étoffes mélangées où entrait de la soie. M. Dozy, *Dict. des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 143, note.



C'est probablement de Merw que Nisabour, ville où l'on fabrique beaucoup d'étoffes de coton et de soie, recevait l'ibrisam et le cazz. Les géographes arabes ne parlent pas d'une production de soie à Nisabour, mais des manufactures de cette ville (1), et mentionnent l'exportation qu'elles faisaient de *bizz*, byssus, ou d'étoffes en coton et soie, non-seulement dans les pays de l'islam, mais encore dans les pays soumis aux polythéistes.

La soie et les soieries destinées à l'exportation étaient en partie apportées à Asterabadh, ville où l'on produit, du reste, également de la soie, ibrisam, et qui, située sur le bord de la mer Caspienne, a un commerce maritime actif avec la Khazarie, le Derband, les Dailems, etc. Le reste des soieries, et c'était la plus grande partie, était répandu par les caravanes tant dans le commerce extérieur que dans le commerce d'exportation qui se faisait par la mer Noire et par la Méditerranée. C'est ainsi que peu à peu les soieries musulmanes remplacèrent les soieries chinoises, et que les contrées dont nous avons parlé, placées sur la route que de tout temps avait suivie le commerce avec la Sérique, supplantèrent ce lointain empire.

Cette concurrence n'est pas seule ; et la prospérité du commerce ou de l'industrie des soieries dans l'empire

(1) M. Dozy mentionne les brocarts de Nisabour. *Ibid.*, p. 221, note.



musulman n'est pas limitée à l'ancienne Perse ; il faut en chercher la trace, en suivant les caravanes qui par Mossoul et Halep se dirigent vers l'ouest. Citons d'abord la Syrie, tant vantée et tant admirée par les Arabes ; il n'y est pas question, il est vrai, de production de soie, mais on y mentionne de célèbres manufactures et un très-grand commerce de soieries.

« Damas, dit Edrisi (1), présente la réunion de divers arts utiles et de diverses industries : on y fabrique plusieurs sortes de vêtements de soie et surtout des brocarts d'un prix très-élevé et d'une perfection de travail inimitable. Il s'en fait une exportation considérable dans les contrées voisines et dans les pays lointains. Ces étoffes égalent ce qui se fait de plus beau dans l'empire grec, et rivalisent avec les productions les plus rares des fabriques d'Ispahan et de Nisabour. Soit qu'on considère les tissus d'une seule couleur, soit qu'on considère les tissus dans le genre des robes de Tennis, et en général, en tout genre de fabrication, il est impossible de rien voir de plus parfait que ce qui sort des mains des ouvriers de Damas. » Les chroniqueurs du moyen âge consacrent cette haute réputation de l'industrie de Damas, qui semble seulement dater des temps de la

(1) Tom. 1, p. 352. Quelques années plus tard, Benjamin de Tudèle parle de Damas comme d'une ville que fréquentent des négociants de tous pays : « Urbs ipsa omnium regionum mercatoribus frequentata. » Trad. de Const. L'Empereur, p. 55.



domination musulmane, et dont les produits sont parvenus tard en Europe (1).

Antioche est la ville où subsistent les traditions de l'industrie gréco-syrienne, bien que du septième au douzième siècle elle change souvent de maîtres. Guillaume de Tyr observe que sous la domination passagère des Musulmans, chaque fois qu'ils reprennent Antioche aux Grecs, le commerce et la pratique des arts mécaniques demeurent les occupations des anciens habitants, tandis que les conquérants ont seuls le droit de combattre et d'occuper toutes les dignités (2). Aussi, durant toute cette époque, la prospérité de l'industrie de la soie ne se dément pas à Antioche, non plus que le luxe de ses habitants. Lorsque les croisés s'en emparent à la fin du onzième siècle, « ils trouvent une si grande quantité d'or, d'argent, de pierres précieuses, de vases magnifiques, de tapis et d'ouvrages en soie, que des hommes qui mendiaient naguère, pressés par la faim, devinrent riches tout à coup et nagèrent dans l'abondance (3). » Quelques années plus tard, Edrisi dit : « Les marchés d'Antioche (4) sont florissants, ses édifices magnifiques, son industrie active, son commerce prospère; ses res-

\* (1) M. Francisque Michel : *Recherches sur le commerce, etc.*, tom. I, p. 210.

(2) Will. Tyr. arch. hist. lib. v, *Gesta Dei per Francos*, p. 704.

(3) *Ibid*, p. 712. La traduction est celle de M. Guizot, *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, tom. I, p. 217.

(4) Edrisi, tom. II, p. 131.



sources et ses produits bien connus. On y fabrique de belles étoffes de couleur unie, et de plus les riches tissus de soie moirée, les brocarts dits *Destouri*, *Isfahani* et autres semblables. »

*Nisibe*, l'ancienne ville frontière où se faisait le commerce des soieries entre la Perse et l'empire romain, doit être nommée, elle aussi, parmi les villes industrielles de l'Asie occidentale : elle a des manufactures de beaux tissus. En outre, partout cette activité commerciale, qui commençait à s'établir sous la domination des Grecs, se maintient et se développe, et nous retrouvons en étudiant durant toute cette période le commerce des soieries, les mêmes noms qui déjà avaient apparu dans l'histoire de la soie.

« Des étoffes d'outre-mer, observe M. Francisque Michel (1), il en est peu qui soient citées aussi fréquemment que celles de Syrie par les romans du moyen âge. » On trafiquait de ces étoffes dans tous les ports de la Syrie, où des bazars nombreux étaient ouverts. Ainsi on voit le gouverneur de *Tripoli* (aujourd'hui Trablous) envoyer aux croisés qui marchent vers Jérusalem, des chevaux, des mulets, des vases précieux et des soieries (2) ; et le gouverneur d'*Accon* (aujourd'hui

(1) *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, p. 347, tom. 1.

(2) *Will. Tyr. arch. hist. lib. vii, Gesta Dei per Francos*, p. 741.  
— Voici ce que dit Edrisi de Tripoli : « C'est l'un des entrepôts de



Saint-Jean-d'Acre) les autoriser à acheter toutes sortes de marchandises (1). Tyr, renommée pour son sucre et ses admirables verreries, compte un grand nombre de riches négociants qui font un grand commerce de marchandises étrangères (2). Toutefois le marché le plus important est celui de Jérusalem. Auprès de l'hospice ouvert par la munificence de Charlemagne aux pèlerins parlant la langue romaine, il y a, dit Bernard le Sage (3), une grande place où chacun vient négocier moyennant un droit annuel de deux sous d'or. Là se tenait chaque année, le 15 septembre, une foire célèbre où s'échangeaient les productions de l'Europe et de l'Orient (4). Le commerce des soieries se trouvait donc intimement lié avec les voyages en Terre-Sainte. Parmi les pèlerins

» de la Syrie, c'est-à-dire un lieu où l'on vient déposer toutes  
 » sortes de marchandises, de richesses et d'objets de commerce.  
 » Les étrangers affluent dans cette ville que la mer baigne de  
 » trois côtés. » Tom. 1, p. 356.

(1) Will. Tyr. arch. *histor.* lib. vii : *Gesta Dei per Francos*, p. 742.

(2) *Ibidem*, lib. xiii, c'est le livre qui contient la description de Tyr et de la Syrie.

(3) « Et recepti sumus in hospitale gloriosissimi Imperatoris  
 » Karoli, in quo suscipiuntur omnes qui, causa devotionis, illum  
 » adeunt locum, lingua loquentes romana... ante ipsum hospi-  
 » tale est forum pro quo unusquisque ibi negotians in anno sol-  
 » vit duos aureos illi qui illud providet. » *Itinerarium Bernardi Sapiensis*. Recueil des mémoires publiés par la Société de Géographie, tom. iv, p. 789.

(4) Michaud : *Histoire des Croisades*, tom. 4, liv. 1, édit. 1812, p. 29.



qui, depuis les premiers siècles, visitaient Jérusalem, les uns venaient uniquement pour commercer (1), et ne pouvaient oublier les riches tissus de l'Orient ; les autres, que la piété seule guidait, achetaient des soieries ou bien pour envelopper les reliques qu'ils voulaient emporter ou bien pour avoir des offrandes à déposer à leur retour dans quelque chapelle vénérée. Aussi la prospérité du commerce d'exportation des étoffes de soie resta subordonnée au sort des chrétiens en Syrie : elle grandit lorsque la nécessité de trouver dans les rois franks des alliés contre les empereurs grecs ligüés avec les khalifes de Cordoue déterminâ les khalifes de Bagdad à entretenir des relations amicales avec les rois Carlovingiens, relations qui amenèrent une amélioration très-sensible dans l'état des chrétiens en Orient (2). Elle s'arrêta au contraire lorsque les persécutions contre les chrétiens

(1) « Non defuerunt de occidentalibus multi qui loca sancta, licet » in hostium potestate redacta, aut devotionis, aut commercio- » rum, aut utriusque gratia visitarent aliquoties. » Willhelmi Tyrii arch. *hist.*

L'importance, au point de vue commercial, des pèlerinages en Terre-Sainte a été mise en relief par de Guignes dans son mémoire sur *l'Etat du commerce des Français dans le Levant avant les Croisades*. Mémoires de l'Acad. des Inscip. et Belles-Lettres, tom. XXXVII.

Michaud, dans son 1<sup>er</sup> livre de *l'Histoire des Croisades* et dans les notes justificatives, résume les pèlerinages les plus importants, ceux dont on a quelque relation écrite.

(2) Les ambassades échangées entre Charlemagne et Haroun-al-Raschid sont partout racontées.



d'Orient (1) ôtèrent toute sécurité aux pèlerins, et c'est ainsi qu'on doit s'expliquer les énormes quantités de soieries accumulées à la fin du onzième siècle dans les villes dont s'emparèrent les croisés. Les historiens latins, quand ils parlent de la prise d'une ville orientale, omettent rarement de mentionner les soieries tombées au pouvoir des vainqueurs (2). Guillaume de Tyr montre ces riches étoffes abondantes même dans les camps des musulmans, et les place dans le butin que font les premiers croisés après leur victoire sur l'armée turque accourue au secours d'Antioche (3); elles avaient pour origine le pillage des provinces traversées par les troupes musulmanes, aussi bien que le commerce régulier fait par les marchands qui suivaient ces armées.

« Les draps d'or et de soie formaient la plus grande partie du chargement des caravanes qui alimentaient le commerce de la Palestine et contre lesquelles les croisés dirigeaient souvent leurs entreprises (4). Ces

(1) Ainsi les persécutions du khalife Hakem, le 3<sup>e</sup> des Fatemides, puis celles des Turcs Seldjoucides, au onzième siècle.

(2) M. Francisque Michel, p. 463.

(3) « Consummato igitur prælio, et divinitus concessa nostri  
» principes potiti victoria in castra hostium redeunt : ubi tantam  
» rerum necessariarum reperiunt opulentiam, tantas orientalium  
» divitiarum copias, ut jam auri, argenti, gemmarum, holoseri-  
» corum et pretiosarum vestium, necnon et vasorum tam artificio  
» quam materia commendabilium, neque numerus esset, neque  
» mensura. » Will. Tyr. arch. hist., lib. vi. *Gesta Dei per Francos*, p. 726.

(4) M. Francisque Michel, tom. 1, p. 60 note.



caravanes qui allaient de Syrie en Egypte, on les retrouve jusque sous les rois latins; du moins, Bromton nous montre, sous Richard I<sup>er</sup>, une caravane égyptienne en route pour Jérusalem et chargée, entre autres denrées, d'étoffes de soie, de pourpres de diverses espèces, de siglatons, de matelas ou coussins de soie habilement brodés à l'aiguille, de pavillons et de tentes d'un très-grand prix (1). »

Ce n'était donc pas seulement en Syrie et en Palestine que le commerce d'exportation prenait les soieries; l'Egypte, bien que ses relations commerciales n'aient plus cette grande activité si remarquable durant les premiers siècles de notre ère, ne saurait être oubliée.

« Dans les premiers temps de l'occupation de l'Egypte par les Arabes, le commerce d'Alexandrie éprouva quelque ralentissement. Les productions de l'Arabie, des côtes de l'Ethiopie, du centre de l'Afrique et de l'Egypte étaient dirigées vers Bassora, pour servir aux communications intérieures, aux échanges avec l'Inde, la Chine et les contrées de l'Asie septentrionale, ainsi qu'aux expéditions vers les côtes de Syrie (2). »

Ce résultat d'une centralisation exagérée fut bientôt effacé, d'abord par l'activité commerciale qui, comme nous l'avons vu, ne tarda pas à régner dans les ports

(1) M. Francisque Michel, tom. 1, p. 59. — La chronique de Bromton est dans le recueil de Twysden, *Hist. anglie. scriptores*, tom. 1.

(2) Pardessus, *Introduction aux lois maritimes*, p. 85 et 86.



arabes et égyptiens de la mer Rouge, puis par le soulèvement des Thoulonides qui rendirent à l'Égypte son indépendance (1); Fostat, capitale de l'Égypte, durant la domination de cette dynastie, puis Al-Cahira fondée par les Fatémides (2), auprès de Fostat, et, en même temps, la ville d'Alexandrie jouirent d'une grande prospérité. L'impulsion avait été donnée : les gouverneurs qui, démembrant l'empire des Abbassides, formèrent des Etats indépendants, voulurent rivaliser avec les célèbres khalifes de Bagdad, et protégèrent les sciences et l'industrie. C'est la singulière bonne fortune des musulmans, que, malgré les rivalités et les subdivisions territoriales, la marche de la civilisation est constante dans tous les pays où l'on parle la même

(1) Voir Sédillot, *Histoire des Arabes*, p. 494 et suiv.

(2) « Les Fatémides firent fleurir en Égypte le commerce, l'agriculture, les arts et les sciences avec autant de succès que les premiers Abbassides. Ils avaient réuni par de magnifiques travaux la petite ville de Fostat à celle de Mesrah, et leur nouvelle capitale allait rivaliser avec les plus belles villes de l'Asie; de magnifiques mosquées furent ajoutées à celles de Thouloun. Les khalifes semblaient ne vouloir rien épargner pour faire oublier Bagdad. » Sédillot, *Hist. des Arabes*, p. 206.

L'antagonisme des princes égyptiens avec les khalifes de Bagdad, antagonisme né, comme l'observe Guillaume de Tyr (lib. iv, *Gesta Dei per Francos*, p. 996), de la différence de leurs superstitions et des dogmes contradictoires qu'ils avaient adoptés, fut très favorable au commerce européen. Les premiers khalifes avaient fermé l'Égypte aux peuples infidèles du pays de Roum, les khalifes de Misr (nom arabe de l'Égypte) leur ouvrirent le port d'Alexandrie.



langue, l'arabe, où l'on reconnaît la même loi religieuse, le Koran; et quel triomphe pour cette civilisation dans sa réaction contre la barbarie des Turcs Sedjoucides qui, franchissant l'Oxus, envahirent au onzième siècle l'Asie occidentale (1). !

Une autre cause favorisa le réveil en Egypte d'un commerce national et aida sa ville capitale à se soustraire à l'action absorbante de Bagdad et de Bassora: c'est le voisinage de la Mecque. Le mouvement commercial que déterminèrent les pèlerinages vers la ville sainte s'étendit naturellement à l'Egypte; et, comme la Syrie suivit toujours le sort de cette contrée et reconnut les mêmes souverains, l'Egypte non-seulement fut le rendez-vous des caravanes d'Afrique, mais aussi des caravanes d'Asie qui arrivaient en Syrie.

Par suite de l'attrait qu'offraient les foires de la Mecque et de l'éclat dont la ville du Caire demeura entourée durant la domination des Fatémides, le golfe arabe reprit un peu de son ancienne activité, depuis si longtemps disparue. Aucune route par terre ne conduisait des côtes de l'Oman à la ville de l'Islam (2): les mar-

(1) M. Sédillot, *Hist. des Arabes*, p. 213 et 217, insiste avec grande raison, ce nous semble, sur la modification que subirent les mœurs grossières des Turcs au contact des musulmans de la Perse et de la Syrie. C'est une réaction analogue à celle que nous avons signalée de la civilisation asiatique sur les mœurs des tribus arabes qui firent au septième siècle la conquête de l'Asie.

(2) Stüwe, *Die Handelszüge der Araber*, p. 296.



chands, revenant de l'Inde et de la Chine, après avoir visité Syraf ou seulement Mascate, poursuivaient leur navigation vers la mer Rouge, jusqu'à Djidda (1). Des navires spéciaux faisaient le service du golfe, et en vingt-quatre heures transportaient les marchandises de Djidda, ville située sur la côte arabe, à Aïdab sur la côte égyptienne. Puis comme jadis, des caravanes traversaient le désert qui sépare la mer Rouge du Nil, et conduisaient à Keft (l'ancienne Coptos) les marchandises qui devaient descendre ce fleuve. Sous le règne des Fatémides, Keft perdit son importance dont hérita une ville voisine : « Kous, la plus grande ville du Saïd, dit Macrizy, est située sur la rive orientale du Nil et est le chef-lieu d'une province très importante. C'est le premier endroit où s'arrêtent les caravanes qui viennent de l'Inde, de l'Abyssinie, du Yemen et de l'Hedjaz, ne traversant le désert d'Aïdab. Kous renferme un grand nombre de fondouks (hôtelleries), de maisons particulières, de bains, de collèges, de jardins, de potagers. Sa population est composée d'artisans de toute espèce, de marchands, de savants et de riches propriétaires (2). » De Kous, comme précédemment de Keft, les épiceries et les tissus asiatiques allaient, par la voie du Nil, soit au Caire, soit à Alexandrie.

(1) Voir plus haut, p. 144.

(2) Quatremère : *Mémoires géographiques sur l'Égypte*, tom. 1, p. 194.



Le commerce égyptien était encore alimenté par les caravanes qui, en revenant de la Mecque, longeaient la rive orientale de la mer de Kolzoum, et entraient en Egypte par la ville de Clysma ou Kolzoum (1), située, d'après Quatremère, non loin de la ville moderne de Suez. Masoudy parle d'un large pont jeté au lieu nommé *la queue du crocodile*, à un mille de distance de Kolzoum, sur le canal qui unissait le Nil et la mer Rouge, pont qui servait de passage aux pèlerins d'Egypte (2).

La facilité de se procurer les étoffes de soie qui étaient importées directement de la Syrie et indirectement des foires de la Mecque, les obstacles que trouvait la culture du mûrier dans le climat de l'Egypte et dans la nature de ses terrains si peu accidentés, peut-être aussi la force de l'habitude, telles sont les raisons qui empêchèrent Alexandrie de réunir, comme Antioche, l'industrie et le commerce des soieries. Nous partageons l'opinion émise par M. Francisque Michel (3), après de

(1) Quatremère, dans une savante dissertation, établit que la position de ces deux villes était identique, à l'extrémité septentrionale du golfe arabe. *Mémoires géographiques sur l'Egypte*, tom. 1, p. 151 et suiv.

(2) Quatremère : *Mémoires géographiques sur l'Egypte*, p. 174. Ce même passage de Masoudy que cite Quatremère résume les tentatives faites ou projetées pour unir la Méditerranée au golfe arabe, tentatives fort intéressantes aujourd'hui que l'entreprise de M. de Lesseps semble devoir définitivement résoudre ce grand problème tant de fois agité de la jonction des deux mers. Il prouve aussi quelle activité conservait le transit dans cet isthme.

(3) Tom. 1, p. 279.



savantes et longues recherches, qu'Alexandrie a été au moyen âge, comme dans les temps antérieurs, seulement un entrepôt des produits de l'Orient. Et il nous semble que les *vela alexandrina* dont parle souvent Anastase le Bibliothécaire (1) et les *pailes d'Alexandrie* si fréquemment mentionnés par les trouvères (2), si toutefois on doit voir uniquement des soieries dans les étoffes ainsi dénommées et exclure les tissus en coton fabriqués en Egypte et célèbres sous le nom de tissus coptes, représentent des étoffes de soie importées d'Alexandrie en Occident et non fabriquées à Alexandrie.

Exclure totalement la soie de toutes les riches étoffes qui rendaient célèbre l'industrie égyptienne n'est pas chose possible, et telle n'est pas notre pensée. Nous constatons que les renseignements, recueillis par Quatremère sur les manufactures de l'Egypte, indiquent la laine, le coton et le lin, mais non la soie, comme les matières textiles récoltées et mises en œuvre. Dans le Saïd, c'est le coton et la laine; la ville de Kaïs est renommée par ses étoffes en laine et ses manteaux en poils de chèvre écrus (3); la ville de Behnesa, située, comme la précédente, sur la rive occidentale du Nil, donne son nom aux belles tapisseries célèbres sous la

(1) *De vitis roman. pontif.* apud Muratori.

(2) M. Francisque Michel a recueilli de nombreuses citations dans les anciens romans de chevalerie. Tom. I, p. 233 et 277.

(3) Quatremère : *Mémoires géographiques sur l'Egypte*, p. 141.



dénomination de Behnesaiech, et fournit à la consommation des robes, des tapis, des tentes en laine et en coton (1). Dans la basse Egypte, c'est le lin et aussi le coton : « il n'y avait au monde que les fabriques de Tennis et de Damiette où une robe toute de coton et dans laquelle il n'entraît pas d'or, se vendit cent dinars (2). » On fabriquait de fines étoffes de lin à Shata, ville voisine de Tennis et de Damiette, et à Dabik, à Damira, à Touna, toutes dépendantes de Tennis et situées dans les îles du lac ; aucune de ces manufactures ne produisait toutefois des robes de lin comparables à celles qui étaient tissées à Tennis (3). L'or était ordinairement mêlé à ces tissus de laine ou de coton pour en rehausser le prix, et nul doute que des broderies faites avec de la soie ne leur fussent également adaptées (4).

A voir la profusion de soieries répandues dans la consommation égyptienne, bien que l'industrie indigène n'en fournît aucune, on comprend qu'il n'y avait pas nécessité de détourner les manufactures de la fabri-

(1) Quatremère, tom. 1, p. 255.

(2) Quatremère, tom. 1, p. 308. Le dinar valait à peu près 20 francs de notre monnaie.

(3) Quatremère entre dans de minutieux détails sur toutes les villes manufacturières appartenant au territoire de Tennis. *Mém. géogr. sur l'Egypte*, tom. 1, p. 308 à 344.

(4) Quatremère, tom. 1, p. 340.



cation où elles excellaient pour leur faire produire des étoffes de soie.

La description qu'a donnée Macrizi des trésors pillés dans les palais du khalife fatémide Mostanser Billah (1036-1094) par les troupes turques révoltées, présente quelques détails très intéressants. Ce catalogue, véritable conte des Mille et une Nuits, tout étincelant de perles, de pierreries et de merveilles en tout genre, en verreries, en porcelaines, etc., contient, à l'article du garde-meuble et à l'article du dépôt des tentes, l'énumération suivante (1) :

« On trouva quantité de coffres remplis d'une multitude de miroirs d'acier, de porcelaine, de verre, tous enrichis de filigrane d'or et d'argent; quelques-uns étaient bordés de pierreries et avaient des manches de cornaline et d'autres pierres précieuses. Ils étaient enfermés dans des étuis faits de velours, d'étoffes de soie de différentes espèces ou des plus beaux bois, et dont les serrures étaient d'or ou d'argent; un grand nombre de parasols dont les cannes étaient d'or ou d'argent; près d'un millier d'ustensiles d'argent enrichis d'or, et auxquels la finesse du travail et la beauté de la ciselure ajoutaient un nouveau prix. Ils furent tous vendus au quart de leur valeur. On tira également des

(1) Nous transcrivons quelques-unes des pages du Mémoire de Quatremère sur la vie de Mostanser Billah. *Mémoires géographiques sur l'Égypte*, tom. II, p. 370 et suiv.



trésors du palais une quantité prodigieuse d'échiquiers et de damiers en soie, brodés d'or, et dont les pions étaient d'ébène, d'ivoire, d'argent, d'or et de pierres précieuses de différentes sortes (1).

« Ibn-Abdel-Aziz rapportait que le nombre des objets, dont l'estimation avait été faite par lui ou en sa présence, s'élevait à plus de cent mille, parmi lesquels on comptait plus de cinquante mille pièces de damas *Khosrawany*, qui, pour la plupart, étaient enrichis d'or (2).

« Au rapport de l'émir Aboul-Hassan-Aly, à l'époque où les séditieux obsédaient Mostanser pour se partager ses trésors, quelques valets de chambre étant entrés dans une chambre où était pratiqué un grand nombre d'armoires dont chacune avait une échelle séparée, en tirèrent deux mille tapis qui n'avaient jamais servi, et qui étaient de damas ou d'autres étoffes brodées en or et représentaient toutes sortes de figures. Quelques-uns qui étaient de damas rouge enrichi d'or et du travail le plus parfait, offraient des parcs dans lesquels étaient rassemblés des éléphants; le terrain sur lequel étaient appuyés les cuisses et les pieds de ces animaux n'avait aucune dorure. On tira de l'un des magasins trois mille

(1) Quatremère, p. 370.

(2) *Ibid.*, p. 375. Les soieries *khosrawany* figurent parmi les étoffes précieuses dont on couvrait la kaaba. *Khosrawany* signifie fabriqué à Khosrawana, village situé près de Waset en Irac.



pièces de damas rouge bordé de blanc, plusieurs tentes complètes, avec les sofas, les carreaux, les coussins, les tapis, les rideaux et tous les meubles nécessaires; une quantité prodigieuse de tapisseries, d'étoffes de Kalmoun, de Dabik, d'étoffes de soie de toute espèce et de toute couleur d'un prix inestimable; quantité de nattes ornées de broderies d'or et d'argent représentant des figures d'éléphants, d'oiseaux et de toutes sortes d'animaux.

« Parmi une foule de tapis de soie tissus d'or de toute grandeur et de toute couleur, on en distinguait près de mille qui présentaient la suite des différentes dynasties avec les portraits des rois et des hommes célèbres. Au-dessus de chaque figure était écrit le nom du personnage, le temps qu'il avait vécu, et ses principales actions. Fakhr-al-Arab eut dans son lot une large pièce de soie de Toster dont le fond était bleu, nuancé des couleurs les plus variées, et tissu d'or; elle avait été faite l'an 353 de l'hégire par ordre de Moëzz-lidin-Allah, et représentait les différents pays de la terre, ses montagnes, ses mers, ses fleuves, ses villes, ses chemins, comme une carte de géographie. La figure de la Mecque et de Médine étaient parfaitement reconnaissables. Au-dessus de chaque montagne, de chaque mer, de chaque fleuve, de chaque ville ou de chaque route était son nom brodé en or, en argent ou en soie. Ce morceau curieux avait coûté vingt-deux mille dinars.



Tadj-al-Molouk eut entre autres objets précieux une tente de satin rouge, tissu d'or, qui avait été faite pour le khalife Montawakkal et qui était d'une valeur inestimable; il eut en outre un tapis de damas dont il refusa mille dinars (1).

« Le dépôt des étendards et des drapeaux renfermait une immense quantité de meubles, d'ustensiles et d'objets précieux de tout genre (boucliers, armures, etc.) dont il eût été impossible de déterminer la valeur. Depuis l'arrivée du général Djawhar et la fondation du palais, c'est-à-dire depuis plus de cent ans, on avait employé chaque année pour former cette riche collection une somme de soixante-dix mille à quatre-vingt mille dinars, et jamais on n'avait rien ôté de ce qui s'y trouvait précédemment (2).

» Au rapport d'Aboul-Hassan-Aly, parmi les objets enlevés du palais de Mostanser, on comptait un nombre prodigieux de tentes, de pavillons, de châteaux formés d'étoffe d'or, d'étoffe de Dabik ou de Behnesa, de velours, de satin, de damas, et de soie de toute espèce et de toute couleur; les uns étaient tout unis, d'autres étaient couverts des plus belles peintures et présentaient des figures d'hommes, d'éléphants, de lions, de chevaux, de paons, d'animaux et d'oiseaux de toute espèce. L'intérieur était revêtu de velours, de satin

(1) Quatremère, p. 376 et 377.

(2) *Ibid.*, p. 379.



brodé en or, d'étoffe de soie de la Chine et de Toster, de tout genre et de toute couleur. Chaque tente était accompagnée de tous les meubles et des ustensiles nécessaires. On y voyait des colonnes couvertes d'argent, des tapis dorés ou non dorés, des vases d'argent et des cordes revêtues de coton ou de soie. Quelques-unes de ces tentes étaient si vastes qu'il fallait vingt chameaux ou même davantage, pour porter les différentes pièces dont elles étaient composées (1). »

Ce luxe des Fatémides, qui ne gouvernaient qu'une partie des provinces formant l'empire arabe, laisse supposer ce que devait être le luxe des Abbassides. Au moment de la décadence de ces derniers, au dixième siècle, sous Moctader-Billah on voit encore, pour la réception d'ambassadeurs venus de Constantinople, tendre dedans et autour du palais, à Bagdad, « trente-huit mille portières dont il y en avait douze mille de soie et cinq cents de brocart d'or, avec douze mille cinq cents tapis d'un ouvrage excellent (2). » Quelle

(1) Quatremère, *ibid.*, p. 380. On peut rapprocher de ce récit celui que Guillaume de Tyr fait du pillage du camp des Turcs par les croisés après la défaite de Corbogath sous les murs d'Antioche. Parmi les riches dépouilles on remarquait la tente du prince ture : elle était construite comme une ville munie de tours, de murailles et de remparts ; de riches tentures de soie en couleurs variées la recouvraient. Elle était subdivisée en un grand nombre de logements pouvant contenir deux mille hommes. Will. tyr. *hist.*, lib. vi. *Gesta dei per Francos*, p. 726.

(2) D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, au mot *Moctader*.



place devaient avoir les soieries dans la magnificence et les profusions des khalifes du huitième siècle et du neuvième (1), Motassem, Almahdi, Haroun-al-Raschid, Almamoun ! Alors les richesses de toutes les provinces musulmanes affluaient à Bagdad ; alors l'empire arabe avait toute son intégrité, et les voyageurs qui allaient en Espagne en traversant toute l'Afrique septentrionale, entendaient dans toutes les mosquées retentir le nom craint et respecté des khalifes de Bagdad.

Mais nous nous laissons captiver par le charme des souvenirs du passé revivant dans le présent ; nous nous oublions dans cette brillante Egypte, en la voyant de nouveau, intermédiaire entre l'Orient et l'Occident, livrer les produits de ses riches industries et aussi les soieries de toute l'Asie aux nations européennes dont les navires affluent dans le port d'Alexandrie (2). Et cependant notre étude du commerce et de l'industrie des soieries dans l'empire arabe est loin d'être terminée : il faut que nous allions jusqu'aux terres musulmanes que baigne l'océan Atlantique. Les routes commerciales que nous avons prises près des frontières occidentales de la Chine ne s'arrêtaient pas en effet en Egypte. Les caravanes, en quittant Fostat, suivent la région septen-

(1) OElser, p. 216. — Sédillot : *Histoire des Arabes*, p. 185.

(2) Les renseignements sur le commerce d'exportation ont été réservés pour le troisième chapitre, dans lequel nous nous proposons d'étudier la consommation des soieries en Europe.



trionale de l'Afrique, visitent Barka, Sort, Tarabolos (Tripoli), Càbes, Kairowan, Mesila, Fez, et atteignent le port de Sus, situé sur l'Océan. A cette artère principale se rattachent des ramifications qui conduisent au Nord vers les ports célèbres et très commerçants de Tunis, Bone, Bougie, Alger, Ceuta; au Sud, dans le pays des noirs où l'islam pénètre jusqu'à la ville de Ghana, située vers le douzième degré de latitude.

« Dans l'intérieur de l'Afrique, dit M. Pardessus (1), les caravanes s'avancèrent, en suivant les anciennes routes commerciales, jusqu'à la Nigritie et au pays de Soudan. Tocrur, Sala, Samkara, Ghana sont indiquées par les géographes arabes comme les lieux voisins du Niger, d'où l'on rapportait de l'or, de l'ivoire, des peaux de tigre et des esclaves. Ce que nous savons de la manière, dont s'opéraient les échanges avec les naturels, rappelle le commerce muet des Carthaginois dans le même pays. Le siège principal de ce commerce avec l'intérieur de l'Afrique était dans la partie septentrionale, connue déjà sous le nom de Barbarie qu'elle a conservé, et dans les pays qui forment aujourd'hui les états de Fez et de Maroc. Ces provinces étaient aussi le lien des communications maritimes de l'Espagne soumise aux Mahométans. »

\* Il est à remarquer que les Romains n'avaient pu vaincre

(1) *Introduction à la collection des lois maritimes*, p. 85.



les peuples de l'Afrique, et encore moins se les assimiler : ils s'étaient bornés à exercer leur domination sur les villes du littoral. Les Arabes, qui ne voulaient pas se contenter d'une demi-conquête, s'obstinèrent à soumettre ces tribus nomades qu'on désigne sous le nom collectif de Berbers (1); ils échouèrent aussi en ce sens qu'après soixante-dix ans d'une guerre acharnée, ils durent renoncer à en faire un peuple conquis, et, pour obtenir que les Berbers déposassent les armes, durent promettre de les traiter en égaux (2).

(1) « On entend par *Berbers* les nations indigènes du mont Atlas » et des contrées voisines, depuis les oasis de l'Égypte jusqu'à l'Océan atlantique, depuis la mer Méditerranée jusqu'au pays des Nègres. On les distingue à leur teint olivâtre, leur nez droit, leurs lèvres minces, leur visage arrondi. On croit que ces peuples précédèrent en Afrique l'établissement des Tyriens à Carthage, et même l'émigration de certaines peuplades du pays de Chanaan, du temps de Josué et de David. Jamais ces peuples ne furent entièrement asservis; à l'abri de leurs montagnes, ils ont conservé leur nationalité et leurs usages. Les Grecs et les Romains les désignèrent sous le nom général de *Barbares*, d'où probablement s'est formé le nom de *Berber*. Pour les Berbers, ils s'appellent eux-mêmes *Amazyghs* ou *nobles*, mot qui paraît répondre aux *Mazyces* des Grecs et des Romains. » M. Reinaud, *Invasions des Sarrazins en France*, p. 232.

L'*Histoire des Berbères* de Ibn-Khaldoun, traduction de M. de Slane, tome III, p. 467 et suiv., offre de très intéressants détails sur l'origine des Berbers, les pays qu'ils occupaient et leur caractère. — Voir aussi M. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, tome I, ch. X.

(2) Les Berbers se révoltèrent toutes les fois que les gouverneurs arabes voulurent leur imposer des tributs. Impatients du joug étranger, on les voit embrasser toutes les doctrines hérétiques



Mais la similitude de mœurs et de langage donna aux Arabes une influence que les conquérants étrangers, leurs prédécesseurs, n'avaient pu exercer. Les lettres, les sciences, les arts, propagés par les Arabes, éclairent l'Afrique berbère : « Tout ce qui peut aider le commerce, l'industrie, l'agriculture dans un pays riche et fertile est tenté par les Aglabites ; ils facilitent les relations entre les habitants du désert et ceux de la côte par la création de nombreux entrepôts ; on construit des routes, on veille à la sûreté des communications (1). » Et, après la dynastie des Aglabites qui ont gouverné l'Afrique au nom des khalifes Abbassides, lorsque les Berbers recouvrent leur autonomie, les semences jetées par les Arabes continuent à porter des fruits (2) : les Fatémides

qui leur apportent un motif de prendre les armes et de combattre les Arabes. « Ils apostasièrent, dit Ibn-Khaldoun (tome 1, p. 498), » jusqu'à douze fois, tant en Ifrikia qu'en Maghreb. »

(1) Sédillot, *Histoire des Arabes*, p. 237.

(2) Ibn-Khaldoun, plein d'enthousiasme pour les peuples dont il écrit l'histoire, fait le plus magnifique tableau de l'état moral et intellectuel des Berbers, de leur bravoure, de leur bonne foi, de leur hospitalité, de leur industrie, de leur amour des sciences et des lettres, etc. Tome 1, p. 199-200.

Il dit, tome III, p. 496, trad. du baron de Slane : « La religion musulmane s'était alors bien établie chez les Berbères... » Aussi, en renversant l'empire, ils ne perdirent pas leurs croyances, et, en détruisant les monuments de la puissance arabe, ils ne portèrent aucune atteinte à l'édifice de la foi. » Le lien religieux sur lequel, nous l'avons dit, s'appuyaient les relations commerciales, fut donc maintenu entre l'Asie arabe et l'Afrique berbère.



et les Almohades (1), qui, du dixième au treizième siècle, règnent sur l'Afrique et l'Andalousie, peuvent être mis en parallèle avec les dynasties arabes qui se partagent l'Asie musulmane.

Nous ne prétendons pas dire que toutes les tribus Berbères subirent à un même degré l'influence de la civilisation ; durant tout le moyen âge, l'Afrique verse sur l'Europe méridionale ces flots de pirates et de barbares dont les chroniques du temps racontent les horribles et sauvages exploits.

Nous constatons que par suite des relations commerciales établies avec les Berbers, le commerce des soieries, dont les Arabes étaient producteurs et marchands, trouva de nouveaux consommateurs et prit une grande extension dans l'Afrique arabisée. Nous en suivons le développement avec un grand intérêt, bien

(1) Nous devons ajouter aussi les Zirides qui, durant le onzième siècle, régnèrent sur l'Ifrikia et parfois sur le Maghreb, après s'être rendus indépendants des Fatémides. M. Amari, *Storia dei musulmani*, tome II, p. 359, présente cette époque comme la plus brillante pour les Berbers. « Fiorino in questo tempo le » maniffature e i commerci, condotti da una mano nel Mediter- » raneo con Sicilia, Spagna e altri paesi maritimi ; dall' altra mano » con la regioni interne del continente affricano. La quale pros- » perita industriale si potrebbe d'altronde argomentar dallo smo- » dato lusso della corte Zirita in feste pubbliche, Sposalizii, fune- » rali, doni ai califi d'Egitto ; ed anche dallo sminuito valore, o » vogliasi dire cresciuta copia dei preziosi metalli. » — Voir aussi Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, tome II, p. 49, traduct. du baron de Slane.



qu'il ait eu son précédent : souvenons-nous que les tissus de l'Asie étaient depuis longtemps connus dans les ports de l'Afrique septentrionale, où le luxe des Romains puis celui des Vandales les avait adoptés.

Toutefois, le mouvement industriel créé par les Arabes, sur la côte africaine, nous séduit davantage à cause de sa nouveauté et des progrès dont il est la manifestation. Auprès du coton qu'on récolte à Basra, à Fez (1) et à Carthage (2), auprès du lin et des laines qu'on exporte de Bone (3), d'Alger (4), de Tripoli (5), nous avons à mentionner la soie de Câbes et celle de Sort.

A Câbes la culture du mûrier, introduite par les Arabes, est si bien favorisée par le climat, « que chacun d'eux, suivant Abou-Obaid, donne plus de gain que cinq mûriers n'en donnent dans un autre pays, et cela sans que la bonté de la soie ait à en souffrir (6). »

(1) Traduction de Ibn-Haukal, par le baron de Slane, *Journal asiatique*, février et mars 1842, p. 192 et 194.

(2) *Ibid.*, p. 178.

(3) *Ibid.*, p. 181.

(4) *Ibid.*, p. 183.

(5) *Ibid.*, p. 166.

(6) Nous empruntons cette citation à M. Stüwe, qui dit :  
 " In der Gegend von Kabes begünstigte eine gesunde, reine und milde Luft,  
 " welche die Ärzte der Heilung der Kranken zu empfehlen pflegten, als dem  
 " einzigen Orte in Afrika den Seidenbau durch ein so fruchtbares Gedeihen der  
 " Maulbeerbäume, daß jeder, wie Abu Obaid erzählt, mehr Gewinn gab, als  
 " fünf Bäume eines andern Landes, ohne daß dadurch doch der Güte der Seide  
 " Abbruch geschah. „ Handelszüge der Araber, Seite 76.



« Dans cette ville on fabrique, dit Ibn-Haukal (1), une grande quantité de laine et de soie, » et nous empruntons encore à ce même écrivain cet autre renseignement : « Les revenus de Càbes se composent des fonds provenant de la dîme aumônîère, des droits sur les marchandises et de la capitation des Juifs qui y font leur résidence », constatant encore une fois la présence de nombreux Juifs dans les villes où l'industrie de la soie est implantée.

Cette production de la soie et des étoffes de soie, à Càbes, avait diminué à la fin du onzième siècle ; Edrisi, mentionnant surtout la préparation des cuirs, industrie que Ibn-Haukal avait aussi signalée, dit : « On fabriquait autrefois de belles étoffes de soie dans cette ville, mais aujourd'hui la principale industrie est la préparation des cuirs (2). » A vrai dire, Edrisi n'indique qu'un déplacement de l'industrie séricicole, car il parle d'une importante production de soie à Casr Sadjja, petite ville située à trois milles de Càbes, et des nombreux mûriers qui entouraient la ville de Sort (3).

(1) Traduction du Baron de Slane *Journal asiatique*, février 1862, p. 169.

(2) Edrisi : *Géographie*, traduction de Amédée Jaubert, tome I, p. 255.

(3) Edrisi : *Géographie*, traduction de Amédée Jaubert, tome I, p. 274.

Ce texte d'Edrisi nous suggère un doute sur l'interprétation



Les soieries de Câbes, les draps de Mahadiah, les fins tissus de lin de Susah, forment une partie du contingent de l'industrie africaine. Ces *pailes auffsricans*, si souvent cités au moyen âge (1), peuvent donc représenter des étoffes tissées en Afrique, et non pas seulement des étoffes venues de l'Afrique. Ils étaient mêlés avec les tissus importés d'Asie et dans le commerce extérieur et dans le commerce intérieur de l'Afrique musulmane; et on les retrouvait, sans nul doute, dans les bazars de ces villes qu'énumère Edrisi, villes popu-

donnée par M. Francisque Michel aux vers suivants d'un ancien roman de chevalerie, cités tome 1, p. 343, *Recherches sur le commerce et la fabrication des étoffes de soie* :

Li rois de Cartage i r'iert,  
 A cui grans pans d'Espagne aïert :  
 Ço est Montor et Tolosele,  
 Et puis Baignes, qui tant est bele,  
 Et Serres ù on fait la soie  
 Dont l'on se vest bien et conroie.

*Partenopeus de Blois*, tome II, p. 78.

Au lieu de voir les Sères de l'Asie dans cette ville que le trouvère fait dépendre de Carthage, ne pourrait-on y retrouver l'indication de la ville de Sort, qu'on prononce d'ailleurs mieux *Sert* (Syrtis) que Sort? Nous soumettons notre doute à M. Francisque Michel, personne mieux que lui ne décidera s'il a quelque fondement.

Ibn-Haukal *Journal asiatique*, février 1842, p. 164. signale l'importance de la ville de Sort, mais il n'y place que des fabriques de lainages; on n'y faisait sans doute pas encore de la soie.

(1) Voir M. Francisque Michel, *Recherches sur le commerce et la fabrication des étoffes de soie*, p. 275 et 276. — Dans une chartre datée de 1019, nous lisons : « Duo oratoria serica africana. » Muratori, *Antiquitates Italicae*, dissertatio xxv, p. 408.



leuses et fréquentées par les marchands de tous les pays, à Fez, à Wahran (Oran), à Bougie (1), à Constantine, à Tunis (2), à Kairowan, à Tripoli, à Barca, à Mahdiah.

De Càbes, le ver à soie fut transporté en Sicile; et c'est aux Arabes que l'Italie est redevable de l'industrie de la soie. Ce fait n'est, il est vrai, affirmé par aucun texte antérieur au douzième siècle; mais, comme l'observent MM. Amari (3) et Francisque Michel (4), l'introduction de l'industrie sérigène en Sicile par les Arabes, du dixième au onzième siècle, ne saurait être mise en doute; le mûrier y fut transplanté en même

(1) Bougie était de fondation toute récente : elle fut créée en 1090, par un prince de la petite dynastie des Hamadites.

(2) « Tunis était une ville renommée par son opulence, fruit  
» de son commerce étendu avec l'Occident; et elle était surtout  
» habitée par les Juifs... C'est probablement au retour de son  
» expédition contre cette ville que Ahmed-ben-Saïd fit au khalife  
» Abderrahman III, en 950, ce présent prodigieux dont les écri-  
» vains arabes ont conservé le détail : 400 livres de bois d'aloès,  
» 500 onces d'ambre gris, 300 onces de camphre, 30 robes de  
» soie blanche brodées d'or, 110 vestes garnies de fourrures fines  
» du Khorassan, 48 caparaçons en or et en soie, fabriqués à Bag-  
» dad et travaillés avec la plus rare perfection, pour parer les  
» chevaux aux jours de processions et de cérémonies publiques;  
» quatre milliers de soie en écheveaux; 30 tapis de Perse ayant  
» chacun 20 coudées de longueur; 100 petits tapis pour la prière;  
» 15 noukhas en soie (sorte de tapis travaillés également des deux  
» côtés), etc... » Romey, *Histoire d'Espagne*, tome iv, p. 209.

(3) *Journal asiatique*, mars 1846, p. 215.

(4) *Recherches sur le commerce et la fabrication des étoffes de soie*, tome 1, p. 76.



temps que la canne à sucre, le palmier et l'olivier, dont parle M. Weinrich (1).

Remarquons tout d'abord que l'expédition qui déterminait la conquête de l'île au neuvième siècle partit du port de Susah, et que la proximité du rivage qui entourant le golfe de Câbes, s'étend de Tunis à Tripoli, facilita à toutes les époques les relations entre ces contrées et la Sicile (2). Les mœurs de cette partie de l'Afrique musulmane, mœurs tout à fait semblables aux mœurs des Arabes de l'Asie, furent donc celles dont la Sicile reçut l'empreinte. Il n'y avait rien à changer au commerce déjà très actif établi par les Grecs dans les ports siciliens. Les Arabes modifièrent surtout l'agriculture de l'île, et, trouvant un climat favorable, dotèrent du cotonnier de Syrie, de la canne à sucre de Tripoli et du mûrier de Câbes, la nouvelle terre conquise.

Nous ajouterons que, pour ce qui concerne le mûrier et le ver à soie, notre assertion n'est pas contredite par les témoignages des écrivains du douzième siècle. Ainsi consultons le récit d'Othon de Frésingen qui raconte l'expédition faite par le roi normand Roger, contre la Grèce, vers l'année 1146; après avoir parlé de quelques

(1) Weinrich : *Rerum ab Arabibus in Italia insulisque adjacentibus gestarum commentarii*, p. 290.

(2) Toutes les histoires de l'Afrique musulmane et de la Sicile l'attestent. M. Amari donne de très intéressants détails sur les expéditions que les Arabes d'Afrique firent en Sicile à dater du dixième siècle. *Storia dei Musulmani*, tome II. p. 172.



ouvriers de Corinthe et de Thèbes amenés en captivité à Palerme, l'écrivain ajoute : « Dès cette époque, l'art de tisser la soie que parmi les nations chrétiennes les Grecs seuls connaissaient, commença à n'avoir plus de mystère pour les Latins (1). » Evidemment ce n'est pas affirmer que l'industrie de la soie n'existait pas antérieurement dans la Sicile et que les musulmans de Palerme ne connaissaient pas cet art. De plus, il n'est nullement question dans Othon de Frésingen du mûrier et du ver à soie ; leur existence en Sicile antérieurement à l'introduction des tisseurs grecs ne saurait donc être mise en doute. Or est-il possible de faire honneur au roi Roger de l'établissement de l'industrie

(1) « Inde ad interiora Græciæ progressi, Corinthum, Thebas, » Athænas expugnant ; ac maxima ibidem præda direpta, opifices » etiam qui sericos pannos texere solent... Captivos deducunt ; » quos Rogerius in Palermo, Siciliæ metropoli, collocans, artem » illam texendi suos edocere præcepit, et ex hinc prædicta ars » illa, prius a Græcis tantum inter Christianos habita, Romanis » patere cæpit ingeniis. » Apud Muratori, *Ant. ital. med. æv.*, tome II, p. 405, dissert. xxy. — Nicétas Choniates rapporte le même événement, en écrivant l'*Histoire du règne de Manuel Comnène*, lib. II, cap 2. Nous en avons déjà parlé ch. I, p. 54.

Le roi Roger attachait une si grande importance à cette capture, qu'en faisant la paix avec l'empereur grec Alexis, il refusa de rendre parmi les prisonniers ceux qui étaient habiles dans l'art du tissage, hommes et femmes. Cela tenait sans doute à ce que les manufactures de Palerme, après la conquête des Normands, avaient été délaissées par les ouvriers arabes, et à la difficulté de trouver pour des ouvriers chrétiens des professeurs parmi les artistes musulmans.



sérigène, lorsqu'on lit dans Edrisi, contemporain de ce souverain, ce nom si caractéristique de *Roc de la soie*, Sakhrat el Harir, donné à un terrain ou à un château (1), et ces détails sur San Marco, village situé près de Palerme : « San Marco possède des marchés, des bains : on y trouve en abondance toute sorte de fruits, car la campagne qui l'environne est vaste, fertile et bien arrosée. Il y croît partout quantité de violettes qui embaument l'air des plus délicieux parfums. Le pays produit aussi beaucoup de soie (2). » Le géographe n'appelle pas l'attention sur un fait récent, et certainement il n'eût pas manqué d'insister s'il avait eu à en louer le roi Roger. En outre, en prenant la date de son livre qui fut terminé en 1154; en considérant la fabrication des soieries comme florissante à Palerme, non pas seulement en 1146, date que fixe Othon pour son apparition en Sicile, mais même en 1133, date inscrite sur le manteau impérial de Nuremberg (3), est-il pos-

(1) Dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Rosella, entre Termini et Cefalu,

(2) Edrisi, tome II, p. 80. Traduction de M. Amédée Jaubert. Remarquons encore qu'Edrisi nomme Nahr-tût, fleuve du mûrier, le fleuve Arena, qui coule à une demi-journée de marche de Mazara.

(3) La pièce de soierie dite *manteau de Nuremberg*, et conservée à Vienne, porte une inscription que M. Reinaud traduit ainsi, *Journal asiatique*, avril 1846, p. 383 : « Fabriqué dans le magasin royal, séjour du bonheur, de l'illustration, de la gloire, de la perfection, etc., etc., avec le sentiment de l'honneur, du dévouement, de la conservation, de la sympathie, du bonheur,



sible d'admettre qu'en quelques années on serait arrivé à produire *beaucoup de soie* aux environs de Palerme? Que sont vingt années dans la vie d'une industrie, lorsque son histoire nous a appris qu'il faut compter par siècles pour suivre son développement? Attribuer donc aux Arabes africains, qui ont envahi la Sicile, l'introduction de la soie à Palerme, ce n'est pas faire violence aux faits historiques : cette ville était, au dixième siècle, tout à fait arabe; l'industrie et les lettres y étaient encouragées; le commerce y était actif (1).

M. Amari, le savant le mieux instruit dans l'histoire de la Sicile, nous apprend (2) qu'il y avait à Palerme,

» de la santé, du secours et de la satisfaction, dans la ville de  
» Sicile, l'an 528. » L'an 528 de l'hégire correspond à 1133 de J.-C. Ce manteau, fabriqué pour le roi Roger I<sup>er</sup>, fut emporté en Allemagne par les empereurs de la maison de Souabe; il atteste l'habileté des ouvriers et des dessinateurs arabes de Palerme. Comme l'observe M. Weinrich, il est impossible, après ce document irrécusable, de regarder l'expédition du roi Roger en 1146, comme le point de départ de l'introduction de la fabrique des soieries en Sicile. *Rerum ab Arabibus in Italia insulisque adjacentibus gestarum commentarii*. Lipsiæ 1845, p. 291.

(1) Voir la description de Palerme faite par Ibn-Haukal et traduite par M. Amari, *Journal asiatique*, janvier 1845.

(2) *Journal asiatique*, mars 1846, p. 215. — M. Francisque Michel combat cette opinion et n'accepte cette disposition du palais impérial de Palerme que pour les règnes des rois normands; il ne croit pas que les émirs arabes aient eu un établissement semblable, tout en faisant cependant de nombreuses et puissantes restrictions en faveur de l'opinion contraire. Voir sa dissertation dans le tome 1, p. 76 et 77, et surtout les notes. — C'est dans cette manufacture de Palerme qu'à la fin du douzième siècle pénétra Hugon



au temps des Arabes, une partie du palais spécialement réservée pour les articles de tissage, et que cette manufacture portait le nom de *Tiraz*, atelier de broderie. « Ebn-Kaldoun assure, dit-il, que, depuis les khalifes Ommiades, l'usage était chez les principales dynasties musulmanes d'Orient et d'Occident d'entretenir dans le palais royal un hôtel du *Tiraz*, ou manufacture de soie destinée exclusivement au tissage de robes avec inscription pour le sultan ou autres éminents personnages. Un des premiers serviteurs de la cour était d'ordinaire l'intendant de cette manufacture, qui paraît avoir été une des occupations les plus importantes de la maison royale. »

Ces tiraz de Palerme, manufactures qui florissaient au commencement du douzième siècle, ne sont pas, suivant M. Amari, les plus anciens témoignages de l'industrie de la soie en Sicile. « J'ai souvenance, écrit le savant orientaliste (1), du précieux drap, certaine-

Falcand et qu'il vit les splendides étoffes de soie dont il a laissé la description détaillée. Apud Muratori, *Ant. ital. med. æv.*, t. II, p. 405.

M. Bock en parlant de ces ateliers de broderie nommés des tiras *Geschichte der liturgischen Gewänder, Vieführung, Seite II, 175*, donne la représentation de deux dessins arabes remontant au onzième siècle (tables V et VI annexées à la 2<sup>e</sup> livraison de son ouvrage); ils sont curieux à examiner comme échantillons de l'art arabe dans ces manufactures.

(1) « Abbiám ricordo del prezioso drappo al certo di seta, detto di Sicilia, del quale si trovò una catasta tra i tesori d'Abda, figliuola del califo fatemita Moezz, morta in Egitto in su la fine o



ment en soie, nommé drap de Sicile, dont il existait un spécimen dans les trésors d'Abda, fille du khalife fatémide Moezz, morte en Egypte au commencement du onzième siècle. La preuve qu'on travaillait déjà à cette époque la soie en Sicile, c'est ce que dit la biographie du pieux Abn-Hasan-Hariri ; c'est aussi ce nom de Calatrasi (Kalat at tirazi), que conserve un château aujourd'hui en ruines, près de Corleone. »

Quelle que fût la production des manufactures privées installées dans la province de Palerme, nous n'osons exclusivement attribuer à l'industrie sicilienne les 30,000 pièces d'étoffes, (ce n'est plus un spécimen seulement, comme on voit, que Macrizi (1) place, sous la dénomination d'étoffes de Sicile, dans la succession de la princesse Abdah, fille du khalife Moezz. La Sicile, lieu de relâche pour les navires grecs qui faisaient le commerce de la Méditerranée, avait, bien avant la conquête arabe, ses bazars approvisionnés de soieries grecques et de soiries asiatiques.

Le pillage des villes siciliennes, puis le pillage des villes italiennes, lors des expéditions de Ahmed Giaffar en Calabre (en 925), et de Saïn à Salerne et à Naples

principio dell' undecimo secolo : che innanzi quell' età si lavorasse la seta in Sicilia, la prova d'altronde la biographia del pio Abn-Hasan Hariri (il setaiolo), e v'accenna il nome di Kalat-el-Tirazi, castello in oggi abbandonato presso Corleone. » Amari, *Storia dei Musulmani*, tome II, p. 448.

(1) Quatremère, *Mémoires géographiques sur l'Égypte*, tome II, p. 311.



(en 927), avaient donc procuré beaucoup d'étoffes de soie aux princes fatémides (1). Il y avait aussi, parmi ces soieries venues de Sicile en Egypte, des soieries espagnoles, car dans l'année 954, le gouverneur de la Sicile Haren Ibn Ali avait, par ordre d'El Moezz, fait une descente en Espagne, ravagé Almería et rapporté un butin considérable (2).

Or, Almería est en Occident, pour l'industrie de la soie, ce qu'est en Orient la ville d'Antioche ; et l'Andalousie est la rivale de la Perse. En quittant la Sicile, c'est là que nous devons porter nos pas.

Lorsque les Arabes firent la conquête de l'Espagne, ils avaient déjà subi l'influence des peuples de l'Asie : les légions que les khalifes Ommiades envoyaient de la Syrie et de la Perse ne ressemblaient pas aux premières troupes armées par l'islamisme. Les tribus nomades et guerrières de l'Afrique, les Berbers, étaient entrées pour une large part, il est vrai, dans la composition des armées de Thareq et de Mousa ; elles devaient, pendant toute la durée de la domination des Arabes dans l'Andalousie (3), fréquemment apparaître dans les

(1) Amari, *Storia dei Musulmani*, tome II, p. 472, 478.

(2) *Histoire des Berbères* d'Ibn-Kaldoun, traduction du baron de Slane, tome II, p. 542.

(3) M. d'Avezac, *Encyclop. nouv.*, art. *Andal*, tome I, p. 520, observe que ce nom, sous lequel les Arabes désignaient la péninsule tout entière, ne se rencontre dans aucun document antérieur à la conquête des Maures. Ils l'introduisirent sous la



lutttes intestines, se mêler à toutes les expéditions conduites dans la Méditerranée et dans l'Europe occidentale par le drapeau de l'islam, devenir enfin, au onzième siècle, une des factions qui se disputèrent l'empire (1). Mais ces Africains furent dès le début, par suite de la distribution des terres, relégués dans l'Espagne orientale et dans les hautes vallées des Pyrénées (2), et l'élément arabe prédomina au sud de la péninsule. L'Andalousie, malgré les guerres nées de ce que les conquérants étaient d'origines diverses et avaient apporté ces mêmes haines qui avaient, en Asie, suscité tant de lutttes sanglantes (3), forma un

forme *El Andalos*, applicable tour à tour au pays, à sa capitale, à ses habitants.

(1) M. Dozy, *Recherches sur l'histoire de l'Espagne*, t. I, p. 28, et *Histoire des musulmans d'Espagne*, passim.

(2) « Gardant pour eux-mêmes la belle et opulente Andalousie, les Arabes avaient relégué les compagnons de Taric dans les plaines arides de la Manche et de l'Estramadure, dans les âpres montagnes de Léon, de Galice, d'Asturie, où il fallait sans cesse escarmoucher contre les chrétiens mal domptés. » M. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, tome I, p. 255.

(3) En racontant ces guerres civiles qui amenèrent l'élévation des Ommayades, puis celle des Abbassides, et recherchant leur cause qu'il trouve dans l'antagonisme des Yéménites et des Maâddites, M. Dozy dit : « Cette haine qui se prolonge de génération en génération, en dépit d'une entière communauté de langues, de droits, de coutumes, d'idées, de religion, et même, jusqu'à un certain point, d'origine, puisque ces deux peuples sont l'un et l'autre de race sémitique, cette haine, qui ne s'explique pas par des antécédents, elle est dans le sang, c'est tout ce qu'on en peut dire. » *Ibidem*, tome I, p. 448.



royaume (1) où se manifesta dans sa plus haute expression la puissance du génie arabe. Là, tout était à créer, tandis que, dans l'Asie occidentale, la civilisation incomplète des Arabes avait profité de celle antérieure des Grecs et des Perses.

Nous n'avons pas à exposer les mesures prises par les Ommayades d'Espagne et surtout par Abdérame III (2), pour fonder le khalifat de Cordoue et pour lutter contre l'influence des Abbassides (3). Il fallut faire revivre, dans les villes de l'Andalousie, les grandes villes musulmanes de l'Asie ; il fallut placer les Arabes d'Occident dans la même atmosphère où vivaient leurs frères d'Asie.

(1) Pour les revenus du khalifat de Cordoue, consulter Pascual Gayangos, *The History of the Mahomedan dynasties in Spain*, etc., t. 1, p. 444, et les notes sur ce passage, p. 400 et 401.

(2) M. Dozy, dans son *Histoire des musulmans d'Espagne*, tomes II et III, a développé avec un haut savoir et une merveilleuse clarté le rôle du premier khalife d'Espagne, le célèbre Abdérame III. Cette étude très complète présente le tableau de ce qu'était l'Espagne à l'avènement d'Abdérame, et de ce qu'elle devint « grâce à la puissance de cette intelligence universelle à qui rien n'échappait, et qui se montrait non moins admirable dans les plus petits détails que dans les plus sublimes conceptions, » comme le dit l'éminent historien, t. III, p. 93.

(3) Les khalifes Abbassides conservèrent dans tous les temps un grand nombre de partisans en Afrique et en Espagne ; et les bons musulmans de tous les pays se firent un devoir d'accomplir le pèlerinage de la Mecque. C'était une occasion de visiter les villes d'Asie, célèbres par leurs écoles et par leurs richesses. Les pèlerins d'Espagne et d'Afrique se rendaient souvent en Egypte par mer ; mais la route préférée était la route par terre. — Voir



Le mouvement scientifique, littéraire, industriel et artistique qui jette tant d'éclat sur l'Espagne au moyen âge, commence avec Abderrahman I<sup>er</sup>, se développe sous Abderrahman II (821-852), et atteint son apogée sous Abderrahman III (912-951). Il se fait surtout sentir dans les villes du sud ; et, s'il faut attribuer la prospérité de Grenade, de Cordoue, de Séville, d'Almería, en partie à leur éloignement des frontières du nord, les seules exposées aux invasions, soit des Francs, soit des chrétiens de la Galicie et des Asturies, on doit cependant en chercher ailleurs la cause principale. Cette cause, et elle nous intéresse par son action sur le développement de l'industrie de la soie en Espagne, elle est dans la prépondérance acquise par les tribus syriennes et égyptiennes auxquelles échet, dans le partage des terres, l'Espagne méridionale.

Lorsque les Syriens de la seconde invasion (1) se furent rendus maîtres de l'Espagne, leur haine contre

les intéressantes observations de M. Reinaud sur ce sujet, *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, p. 422.

(1) Les causes et les résultats de cette invasion ont été exposés par M. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, tome 1, ch. 41. Le savant orientaliste s'est attaché surtout à faire ressortir les antipathies de race qui semaient des divisions et alimentaient les guerres civiles dans toutes les contrées où les Arabes arrivaient en conquérants. En Espagne, outre les deux partis d'origine arabe, les Maâddites ou Médinois, et les Yémenites ou Syriens, il y avait aussi le parti berber. La lutte entre ces trois partis ensanglanta longtemps la Péninsule, et finit par amener la chute de la domination arabe.



les Arabes médinois, les premiers occupants de la péninsule, se traduisit par les plus odieuses représailles. Pour mettre fin à ces troubles, le gouverneur Abou'l Khattar éloigna de la capitale les Syriens, en leur distribuant des domaines seigneuriaux. « Il leur donne en fief des terres du domaine public, en enjoignant aux serfs qui les cultivaient de céder dorénavant aux Syriens la troisième partie des récoltes qu'ils avaient cédée jusqu'alors à l'Etat. La division d'Egypte fut établie dans les districts d'Orsonoba, de Béja et de Todmir (Murcie); celle d'Emèse dans les districts de Niebla et de Séville; celle de Palestine dans les districts de Sidona et d'Algésiras; celle du Jourdain dans le district de Prégio (Malaga); celle de Damas dans le district d'Elvira (Grenade); et enfin celle de Kinnersin dans le district de Jaen (1). » A dater de cette époque, les Syriens forment un parti puissant en Espagne.

Des émigrations successives, déterminées par le triomphe des Abbassides, grossirent leur nombre; et lorsqu'Abdérame vint tenter la fortune dans l'Andalousie, il trouva, sur les territoires d'Elvira, de Jaen, et de Malaga, un grand nombre de clients Om-

(1) M. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. 1, p. 268.

-- Le pays de Kinnesrin, dans l'Asie occidentale, est celui dont Alep est la capitale. La ville de Kinnesrin correspond à l'ancienne Chalcis, où les Arabes, nous l'avons vu, trouvèrent beaucoup de soieries; elle est nommée Artasie par les historiens des croisades.



mayades (1), qui y avaient importé les idées et les mœurs prédominantes dans leur patrie primitive : aussi est-ce Cordoue, le centre de ces populations, qui, sous Abdérame 1<sup>er</sup>, devint la capitale du khalifat d'Occident, au détriment de Tolède (2); l'ancienne capitale du royaume goth.

Nous ne chercherons pas quels sont les services rendus à l'agriculture par ces différentes tribus, et de quelle contrée asiatique ou africaine arriva tel ou tel produit. Les Andalous, seuls habitants occupés de travaux agricoles (3), apprirent des Arabes à cultiver le riz, la canne à sucre, le cotonnier, le safran, le gingembre, le henné, le pistachier, le palmier, le bananier, enfin les fleurs et les légumes (4) qui se répandirent ensuite dans toute l'Europe.

Quant au mûrier, ce fait qu'il est uniquement cul-

(1) M. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. I, p. 309 et 334.

(2) Tolède devint le centre des mécontents et leva souvent l'étendard de la révolte.

(3) « Les Arabes étaient ouvriers ou marchands ; les Andalous » s'occupaient de travaux agricoles. Ceux-ci gagnaient péniblement leur vie ; ceux-là avaient le bien-être et parfois le superflu. » Aux yeux de l'Arabe, qui aimait la bonne chère, la parure et l'élégance en toutes choses, l'Andalou était un paysan rude, grossier et parcimonieux... » M. Dozy, tom. II, p. 77.

(4) La rose du Japon, le camélia, l'asperge. N'oublions pas que c'est aux Arabes que revient aussi l'honneur de ces grands travaux d'irrigation qui ont fait de la Huerta de Valence et de la Wega de Grenade, les jardins de l'Espagne. Voir Ælsner, p. 223.



tivé dans les contrées où sont établies les tribus de Damas, de Kinnesrin et d'Emèse, ne laisse aucun doute qu'il a été introduit en Espagne par les Syriens. L'industrie espagnole est fille de l'industrie syrienne ; pour être plus exact, il faut dire que l'industrie espagnole est, comme l'industrie syrienne, fille de l'industrie chinoise ; car ce n'est plus l'ancienne méthode du filage au fuseau qui de l'Asie occidentale a passé en Espagne et à Cèbes, ce sont les procédés chinois pour le tirage et la préparation de la soie : *harir*, tel est le mot dont se servent les géographes arabes pour désigner la soie du Magreb (l'Ouest).

La partie de l'Andalousie qu'arrose le haut Guadalquivir, et autour de laquelle la sierra Morena et la sierra Nevada forment une barrière protectrice, offrait aux mûriers un climat très favorable. Le ver à soie y prit droit de nationalité.

Déjà au temps d'Istakry, la soie était au nombre des produits qu'on exportait de l'Andalousie (1). Ibn-Haukal, qui écrit quelques années plus tard, confirme le

(1) Le texte dit : « Ce qu'on exporte du Magreb, ce sont des domestiques noirs du Soudan, des domestiques blancs de l'Espagne, et des filles esclaves d'un haut prix. Une fille et un esclave, sans qu'ils connaissent aucun métier, se vendent seulement pour leur beauté au prix de mille dinars et même davantage. On exporte encore du Magreb les feutres magrebines et les chaussures pour la selle, le corail, l'or, le miel, l'huile, le safon pour les poignées des sabres, la soie et les pelleteries. » M. De Goeje.



dire de son devancier (1), et ajoute que les Espagnols excellent à teindre la soie et les étoffes. Florissante au dixième siècle (2), la culture de la soie atteint son apogée au douzième siècle : alors, suivant Edrisi, sur le seul territoire de Jaen, on faisait la cueillette de la soie dans trois mille villages (3).

Il faut admettre qu'en Europe comme en Asie, la production de la matière première fut précédée par la fabrication des étoffes faites à l'aide de soie importée. Dès le neuvième siècle, en effet, on trouve la mention

(1) « On exporte du Magreb de belles mulâtresses... de jeunes » et beaux esclaves européens, de l'ambre, de la soie, des vêtements en drap de laine très fine. Traduction du baron de Slane, *Journal asiatique*, mars 1842, p. 251.

(2) « La culture de la soie introduite dans la péninsule ibérique avant le douzième siècle, comme nous le voyons par le » traité d'un auteur arabe de Séville, Abou-Zacaria-Jahia, qui » vivait à cette époque, était déjà florissante au dixième, s'il faut » en croire les écrivains de cette nation consultés par Condé. Ils » nous apprennent qu'au temps des khalifes de Cordoue, de la » dynastie des Omayyades, et notamment sous le règne d'Abderrame III, l'Espagne envoyait au dehors une grande quantité de » soie brute et d'étoffes de soie. » M. Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, etc.*, tom. I, p. 291.

(3) Edrisi, *Géographie*, tom. II, p. 50. — Ce serait supposer une production fabuleuse que de voir dans chacun de ces trois mille villages une plantation de mûriers telle qu'une grande quantité de soie pût y être récoltée. Le géographe arabe a seulement voulu dire que, dans la province de Jaen, il y avait trois mille villages où l'on s'occupait de la culture du mûrier et de l'éducation du ver à soie. Pour le plus grand nombre, sans doute, la production de soie était fort minime.



de soieries espagnoles : « Anastase le Bibliothécaire, en parle dans quatre endroits, sous le nom de *spaniscum*, qu'il emploie comme substantif et comme adjectif; et, en plaçant ce tissu à la suite du *fundatum* et du *stauracin*, il nous donne suffisamment à entendre qu'il était de grand prix, et sans doute de soie comme eux. Un biographe de saint Ausegise, abbé de Fontenelle, mort en 835, place de même une couverture d'Espagne, *stragulum hispanicum unum*, à la suite de tapis ou tentures de *fundatum* et de *stauracin* (1). »

En outre, l'Espagne eut, comme la Sicile, son hôtel du Tiraz, suivant le nom donné par M. Amari à la manufacture de soie qui était, dans les capitales des royaumes arabes, annexée au palais. Un auteur arabe, As-Soyutti, cité par M. de Gayangos (2), dit qu'Abderahman II est le premier khalife qui ait introduit en Espagne l'usage du tiraz (3), robe royale enrichie

(1) M. Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, etc.*, tom. I, p. 292.

(2) *The story of the Mohammedan dynasties of Spain*, t. II, p. 434.

(3) Voir, sur le tiraz, l'appendice à la fin de ce volume, lettre B. C'est sous Abdérame II qu'a vécu Zizyab, le charmant épicurien, comme l'appelle M. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. II, p. 95., qui est devenu le modèle du bon ton et le législateur de la mode dans l'Espagne arabe. Parmi les innovations somptuaires apportées par le célèbre musicien, nous remarquons cette règle : dans la saison intermédiaire, entre l'hiver et l'été, c'est-à-dire dès le printemps, rabi, on doit se vêtir d'étoffes



d'inscriptions ; et qu'il en établit une fabrique à Cordoue.

On trouve trace de cette institution sous Abderrahman III. Dans l'énumération des présents magnifiques faits à ce khalife, en 939, par son vizir Ibn-Shoeyd, figurent en effet quatre mille livres de soie ouvrée, et aussi mille livres de soies teintes ; et Ibn-al-Faradhi remarque que cette soie ne fut pas présentée au khalife en même temps que les soieries et les brocarts venus de l'Irak, mais qu'elle fut directement remise au chef de l'hôtel du tiraz et placée par lui dans le vestiaire du khalife (1). Cette observation d'un auteur contemporain (Ibn-al-Faradhi est mort en 1012) ne contient-elle pas pareillement une preuve que la soie était récoltée en Espagne au dixième siècle ? Si la matière première eut été rare, si elle fut venue, comme les tissus, de l'Asie occidentale, le vizir Ibn-Shoeyd ne l'aurait-il pas étalée sous les yeux du khalife, au lieu de l'envoyer séparément et de la regarder comme chose de peu d'importance ?

Les tiraz de fabrique espagnole sont encore men-

de soie unies, façonnées ou moirées. M. De Gayangos, tome II, p. 420.

(1) Traduisant Al Makarry, M. Pascual de Gayangos dit : « Ibn » al Faradhi agrees with the above account (liste des objets » offerts) ; but he observes that the manufactured silk did not » make part of the present, but went directly into the hands of » the *Sahibre*, at *Tiraz*, or master of the royal robes, who received it from Ibn Shoheyd, and entered it in the books of the » wardrobe. » Tom. II, p. 154.



tionnés pendant le règne de Hescham II qui, on le sait, fut privé de tout pouvoir par son ministre Al-Mansour, le véritable souverain de l'Espagne à cette époque. « Les droits et les insignes du khalifat furent, dit Al-Makarry, totalement enlevés à Hescham II; il ne garda que le privilège de marquer à son nom les monnaies et les pans des robes royales appelées tiraz, prérogative dont Al-Mansour jouit en même temps, car ce ministre fit frapper à son nom des pièces d'argent et d'or, et tisser son nom dans les tiraz (1). » Ces étoffes étaient très estimées, car ce même Al-Mansour, voulant reconnaître la fidélité de quelques chefs musulmans et chrétiens, distribua dans une seule campagne 2,280 tiraz (2).

En général, le luxe des soieries à Cordoue est le même qu'à Bagdad. On raconte qu'en 947, Abderame III, pour recevoir les ambassadeurs de l'empereur grec, fit tendre le palais d'Az-zohra avec des étoffes de soie d'une

(1) « The rights and insignia of the khalifate were entirely » obliterated, and nothing remained to Hisham al Muyyed, except » the putting of his name on the coins and on the skirt of the » royal robes called tiraz, two prerogatives which Al-Mansur also » enjoyed at the time... For he caused his own name to be » struck on the silver and gold coins, and to be woven into the » stuff called tiraz. » M. Pascual de Gayangos, tom. 1, p. 187.

(2) « In this campaign Al Mansur gave away to the Christian » princes and other who had shown themselves the friends of the » Moslems two thousand two hundred and eighty pieces of the » silken stuff called tirazi of various colours and patters..... » De Gayangos, tom. 1, p. 195.



beauté indescriptible (1). Al-Mansour, dans une circonstance à peu près semblable, s'entoura de mille Sclavons revêtus de robes de soie brodées d'or et d'argent (2). Les soieries étaient donc abondantes en Espagne au moyen âge; les unes venaient de l'Orient, les autres étaient produites par les manufactures indigènes.

De même que dans l'Asie occidentale, nous avons distingué les provinces où l'industrie sérigène s'était développée, des provinces où l'industrie manufacturière s'était établie, de même en Espagne nous avons à signaler auprès de Jaen, pays essentiellement producteur de la matière première, une ville, Almeria, où la fabrication des étoffes paraît s'être concentrée (3). Ce n'est que postérieurement au douzième siècle que nous trouvons mention des manufactures de Murcie, de Malaga et de Séville.

Edrisi ne parle que des fabriques d'Almería; et voici l'éloge qu'il en fait: « Almería était une ville musulmane à l'époque des Almoravides. Elle était alors très

(1) M. de Gayanges, tom. 1, p. 441.

(2) *Ibid.*, t. 1, p. 243. C'était à l'occasion de l'arrivée des ambassadeurs envoyés par les princes chrétiens de l'Espagne.

(3) Nous ne prétendons pas que cette distinction fût rigoureusement et absolument exacte: ainsi, il y avait, à une journée de marche d'Almería, une ville nommée Hisn-Shinsh, dont le territoire était planté d'une très grande quantité de mûriers. M. Pascual de Gayangos, tom. 1, p. 53; et par contre, il existait certainement à Cordoue, outre le tiraz du palais du khalife, quelques manufactures d'étoffes de soie.



industrielle : on y comptait, entre autres, huit cents métiers à tisser la soie, où l'on fabriquait des manteaux précieux, des brocarts, les étoffes connues sous le nom de scalatoun, de isfahani, de mardjani (couleur de corail), des voiles ornés de fleurs, des vêtements riches et épais, le hamd, le a'thabi, le muçâdjir et divers autres tissus de soie (1). »

« Ce qui rendait Almería supérieure à toute autre ville du monde, dit un autre écrivain arabe, Ibn-al-Khatib, c'étaient ses diverses manufactures de soie et d'autres étoffes, telles que le *dibaj*, qui est une sorte de drap de soie préférable pour la qualité et la durée à tout ce qui se fait ailleurs; le *tiraz*, cette étoffe dispendieuse sur laquelle les noms des sultans, des princes et d'autres riches personnages sont inscrits et dont il n'existait pas moins de huit cents métiers à la fois. Pour les tissus de soie de qualité inférieure, comme le *holol* et les brocarts, il y avait mille métiers; le même nombre était sans relâche occupé à tisser l'étoffe appelée *iskalaton*. On en comptait aussi mille employés à la fabrication des robes appelées *Djorjani*, mille encore à celle des étoffes nommées *isbahâni*, c'est-à-dire d'Ispahan, et tout autant pour les *atabi*. Les manufactures de damas (étoffes à fleurs) pour rideaux et turbans de femmes, de couleurs gaies et éblouissantes, employaient un

(1) *Géographie*, t. II, p. 43.



nombre de bras égal à celui des bras occupés à confectionner les articles ci-dessus (1). »

Cette prospérité industrielle de la ville d'Almería était à son apogée au onzième siècle : c'est l'époque à laquelle Edrisi fait allusion. Alors l'aristocratie, qui depuis Abderame III avait été dominée par le pouvoir central, profitait de la faiblesse des khalifes pour se déclarer indépendante. Chaque ville un peu considérable avait sa cour (2) ; car, loin de former une féodalité barbare, semblable à celle qui se partageait la France, les princes arabes avaient le goût des lettres et des arts ; et, s'efforçant d'imiter les khalifes, favorisaient dans leurs petits Etats la littérature, les sciences, l'industrie et le commerce. Almería, gouvernée par une des branches de la puissante famille des Todjebides d'Aragon, était la capitale d'une des principautés les plus belles et les plus étendues (3) : « Elle était le port le plus im-

(1) M. Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, etc.*, tom. I, p. 289, emprunte ce passage à l'ouvrage de M. de Gayangos, *The history of the Mohammedan dynasties in Spain*, et cherche à expliquer quelles sont les étoffes désignées par les mots arabes.

(2) L'Andalousie était, suivant M. Dozy, l'un des pays musulmans les plus lettrés : « Les petites cours étaient autant d'académies, et les littérateurs étaient les enfants gâtés des princes qui leur accordaient des traitements magnifiques. » *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. IV, p. 216.

(3) « Cette principauté, en 1038, embrassait la partie orientale du royaume de Cordoue, jusqu'à la Sierra Morena, où commençait le territoire de Tolède (l'année 425 de l'hégire,



portant de l'Espagne et recevait des vaisseaux de Syrie, d'Égypte, de Pise et de Gênes, qui s'y chargeaient de toutes sortes de marchandises. Ses habitants, que l'industrie et le commerce avaient enrichis, étaient les négociants les plus riches de toute l'Espagne (1). »

Le commerce des soieries était le principal commerce d'Almería : « Elle jouissait d'une réputation proverbiale pour la beauté et la finesse de ses tissus de soie, vantés dans mille endroits de nos vieilles chansons de geste, et de nos anciens poèmes (2). »

Son commerce et son industrie étaient favorisés par la tranquillité dont jouissait la province (3), tranquillité très remarquable auprès de la guerre civile qui désolait

» Zohaire s'était même emparé de l'ancienne résidence des khalifes et en était resté maître pendant 45 mois et demi), la partie méridionale du royaume de Jaen, remplie de vallées belles et fertiles ; la partie orientale du royaume de Grenade, pays d'une grande importance alors, puisque le port d'Almería était le plus fréquenté de toute l'Espagne, et qu'il s'y faisait un commerce fort considérable ; le royaume de Murcie presque entier ; la partie méridionale de ce bienheureux royaume de Valence, où la végétation étale une variété et un luxe si étonnants ; la campagne d'Orihuela, qui forme une suite de jardins où l'oranger et le citronnier se confondent avec l'amandier et le grenadier ; enfin, la belle et florissante ville de Xativa, si célèbre alors pour son papier, dont on ne trouvait pas le pareil dans tout l'univers. » M. Dozy, *Recherches sur l'histoire d'Espagne*, p. 66.

(1) M. Dozy, *Ibid.*, p. 83.

(2) Francisque Michel, tom. I, p. 284.

(3) Voir ce que dit M. Dozy du règne de Motamid, *Histoire des Arabes d'Espagne*, tom. IV, p. 219, et *passim*.



le midi de l'Espagne. A Séville, à Grenade, à Cordoue, à Malaga, une lutte terrible s'était engagée entre les Berbers, représentant l'élément barbare de la conquête, l'élément africain, et les Arabes (1), représentant l'élément civilisé, l'élément indigène. Almería et les contrées de l'Est étaient demeurées essentiellement arabes, et si elles ne restaient pas étrangères à ces conflits, elles n'avaient pas du moins à l'intérieur un principe de discord, et jouissaient du bénéfice de leur situation qui les plaçait en dehors du théâtre principal de la lutte.

Toutefois, il serait injuste de dater seulement de cette époque l'importance commerciale d'Almería. Soumise aux khalifes de Cordoue, cette ville avait toujours été une des plus célèbres en Espagne; les tribus égyptiennes, qui y avaient été établies (2), en avaient fait

(1) Les Arabes étaient le plus souvent unis aux Slaves, troupe urbaine formée des chrétiens de toutes nations qui avaient été réduits en esclavage, et devenue un corps politique depuis le règne d'Abdérame III. M. Dozy. *Histoire des Arabes d'Espagne*, tom. III.

La lutte entre les Berbers et les Arabes, tour à tour soutenus par les comtes et rois chrétiens de Léon, de Castille et d'Aragon, est admirablement racontée par M. Dozy, *Histoire des Arabes d'Espagne*, tom. III, ch. XIII et suiv.

(2) M. d'Avezac, consulté sur le sort d'Almería au moment du partage du sol conquis, a bien voulu nous fournir le renseignement suivant: « On trouve dans Casiri, *Bibliotheca arabico Hispana*, t. II, p. 254: Yemanitarum regio, ubi Almeria visitur, » mahometanorum propugnaculum simulque metropolis. Ainsi, » Almeria et Murcie étaient dans le lot des Arabes d'Égypte et du » Yemen, tandis que Grenade et Jaen étaient dans le lot de ceux » de Syrie. »



une seconde Alexandrie; et Almería, à cause de sa position sur la Méditerranée, avait eu part aux relations avec les Grecs (1), aux expéditions maritimes contre les infidèles (2), enfin au mouvement commercial qui, comme un courant continu, se transmettait à tous les ports musulmans et à toutes les colonies arabes.

Le fil conducteur de ce courant était, pour ce qui concerne les soieries, entre les mains des négociants juifs. Nous les avons vus en Orient : ils ont sur la civilisation de l'Occident une influence encore plus directe.

Le code wisigoth (3) avait créé aux Juifs en Espagne

(1) Les empereurs de Constantinople avaient cherché dans l'alliance des Arabes d'Espagne un contre-poids à l'alliance formée par les Abbassides avec les rois franks. La première ambassade grecque fut envoyée par l'empereur Michel II, en 822. L'influence qu'eurent les relations de l'empire grec avec l'Andalousie sur le commerce des soieries ne saurait être contestée. Quant à la politique qui guida les grands empires qui sont en scène au neuvième et au dixième siècle, on en trouvera un tableau très remarquable dans l'ouvrage de M. Reinaud : *Invasions des Sarrazins en France*, p. 86 et suiv.

(2) « En Espagne, il y avait un émir chargé spécialement de la direction des flottes. Cet émir portait le titre d'émir-alma, émir de l'eau (ou émir-albahr, émir de la mer). C'est probablement de là qu'est venu notre mot *amiral*. » M. Reinaud, *Invasions des Sarrazins, etc.*, p. 69.

(3) « Le Code wisigoth renchérissant sur le mépris déversé par le Code de Justinien sur les Juifs, les appelle *une secte détestable*, outrage qui n'était propre qu'à provoquer le peuple aux plus grands excès. Il leur interdit de célébrer leurs mariages, leur sabbat, leurs pâques, et de pratiquer la circoncision sui-



une situation intolérable, et les conciles de Tolède avaient été au septième siècle jusqu'à exiger des rois wisigoths l'expulsion des Juifs que la persécution n'avait pas conduits à l'abjuration (1). L'arrivée des Arabes fut donc une véritable délivrance pour le peuple juif : une ère nouvelle commença pour lui.

Il y avait d'ailleurs parmi les Berbers beaucoup de Juifs ; or, la conquête et la repopulation de l'Espagne ayant été faites en grande partie par les Berbers, on comprend quelle importance prit l'élément juif dans l'Espagne arabe (2).

» vant le rite mosaïque, sous peine d'être lapidés ou brûlés vifs :  
 » il leur enjoint, en dépit de leur aversion pour la chair des por-  
 » ceaux, de manger leurs mets apprêtés avec du porc, de ne faire  
 » aucune distinction entre les mets purs et impurs. Les mariages  
 » entre Juifs et chrétiens sont déclarés nuls ; les enfants nés de  
 » ces mariages doivent être baptisés et élevés dans des cloîtres  
 » ou ailleurs. Il n'admet pas même les Juifs baptisés comme té-  
 » moins en justice contre un chrétien ; il affranchit les esclaves  
 » juifs qui se feront chrétiens. » Depping, *les Juifs dans le moyen*  
*âge*, p. 25.

(1) *Ibid.* p. 29.

(2) En. Nonairi, (appendice inséré par le baron de Slane à la fin du tome I<sup>er</sup> de l'*Histoire des Berbères*, p. 340), raconte que Mousa, en 712, repeupla avec des Juifs la ville de Séville, abandonnée par ses habitants. — Plus tard, à l'appel des émirs de l'Andalousie, « les avantages assurés aux cultivateurs étrangers qui  
 » voudront s'établir en Espagne, et la renommée d'un sol fertile,  
 » d'un climat doux et bienfaisant, décident une foule d'Africains à  
 » passer la mer. La transmigration ne se borne pas aux secta-  
 » teurs de Mohammed : cinquante mille Juifs viennent se fixer  
 » dans la Péninsule avec leurs femmes et leurs enfants. » Ælsner,  
 » *Des effets de la religion de Mohammed*, p. 82.



Libres de suivre leurs penchants, les Juifs donnent alors la mesure de ce qu'ils peuvent faire : on les voit rivaliser avec les Arabes dans les sciences, les arts et le commerce, et fonder des écoles que les savants des pays chrétiens voisins viennent visiter (1). Les progrès de leur commerce et de leur industrie ne sont égalés que par les succès de leurs synagogues : tout les favorise, et en Espagne, comme en Orient, ils parviennent aux plus hautes positions politiques.

Sous Abderame, un médecin juif, Hasdaï, homme d'un grand savoir et d'une grande éloquence, fut chargé de missions diplomatiques qui ont rendu son nom célèbre. C'est lui qui décida la reine de Navarre, la fière Tota, à venir à Cordoue afin de solliciter par elle-même l'appui du khalife en faveur de son petit-fils Sancho, dépossédé du royaume de Léon. Hasdaï n'était cependant que directeur général des douanes (2). « Souvent, observe M. Dozy, des Juifs ont joui d'une certaine considération auprès des souverains musulmans qui aimaient surtout à leur confier l'administration des finances ; mais d'ordinaire la tolérance musulmane n'allait pas jusqu'à souffrir patiemment qu'un Juif fût premier ministre (3). » Un Juif cependant a acquis une

(1) Bédarride, *les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, p. 465, note 9 du chap. VII.

(2) M. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. III, p. 75 et 84.

(3) M. Dozy, *ibid.*, tom. IV, p. 29.



grande célébrité comme vizir, c'est Rabbi Samuel Ha Lévi, secrétaire du roi de Grenade au onzième siècle (1).

Il est vrai que dans ce royaume de Grenade, alors possédé par les Berbers, les Juifs se trouvaient, comme en Asie après la conquête, appelés à un rôle important à cause de leurs connaissances littéraires et de leur éducation. La grande influence de Samuel vint certainement de ce que le roi de Grenade, ne pouvant se fier aux Arabes, ennemis jurés des Berbers, et n'ayant dans les tribus qui l'avaient suivi que des guerriers intrépides « mais incapables d'écrire correctement une seule ligne dans la langue du Coran (2) » fut heureux de rencontrer, pour en faire son ministre, un homme aussi lettré et d'un esprit aussi fin.

Ainsi, les juifs contribuent pour une bonne part à l'illustration de cet empire arabe devenu au moyen âge le centre de la civilisation, et, chose bien remarquable, le goût des sciences ne demeure pas le privilège de quelques esprits : par leur mode d'éducation, tous les Juifs sont, pour ainsi dire, obligés d'avoir quelques notions scientifiques. Si au milieu des peuples barbares qui ont

(1) « Les Juifs étaient si nombreux à Grenade qu'on l'appelait » *la ville des Juifs*, et, comme ils étaient riches et puissants, ils » se mêlaient assez souvent des affaires de l'Etat; c'est là, en un » mot, qu'ils avaient trouvé, sinon la terre promise, au moins la » manne au désert et le rocher d'Horeb. » M. Dozy, p. 29.

(2) M. Dozy, *ibid*, p. 30.



fondé des empires sur les ruines de l'empire romain d'Occident, cette supériorité intellectuelle les expose souvent à des mécomptes et à des persécutions, l'histoire raconte cependant de quelle ressource elle a été pour eux, surtout si on considère leurs connaissances en médecine (1), dans tous les pays où leur génie commercial les conduisit. Il fallait, pour qu'ils eussent quelque indépendance, qu'ils se rendissent non-seulement utiles, mais nécessaires.

Au reste, en étudiant quelle a été la consommation des étoffes de soie dans l'Europe occidentale, nous allons retrouver les Juifs : ils étaient, nous l'avons dit, les intermédiaires du commerce avec l'Orient. Ils n'ont pas dans l'Occident chrétien la considération et la liberté qu'on leur accordait souvent dans les pays soumis à l'islamisme (2) ; là, ils sont des commerçants, et leur

(1) » On trouve leurs médecins établis dans un grand nombre  
» de cours, tant chrétiennes que musulmanes. En France, en  
» Angleterre, en Espagne, en Portugal, partout, les souverains  
» avaient des médecins juifs. Les papes en ont eu jusqu'au sei-  
» zième siècle. » Depping, *les Juifs dans le moyen âge*, p. 93.

(2) M. Bédarride donne un exemple de cette alliance des sciences avec les habitudes commerciales chez les Juifs du moyen âge : c'est en parlant d'Isaac ben Baruch, de Cordoue, rabbin très célèbre du onzième siècle et savant mathématicien. « Sa famille, dit l'historien, était distinguée dans le commerce, elle était citée sur-tout pour la fabrication de la soie. » *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, p. 446.

Il est juste de faire observer que, parmi les Arabes aussi, les commerçants ont eu parfois une illustration littéraire. Ibn-Haukal était un négociant, et comme lui, beaucoup d'autres négociants



condition, en rappelant celle où ils se trouvaient en Asie et en Espagne avant la conquête des Arabes, nous laissera voir encore mieux tout le terrain qu'ils ont gagné.

« Ce n'est pas qu'ils n'essuyassent aussi quelques tribulations sous ces nouveaux maîtres que le sort ou leur propre choix leur avait donnés. Vers le milieu du neuvième siècle, ils avaient été enveloppés dans la persécution que les Musulmans avaient suscitée contre les chrétiens de l'Andalousie... Les progrès de leur commerce et de leur industrie ainsi que la célébrité croissante de leur synagogue leur firent promptement oublier ces maux, légers en comparaison de ce qu'ils avaient souffert constamment sous les rois wisigoths (1). »

Il en avait été de même dans l'Asie arabe; plus d'une persécution y avait décimé les Juifs et donné raison aux prophéties (2) : il est écrit que la fille de Juda ne trouvera nulle part un repos stable.

ont laissé des relations de leurs voyages et des observations précieuses sur les pays qu'ils parcouraient. Pour nous, le nom le plus célèbre à recueillir, c'est celui de Abou Mohammed Kassem, surnommé *Hariri*, parce que sa famille ou lui-même travaillait ou vendait la soie, *harir*. Son ouvrage, *Mekamat, Séances*, est une des gloires de la littérature arabe. De Sacy en fait un magnifique éloge dans sa *Chrestomathie arabe*, t. III, p. 182.

(1) Depping, *les Juifs dans le moyen âge*.

(2) « Migravit Judas propter afflictionem et multitudinem servitutis; habitavit inter gentes, nec invenit requiem. » *Jeremiae prophetæ Lamentatio*.



## CHAPITRE III

COMMERCE DES SOIERIES EN EUROPE



## SOMMAIRE.

En Europe, l'industrie de la soie est nulle ; le commerce des soieries est seul à étudier. — Pour la France, il est subordonné à la situation des Juifs, seuls intermédiaires de ce commerce, et aux relations avec le Levant. — Son développement dans le midi de la France ; sa gêne dans les provinces où le régime féodal domine. — Rôle des Normands au onzième siècle. — Dans l'Espagne chrétienne, les tissus de soie sont abondants : ils ont surtout une origine arabe. — Dans l'Italie, les soieries sont fournies et par le commerce avec l'empire grec, et par le commerce avec l'empire musulman. — Amalfi. — Venise. — Influence du christianisme sur la consommation des soieries : Rome. — Le nord de l'Europe reçoit les tissus d'Orient et par la frise, et par la Russie : étude de ces deux routes commerciales. — Recherches sur les variétés de soieries que l'on rencontre dans le commerce du moyen âge. — Résumé.



## CHAPITRE III

### **Commerce des Soieries en Europe.**

Après avoir recherché quels étaient les pays où l'on produisait la soie et les soieries, nous avons à suivre ces produits dans la consommation européenne. Nous prendrons la route que Mousa, l'émir africain conquérant de l'Espagne, projetait d'ouvrir, par un retour vers l'Orient au travers de la chrétienté, jusqu'à Bagdad à l'islamisme triomphant; et, contournant la Méditerranée, nous visiterons successivement la Gaule, l'Italie, l'Allemagne et les pays slaves. Ainsi viendra se terminer à Constantinople, notre lieu de départ, ce long voyage à travers l'Asie, l'Afrique et l'Europe, à la recherche des contrées où la civilisation aurait pu amener le luxe, et dans lesquelles l'histoire de la soie du septième au douzième siècle doit signaler ici une industrie naissante, là une prospérité continue, partout un commerce actif.

Il est une observation générale que les chapitres pré-



cédents font prévoir : en dehors de l'empire byzantin et des provinces arabes, il ne saurait être question de l'industrie de la soie. Nulle part ailleurs on ne fabrique des étoffes de soie, encore moins recueille-t-on de la soie.

Nous ne rappellerons pas le caractère de l'invasion des Franks : le chant de guerre que Chateaubriand (1) fait entonner par les sauvages compagnons de Pharamond, les magnifiques études de M. Augustin Thierry sur les temps mérovingiens, les savantes leçons de M. Guizot nous ont fait vivre au milieu de nos pères, les conquérants de la Gaule.

Au nord de la Loire règne la barbarie contre laquelle le christianisme lutte durant le septième et le huitième siècles. Avec elle pas d'industrie possible au milieu des désastres, des crimes et de la misère que Grégoire de Tours a racontés. A peine trouve-t-on quelques années de trêve sous le règne de Dagobert, si toutefois on peut nommer règne (2) la domination contestée d'un Méro-

(1) *Les Martyrs*, lib. vi.

(2) « Qu'y a-t-il de moins conforme à l'idée d'un roi, suivant  
 » nos mœurs, que ces enfants de Merowig, à la longue chevelure  
 » bien graissée, non point avec du beurre rance comme celle des  
 » simples soldats germains, mais avec de l'huile parfumée? Véri-  
 » tables chefs de nomades dans un pays civilisé, ils campaient  
 » ou se promenaient à travers les villes de la Gaule, pillant par-  
 » tout, sans autre idée que celle d'amasser beaucoup de richesses  
 » en monnaie, en bijoux et en meubles; d'avoir de beaux habits,  
 » de beaux chevaux, de belles femmes, et enfin ce qui procurait



vingien, chef autour duquel se groupent ses leudes toujours prêts à piller et à guerroyer.

Dans les provinces orientales de la Gaule, des peuples plus policés s'étaient établis. Tandis que la loi salique assimile le Romain au *lite*, germain de la dernière condition, cultivateur forcé des domaines de la classe guerrière (1) et l'évalue à la moitié d'un Frank; tandis que cette même loi classe au même niveau le porcher et le vigneron (2), la loi des Burgondes (3), tolérante pour les vaincus, ne fait aucune distinction entre le Romain et le Barbare quant à l'amende, *Whergeld*, à exiger de leur assassin et montre une certaine estime pour l'industrie, puisqu'elle punit d'une amende différente le meurtre d'un esclave, habile ouvrier en or, le meurtre d'un charpentier et celui d'un porcher (4). Toutefois

» tout cela, des compagnons d'armes bien déterminés, gens de  
 » cœur et de ressource, comme l'expriment les anciennes chro-  
 » niques. » Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*,  
 p. 455.

(1) Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 109.

(2) *Lex salica*, xi, 5.

(3) « Avant leur établissement à l'ouest du Jura, presque tous  
 » les Burgondes étaient gens de métiers, ouvriers en charpente  
 » et en menuiserie. Ils gagnaient leur vie à ce travail dans les  
 » intervalles de paix, et étaient ainsi étrangers à ce double or-  
 » gueil du guerrier et du propriétaire oisif qui nourrissait l'in-  
 » solence des autres conquérants barbares. » *Lettres sur l'his-  
 toire de France*, p. 93.

(4) Voici la gradation établie par la loi Gombette : « Pour le  
 » meurtre d'un cultivateur ou d'un porcher, XXX sous, pour un



les mœurs étaient rudes, et les artisans avaient à satisfaire aux nécessités de la vie et non aux exigences d'un luxe raffiné.

Plus civilisés sont les Wisigoths qui occupent le midi de la Gaule et toute l'Espagne ; la cour de Toulouse et la cour de Tolède avaient conservé les traditions romaines. Industrie, commerce, mouvement littéraire, tout contribuait à donner de l'éclat à ces contrées (1), dont les Franks firent la conquête, mais dans lesquelles ils ne s'établirent que fort tard. C'est là que dans les temps modernes s'implantera l'industrie de la soie : du septième siècle au douzième siècle on l'y cherche vainement. La civilisation romaine ne pouvait pas donner ce qu'elle n'avait pas, et l'on sait que jusqu'au sixième siècle, malgré toute la politesse et les

» charpentier XL, pour un forgeron L, pour l'ouvrier qui tra-  
» vaille l'argent C, pour celui qui travaille l'or CL. » *Lex Burgund.* x.

(1) « A l'époque des invasions germaniques, la Gaule méridio-  
» nale était le modèle de la prospérité et des lumières ; rien,  
» dans tout le monde romain, ne surpassait alors ses villes, ses  
» monuments, son industrie. Cinq siècles après la conquête, cette  
» patrie de la civilisation gauloise n'avait point encore entière-  
» ment perdu sa richesse et son goût pour les arts ; ses flottes  
» croisaient dans tous les sens sur la Méditerranée et trafi-  
» quaient avec les Orientaux, chez qui les Français d'outre-  
» Loire ne savaient que porter le pillage. Les Gaulois méridio-  
» naux avaient créé une seconde langue romaine aussi polie  
» et peut-être plus poétique que la première. » Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 453.



recherches des mœurs de la société romaine, l'industrie de la soie était demeurée inconnue à l'Occident. L'habitude, signalée par Sidoine Apollinaire, de broder avec de la soie se retrouve donc seule au sixième siècle, et Fortunatus peut placer entre les mains de la reine Radegonde de la soie venue de Constantinople (1). Mais qu'allait devenir cette consommation de la soie, entièrement subordonnée à la prospérité du commerce avec l'Orient?

Aux Franks, qui au septième siècle envahissent la Gaule méridionale et la dévastent, succèdent les Musulmans. « Le vent de l'islamisme commence à souffler de tous les côtés contre les chrétiens. La Septimanie jusqu'au Rhône, l'Albigéois, le Rouergue, le Gévaudan, le Velay sont traversés dans tous les sens par les Barbares, et livrés aux plus horribles ravages (2). »

(1) On lit dans l'épître adressée, au nom de Radegonde, à Artak, prince thuringien réfugié à Constantinople :

Tale venire diu exspectavi munus amantis.  
Militiæque tuæ hanc mihi mittis opem.  
Dirigis ista meo nunc serica vellera penso,  
Ut dum fila traho, soler amore soror ?

(Pièces justificatives annexées au second volume des *Récits des temps mérovingens*.)

(2) Reinaud, *Invasions des Sarrazins en France*, p. 23, — « On ne connaît, dit encore M. Reinaud, les lieux où pénétrèrent les Sarrazins que par le souvenir des dégâts qu'ils y commirent. Aux environs de Vienne, sur les bords du Rhône, les églises et les couvents n'offrirent plus que des ruines. Lyon, que les Arabes appellent *Loudoum*, eut à déplorer la dévasta-



Charles Martel, appelé par Eudes, duc d'Aquitaine, refoule les envahisseurs et en préserve le nord, mais il ne les chasse pas de la Gaule méridionale. Durant tout le huitième siècle, des armées musulmanes, venues d'Espagne ou d'Afrique, trouvent à Narbonne un centre de ralliement : et, sans les divisions qui éclatèrent entre les Arabes et les Berbers composant ces armées, sans les efforts heureux des chrétiens espagnols qui fondèrent des royaumes séparant l'Espagne arabe de la Gaule, elles n'auraient laissé aucun répit aux malheureuses cités de la Provence et du Languedoc.

Avec Charlemagne une ère nouvelle commence : trêve aux déchirements et aux guerres civiles qui ensanglantaient les pays envahis par les Germains, respect de l'administration impériale, apparence d'unité, communauté d'intérêts, rétablissement de l'ordre, relations suivies et glorieuses avec les khalifes Abbassides et avec l'empereur de Constantinople, tels sont les progrès favorables à l'industrie et au commerce, qui sont réalisés au dedans et au dehors. L'empereur frank prend pour modèle les empereurs romains dont il se dit l'héritier,

» tion de ses principales églises ; Màcon et Châlons furent sac-  
» cagées ; Beaune fut en proie à d'horribles ravages ; Autun vit  
» ses églises de Saint-Nazaire et de Saint-Jean livrées aux  
» flammes ; le monastère de Saint-Martin, auprès de la ville, fut  
» abattu ; à Saulieu, l'abbaye de Saint-Andoche fut pillée ; près  
» de Dijon, les Sarrazins abattirent le monastère de Bèze. »  
*Ibid.*, p. 30.



et son génie ne le porte pas vers les conquêtes seulement, mais aussi vers l'éclat que donnent les lettres et les arts. Nous pouvions espérer qu'au neuvième siècle quelque trace de l'industrie de la soie nous apparaîtrait, et que dans les domaines de Charlemagne, auprès du cotonnier et du pêcher (1) venus de l'Orient, nous verrions le mûrier utilisé pour nourrir quelques vers à soie, ne fût-ce qu'à titre d'essai (2). Il n'est même plus question de la soie dans le travail ordinaire des gynécées et, sous ce rapport, le neuvième siècle ne diffère pas du huitième siècle. Il y a une industrie textile, mais elle s'adresse aux choses de première nécessité. L'intendant, *villicus*, devait pourvoir le gynécée du lin, de la laine, de la guède, du vermillon, de la garance, des peignes, des lames pour tisser, des chardons, du

(1) *Persicarios, cotoniarios*, dit le Capitulaire dans lequel Charlemagne règle l'administration de ses domaines, et énumère les légumes qu'on doit cultiver dans les jardins et les arbustes qu'on doit élever dans les vergers. *Capitulare de villis*, cap. LXX, dans Baluze, *Capitul: regum*. tom. 1, p. 334. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les chefs franks obtenaient des domaines, de même que leurs guerriers, dans tous les pays conquis : de là l'apparition des noms d'arbustes qui ne peuvent vivre que sous le chaud climat du midi de la Gaule. Quand on parle de Charlemagne, la pensée se porte en effet involontairement tout d'abord vers Aix-la-Chapelle et les contrées septentrionales, où les chefs Carlovingiens fixaient leur résidence.

(2) Les mûriers figurent parmi les arbres à fruits, parce qu'avec les mûres on faisait une boisson citée dans les Capitulaires avec le vin cuit, l'hydromel, le vinaigre, la bière, le vin.



savon, en un mot de tous les instruments et substances nécessaires pour la préparation, la teinture et le tissage des matières premières (1); puis, après un temps fixé, il faisait parvenir au trésor de l'empereur les pièces de serge et de toile fabriquées par les ouvrières (2). Les seules matières textiles mises en œuvre dans les ateliers, ce sont donc le lin, la laine et le chanvre, produits recueillis dans le domaine (3); et il n'y a pas d'except-

(1) « Ad genitia nostra, sicut institutum est, opera ad tempus » dare faciant, id est linum, lanam, waisdo, vermicula, warentia, » pectines, laminas, cardones, saponem, unctum, vascula et reli- » qua minutia quæ ibidem necessaria sunt. » *Capit. de Villis*, cap. XLIII. Baluze, tom. 1, p. 337.

M. Guérard a défini, en étudiant l'état des personnes dans les seigneuries, les attributions des juges, *judices*, et celles des maires ou intendants, *villici*. *Polyptique d'Irminon*, p. 436 et suiv.

(2) « Ut feminæ nostræ, quæ ad opus nostrum sunt servientes, » habeant ex partibus nostris lanam et linum, et faciant sarcillos » et camisilos et perveniant ad cameram nostram per rationem, per » villicos nostros aut missos eorum a se transmissos. » *Capitulare Secundum*, an. 813, cap. XIX, *de Villicis*, Baluze, tom. 1, p. 540.

(3) Les Capitulaires exigent que, dans le compte détaillé fourni à Noël, *ad nativitatem Domini*, par chaque juge (c'est le nom que portait l'officier préposé au domaine et réunissant les fonctions de magistrat et d'économe en chef) soit énuméré le revenu en laine, en lin et en chanvre, *quid de lana, lino et canava*. *Capit. de Villis*, cap. LXII, Baluze, tom. 1, p. 339.

C'est encore du lin et de la laine qu'il s'agit, lorsque les Capitulaires interdisent aux femmes tout ouvrage manuel, tissage, couture ou broderie, pour le jour du Seigneur : « Item feminæ » opera textilia non faciant, nec capulent vestitus, nec consuunt, » vel acupictile faciant, nec lanam carpere, nec linum battere, nec » in publico vestimenta lavare, nec berbices tondere habeant



tion même pour le gynécée où travaillait l'impératrice avec ses filles. Eginhard en effet dit que Karl-le-Grand exigea de ses filles le travail du fuseau et de la quenouille (1); et Théodulphe, adressant quelques conseils à Gisla, la cadette des filles de Charlemagne, lui recommande de s'occuper de tout ce qui concerne la laine (2).

» licitum. » *Capitul. Aquisgranense*, cap. LXXIX, Bal. tom. 1, p. 240.

(1) « Filias vero lanificio assuescere, coloque ac fuso, ne per otium torperent, operam impendere jussit. » *Vita Caroli imperatoris*, cap. XIX, ad Teulet., tom. I, p. 64.

(2) Sit lanæ studium, sit cura domestica semper.

Theodulphi opera, apud Sirmondi, tom. II. *Carminum*, lib. III, vers. 419.

« Les femmes des seigneurs ou les maîtresses de maison ne présidaient pas toutes aux travaux de leurs gynécées, car le concile de Nantes en accuse plusieurs de braver les lois divines et humaines en fréquentant sans cesse les assemblées et les assises publiques. Elles embrouillent, est-il dit, plus qu'elles ne règlent les affaires du royaume et les intérêts de la chose publique. C'est, poursuit-on, une conduite contraire à la décence et blâmable même chez les nations barbares, que les femmes discutent les causes des hommes, et qu'au lieu de rester au milieu des femmes de leurs gynécées, *geniciariæ*, pour dissenter sur leurs lainages, les tissus et les autres ouvrages de leur sexe, elles usurpent, en assemblée publique, l'autorité sénatoriale, comme si elles siégeaient dans la curie. » *Polyp-tique de l'abbé Irminon, Prolegomènes*, p. 620.

M. Guérard a, dans ces prolegomènes, donné le tableau le plus complet des gynécées du moyen âge, p. 617 et suiv. Dès le neuvième siècle, comme le prouve le savant académicien, ces ateliers



Et si, malgré ces témoignages, nous voulons cependant accepter comme vraie l'affirmation faite avec serment, par le romancier qui a rimé *Berte aux grans piés* (1), et croire que la reine Berthe, mère de Charlemagne, eut un jour entre les mains de la soie qu'elle employa dans quelque broderie, nous devons regarder cette apparition de la soie dans le gynécée comme accidentelle et exceptionnelle.

Après Charlemagne, le lien que sa main puissante avait maintenu entre les parties si peu homogènes de son vaste empire se rompt; les nationalités se réveillent

de femmes devinrent le théâtre de toute sorte de désordres, et le nom de gynécée s'appliqua souvent à des lieux de prostitution.

(1) Les deux filles Constance, ne vous en mentirai,  
Sorent d'or et de soie ouvrer, car bien le sai.  
Delés eles fu Berthe, qui moult ot le cuer vrai.  
Quant ot véu leur œuvre, si dist : Je vous ferai  
Une œuvre, s'il vous plaist, que vous aprendrai.  
Ma mère fu ouvrière, née fu vers Aussai.

*Li Romans de Berte aux grans piés*, coupl. LVII.

Nous empruntons cette citation à M. Francisque Michel; il nomme en outre un chroniqueur du treizième siècle qui, travestissant le passage d'Eginhard mentionné plus haut, dit que les filles de Charlemagne apprirent à *ouvrer soie en taulieles*. *Recherches sur le commerce, la fabrication*, etc., p. 93.

Il convient d'ajouter à ces citations le passage des *Chroniques de Saint-Denis*, où le même fait est énoncé, liv. VIII, chap. II.  
« Charlemagne ses filles faisait introduire en toutes manières  
» d'onesté, et commandait que on les feist à la fois filer ou à  
» ouvrer de soie, pour ce qu'elles ne s'abandonnassent pas trop à  
» oidives. » Dom Bouquet, *Historiens de France*, tom. V.



et s'efforcent de reconstituer leur indépendance; de nombreux États s'élèvent du neuvième au onzième siècle (1); en même temps, le régime féodal, qui avait été combattu par Charlemagne, profite de l'affaiblissement du pouvoir royal et s'établit définitivement.

Le proverbe *qui terre a guerre a* résume l'état de la France à cette époque pleine de confusion, où le droit c'est la force.

Chaque seigneurie devient un monde qui s'isole, et qui cherche à se suffire; le voisin est un ennemi. Dans chaque domaine féodal, outre les cultivateurs et les guerriers, il y a des charpentiers, des cordonniers, des tisserands, des ouvriers en or, en argent et en bois, etc., artisans qui dépendent du seigneur et reçoivent de lui, en échange de leur travail, du pain, du vin et de l'argent (2). Là, de même que précédemment nous l'avons observé pour les gynécées impériaux, l'industrie

(1) Voir A. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France* p. 492 et suiv.

(2) M. Levasseur a consacré le chapitre premier du livre troisième à la condition du travail dans les domaines féodaux, *Histoire des classes ouvrières*, tom. 1, p. 464. Mais l'étude la plus considérable et la plus complète qui ait été faite de l'organisation de la propriété seigneuriale au moyen âge est celle que M. Guérard a développée comme introduction à la *Polyptique de l'abbé Irminon, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, sous le règne de Charlemagne*. Les prolégomènes que nous avons déjà cités forment deux volumes remplis d'une merveilleuse érudition.



textile met en œuvre seulement les matériaux qui lui sont fournis par l'agriculture indigène.

Même dans les monastères et les abbayes, refuges des lettres et des arts délicats de la peinture et de l'enluminure (1), l'art de la broderie en soie n'apparaît pas au moyen âge; la règle de saint Benoît impose aux moines l'usage des toiles, des draps et des pelleteries (2). Le concile d'Aix, tenu sous Louis-le-Pieux, le

(1) Le cérémonial bénédictin, qui était généralement adopté dans tous les monastères de l'Occident dit : « Opera autem quibus fratres se occupare debent sunt hæc : videlicet scribere libros aut rubricare vel ligare, pergamenum et alia necessaria præparare, et his similia inter quæ scribendi exercitium tanto censetur esse utilius quanto spirituali vicinius. » *Ceremoniale Benedictinum*, cap. ix, *de labore manuali*, édit. in-42, 1610, p. 332.

(2) Il y avait un moine chargé du vestiaire, et la règle du silence faisait exception pour lui en raison de ses fonctions : « Monachus vestiarius loqui potest cum sutoribus, sartoribus, pellicibus et textoribus, tantum in officinis eorum et ubi vestes reponuntur, pro utilitate et expeditione officii. » *Ibidem*, p. 292.

Il était l'économe du monastère et c'est lui qui devait fournir les frères de tout ce dont ils avaient besoin, mais après avoir reçu l'ordre du frère abbé : « Ad ipsum pertinet de vestimentis et indumentis et pannis laneis et lineis, pellicibus, calciamentis fratrum, etiam laïcorum; ipsorumque necnon hospitem, infirmorum necnon mercenariorum lectisterniis, mensalibus mapulis, manutergiis et tersoriis..... cultellis, graphiis, tabulis, encausto, calamis..... floccos autem seu cucullas, tunicas et pellicia nova ac quælibet majora preciosa sine abbatis scitu et voluntate speciali nemini dare præsumat. » *Ibid*, p. 293.



leur rappelle au neuvième siècle (1), et, bien que les abbayes soient devenues les plus riches propriétaires fonciers; bien que quelques-unes forment de véritables villes, les mieux tenues et les plus prospères de la Gaule, la production industrielle se borne aux tissus de laine et de lin (2).

Les femmes des tenanciers dans les manses tributaires étaient tenues, comme on le voit dans le Polyptique de l'abbé Irminon, de fabriquer ces étoffes en lin, désignées sous le nom de *camsiles*, et les étoffes de laine *sarciles* (3), dont on faisait ou des vêtements, ou des nappes d'autel, ou des couvertures. Quelquefois les prêtres et les diacres eux-mêmes s'occupaient du tissage (4), car les premiers fondateurs des ordres monas-

(1) « Monachis gallicanis est indultum ut femoralis laneis, camisiis, pelliciis, botis, caperonis de pelliis, almuciis, coopertoriis, aurioclaribus uti possint. » Dom Bouquet, *Recueil des historiens*, tom. vi, p. 446.

(2) L'industrie textile était dans certains monastères portée à une grande perfection. On y faisait du façonné, cherchant à imiter les dessins qu'on voyait sur les riches tissus apportés d'Orient. Nous renvoyons à l'appendice le témoignage que nous avons emprunté de l'historien du monastère de Saint-Florent de Saumur; l'extrait était trop long pour être placé ici. Voir à la fin du volume, lettre C.

(3) Guérard : *Polyptique de l'abbé Irminon, Prolégomènes*, p. 717. La largeur de ces étoffes variait de 2 à 4 aunes. M. Guérard évalue l'aune à 0<sup>m</sup> 444. La longueur n'avait non plus rien de fixe.

(4) Nous lisons dans la lettre de Saint-Chrodegang que les prêtres et les diacres devaient recevoir tous les ans deux sarciles



tiques avaient déclaré le travail *un principe de force pour l'âme et pour le corps* (1) ; et, relevant la condition des artisans, condition si infime et si méprisée dans l'empire romain, ils avaient imposé aux moines la loi du travail manuel.

Il en était des monastères de femmes comme des monastères d'hommes ; ils devaient se suffire. Les règlements portent que les vêtements des sœurs seront en laine, qu'ils seront teints et confectionnés dans le couvent (2). Seulement saint Césaire, l'auteur des règlements généralement adoptés par les monastères de femmes, avait vécu à Arles au milieu du luxe de l'empire romain, et il avait vu la soie recherchée pour des broderies par les femmes des gynécées gallo-romains. De là cette mention spéciale de la soie, très-compréhensible au cinquième siècle, mais qui aurait été hors de propos aux huitième et neuvième siècles : « qu'aucune broderie en soie ne décore les vêtements, et que pour tout ornement on applique sur le tissu des croix

ou de la laine pour les faire, « aut lanam unde ipsos sarciles bi- » nos in anno habeant. » Guérard, p. 717.

(1) « Quia virtus est animæ et corporis. » *Regula S. Benedicti*, p. 97.

(2) Voir les détails recueillis par Augustin Thierry sur le monastère que la reine Radegonde fonde à Poitiers, au sixième siècle : *Récits des temps mérovingiens*, t. II, p. 257.



noires ou blanches découpées dans du drap ou de la toile (1). »

A coup sûr nous aurions mauvaise grâce à justifier notre opinion uniquement par le texte des règles monastiques, lorsque nous voyons les plaintes des conciles et celles des réformateurs (2) attester que ces règlements étaient sans cesse violés. Il y avait d'autres causes

(1) On lit dans la règle de Saint-Césaire d'Arles donnée par la reine Radegonde au monastère de Poitiers. *Récits des temps mérovingiens, Pièces justificatives, n° 4.*

§ 14. « In ipsis lanificiis faciendum pensum suum quotidianum » cum humilitate accipiant et cum grandi industria implere con- » tendant. »

§ 25. . . . . « Omnis lanificii cura, unde vestimenta sanctis soro- » ribus ministretur ad solitudinem præpositæ vel lanipendiæ per- » tinebit. »

§ 26. « Quæ tamen vestimenta cum tanta industria in monas- » terio fiant ut ea nunquam necesse sit abbatissæ extra monaste- » rium comparare. »

§ 41. « Tinctura in monasterio nulla alia fiat nisi, ut supra » dictum est, laia et lactina (couleur blanc de lait), quia aliud hu- » militati virginum non oportet.

§ 42. « Plumaria et acupictura et omne polymitum vel stra- » gula sive ornaturæ, nunquam in monasterio fiant : ipsa etiam » ornamenta in monasterio simplicia esse debent, nunquam plu- » mata, nunquam holoserica, et nihil aliud in ipsis nisi cruces » aut nigræ aut lactinæ tantum opere sarsurio, de pannis aut lin- » teis apponantur. »

(2) Entre autres réformes somptuaires, nous citerons celle de Louis le Débonnaire qui obtient que les prélats et les clercs « mettent jus les bandres et les ceinz d'or et d'argent charchiez » d'aumosnières de soie et de couteaux à manches d'or et de pierres » précieuses, les robes de dras especious. » Dom Bouquet, tom. vi,



plus générales de l'exclusion de la soie, car cette exclusion existe pour l'industrie des villes aussi bien que pour l'industrie des domaines seigneuriaux. Ces causes, elles sont dans les institutions féodales et dans les troubles politiques qui amènent la ruine de toute industrie du neuvième au douzième siècle. Anarchie et désordre résultant de la passion de posséder des terres, parce que l'homme n'est rien que par la terre ; barrières et impôts se multipliant par le besoin qu'on a d'argent pour guerroyer ; appauvrissement du pays que les Sarrazins, les Hongrois et les Normands ravagent ; isolement dans lequel chaque seigneur se renferme : tel est le triste tableau de la France féodale.

Les villes se dépeuplent ; et d'ailleurs chaque ville est devenue un véritable fief possédé par l'évêque ou par le comte : l'ancien défenseur de la curie s'est transformé en suzerain de la cité, et le manant des villes est au niveau du vilain des campagnes · c'est un serf. Corvées et servitudes, privilèges pesant sur le commerce et l'industrie, tout dans la constitution féodale des villes

p. 442. — Voir la vie de Saint-Benoît d'Aniane, *ibid.*, p. 274 et aussi les extraits du concile d'Aix, *ibid.*, p. 446.

Dans la vie de Saint-Benoît d'Aniane, on lit : « Sed paulatim » tepescente rigore, regularis pene deperierat ordo. » Dom Bouquet, tom. vi, p. 274.

Pierre Damien, au onzième siècle, s'élève bien souvent contre le luxe des vêtements des moines. *Petri Damiani opuscula*, xii. et xxix.



est identique à ce qui a lieu dans les domaines seigneuriaux.

Que la soie ne demeurât pas inconnue dans les villes du Midi, lorsqu'au dixième et au onzième siècle, l'Espagne, l'Afrique et la Grèce en produisaient, cela est incontestable. Mais les négociants qui monopolisaient le trafic des soieries venues du dehors, avaient tout intérêt à empêcher que la matière première ne fût mise en œuvre en France. Ils se gardaient d'en favoriser l'importation et absorbaient, probablement pour en faire des franges, la petite quantité de soie apportée par les navires qui naviguaient dans la Méditerranée. Ajoutons que ces négociants n'avaient pas de demeure assurée et qu'ils étaient, plus que tous les manants, exposés au mauvais vouloir des évêques.

Ces négociants en effet, (avons-nous besoin de le répéter ?) ce sont les Juifs qui, en Europe comme en Asie, n'ont d'autres moyens de subsistance que le commerce. Ce sont eux qui vendent en Occident les parfums, les épiceries, les bijouteries et les étoffes (1). Par

(1) Ils faisaient le commerce de l'argent et aussi le commerce des esclaves, commerce, il est honteux de le dire, qui était le plus actif et le plus lucratif durant le moyen âge. Voir M. Reinaud, *Invasions des Sarrazins*, p. 233, et M. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. III, p. 60. En France et en Italie, les Juifs spéculant sur la misère des peuples, achetaient les enfants de l'un et l'autre sexe pour les transporter ensuite chez les Sarrazins.



eux le luxe des Goths et des Gallo-Romains, puis celui des Franks, reçoit les soieries ; et tandis que l'industrie de la soie demeure nulle, le commerce des soieries ne souffre, pour ainsi dire, aucune interruption du septième au douzième siècle. Pour suivre les fluctuations de ce commerce, il faut donc étudier quel a été le sort des Juifs (1) qui en sont les intermédiaires, et aussi quelles ont été les relations commerciales entre la Gaule et le Levant (2) puisque c'est dans le Levant qu'on va chercher les soieries.

En vain, à l'instigation des conciles, les rois wisigoths au sixième et au septième siècle ont persécuté les Juifs en Espagne et dans la Gaule Narbonnaise ; en vain les rois franks de la première race les ont livrés, sans qu'il leur fût permis de se plaindre, aux attaques, aux insultes et aux vexations de tout genre : le retour fréquent des mêmes troubles et des mêmes persécutions (3)

(1) Pour ce qui concerne les Juifs, nous suivons M. Bédarride qui a recherché, siècle par siècle, quelle était leur condition en France, en Italie et en Espagne.

(2) Nous prenons pour guides dans cette étude du commerce avec le Levant : de Guignes, *Mémoire sur le commerce des Français en Egypte et en Syrie, avant les croisades*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, tom. xxxvii. — Pardessus, *Introduction à la collection des lois maritimes*.

(3) Voir Bédarride, *Histoire des juifs*, ch. iii et iv. — Grégoire de Tours au livre v de son histoire des Franks fait le récit d'une de ces persécutions auxquelles les Juifs, sous le moindre prétexte, étaient exposés.



prouve que le peuple juif revit toujours. Il ne faut pas s'en étonner, car les Juifs avaient compris la puissance de l'argent comme levier social, et, avant tout, ils étaient banquiers et changeurs (1) : par là ils se rendaient nécessaires à tout le monde. En outre, ils trafiquaient de tout, et, pour assurer leurs succès, savaient admirablement utiliser et leurs connaissances variées et leur habitude des voyages et la nouveauté des produits merveilleux qu'ils apportaient de pays inconnus.

La protection qu'ils ont obtenue des Arabes accroît leur importance et réagit même sur les contrées d'Occident où le Coran ne règne pas. Les Juifs établis dans les Gaules voient arriver au huitième siècle un grand nombre de leurs coreligionnaires qui, venus à la suite des armées musulmanes dans le but de trafiquer du butin pillé, ne se retirent pas avec elles lorsque ces bandes ont été refoulées par Charles-Martel. Aussi, du temps de Charlemagne, les Juifs sont nombreux en France ; et, si leur état politique ne s'améliore pas (2), leur pros-

(1) *Trapezitæ*, dit le texte que nous avons emprunté à l'histoire du monastère de Saint-Florent de Saumur; de ce commerce d'or et d'argent est resté aux Juifs le nom méprisant d'usuriers. Sans vouloir, à coup sûr, faire l'apologie de l'usure, nous observerons qu'au moyen âge l'argent était pour les Juifs l'objet d'un véritable négoce, et prenait, comme toute marchandise exposée à de grands risques, une plus-value inévitable en raison même du peu de sécurité qu'on laissait aux Juifs : c'est ainsi qu'ils furent conduits à prêter à gros intérêts.

(2) Bédarride, ch. vi.



périté commerciale est très grande. Les relations que l'empereur frank cherche à établir avec les souverains orientaux deviennent aussi pour eux une occasion de prendre de l'importance à la cour d'Aix-la-Chapelle (1) : plusieurs missions sont confiées à des Juifs.

Au neuvième siècle, ils savent si bien gagner la faveur de Louis le Pieux (2), que l'archevêque de Lyon, Agobard, tente vainement de leur enlever la protection impériale et de susciter contre eux une persécution (3).

(1) La plus célèbre ambassade confiée par Charlemagne à des Juifs est celle qui fut remplie près du khalife Aroun-al-Raschid, par le Juif Isaac. Voir dom Bouquet, *Collection des historiens*, t. v, p. 53.

En dehors de ces missions, nous trouvons des anecdotes qui dépeignent encore mieux le degré d'intimité auquel les Juifs étaient parvenus auprès de Charlemagne. Telle est l'histoire de ce Juif qui est encouragé par l'empereur à jouer un tour à certain évêque; il se fait payer fort cher un rat enveloppé dans une étoffe de soie et présenté comme un animal très rare, rapporté d'Orient. Ces mots « qui terram repromissionis sæpius adire, et inde ad cismarinas provincias multa pretiosa et incognita solitus erat afferre » ne laissent aucun doute sur le rôle commercial des Juifs, et montrent bien que tout le commerce d'outre-mer était entre leurs mains. Dom. Bouquet, tom. v, p. 442. L'anecdote est racontée par le moine de Saint-Gall.

(2) Les Juifs semblent être à cette époque chargés de la perception des droits du domaine, car ils sont obligés de se présenter à la cour chaque année ou au moins tous les deux ans pour exercer leurs fonctions à la chambre du domaine impérial. Deping, p. 47.

(3) Les lettres d'Agobard sont dans le tome vi de la *Collection des historiens de France*, par dom Bouquet, p. 363.



Moins favorisés à la fin de ce siècle, ils retombent dans leur triste condition habituelle : ils sont maltraités au Nord (1) comme dans le Midi (2). Et cependant les quartiers qu'ils habitent dans les principales villes de la Gaule, quartiers qui conservent encore de nos jours le nom de *Juiveries* (3), sont le refuge de l'industrie et du commerce. De plus, les Juifs du Midi, en relations directes et fréquentes avec les Juifs d'Espagne, créent, à l'imitation de ceux-ci, des écoles (4) où la médecine, les sciences et les lettres sont cultivées et enseignées avec éclat : ils jouent un grand rôle dans la Gaule Narbonnaise, autrefois si prospère sous la domination des Romains (5) et sous celle des Goths (6). Et s'il faut attri-

(1) Exclusions du concile de Meaux, persécutions de l'évêque de Sens. Bédarride, p. 88 et 89.

(2) Mauvais traitements à Toulouse et spoliations à Narbonne. *Ibid.*, p. 89, 92.

(3) La *Juiverie*, à Lyon, était au pied de la colline de Fourvières, et la synagogue était à mi-coteau. Les négociants juifs étaient nombreux dans cette ville si importante par sa position sur le Rhône et la Saône : ils tenaient le commerce des vins et de la boucherie.

(4) Les écoles de Narbonne, Béziers et Lunel étaient célèbres au dixième siècle, et préludaient à l'illustration qu'aura Montpellier à l'époque des croisades.

(5) On se rappelle les chants entonnés en l'honneur de Narbonne par Ausone et Sidoine Apollinaire.

(6) M. Célestin Port, dans un très remarquable mémoire sur le commerce maritime de Narbonne, cite les preuves de la prospérité que conserva Narbonne sous la domination des Goths, et rappelle qu'à cette époque il y avait dans la Septimanie, « une » population de Juifs, de Syriens et de Grecs, négociants attirés



buer la renaissance de l'agriculture dans le Languedoc à l'immigration des chrétiens d'Espagne qui, fuyant le joug des Sarrazins et attirés par de larges privilèges que leur accordent les Carlovingiens (1) viennent s'établir comme colons dans la Septimanie ; si le contact de la civilisation arabe a eu une grande influence sur les mœurs et la littérature de l'Aquitaine, du Languedoc et de la Provence (2), il faut laisser aux négociants juifs

» sans doute et fixés dans la province par les nécessités de leur  
» commerce. » *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*, p. 15.

(1) Il y a plusieurs capitulaires de Charlemagne et de Louis le Pieux, relatifs aux privilèges et aux donations, qui servent à attirer en France les Espagnols. Le dépôt exigé d'un de ces capitulaires dans les villes de Narbonne, Carcassonne, Roscilion, Empuriis, Barcelonne, Gerunda, Biterris, semble indiquer ces villes comme les centres de la colonisation. Baluze, *Capitul.*, tom. 1, p. 570.

(2) « Les manières et le costume des Méridionaux qui vinrent  
» en grand nombre à la suite de Constance, fille du comte de  
» Toulouse et seconde femme de Robert, scandalisèrent étrangement la petite cour monacale et dévote de Paris.... Les  
» hommes austères du clergé français sentaient, sous l'élégance  
» moderne des Aquitains, poindre des idées et des habitudes  
» nouvelles qui les effarouchaient singulièrement. Le commerce  
» des villes maritimes avec les Maures d'Espagne, alors le peuple  
» le plus éclairé de l'Occident, exerçait une sensible influence  
» sur la Provence, la Septimanie et l'Aquitaine ; les mœurs des  
» seigneurs et des chevaliers se polissaient ; l'aisance et les lumières reparaissaient dans les cités ; le contact des Arabes inspirait une sorte d'émulation à la civilisation gallo-romaine du  
» Midi, et l'esprit et les formes de cette société renaissante inquiétaient le clergé par leur caractère étrange et profane. »  
Henri Martin, *Histoire de France*, tom. III p. 36.



l'honneur d'avoir maintenu dans ces contrées la richesse par leur industrie et leur commerce, et aux savants juifs la gloire d'avoir fait connaître à la France du moyen âge Aristote et Platon (1), d'avoir stimulé l'étude des lettres dans les écoles des chrétiens, et préparé le grand mouvement philosophique du douzième siècle.

Cette influence littéraire des Juifs ne s'étendit pas au nord de la Loire. Au dehors de la Septimanie ils ne trouvèrent plus les mêmes protections, et au onzième siècle lorsque les nouvelles de la profanation du Saint-Sépulcre soulevèrent l'indignation de l'Europe chrétienne, et que le massacre des Juifs (2) précéda le grand mouvement des croisades, aucun seigneur ne leur offrit la protection qu'ils trouvèrent auprès des comtes de Narbonne, de Toulouse, de Béziers et de Montpellier. Dans le domaine seigneurial, en effet, le Juif était considéré comme un objet de rapport; il avait la faculté de faire le commerce parce que le produit de ce commerce revenait en partie au maître du domaine. On recherchait les Juifs, « on se les vendait, on se les donnait; quelquefois les seigneurs se les volaient les uns aux autres et ne permettaient plus aux Juifs qui se trouvaient sur

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, tom. iv, p. 3.

(2) Voir pour le massacre des Juifs à Orléans, en l'an 1009, le récit de Glaber, moine de Cluny, hist. lib. iii, apud Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, tom. iv, p. 31.



leurs terres de retourner sur celles de leurs maîtres. Il en résultait des guerres entre les seigneurs et lorsque l'un d'eux avait reconquis son Juif, il mettait tout son talent à le dépouiller (1).... » Ces faits néanmoins prouvent que dans le nord de la Gaule comme au midi, les Juifs étaient les seuls commerçants, et que leur solidarité avec leurs coreligionnaires de tous pays leur assurait des ressources inépuisables pour le commerce. Grâce à eux, l'importation des soieries, du sixième (2) au douzième siècle, n'eut pour ainsi dire pas d'interruption, en même temps que les pèlerinages en Orient se multiplièrent et habituèrent à l'usage de ces étoffes précieuses. Grégoire de Tours parle des Syriens établis en France (3), des voyages et des pèlerinages des Français en Orient (4), des relations qui existèrent entre les

(1) Bédarride, *Histoire des Juifs*, p. 403.

(2) Saint-Cloud et Saint-Eloi avaient des habits de soie, *holosericas vestes*... Voir, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sect. 1, p. 136, et *vita S. Elizii... a Audoeno conscripta*, lib. 1, cap. xii.

(3) Mention d'un négociant syrien nommé Euphron, établi à Bordeaux, *Hist. franc.* lib. vii. Mention des Syriens à Orléans *ibid.*, lib. viii. Un marchand syrien nommé Eusèbe parvient à prix d'argent, à se faire nommer évêque de Paris, *ibid.*, liv. x.

(4) La reine Radegonde envoie des clercs en Orient pour chercher des reliques, *ibid.*, lib. ix. Un évêque, arrivant d'outre-mer à Tours annonce la reine d'Antioche, *ibid.*, lib. x. — « A la faveur » de notre commerce, observe de Guignes, les pèlerinages se multiplièrent insensiblement et contribuèrent à leur tour à augmenter notre commerce; l'un et l'autre se prêtant un secours mutuel furent le premier principe des croisades. La ruine dont



Mérovingiens et les empereurs grecs (1). « Marseille était le principal intermédiaire de ce commerce ; les étrangers y étaient attirés par la bonté de son port, par la sécurité qu'une police sévère y entretenait, par l'aménité des mœurs et la probité de ses habitants. Arles et Narbonne, qui devaient leur fondation et leur prospérité aux Romains, partageaient avec Marseille le commerce de la Méditerranée (2). »

Après que les Arabes eurent conquis l'Asie occidentale et l'Égypte, ils laissèrent aux Franks le droit de trafiquer dans le port d'Alexandrie, fermé cependant aux négociants grecs. Saint Arculf, faisant le pèlerinage de Jérusalem au septième siècle, visite Alexandrie et dit que des commerçants de toutes les parties du monde s'y donnent rendez-vous (3). Les relations amicales

« notre commerce se trouva menacé, les obstacles qui se présen-  
 » tèrent à ceux qui entreprenaient les pèlerinages servirent à  
 » exciter et à faire entreprendre les croisades qui n'auraient pas  
 » eu lieu si la liberté du commerce et des pèlerinages eut sub-  
 » sisté. » *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*,  
 t. xxxvii, p. 475.

(1) Relations entre Chilpéric et l'empereur Tibère, *Hist. des Franks*, liv. vi.

(2) Pardessus, *Introduction à la collection des lois maritimes*, p. 62.

(3) *Adamnan. de Locis sanctis*, apud d'Achery et Mabillon, *Acta Sanct. ord. S. Bened.*, sæc. iii, part. ii, p. 517. Saint Arculf fait allusion aussi à la foire qu'on tenait à Jérusalem, le 15 septembre, et dont nous avons précédemment parlé.



entre les Abassides et les Carlovingiens (1), relations basées sur la nécessité pour les khalifes de trouver une alliance à opposer à l'alliance des Grecs avec les Omayyades de Cordoue, favorisèrent les pèlerinages et en même temps le commerce (2). D'autre part, la conquête de l'Italie septentrionale mit les Franks en contact avec le peuple qui avait conservé toutes les traditions de la civilisation romaine et qui avait continuellement reçu, par l'entremise du commerce grec, les riches tissus nécessaires à son luxe. Aussi le neuvième siècle fut-il une époque de véritable prospérité pour le commerce des soieries. Charlemagne, qui a voulu conserver dans ses vêtements la plus grande simplicité (3), engage vainement ceux qui l'entourent à ne porter que des

(1) Pépin reçut des ambassades venues de l'empire arabe.

Les échanges de présents entre Charlemagne et Aroun-al-Raschid sont bien connus : le but de l'empereur frank était, suivant Eginhard, de venir en aide aux chrétiens et d'améliorer leur sort dans les contrées soumises aux Arabes, en Afrique comme en Asie. Dom Bouquet, tom. v, p. 99.

(2) Parmi les pèlerins, les uns venaient uniquement dans un but commercial, les autres par dévotion « alii causa negotiatio- » nis tracti, alii causa devotionis et peregrinationis. » Jac. Vit.

(3) « Vestitu patrio, id est, francisco utebatur : ad corpus ca- » misia lanea et feminalibus lineis induebatur; deinde tunica quæ » limbo serico ambiabatur, et tibialibus; tunc fasciolis crura et » pedes calceamentis constringebat; et ex pellibus lutrinis thorace » consecto humeros ac pectus hieme muniebat..... peregrina » vero indumenta quamvis pulcherrima respuebat. » Eginh. *vita Karoli magni*, apud Dom Bouquet, tom. v, p. 98. — Le moine de Saint-Gall en dit tout autant, *ibid.*, p. 121.



habits de laine ou de lin (1) : l'usage des soieries se développe en raison de la facilité qu'ont les négociants juifs (2) de se les procurer ; le moine de Saint-Gall se plaint de ce que le clergé lui-même s'abandonne à ce luxe, et la description qu'il nous fait (3) de certain évêque

(1) Après avoir raconté cet épisode bien connu, et que nous sommes nous-même conduit à reproduire plus loin, de la chasse après laquelle Charlemagne montra sa pelisse, *pellicium*, intacte aux officiers qui avaient chassé avec lui et qui avaient eu leurs riches habits de soie tout déchirés, afin de leur faire honte et de les engager à prendre des vêtements plus modestes et plus durables, le moine de Saint-Gall ajoute : « Quod exemplum religiosissimus » Pater vester non semel sed per totam vitam suam ita imitatus » est, ut nullus qui ejus agnitione et doctrina dignus videbatur, » aliquid in exercitu contra hostem nisi tantum arma militiæ et » lanea vestimenta cum lineis portare præsumeret. Quod si quis- » quam inferiorum, disciplinæ illius ignarus de serico, auro vel » argento, circa se habens, eum incurrisset, his verbis incre- » patus. ... etc. » Apud dom Bouquet, tom. v, p. 433.

(2) A toutes les preuves de la part que prenaient les Juifs au commerce de la Méditerranée, nous ajouterons celle-ci : c'est une phrase du moine de Saint-Gall qui semble indiquer que tout navire marchand abordant dans le midi de la Gaule était frété ou par des Juifs ou par des Arabes d'Afrique ou par des Bretons : « Cumque visis navibus alii Judæos, alii vero Africanos, alii » Britannos mercatores esse dicerent, sapientissimus Carolus ex » structione navium vel agilitate non mercatores sed hostes esse » deprehendens dixit..... » Il s'agissait de pirates qui arrivaient dans un port où Charlemagne se trouvait accidentellement et incognito. Dom Bouquet, tom. v, p. 430.

(3) « Talibus ergo missis (les envoyés de Charlemagne) ad fir. em » perductis, ingrediuntur in aulam variis tapetibus et omnis ge- » neris ornatam palliis ; ubi opipare illud convivium auro vel ar- » gento seu gemmeis vasis immissum fastidio vel nausea labo- » rantes in sui desiderium posset allicere. Sedebat autem ipse



de son temps rappelle les habitudes des riches Romains des premiers siècles. Au reste, l'empereur, tout en cherchant à propager, sans doute dans le but de favoriser l'industrie nationale, l'usage du drap et de la toile, amasse dans son vestiaire (1) de riches vêtements et des étoffes de soie dont il se servait pour faire des présents aux églises de toute la chrétienté comme aux rois ses voisins (2) : ce trait ne pouvait manquer au milieu de la représentation si complète de l'empire romain à laquelle visait Charlemagne. Aux huitième et neuvième siècles nous retrouvons les soieries employées aux mêmes usages que précédemment. Les chroniques

» in mollissimis plumis, pretiosissimo serico vestitus, imperatoria  
 » purpura indutus, ita ut nihil illi nisi sceptrum et nomen regium  
 » deesset... » dom Bouquet, tome v, p. 443.

(1) « In camera atque vestiario ejus, » dit Eginhard. *Ibid.*, p. 403. — Nous lisons dans les chroniques de Saint-Denis que Louis le Débonnaire, afin de pouvoir distribuer ses trésors « vout  
 » que touz si jouel et son meuble, en quelque chose que ce fust,  
 » fussent escrit, fust en or, fust en coronas, ou en pierres, ou en  
 » armes, en livres, en vaissiaux, en dras de soie ou en ornements  
 » d'église. » Dom Bouquet, t. vi, p. 468.

(2) Voir à l'appendice la lettre que Charlemagne écrivait en 799 à Offa, roi de Mercie : il promet aide et protection aux marchands et aux pèlerins qui viendraient de Mercie, et envoie quelques présents à Offa et aux églises de son royaume : ce détail est très intéressant comme peinture de mœurs de l'époque. (Lettre D).

On trouve dans la chronique de Tours l'énumération d'un grand nombre d'églises auxquelles Charlemagne envoya de l'or, de l'argent et des étoffes de soie : « omnes auro et argento ditavit, vestimentis  
 » sericis exornavit. » Martenne et Durand, *Veterum script. et monum. ampl. collectio*, tom. v, col. 964.



du temps, les vies des saints évêques, les chansons de geste et les romans parlent des riches étoffes de soie qui servent de linceuls pour les hommes célèbres (1); de celles qui couvrent les tombeaux ou les reliques des saints (2), ou encore qui sont déposées comme offrandes sur les autels (3). Malgré cette libéralité des fidèles, il ne faudrait pas croire cependant que le trésor de toutes les églises, au neuvième siècle, contenait quelque soierie; le polyptique de l'abbé Irminon ne cite aucun riche ornement en soie dans les églises de l'abbaye; et le polyptique du monastère de Saint-Remy mentionne seulement deux églises qui ont chacune un voile de soie pour le calice, *coopertorium sericum unum* (4).

Nous avons été surpris de ne pas trouver mentionné l'envoi de quelques riches tissus de soie grecs au moment où les relations furent actives et amicales entre la cour de Byzance et la cour d'Aix-la-Chapelle. Les chroniqueurs (5) en effet n'ont pas oublié les tentes en coton si merveilleuses de grandeur et de coloris, et les

(1) M. Francisque Michel cite de nombreux passages où cet usage est mentionné. *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, tom. 1, p. 422.

(2) *Ibid.*, p. 437.

(3) *Ibid.*, p. 473.—Il était même d'usage en Angleterre et en Aquitaine, observe M. Francisque Michel, p. 484, que les rois, après leur couronnement, fissent présent de leur manteau à l'église.

(4) *Polyptichum Sancti Remegii*, p. 78 et 87.

(5) « Munera autem hujusmodi sunt quæ legati imperatori detulerunt, papilionem et tentoria atrii byssina vario colore, si-



pailles en soie, riches et nombreux qu'Aroun-al-Raschid et son vizir envoyèrent, l'an 807, avec des parfums et avec la fameuse horloge si souvent citée depuis. Nous ne concluons pas du silence gardé sur les Grecs que le marché byzantin avait déjà perdu son importance; mais nous ferons remarquer la concordance de tous les renseignements pour placer entre les mains des Arabes le monopole du commerce et de la fabrication des soieries durant le moyen âge.

Théodulphe attribue une origine arabe aux (1) riches

» mul cum funibus pari ordine distinctis; pallia serica multa et  
 » pretiosa, balsamum et odores atque unguenta. » *Adonis chron.*  
 apud dom Bouquet, tom. v, p. 32.

On lit ailleurs : « Tentoria atrii vario colore facta miræ mag-  
 » nitudinis; erant enim omnia byssina tam tentoria quam et funes  
 » eorum diversis tincta coloribus. Fuerunt præterea munera  
 » præfati regis pallia serica multa et pretiosa, et odores, atque  
 » unguenta et balsamum, unum et horologium ex aurichalcho  
 » arte mechanica mirifice compositum. » *Annales Francorum.*  
*Ibid.*, p. 56.

(1) Alter ait : mihi sunt vario fucata colore.

Pallia quæ misit, ut puto, forvus arabs.

*Parænesis ad iudices*, vers. 211. Apud Sirmondi opuscula,  
 Paris., 1675, in-8°, tom. II.

Un peu plus loin, parlant des vanités des biens de ce monde et du luxe qu'on étale, l'évêque d'Orléans dit, vers. 317 et suiv. :

Ipse licet sedeas gemmis ornatus et ostro,  
 Post carnis putridus tempora pulvis eris.  
 Corpus enim fulvo quod nunc accingitur auro,  
 Serica quod vario palla colore tegit,  
 Squalenti squalens olidum gelidumque putenti,  
 Pro dolor! intectum veste premetur humo



étoffes façonnées qui arrivaient de son temps dans la Gaule Narbonnaise ; et son témoignage est bien précieux, car le manuscrit connu sous le nom de manuscrit de Théodulphe (1) est un des monuments les plus importants de l'histoire de la soie au moyen âge. Combien nous nous félicitons de ce que la nécessité de préserver les feuilles d'or dont on couvrait les lettres des manuscrits, ait fait conserver l'habitude d'intercaler des étoffes entre les feuillets écrits, habitude sans doute fort ancienne.

« Les tissus fixés à chaque page (le manuscrit est formé de feuillets de vélin blanc et de vélin pourpre) au moyen d'un fil de couture, avaient sans doute été choisis par Théodulphe lui-même parmi les plus beaux et les plus moelleux de l'époque où il vivait. Les uns étaient des crêpes de Chine avec des bordures de cachemire broché ou espouliné par crochetage à la méthode indienne ou persane ; les autres des tissus unis et même façonnés de divers genres, de diverses couleurs et de diverses matières, telles que la soie, le coton, le lin, le poil de chèvre et le duvet de chameau de la plus

(1) « Ce manuscrit paléographique, conservé dans le trésor de la cathédrale du Puy, est une bible manuscrite enrichie de pièces de poésie et de savantes dissertations sur les Ecritures saintes, composées et très-probablement écrites de la main même de Théodulphe, » *Notice par M. Ph. Hedde, insérée dans les annales de la Société d'Agriculture, sciences, arts, et commerce du Puy* année 1837-1838.



grande finesse ; ces matières si souples qui entrent encore aujourd'hui dans la confection des schals de Cachemire (1). »

L'analyse qu'a donnée M. Hedde (2) de chacun de ces tissus ne permet pas de douter que dans cette collection figurent les étoffes toutes de soie, *holoserica*, les étoffes transparentes, gazes ou crêpes de Chine, les étoffes mélangées, chaîne en soie et trame en poil de chèvres, *subserica*, dont nous avons précédemment parlé (3). Quant à l'origine des étoffes, il est impossible de la regarder comme uniforme ; les unes nous paraissent chinoises (4), les autres arabes (5), autant qu'on

(1) *Notice de M. Ph. Hedde*, p. 192. Cette intéressante notice fait remonter aux dernières années du règne de Charlemagne, le manuscrit écrit en lettres d'or et d'argent, et offert par Théodulphe, en accomplissement d'un vœu, à Notre-Dame-du-Puy-en-Velay. Il a été restauré et recouvert d'une seconde enveloppe en velours, au seizième siècle, sous François I<sup>er</sup>.

(2) *Annales de la Société d'Agriculture, sciences, arts, et commerce du Puy*, 1836, p. 147 et suiv.

(3) Premier volume, p. 133 et 208.

(4) Le tissu n° 5, qui est un foulard de couleur amarante formé d'une chaîne crue avec une trame cuite ; le tissu n° 11 qui est un crêpe de Chine de couleur marron, fait avec des soies très-tordues et qui présente ce caractère particulier d'avoir été décreusé et teint après le tissage ; le n° 12 qui est le même tissu mais cru, c'est-à-dire non décreusé et non teint, ayant la couleur blanche naturelle de la soie ; enfin le n° 16 qui est une étoffe façonnée faite sur un métier à la tire, ayant pour fond un foulard, et présentant une bordure dont le dessin est obtenu par du lancé lié à l'envers en sergé, tels sont les tissus qui nous semblent chinois.

(5) Le n° 1, espèce de toile de coton nankin, rappelle ce coton



peut formuler une opinion en se guidant sur la manière dont le tissu est confectionné et sur le genre du dessin : nous en avons signalé quelques-uns comme étant des spécimens de fabrication gréco-syrienne (1). En France, le principal entrepôt de ces tissus d'outre-mer est, au neuvième siècle, la ville de Narbonne. La réunion des Arabes et des Juifs, et la sécurité dont ces derniers y jouirent (2), telles sont les causes de la grande prospérité à laquelle cette cité est parvenue par son com-

jaune du Mawaralnahar dont parle Edrisi. Les n<sup>os</sup> 2 et 4 dont la chaîne est en soie grège tordue et dont la trame est en poil de chèvre ou de chameau ; les n<sup>os</sup> 13 et 14 qui sont des crêpes de Chine imitant grossièrement avec des chaînes et trames teintées avant le tissage les étoffes similaires chinoises n<sup>os</sup> 11 et 12 ; la méthode du spoulinage employée pour les dessins des bordures dans les n<sup>os</sup> 13, 14, 15, enfin, les dessins de ces bordures représentant ici des olives allongées, là des mouches contresemplées que sépare une ligne ondulée : voilà ce qui pour nous est arabe.

(1) Le n<sup>o</sup> 3, tissu de couleur verte dont la chaîne est en soie et la trame en poils très fins qui pourraient bien être des poils de chèvres angora ; le n<sup>o</sup> 4 qui est une étoffe grossière de couleur de cuir claire, espèce de canevas fait avec des gros fils de soie très tordus ; le n<sup>o</sup> 17 qui est un velours coupé de couleur pourpre : tels sont les échantillons que nous attribuerions à l'industrie grecque. Mais on comprend avec quelle hésitation nous hasardons cette opinion.

(2) « Charlemagne divisa la seigneurie de Narbonne en trois » parties bien distinctes : l'une destinée à Aymeric dont il récom- » pensait le courage ; l'autre à l'archevêque Daniel ; la troisième » enfin, fait bien remarquable, aux Juifs. Un quartier spécial bâti » tout exprès pour eux devint leur séjour. » *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*, par M. Célestin Port, p. 468



merce maritime ; elle éclipse la ville d'Arles, reléguée désormais au second rang (1).

Ce n'est pas que Marseille et Arles perdent le rôle important qu'elles avaient eu jusqu'alors dans le commerce de la Méditerranée ; mais elles souffrent plus que Narbonne des invasions des Sarrazins, des dévastations des Normands et des désordres que fait naître l'établissement de la féodalité. Il y avait d'ailleurs une raison puissante pour le maintien d'une grande activité commerciale à Marseille et à Arles : c'est que le Rhône et la Saône étaient la seule route pour aller de la Méditerranée au nord de la France et en Allemagne. La Loire et la Seine d'une part, la Moselle et le Rhin d'autre part, complétaient le réseau de cette navigation intérieure, et à une époque où les communications par terre étaient périlleuses et très difficiles, les voies fluviales acquéraient une importance considérable (2).

(1) Urbs Arelas, aliis quæ pluribus urbibus exstat  
Prima, gradu tamen est, Narbo, secunda tibi.

Theodulphi, *Parænesis ad iudices*, vers. 147.

(2) Aussi le droit de *franche nef*, c'est-à-dire de libre navigation, était-il très recherché et on le trouve souvent mentionné dans les chartres parmi les privilèges que les rois ou les seigneurs accordaient aux monastères. Il est à remarquer en effet que les monastères faisaient le commerce du blé, du vin, des tissus, en un mot de tout ce que leur domaine produisait en excédant des besoins de la consommation intérieure. La règle de Saint-Benoît insiste pour que la plus grande bonne foi préside aux transactions des moines : « Si quid vero ex operibus artificium venundandum » est, videant ipsi per quorum manus transigenda sunt, ne ali-



De Marseille, les marchands se dirigeaient par Avignon, Vienne et Lyon (1), vers Orléans, Paris, Verdun (2): de Narbonne ils se répandaient dans la Septimanie et l'Aquitaine (3), jusqu'à Bordeaux, mais entre ces deux routes quelles différences! Dans le midi, où le vrai régime féodal ne règne pas, les rapports des villes et des châteaux, et les rapports des bourgeois avec les seigneurs subissent l'influence d'une civilisation née du mélange des civilisations romaine, gothique et arabe; dans le nord, c'est la barbarie germanique qui prédomine. « Le patricien, bourgeois du midi,

» quam fraudem præsumant inferre. » *Regula S. Benedicti*, cap. LVII, ed. in-42, 1610, p. 63.

(1) « M. Paullin de Lumina rapporte à l'an 813 et aux années » suivantes, que les Lyonnais unis aux Marseillais et à ceux » d'Avignon, avaient coutume d'aller deux fois l'année à Alexan- » drie d'où ils rapportaient les épiceries de l'Inde et les parfums » d'Arabie. Ces marchandises parvenaient par le Rhône et ensuite » remontaient par la Saône, d'où on les déchargeait pour les em- » barquer sur la Moselle qui les distribuait par le Rhin, le Mein, » et le Necker, jusqu'aux extrémités de l'Allemagne. Ce fait im- » portant, duquel il résulte que nous fournissions en partie l'Al- » lemagne des épiceries de l'Inde, méritait que l'auteur indiquât les » sources dans lesquelles il l'a puisé : » De Guignes, *Mémoires de l'Académie*, etc., tom. xxxvii, p. 485.

(2) Verdun était un lieu d'un grand commerce; le principal trafic, il nous en coûte de le dire, était celui des esclaves que les Juifs y achetaient pour les conduire ensuite dans les Etats mahométans. Une manufacture d'eunuques y avait été établie pour le service des harems.

(3) Voir pour le luxe des Aquitains au onzième siècle Gaufred : *Vosiensis chronic.*, *Recueil des historiens*, tom. xii, p. 450.



héritier direct des anciens curiales et *honorés* (*honorati* de la Gaule romaine), allié à l'élément mercantile et populaire, tend à conserver et à reconquérir l'élection de ses magistrats et d'autres garanties contre le despotisme des suzerains. Dans le nord et le centre, le régime municipal ébranlé, disloqué par l'établissement des Francs, a été submergé presque généralement par la féodalité (1). » Dans le midi, on chante, on s'assemble pour des fêtes, on aime la parure, on vit au dehors; dans le nord, les provinces s'isolent, se hérissent de donjons et sont le théâtre des plus tristes violences (2).

On s'étonne, quand on essaye d'étudier les conditions faites au commerce au moyen âge, qu'il ait pu subsister au milieu des entraves qu'on lui suscitait. Les exactions, auxquelles Charlemagne et Louis le Pieux (3)

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, tome III, p. 45.

(2) Guillaume de Tyr, *Gesta Dei per Francos*, p. 634, fait le plus odieux tableau des mœurs des seigneurs féodaux au onzième siècle : fraudes, violences, attentats contre les personnes, pillage des églises, crimes de toute sorte, etc.

(3) Les capitulaires où il est question des impôts, *teloneis*, sont très-nombreux; en voici deux comme exemple, l'un de Charlemagne, daté de 805 : « De teloneis placet nobis ut antiqua et justa » telonea a negotiatoribus exigantur, tunc de pontibus, quumque » et de navigiis, seu mercatis. Nova vero sive injusta, ubi vel » funes tenduntur, vel cum navibus sub pontibus transitur, seu » his similibus in quibus nullum adjutorium iterantibus præ- » tatur, ut non exigantur. Baluz, *Capitul.*, tom. I, p. 432; — l'autre de Louis le Pieux, daté de l'an 820 : « Volumus firmiter » omnibus in imperio nostro nobis a Deo commissis notum fieri



avaient essayé d'imposer des limites, se multiplièrent, à mesure que le pouvoir royal s'affaiblissait, avec une fertilité d'invention très remarquable. Pas un coin de terre, pas une chose, pas une personne qui ne fût devenu fief et ne payât une redevance. Le fisc impérial s'imposait une seule fois, et après avoir saisi le marchand, lui assurait une certaine liberté d'action; sous le régime féodal, chaque seigneur a son fisc particulier, et le marchand n'échappe à l'un que pour être repris immédiatement après. Le chemin, la rivière même, est la propriété du riverain; la marchandise, quand même elle ne fait que passer, doit acquitter de nouveaux droits dès que le propriétaire change. « C'étaient des péages innombrables sur les routes, dans les carrefours, dans les villes, sur les ponts, sous les ponts, dans les ports, sur les rives des fleuves, péages variables selon le caprice des comtes et des grands propriétaires qui cherchaient à les multiplier sans cesse pour accroître leurs revenus. Le possesseur de la terre que traversait le chemin, celui qui avait construit ou réparé une partie de la route, s'autorisait de ses avances pour exiger à

» ut nullus teloneum exigat, nisi in mercatibus ubi communia  
 » emuntur ac venundantur: neque in pontibus, nisi ubi antiquitus  
 » telonea exigebantur, neque in ripis aquarum ubi tantum naves  
 » solent aliquibus noctibus manere, neque in sylvis, neque in  
 » stratis, neque in campis, neque subtus pontem transeuntibus,  
 » nec alicubi nisi tantum ubi aliquid emitur aut venditur. » *Ibid.*  
 p. 621.



perpétuité une contribution des voyageurs; plusieurs n'avaient pas d'autre droit que celui de la force : ils tendaient une corde pour barrer le chemin (1). »

Arrivée sur le marché, la marchandise avait encore à acquitter un droit d'étalage, un droit de vente, redevances qui faisaient du marché une source abondante de revenus (2), mais qui surchargeaient le prix de la marchandise et la rendaient, surtout quand il s'agissait de soieries, inaccessible à la consommation.

Aussi plus on s'éloigne du midi de la France, en pénétrant dans les provinces où le régime féodal s'est établi, plus on voit le commerce des soieries s'annihiler (3). Si le marchand juif, qui va de ville en ville

(1) Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, tom. 1, p. 154.

(2) « Aussi ce genre de propriété était-il très-recherché. On vendait, on léguait par testament, on partageait dans un héritage des marchés; on s'en disputait avec acharnement la possession, et l'église y attachait assez d'importance pour menacer de ses foudres ceux qui empiétaient sur les privilèges commerciaux. » *Ibid.*, p. 164.

Le droit de tenir un marché est une faveur recherchée et qu'on trouve mentionnée dans un grand nombre de chartes octroyées à des églises, des abbayes ou des villes.

(3) « Les variations perpétuelles du système monétaire appauvri- saient le peuple sans enrichir le fisc pour longtemps; le commerce intérieur dédaigné, lorsqu'il n'était pas pillé, par des seigneurs sans cesse occupés de leurs guerres intestines, devenu impossible à un peuple asservi, sans émulation parce qu'il était sans espoir, sans courage parce qu'il était sans ressource, était la proie des aventuriers et des Juifs, et, partageant presque la haine qu'inspiraient ces hommes avides, il était confondu avec les monopoles



avec ses provisions de toute espèce, porte avec lui des étoffes d'outre-mer, il est obligé de les offrir au seigneur du domaine pour obtenir indulgence et protection; heureux si celui-ci ne le dépouille pas violemment de tout ce qu'il possède. Evidemment les riches étoffes font partie des objets dont le luxe d'un très-petit nombre ne sait pas se refuser la jouissance, mais on ne peut pas dire que l'on en fait en réalité commerce.

Au onzième siècle seulement, il y aura un mouvement favorable à l'usage de la soie (1); il sera le résultat de relations plus actives entre le nord de la France et le Levant. Les craintes qu'avait excitées l'an 1000 et les récits des malheurs des chrétiens en Syrie ont éveillé un enthousiasme religieux irrésistible. On voit de toutes parts les pèlerins se précipiter vers l'Asie; et parmi eux la Normandie compte un grand

» et les moyens illégitimes d'acquérir de l'argent. » Pardessus, *Introduction à la collection des lois maritimes*, p. 76.

(1) De même que le moine de Saint-Gall nous a parlé du luxe des évêques du neuvième siècle, Pierre Damien nous dit quelle vogue avaient les pailles aux couleurs variées et les pelleteries étrangères auprès des riches évêques du onzième siècle : « Regalis itaque purpura, quia unicolor est, vilipenditur; pallia vero » diversis fucata nitoribus ad sublimis lectuli deputantur ornatum. » Et cum domestici murices nostris aspectibus sordeant, transmarinorum pelles, quia magno pretio coemuntur, oblectant. » Ovium itaque simul et agnorum despiciuntur exuviae. Ermelini, » gebellini, martores exquiruntur et vulpes. » Petri Damiani *opuscula*, XXI, p. 240, in-f° 1665. — A chacune des deux époques, les évêques ne faisaient qu'imiter les mœurs des autres seigneurs.



nombre de ses nouveaux conquérants. Bientôt les navires de la Méditerranée vont faire voile pour la Manche; le commerce du nord rivalisera avec celui du midi et Rouen avec Montpellier.

Il était réservé à ces hommes du nord (1), à ces pirates dont les invasions avaient le plus épuisé la France, de donner le signal de cette renaissance. Ce sont les ducs de Normandie qui montrent aux seigneurs féodaux l'exemple de la justice respectée, du commerce protégé, de la gloire cherchée dans des expéditions lointaines (2). Célèbres par leur courage, ils se rendent également illustres par leur manière de gouverner leurs Etats et par leurs libéralités. Ils envoient des dons abondants aux églises dans presque toute la chrétienté; et chaque année, du fond de la Syrie, du mont Sina, des moines viennent à Rouen pour recueillir les aumônes en or et en argent destinées à l'Orient (3),

(1) *Nort*, *aquilo*, *mint*, *populus*, dit Glaber, cherchant l'origine du nom normand. Apud Duchesne, *histor. franc. scriptores*, t. iv, p. 8.

(2) En 1032, Robert le Magnifique part comme pèlerin.

(3) « Cum igitur prædicti duces ultra ceteros viguerint militiæ » armis, tunc perinde præ ceteris gratia communis pacis ac virtute liberalitatis..... dona amplissima sacris ecclesiis pene in » toto orbe mittebant; ita ut etiam ab Oriente, scilicet monte » denominatissimo Sina, per singulos annos monachi Rotomagum » venientes, qui a prædictis principibus plurima redeuntes auri et » argenti suis deferrent xenia. » Apud Duchesne, *histor. franc. scriptores*, t. iv, p. 9.

Voir aussi Ordéric Vital, *hist. eccles.*, lib. viii, *Recueil des historiens*, tom. xii.



Sous Guillaume le Conquérant, le commerce est si bien protégé qu'on peut voyager en Normandie avec sa ceinture pleine d'or sans crainte d'aucune vexation (1).

Une observation nous frappe, quand nous lisons l'histoire des Normands, c'est l'analogie qui existe entre eux et les Arabes. Les uns et les autres, au moment où ils se répandent au dehors, se font les champions d'une religion ; les Arabes veulent conquérir le monde à l'islam, les Normands combattent au nom du catholicisme tous les ennemis de la papauté. L'un et l'autre peuple s'élancent vers la Méditerranée ; lorsqu'ils sont arrivés à cet âge, car les peuples comme les individus ont leurs âges, où la force de la jeunesse a besoin d'agir, il leur faut à tous deux des expéditions aventureuses et lointaines. Après la conquête, on rencontre chez les Normands, de même que chez les Arabes, une grande facilité de se façonner aux mœurs des vaincus ; ils ont la civilisation brutale, s'il nous est permis de réunir ces deux termes pour exprimer un état mixte entre la barbarie et la civilisation raffinée ; l'intelligence demeure fermée à certaines notions morales, l'âme reste insensible pour certains arts, mais les habitudes se modifient au contact des mœurs plus polies, et trouvent dans le luxe et les jouissances de la vie ma-

(1) *Chronique saxonne*, apud Dom Bouquet, t. XIII, p. 54.



térielle une séduction irrésistible. Dans nos recherches sur la soie, quelque ingrate que paraisse notre tâche aux yeux du philosophe, nous avouons que nous demandons à la civilisation uniquement quelle a été son influence chez chaque peuple sur l'usage et le commerce des riches tissus. Et nous suivons avec plaisir les Normands en Espagne, en Provence, en Italie, en Sicile et dans la Grèce, parce que peu à peu ils prennent goût aux soieries, et qu'après se les être procurées par le pillage des villes commerçantes du littoral méditerranéen, ils en font commerce; qu'ils deviendront même des fabricants au douzième siècle.

Nous ne rappellerons donc pas ici leurs expéditions dans la Méditerranée, où les Sarrazins aussi bien que les Grecs apprirent à connaître leur valeur; « les Normands, observe M. de Fréville, étaient de rudes pèlerins et ne se faisaient pas faute, chemin faisant, de distribuer quelques bons coups d'épée. A ce titre, ils étaient renommés partout, mais particulièrement en Espagne, en Italie et en Sicile (1). » De ces excursions, ils revenaient avec des usages nouveaux, ils rapportaient de riches étoffes (2), et ainsi au onzième siècle,

(1) De Fréville, *Mémoire sur le commerce de Rouen*, t. 1, p. 93.

(2) « En 1077, un certain Guillaume Pantol faisait preuve » d'une générosité princière en donnant à l'abbaye de Saint-Evrault » quatre pièces des plus précieuses étoffes de soie brochées d'or » qu'il eût rapportées de la Pouille. On en fit quatre chapes de



dans le nord de la France, réapparaissait la consommation des soieries. Cette consommation s'accroît nécessairement dans tout l'Occident à mesure que les pèlerinages se multiplient; car on ne va pas en Orient sans rapporter quelques pailes précieux, les uns pour en faire commerce, les autres, que la dévotion a conduits au delà des mers (1), pour envelopper des reliques ou pour orner, au retour, la chapelle de quelque saint vénéré (2). La plus grande partie de ces riches tissus d'outre-mer était consacrée au culte. C'est ainsi qu'après la prise d'Antioche, en 1098, les croisés réservèrent les étoffes de soie pour confectionner des vêtements sacerdotaux et des *voiles* d'autels (3). Mais les exemples d'offrandes faites en riches tissus aux monas-

» chantres, qui étaient encore en usage du temps d'Ordéric Vital. » Francisque Michel, tom. 1, p. 483.

Voir pour le luxe des Normands au onzième siècle, Ordéric, Vital. *Hist. ecclesiast.*, liv. VIII, *Recueil des historiens des Gaules*, tom. XII, p. 636.

(1) « Non defuerunt de Occidentalibus multi qui loca sancta, » licet in hostium potestate redacta, aut devotionis, aut commerciorum, aut utriusque gratia visitarent aliquoties. » Willem. Tyr. *Hist. Hieros.*, liv. XVIII. — Jacques de Vitry en dit autant. Voir page 268, note 2.

(2) Nous avons déjà parlé de l'usage d'étendre de riches étoffes sur les tombeaux des saints. M. Francisque Michel, tom. 1, p. 435 et suiv., donne d'intéressants détails sur ce sujet.

(3) « Oloserica quoque ad opus sacerdotalium indumentorum, » et altarium operimenta. » Will. Tyr. *Hist.*, lib. VI: *Gesta Dei per Francos*, p. 727.



tères, ou aux églises par les rois, les seigneurs, les abbés ou les fidèles (1) sont trop multipliés pour qu'on puisse les citer. Le pillage et la dévastation fréquente de ces pieux édifices nécessitaient souvent qu'on les renouvelât.

On ne saurait regarder l'Asie occidentale comme la seule source des soieries au onzième siècle : tout ce que nous avons dit de l'industrie des Grecs et de l'industrie des Arabes a prouvé qu'à cette époque la Grèce, l'Afrique, la Sicile et l'Espagne avaient des fabriques de soieries. Nous avons vu de quelle réputation jouissaient les pailes d'Almería. Le voisinage de l'Espagne et les relations que conservèrent presque continuellement avec ce pays les provinces du midi, laissent penser que l'Espagne arabe a fourni de bonne heure des soieries à la Septimanie. Il ne faut pas oublier que le comtat de Barcelone formait un fief français. Ces mêmes causes

(1) M. Francisque Michel en cite un grand nombre, tom. 1, p. 66, 174, etc... C'était un usage général : ainsi auprès des soieries qui étaient étalées au onzième siècle dans l'église de Fleury, « Erat basilica ob paschalem celebritatem honestissimis » holosericis venustata ornatibus. » (Radulfo Tortario, apud d'Acheri et Mabillon, tom. VI), on trouve les riches tissus d'outremer suspendus par Egbert, évêque d'York, au huitième siècle, dans les églises d'Angleterre.

« Si je voulais faire entrer ici, dit M. Francisque Michel, tout » ce que j'ai recueilli de passages relatifs à des présents de soie- » ries aux églises, ces détails rempliraient à eux seuls un volume » entier. » Tom. 1, p. 184.



devaient, à plus forte raison, les rendre abondantes dans les royaumes chrétiens du nord de l'Espagne.

L'histoire des provinces du nord de la péninsule est inséparable de l'histoire des provinces du sud; c'est le tableau de la lutte continuelle entre les trois éléments chrétien, berbère et arabe, qui se disputent le sol. Au milieu des guerres civiles, aussi fréquentes parmi les chrétiens que parmi les musulmans, les alliances les plus singulières entre ces peuples déterminent des relations presque non interrompues entre les différentes contrées. Par ces relations, le commerce est favorisé, et les Juifs (1) qui sont là, comme dans toute l'Europe, les intermédiaires du commerce des soieries, répandent dans la Castille, l'Aragon et la Navarre, ces riches étoffes qu'ils trouvaient en grande abondance dans l'Andalousie.

Outre le commerce régulier, une autre source est encore à signaler : les soieries sont au nombre des présents que les khalifes de Cordoue font aux princes chrétiens.

Après que Abdérame III, le fondateur du khalifat ommayade de Cordoue, eut vaincu l'insurrection espagnole de l'Andalousie, dompté la féodalité arabe et établi ainsi le pouvoir des khalifes dans sa force et dans sa grandeur, il devint l'arbitre des destinées de toute

(1) Bédarride, *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, p. 98 et 122.



l'Espagne. Les communications entre le nord et le midi devinrent plus fréquentes; on vit même la reine de Navarre, la fière Tota, abaisser son orgueil jusqu'à venir à Cordoue implorer les secours du khalife. Durant tout le dixième siècle, les dissensions des princes chrétiens furent cause que plus d'une fois de semblables démarches furent tentées; sous Hacam II, c'est Ordoño le Mauvais (1), roi de Galice, puis la mère du comte Rodrigue Velasquez (2), qui paraissent à Cordoue en suppliants. Tous ceux qui venaient ainsi, s'en retournaient chargés de présents. Avec Al-Manzor, le ministre tout-puissant du khalife Hacam III, cette coutume devint une véritable prodigalité. La politique du célèbre vizir eut en effet pour principe la corruption : personne ne sut plus habilement semer l'argent et acheter les hommes. Outre l'or, qui dans tous les temps et dans tous les pays paye les dévouements éphémères, Al-Manzor tirait du trésor les riches vêtements dont l'envoi, flattant l'amour-propre du préféré, était une distinction très enviée. Dans une seule campagne, il distribua aux comtes chrétiens, alliés des Arabes, nous

(1) La réception d'Ordoño est racontée avec de grands détails par M. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, tom. III, p. 97.

(2) « Garcia de Navarre envoya aussi des comtes et des évêques » à Cordoue; et un puissant comte galicien, Rodrigue Velasquez, » fit demander la paix par sa mère que Hacam reçut avec les » plus grands égards, et à laquelle il fit de superbes cadeaux. » Dozy, *ibid.*, p. 405.



l'avons déjà vu, deux mille deux cent quatre-vingts pièces de soieries, sans parler des brocarts et autres tissus (1).

Auprès des étoffes distribuées, auprès des étoffes achetées, il faut aussi parler des étoffes pillées. Pour donner une idée des richesses que les razzias procuraient à ceux qui prenaient part au butin fait sur les musulmans, nous emprunterons à Ibn-Hagyan l'anecdote suivante (2) : La forteresse de Barbastro, l'une des plus importantes dans le nord-est a été prise, en 1064, par les Normands que commandait Guillaume de Montreuil, surnommé Guillaume au Court-Nez; un des principaux habitants, désireux de racheter sa fille tombée en partage à un comte chrétien, charge de la négociation un Juif qui connaît ce seigneur. Le Juif offre de l'or et les tissus les plus riches : « Badjah, dit le comte en s'adressant à une esclave, prends avec toi quelques-uns des domestiques, tes compagnons, et fais

« (1) Al-Mansur having assembled the christian counts who  
 » had assisted in the enterprise (la destruction de Santiago), he  
 » rewarded each man according to his rank, distributing dresses  
 » of honour among them and their followers; after which he dis-  
 » missed them in their respective countries. In this campaign  
 » Al-Mansur gave away to the christian princes and other who  
 » had shown themselves the friends of the Moslems two thou-  
 » sand two hundred and eighty pieces of the silken stuff called  
 » *tirazi* of various colours and patterns; twenty one dresses of  
 » *scalskin*, two dresses of the stuff called *ambar*, eleven of scarlet  
 » cloth, etc... » Pascual de Gayangos, tom. II, p. 495.

(2) Nous la copions sur la traduction qu'en a donnée M. Pas-  
 cual de Gayangos, tom. II, p. 265.



apporter le grand bahut, afin que je lui montre quelques-unes de mes richesses. Le bahut apporté, Badjah en tire d'abord un sac contenant dix mille dinars en or, puis plusieurs sacs remplis de dirhems (1); en dernier lieu des plateaux chargés de bijoux en or et de joyaux en telle quantité que le comte, devant qui on les étalait, est presque caché derrière. Apporte maintenant, continue le comte en s'adressant à Badjah, le meuble qui me sert de garde-robe. Il en fut extrait une telle profusion de soieries, de robes de coton précieuses, de brocarts d'or et d'argent de toutes couleurs et de tous dessins que je demeurai ébloui (c'est le Juif qui raconte son expédition); et je compris que je n'avais rien apporté de comparable au moins précieux des objets étalés en ma présence. Quel ne fut pas mon étonnement quand le seigneur chrétien me dit que je ne voyais que la minime partie des richesses qu'il possédait, et qu'il avait tant d'autres objets de prix qu'on ne pouvait lui présenter quelque chose de nouveau et d'enviable.» Que tant de riches étoffes, acquises par le pillage ou par un commerce régulier, aient été accumulées dans un même vestiaire, on se l'explique en songeant au commerce des Arabes, aux fabriques et au

(1) Le *dirhem* était la monnaie d'argent, et le *dinar* la monnaie d'or. Ces dénominations sont empruntées de la *drachme* d'argent et du *denier* d'or des nations chrétiennes.



marché d'Almería (1). Un pareil luxe n'était possible que dans des pays ou bien musulmans, ou bien voisins de l'empire arabe.

Dans l'Italie, on ne trouve nulle part semblable abondance de soieries. De même que pour la France, le commerce de ces riches étoffes y est subordonné aux relations commerciales avec l'Orient. Mais c'est surtout au commerce grec que le commerce italien (2) se trouve lié. Les empereurs de Constantinople, bien que depuis la destruction de l'empire d'Occident, ils ne possèdent qu'une partie de la péninsule italique, se considèrent

(1) « All authors agree in saying that the inhabitants Almeria » were at one time the wealthiest people in all Andalus, and » those who carried on the most extensive trade... there was in » Almeria a dock yard where fine vessels were built; the coast » was safe and well frequented. But what made Almeria superior to any other city in the world was its various manufactures of silks, and other articles of dress. » Pascual de Gayangos, tom. 1, p. 51.

Et plus loin :

« Almeria was the greatest mart in Andalus : christians of all » nations came to its port to buy and sell, and they had factories » established in it, from thence the christian merchants, who came » to its port, travelled to other ports and markets (in the interior » of the country) where they loaded their vessels with such goods » as they wanted, owing to which, and to its being a very opulent and large city, filled with the passengers and merchants. » *Ibid.*, pag. 52. — Voir aussi la note, page 360.

(2) Pour tout ce qui concerne le commerce et les usages de l'Italie au moyen âge, nous avons consulté les savantes dissertations de Muratori réunies sous le titre *Antiquitates italicæ mediævi*. Il y en a deux qui traitent spécialement le sujet qui nous intéresse ; ce sont la vingt-cinquième et la trentième.



comme les empereurs des Romains d'Occident ; ils cherchent toutes les occasions de se mêler aux événements qui se passent soit au nord, soit au midi de l'Italie. Il en résulte que l'Italie, entourée de tous côtés par des mers où dominait la marine grecque, est pendant plusieurs siècles à la merci des commerçants grecs. Les coutumes et les mœurs étant les mêmes chez les Romains de l'Italie et chez les Romains de Constantinople, c'est aux Grecs que le luxe italien demande les riches soieries qui ne cessent d'être en usage chez les descendants des anciens Romains.

Comme preuve de la persistance des habitudes prises par les peuples autrefois soumis à l'influence de la civilisation romaine, civilisation dont l'Italie était le foyer, nous pouvons citer ce qui eut lieu dans le nord de l'Italie. A coup sûr, les Lombards, qui envahirent au sixième siècle la plus grande partie de la péninsule, sont des barbares dans toute l'acception du terme (1) ; cependant leur férocité et leur grossièreté ne sait pas résister, comme dit Muratori, à l'influence du doux climat italien et des mœurs polies des Romains et des Grecs. « Quatre générations se sont à peine succédé et les Lombards ne reconnaissent plus leurs sauvages aïeux dont ils regardent les portraits avec curiosité et avec effroi (2). » Charlemagne arrive ; et ses Francs,

(1) Voir Muratori, dissertat. xxiii, *Ant. Ital.*, tom. II, p. 297.

(2) Gibbon, *The decline and fall of the Roman empire*, p. 789.



nouveaux conquérants non encore civilisés, s'extasiaient devant les riches tissus qu'ils voient étalés dans le marché de Pavie (1), puis prennent goût à ces coutumes splendides, en sorte qu'il est vrai de dire que l'Italie, après avoir civilisé les Lombards, projette sur les mœurs de la cour de Charlemagne quelques rayons de sa civilisation, préludant ainsi au rôle qu'elle prendra, au seizième siècle, vis-à-vis de cette même cour des rois de France.

Est-il nécessaire de dire que dans le centre et le midi

« So rapid was the influence of climate and exemple that the  
 » Lombards of the fourth generation surveyed with curiosity and  
 » affright the portraits of their savage forefathers. »

(1) On nous pardonnera de répéter après les autres une anecdote rapportée dans la vie de Charlemagne par le moine de Saint-Gall et qui peint parfaitement les mœurs des seigneurs italiens. Ce récit se rattache trop directement à notre sujet pour que nous ne le donnions pas ici. Charlemagne, arrivé à Frioul, convoque ses barons à une partie de chasse : « Erat autem imbrifera dies  
 » et frigida; et ipse quidem Carolus habebat pellicium herbicium.  
 » num. Ceteri vero, utpote feriatis diebus, et qui modo de Pavia  
 » venissent, ad quam nuper Venetici de transmarinis partibus  
 » omnes Orientalium divitias advectassent, phœnicum pellibus  
 » avium serico circumdatis, et pavonum collis cum tergo et clunis  
 » mox florescere incipientibus, tyria purpura, vel diacedrina  
 » litra decoratis, alii de Iodicibus, quidam de gliribus circumamicti  
 » procedebant. » La chasse a lieu; les riches vêtements des seigneurs, venus de Pavie, sont abîmés par la pluie et déchirés par les épines, tandis que les pelleteries de l'Empereur restent intactes. De là l'occasion pour l'empereur frank de blâmer le luxe des barons et l'usage des tissus précieux et de louer les pelleteries, *pellicium modo pretiosius et utilius*. Monach. Sangall : *De rebus bellicis Caroli Magni*, lib. II, cap. 27.



de l'Italie, l'usage des étoffes de soie et des pourpres fut aussi constant? Là est l'exarchat, le refuge de tous les émigrés qui, au moment de l'invasion lombarde, se sont enfuis de l'Italie septentrionale; « les bannières de Pavie et de Vérone, de Milan et de Padoue ont été déployées dans leurs quartiers respectifs par les nouveaux habitants de Ravenne; et cette ville est devenue un centre de richesse, d'industrie et de population (1). » Du septième au neuvième siècle, l'exarque de Ravenne demeure le représentant de l'empereur de Byzance, et la mer Adriatique appartient à l'empire grec. Plus au sud est le duché de Naples, dépendance de l'exarchat de Ravenne. Nous avons déjà dit que les Arabes emportèrent de Salerne et de Naples les *dibâg* grecs, estimés la partie la plus riche de leur butin. Evidemment c'est le commerce grec qui alimente de tissus précieux les marchés de l'Italie méridionale.

Au neuvième siècle, l'exarchat est enlevé aux Grecs dont la domination se limite au duché de Bénévent, puis au dixième siècle, c'est l'empire carlovingien qui se dissout.

De ce double fait résulte pour l'Italie partagée en royaumes et principautés indépendantes, un état d'anarchie déplorable. Les historiens ne parlent plus que des guerres civiles suscitées par les princes jaloux les

(1) Gibbon, p. 788.



uns des autres, et des invasions désolantes des Sarrazins qui ravagent le littoral de la Méditerranée et pénètrent même dans l'Adriatique (1). Toutefois de l'excès du mal naquit pour l'Italie moderne une situation toute nouvelle. « Les villes abandonnées à elles-mêmes, par des souverains exclusivement occupés de leurs querelles d'ambition, faibles ou insoucians, n'eurent, pour échapper aux maux de l'anarchie qui se joignaient à ceux des guerres domestiques et des invasions, d'autres ressources que de se gouverner elles-mêmes. Elles firent ainsi les premiers pas vers une indépendance qui devait amener leur grandeur (2). » Dès lors, pour satisfaire au luxe qui ne s'arrête pas (3), ce sont les villes italiennes qui développent leur commerce maritime (4),

(1) M. Weinrich a réuni, *Rerum ab Arabibus in Italia insulisque adjacentibus gestarum commentarii*, lib. 1, tous les documents relatifs aux guerres qui ont ensanglanté et dépeuplé l'Italie du huitième au douzième siècle, guerres où se sont rencontrés les Allemands, les Grecs, les Arabes et les Normands.

(2) Pardessus, *Introduction aux lois maritimes*, 4<sup>e</sup> époque, p. 78.

(3) Muratori, *Rerum ital. scriptores*, tom. II, part. II, col. 395. — On trouve encore dans *Antiquitates italicæ*, tom. II, col. 444, ces paroles adressées aux Milanais, en 1076, par Saint-Arialdus : « Vestri sacerdotes qui effici possunt ditiores in terrenis rebus, » excelsiores in ædificandis turribus et domibus, superiores in » honoribus, in mollibus delicatisque vestibus pulchriores, ipsi » putantur beatiore. »

(4) Muratori, *Antiquitates italicæ*, dissertatio xxx, tom. II, col. 882 et suiv.



et héritent de l'activité commerciale entretenue jusqu'à cette époque par les Grecs dans les ports de l'Italie.

Nous ne rencontrons pas avant la fin du onzième siècle, dans le commerce du Levant, les Pisans et les Génois; pour nous leur prospérité commerciale appartient à l'époque des croisades. Jusque-là ils semblent tout occupés de résister aux Arabes qui, établis à Fraxinète, en Corse, en Sardaigne, ne discontinuent pas de faire des incursions sur les côtes italiennes.

Amalfi et Venise, tels sont les noms qui brillent du neuvième au onzième siècle dans les mers du Levant. Les empereurs de Constantinople favorisent d'autant plus ces républiques, qu'ils sont jaloux d'avoir été supplantés en Italie, et qu'ils sont heureux d'empêcher l'unité de ce beau pays, tant regretté, sous une seule autorité.

Les Amalfitains ont sur les Vénitiens cette prééminence d'avoir établi plus tôt des relations amicales avec l'orient arabe. Habitué à fréquenter les marchés de Palerme, de Syracuse et de Messine, les négociants d'Amalfi (1) continuèrent de s'y rendre même après

(1) « Les Amalfitains, dit Muratori, furent de bonne heure » célèbres parmi les navigateurs et les commerçants : « Multum » sibi nominis peperit Amalfitana civitas, cujus populus naviga- » tionis et mercaturæ in primis addictus, forma reipublicæ as- » sumpta, præsidem sibi eligere consuevit, cui titulus consulis, » comitis ac domini ducis fuit : » *Antiq. italic.*, dissert. v, tom. 1, p. 201. — Voir aussi Scherer, *Histoire du commerce de toutes les nations*, tom. 1, traduit de l'allemand par MM. Riche-



l'occupation de ces villes par les Arabes. Entre les habitants des duchés de Naples, de Salerne et d'Amalfi, et les Arabes qui avaient pris la Sicile pour centre de leurs opérations dans la Méditerranée, il n'y eut pas en effet toujours guerre et inimitié. Louis II, dans un mémoire qu'il adresse, en 871, à l'empereur de Byzance, Basile, énumère contre les Napolitains les griefs suivants : entre Naples et Palerme, il n'y a pas de différence ; les Arabes qui sont poursuivis par ses navires y trouvent un refuge, et approvisionnés d'armes, d'aliments, de subsides de toute espèce, peuvent repartir impunément de Naples pour de nouvelles expéditions ; bien plus les Napolitains se joignent aux infidèles pour piller les provinces italiennes (1).

D'aussi bons rapports, bien qu'ils aient été parfois troublés par les razzias que les Arabes ne pouvaient s'empêcher de faire sur le territoire napolitain lui-même, ne laissent aucun doute sur les relations commerciales entre les habitants du sud de l'Italie et les

lot et Vogel : on y trouvera un exposé très complet du commerce au moyen âge.

(1) « Infidelibus arma et alimenta et cetera subsidia tribuentes, »  
 » per totius imperii nostri littora eos ducunt ; et cum ipsis toties »  
 » beati Petri Apostolorum principis fines furtim deprædari conan- »  
 » tur ; ita ut facta videatur esse Neapolis Panormum vel Africa. »  
 » Cumque nostri quique Sarracenos insequuntur, ipsi, ut possint »  
 » evadere, Neapolim fugiunt : quibus non est necessarium Pa- »  
 » normum repetere, sed Neapolim fugientes ibidemque quousque »  
 » perviderint latitantes, rursus improviso ad exterminia redeunt. »  
 Muratori, *Rerum ital. script.*, tom. II, part. II, pag. 252.



Arabes ; et d'ailleurs plus d'un mot arabe, adopté dans le langage commercial italien (1), vient attester l'intimité et la fréquence de ces relations. Aussi les Amalfitains, protégés par les émirs (2) qui gouvernaient la Sicile au nom des Aglabites, et recommandés par les Aglabites qui eux-mêmes gouvernaient l'Afrique au nom des khalifes Abbassides, furent parfaitement accueillis en Orient. Ils obtinrent en Syrie de nombreux privilèges, entre autres celui de construire à Jérusalem, dans le quartier réservé aux étrangers, un hospice, l'hôpital de Saint-Jean (3) destiné aux pèlerins européens.

(1) Muratori, *Antiq. ital.* dissert. xxxiii, tom. II, p. 442.  
— Weinrich, *Rerum ab Arabibus, etc.*, lib. II, ch. 8, § 268.

(2) La nécessité d'avoir des lettres de recommandation, espèce de passe-ports, quand on voulait visiter l'empire musulman, est indiqué par Bernard le Sage ; il paraît que les gouverneurs des provinces en faisaient une sorte de spéculation, car Bernard, après avoir obtenu à Bari « cum duabus epistolis omne navigandi negotium », ne se trouve pas protégé par ces lettres auprès du gouverneur d'Alexandrie, « quo urgente dedit ei unusquisque nostrum » pro se tredecim denarios, et fecit nobis litteras ad principem » Babyloniae », et il est, après avoir ainsi payé de la sorte son droit de passage à Alexandrie, encore rançonné par le gouverneur du Caire. *Itinerarium Bernardi Sapiensis, Recueil de la Société de Géographie*, tom. IV, p. 786, 787.

(3) Ce monastère est le premier établissement des *Templiers*, nommés d'abord *Hospitaliers*. Ce fut à l'origine un établissement tout commercial, une sorte d'hôtel. Il y avait déjà à Jérusalem un hôpital fondé dans le même but ; il était adjacent à l'église Sainte-Marie, et on attribuait sa fondation à Charlemagne. Nous avons cité, page 189, note 3, le passage de l'itinéraire de Bernard le Sage qui nous a conservé ce souvenir.



Ce sont eux, observe Guillaume de Tyr (1) qui, les premiers, firent connaître sur les marchés de la Syrie et de l'Égypte les produits de l'Occident.

En même temps les Amalfitains conservaient avec Constantinople un commerce régulier et actif, comme l'indique Luitprand (2) ; aussi est-ce à bon droit qu'un poète du onzième siècle les proclame les premiers négociants du monde (3), et leur accorde une renommée

(1) « Primi merces peregrinas et quas Oriens non noverat, ad » supra nominatas partes (Ægyptum et Syriam) lucri faciendi » causa inferre tentaverunt; unde et optimas conditiones apud » illarum partium præsidēs pro rebus necessariis quas inferebant, » et sine difficultate accessum et populi nihilominus gratiam me- » rebantur. » Will. Tyr. lib. xviii, cap. 50.

(2) Nous rappelons le passage déjà cité où l'évêque de Crémone fait observer aux Grecs que les marchands Amalfitains et véni- tiens font un commerce régulier des tissus dont on lui interdit l'exportation. C'est à Amalfi que Désidérius, abbé du mont Cassin, acheta vingt pièces de *triblatti* pour en faire présent à l'empereur Henri IV. Ce nom indique parfaitement l'origine grecque du tissu. Voir Francisque Michel, tom. I, p. 44.

(3) Urbs hæc dives opum, populoque referta videtur.  
Nulla magis locuples argento, vestibus, auro,  
Partibus innumeris, ac plurimus urbe moratur  
Nauta, maris cœlique vias aperire peritus.  
Huc et Alexandri diversa feruntur ab urbe,  
Regis et Antiochi. Hæc freta plurima transit.  
His Arabes, Tudi, Siculi, noscuntur et Afri.  
Hæc gens est totum nobilitata per orbem,  
Et mercanda ferens, et amans mercata referre.

Guillelmus Apulus, *de Normannis*, lib. III, apud Muratori, *Antiq. ital.*, tom. II, p. 884.



qui va exciter la jalousie des Pisans, des Normands, des Vénitiens, et déterminer la ruine d'Amalfi.

Du neuvième au douzième siècle, les seuls rivaux des Amalfitains dans le commerce de l'Orient, ce sont les Vénitiens. « Dès le neuvième siècle, observe M. Pardessus (1), les Vénitiens se présentèrent aux Grecs avec tout ce que l'activité née du besoin, l'ambition d'une nation jeune, l'habileté d'un gouvernement vigilant, pouvaient réunir de moyens pour arriver aux plus hautes destinées commerciales. D'abord tolérés, ils devinrent utiles, bientôt nécessaires ; leur adresse à profiter de toutes les circonstances avait fait au onzième siècle passer en réalité dans leurs mains le commerce de la mer Adriatique, de l'Archipel, de la mer de Marmara, de la mer Noire. »

Après s'être créé une marine et une source de richesses par le monopole du commerce du sel, les Vénitiens prirent pour règle politique qu'ils devaient s'atta-

« Au temps de sa prospérité, Amalfi comptait plus de 50,000 » habitants ; sa monnaie avait cours dans toute l'Italie et même » dans le Levant ; sa marine dominait dans les eaux de la Méditerranée ; ses lois de navigation furent partout adoptées et servirent de base au *consulat de la mer*, qui fut rédigé plus tard. » Scherer, tom. 1, p. 286.

(1) Pardessus, *Introduction à la collection des lois maritimes*, 4<sup>e</sup> époque, p. 3. — Voir aussi la brillante esquisse du commerce byzantin tracée par Hüllmann. La traduction a été publiée dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, en 1808, tom. vi, et 1809, tom. ii.



cher à l'empire grec. Aux empereurs, ils prêtèrent leur concours pour combattre les Arabes, puis les Normands; aux commerçants, ils se présentèrent comme des intermédiaires neutres, lorsque les conquêtes des Arabes eurent fermé l'Asie et l'Égypte (1) aux bâtimens grecs. De plus, ils furent accueillis comme des protecteurs par les populations de tout le littoral, depuis Venise jusqu'à Constantinople, parce qu'ils les délivrèrent des pirates devenus de plus en plus nombreux et audacieux à mesure que le gouvernement grec, affaibli par les factions et obligé de faire face à des ennemis qui surgissaient de tous côtés, avait dû cesser de se préoccuper des intérêts du commerce et concentrer toute sa marine dans la guerre. Aussi les relations entre Venise et les différentes provinces européennes de l'empire grec demeurèrent très intimes; et les Vénitiens furent en quelque sorte appelés par les populations chez lesquelles leurs comptoirs étaient établis, à se faire la part du lion, lorsque l'empire byzantin dut être partagé entre les croisés. Habiles à tirer parti des services qu'ils rendent aux empereurs grecs, et de la triste politique qui poussait la cour de Byzance à ruiner le commerce national au profit des

(1) L'histoire de l'enlèvement du corps de saint Marc par des marchands vénitiens qui le rapportèrent d'Alexandrie à Venise, en 827, prouve que déjà le commerce de Venise était établi en Égypte au neuvième siècle. Voir Daru, *Histoire de Venise*, tom. 1, p. 67, et Muratori, *Antiquitates italicæ*, dissert. xxx, tom. II, col. 882.



étrangers, les doges font accorder au commerce de Venise d'importants privilèges. Au dixième siècle, Urséolo II obtient « que les sujets de la république seront exempts de tous droits dans l'étendue de l'empire, tant dans les ports que dans l'intérieur des terres, ou du moins que les droits seront réduits de trente sols d'or à deux (1). » Au onzième siècle, sous le dogat de Vital Falliero, l'empereur Alexis « accorde aux Vénitiens la libre entrée de tous ses ports et déclare qu'ils seront considérés à Constantinople non comme des étrangers mais comme nationaux (2). » Cette franchise des péages pour toutes les marchandises importées ou exportées, et la concession de terrains dans l'empire grec (3) ne suffisent pas à l'avidité des Vénitiens : leur jalousie, impatiente de la concurrence des Amalfitains, exige que les négociants d'Amalfi « qui aborderont sur les côtes de l'empire grec payeront une redevance annuelle de trois *perperi* à l'église de Saint-Marc (4). » Leur jalousie contre les Amalfitains était excitée non-seulement par les faveurs que ces derniers avaient obtenues à Byzance, mais aussi par les concessions qui leur avaient été octroyées en Egypte et

(1) Daru, *Histoire de Venise*, liv. II, tom. I, p. 403. — Voir aussi les détails fournis par Lucius, *De regno Dalmatiæ et Croatiae*, lib. III, cap. 2, p. 428.

(2) Daru, *Histoire de Venise*, liv. II, tom. I, p. 428.

(3) Anne Comnène, *Alexiad.*, liv. VI.

(4) Daru, *Histoire de Venise*, tom. I, p. 428.



en Syrie. Les Vénitiens avaient, il est vrai, précédé en Orient les Amalfitains : leurs commerçants trafiquaient dès le neuvième siècle en Egypte et en Syrie, et de temps en temps les doges, dès que la chose était possible, sollicitaient par des ambassadeurs et des présents la bienveillance des soudans d'Egypte et de Syrie (1) ; mais leur politique les avait rapprochés des Grecs et éloignés des Arabes, et au onzième siècle, s'ils avaient le monopole du commerce grec, ils n'étaient pas en Syrie accueillis comme les négociants d'Amalfi.

Possesseurs de comptoirs considérables dans les ports de l'empire grec, et pouvant se procurer aisément les produits de l'Orient, les Vénitiens s'appliquèrent de bonne heure au commerce d'exportation. Le moine de Saint-Gall les nomme comme les pourvoyeurs du marché de Pavie au neuvième siècle (2). Au dixième siècle, des traités faits avec tous les états d'Italie assurent des avantages aux vaisseaux et aux marchandises des Vénitiens. « A la faveur des concessions du patriarche d'Aquilée, et des rois d'Italie, observe Daru (3), leurs barques remontaient tous les fleuves de la Lombardie et

(1) Daru, *Histoire de Venise*, tom. I, p. 403. — Voir aussi Navigiero, *Storia della repubblica Veneziana*; apud Muratori, *Script. rer. ital.*, tom. xxiii, p. 947; Danduli *Chronicon*, apud Muratori, tom. xii, p. 470 et 223.

(2) « Ad quam nuper Venetii de transmarinis partibus omnes » Orientalium divitias advectassent. » Voir la citation faite plus haut, p. 293, note 4.

(3) Daru. *Histoire de Venise*, tom. I, p. 404.



du Frioul, pour y vendre toutes sortes de marchandises étrangères. Ils étaient accueillis dans les ports de la Pouille et de la Calabre : sur la côte orientale du golfe, ils jouissaient de quelques privilèges, achetés, il est vrai, par un tribut, mais qui n'en étaient pas moins profitables. Ils tiraient de la Dalmatie du bois à brûler, des vins, de l'huile, le chanvre, le lin, des grains de toute espèce et des bestiaux : la côte septentrionale leur offrait des métaux, notamment du plomb, du mercure, des bois de construction, des laines, des draps, des toiles, des cordages, des pelleteries, des fruits secs et même des esclaves et des eunuques. Partout ils s'emparaient du commerce exclusif du sel et du poisson salé, et ils répandaient dans toutes ces contrées les marchandises de l'Orient. »

L'Adriatique et les mers de l'Orient ne suffiront pas à leur ambition : à ces Anglais (1) du moyen âge il faut l'empire de la mer. Les navires vénitiens, qui se sont montrés déjà à Rome dès le huitième siècle (2), disputeront bientôt aux Génois et aux Pisans le commerce du littoral méditerranéen occidental ; et ils seront les

(1) Le rapprochement entre les Vénitiens du moyen âge et les Anglais modernes est une étude assez curieuse à faire. Entre autres traits, nous relevons celui-ci : la protection accordée à l'empire ottoman en attendant le moment de s'en adjuger la plus grande partie, de même que les Vénitiens protégèrent autrefois l'empire grec jusqu'au moment du partage de ses provinces.

(2) Muratori, *Antiq. ital.*, tom. II, col. 883.



premiers à s'élaner de la Méditerranée vers les mers du Nord.

Simultanément avec le commerce maritime, Venise fait rayonner vers l'Europe un commerce par terre très actif. Ici, c'est la France, dont les marchés ont été, depuis Charlemagne, fréquentés par les Italiens (1); là, c'est l'Allemagne qui s'efforce d'absorber l'Italie et avec laquelle les relations vont devenir de plus en plus intimes pendant la grande querelle des investitures; plus loin, ce sont les riches provinces qu'arrose le Danube, contrées que la conquête de la Dalmatie (2) ouvre au commerce vénitien et à travers lesquelles les négociants tracent la route que suivront bientôt les croisés pour aller à Constantinople.

Partout le commerce rencontre les mêmes obstacles que nous avons déjà signalés en parlant de la France : droits et barrières (3) multipliés à l'infini suivant le ca-

(1) Muratori, *Antiq. ital.* tom. II, col. 886.

(2) Les communications entre le nord de l'Italie et l'Allemagne devinrent très fréquentes après le onzième siècle. Parmi les nombreuses preuves qu'on en peut donner, celle qui nous a le plus frappé, c'est le voyage du roi de Danemark, Erik le Bon; il passa à Venise en 1103, se dirigeant vers Rome. *Scripta historica Islandorum*, tom. XI, p. 272.

Mais ces communications sont de beaucoup postérieures à celles qui relient le nord de l'Italie soit à la France, soit aux contrées qu'arrose le Danube. Les Vénitiens arrivaient par terre à la mer Noire et à la Russie avant qu'ils n'eussent franchi les Alpes pour commercer avec l'Allemagne.

(3) Voir Muratori, *Antiquit. italic.*, dissertat. XIX. Nous pre-



price du seigneur. Mais partout aussi il a pour auxiliaires les *foires* (1), ces rendez-vous à jour fixe que prennent les acheteurs et les vendeurs dans certaines villes. Les marchands se réunissaient pour partir ensemble afin de se prêter secours, car le défaut de sûreté sur les routes et l'absence de tout ordre exigeaient qu'on fit le négoce en commun. Et ce n'est pas un des moins curieux spectacles pour qui étudie les mœurs du moyen âge que la vue de ces caravanes : elles avaient quelque chose de guerrier, car on ne marchait pas sans être armé ; soit que les marchands eussent acheté le droit de port d'armes , c'est-à-dire d'attacher une épée au pommeau de leurs selles, soit qu'ils eussent obtenu une escorte armée ; elles avaient aussi quelque chose de burlesque, car les marchands étaient généralement accompagnés de saltimbanques, d'histrions, qui étaient toujours les bienvenus dans les châteaux et dont la présence prédisposait certains barons en faveur des marchands.

Le commerce italien, soit dans l'intérieur de l'Italie,

nous note, en passant, de l'origine du mot *banques*, nom usité dans le commerce pour indiquer les meubles, les tables, sur lesquels on pose les étoffes. Il vient de l'italien *banca*, mot qui dérive lui-même du latin *planca* : on appelait *planca*, la table sur laquelle les marchands s'asseyaient ou exposaient leurs marchandises lorsqu'ils étaient sur le marché, *platea* ; la location de ces tables faisait partie du revenu du marché *plateaticum*.

(1) Voir Muratori, *antiquit. ital.*, tom. II, col. 865. — Daru, *Histoire de Venise*, tom. I, p 429.



soit à l'extérieur, en Hongrie, en Allemagne et en France était représenté en général par les Juifs. Durant tout le moyen âge, les Juifs en effet sont en Italie (1) et y réussissent; ils sont protégés par les rivalités qui divisent la péninsule en un si grand nombre de petits Etats; ils sont surtout recherchés dans les villes qui s'efforcent de s'élever par le commerce à l'indépendance et à la puissance. Là cependant, comme partout ailleurs, ils sont classés à part, ils occupent dans chaque cité un quartier séparé, le *Ghetto* (2), et ils sont une propriété transmissible comme l'est une terre ou un revenu (3). Leurs relations continues avec l'Orient sont

(1) Muratori. *antiq. ital.* dissert. xvi, tom. i, col. 896 et dissert. xxx, tom. ii, col. 883.

(2) « Quæ regio in urbibus ad habitandum Judæis concessa, » *Ghetto* a nobis appellatur, olim *Judæa*, *judaica*, *judæaria*, appellabatur. Hinc enatum nomen *Giudecca*, quod Venetiis adhuc » viget quanquam plerisque ejus origo ignota sit, ut et Ferrariæ » quæ in urbe *la Zuecca* celebris æque est. » Muratori, *Antiq. ital.*, tom. i, col. 898.

(3) Muratori cite la charte de donation de la juiverie de Salerne faite à l'archevêque de Salerne en 1070 par Roger, duc d'Apulie : « Concedimus totam Judæam hujus nostræ Salernitanæ » civitatis cum omnibus *Judæis* qui in hac civitate habitantes sunt » et fuerint, aut undecumque huc advenerint; et illis quos huc » tantum ego conduxero. Ea ratione ut semper sint juris et di- » tionis ipsius Salernitani archiepiscopi : et cuncta servitia et » census, et plateaticum, et portulaticum et portaticum, intrando » et exeundo, et dationes, et quidquid nobis nostrisque successo- » ribus, et parti nostræ reipublicæ dare, facere et persolvere de- » bent; vel quocumque modo in ipsis et in rebus eorum nobis et » nostræ reipublicæ aliquid pertinet, vel pertinuerit, ipsi domno » Archiepiscopo atque successoribus, et parti ipsius archiepiscopii



la principale cause de leur influence, et c'est sous ce point de vue qu'ils nous intéressent : à Venise, à Amalfi, à Salerne, à Rome, etc., les Juifs, tout en étant changeurs et faisant trafic d'argent, *trapezitæ*, *cambiatores*, ou bien spéculateurs et vendant toutes sortes de produits, *speciarii*, monopolisent le commerce des riches tissus d'Orient.

En dehors des villes commerçantes de l'Italie, ne nous étonnons pas de rencontrer les Juifs à Rome. S'ils sont traités avec quelque indulgence par les Papes (1), ils en sont en partie redevables à leur titre de marchands de soieries, car l'Eglise, et c'est là une observation capitale, est le grand consommateur des étoffes précieuses au moyen âge.

» dent, faciant, et persolvant atque pertinçant. » *Antiq. italic.*, tom. 1, col. 899.

Cette longue citation donne une idée du sort des commerçants à cette époque.

(1) M. Bédarride dans son *Histoire des Juifs*, insiste, p. 42, sur la protection que Grégoire 1<sup>er</sup>, le Grand, chercha à étendre sur ces parias du moyen âge. N'aurions-nous pas l'explication de cette bienveillance dans le goût que saint Grégoire avait pour les belles étoffes? Au commencement du livre x de l'histoire des Franks, Grégoire de Tours dit que le diacre Grégoire, issu d'une des premières familles de sénateurs, avant d'être appelé par le pape Pélage pour le seconder en qualité de septième lévite, « avait » coutume de marcher par la ville couvert de vêtements de soie » et de pierres précieuses. »

En parlant des Juifs dans les différentes parties de l'Italie, Muratori dit : « Romæ vero nunquam desiit vetustissima illorum conlonia. » *Antiquitates italicæ*, dissert. xvi, tom. 1, col. 896.



Nous n'avons plus cette foi ardente qui transformait en lieux de pèlerinage toutes les églises dépositaires des reliques des saints, et qui entraînait les fidèles surtout vers le tombeau du Sauveur et vers les tombeaux des apôtres : ce sont cependant ces généreuses inspirations de la religion qui ont préservé de la barbarie l'Europe au moyen âge, et ce sont elles encore qui seules pourront chasser les miasmes délétères au milieu desquels l'âme engourdie ne sent plus le bien et l'intelligence obscurcie ne comprend plus le vrai.

Rome, comme Jérusalem, était le rendez-vous de nombreux pèlerins : beaucoup venaient pour la ville éternelle elle-même ; d'autres venaient s'y embarquer pour l'Orient, doublant ainsi leur pèlerinage. Comme à Jérusalem, il y avait à Rome des foires célèbres (1) qui s'étaient établies à la suite de ce grand concours d'étrangers. De là un mouvement commercial assez considérable ; et la plupart des pèlerins profitaient de leur séjour à Rome pour acheter quelques riches tissus destinés à des dons pieux (2).

Outre ce débouché, qui était pour ainsi dire intermittent, les marchands de soieries en trouvaient à Rome un autre presque continu : nous voulons parler

(1) Daru fait allusion à la grande prospérité des foires de Rome en parlant des foires instituées à Venise au onzième siècle.

(2) M. Francisque Michel, tom. 1, p. 62, signale l'importance du marché de Rome qu'il regarde comme un entrepôt de soieries au moyen âge.



de l'usage considérable que les Papes faisaient de ces étoffes précieuses.

Nous ne remonterons pas au septième siècle dans l'histoire des chefs de l'Eglise : la papauté n'avait pas alors toute liberté d'action, bien qu'elle fût appelée à redonner l'honneur et la puissance à l'ancienne capitale du monde romain, à Rome menacée d'une ruine complète (1). Le Pape était, pour le temporel, entièrement soumis à l'empereur de Constantinople, et Rome formait un duché dépendant de l'exarchat de Ravenne. Déjà certainement, dans la mesure de ses ressources, le souverain Pontife, jaloux de conserver dans toute la chrétienté leur splendeur aux cérémonies du culte, répandait de nombreux bienfaits et s'efforçait de venir en aide aux églises pauvres ; mais il n'a pu contenter son pieux désir d'orner les demeures du Seigneur, que lorsque la papauté protégée et enrichie par Pépin et Charlemagne, eut une souveraineté temporelle. L'accroissement des revenus des Papes se traduisit en accroissement de bien-être pour les pauvres et pour le clergé, et en encouragements donnés aux arts (2). Nous

(1) Nous citerons les paroles bien remarquables de Gibbon : « Like » Thebes or Babylone or Carthage, the name of Rome might have » been erased from the earth, if the city had not been animated » by a vital principle which again restored her to honour and do- » minion. » *The decline and fall of the, etc.* p. 791.

(2) « Ce luxe religieux, respectable par ses motifs, mérite aussi » la reconnaissance de l'art. Ce furent en quelque sorte ces of-



ne pouvons, même en laissant de côté ce qui concerne l'architecture, l'orfèvrerie et la peinture, énumérer la quantité des soieries qui furent données par les papes aux églises, ou qui furent envoyées en présents aux rois catholiques. Toutes les chroniques du moyen âge ont enregistré quelques-uns de ces actes de munificence qui attestaient l'affection encourageante du chef de l'Eglise pour tous les fidèles. Les largesses des papes du neuvième siècle envers les églises de Rome remplissent le livre si souvent cité d'Anastase le Bibliothécaire (1).

Les riches tissus de soie n'étaient pas seuls employés pour les ornements d'autel, *vestes altaris*, pour les voiles, *vela*, suspendus entre les colonnes de l'autel ou bien dans les arcades de la galerie qui séparait le chœur de la nef (2), enfin pour les rideaux, *cortinas*, placés

» frandes usitées dans les différents cultes, qui, après avoir origi-  
 » nairement donné lieu à l'invention de l'art, contribuèrent avec  
 » le temps à le porter à sa perfection; ce sont elles encore qui, au  
 » sortir de la fatale décadence où l'art était tombé, lui fournirent  
 » les moyens de renouvellement. Seuls en effet ces ouvrages de  
 » piété, grâce à l'éternité de leur objet, avaient conservé quelque  
 » germe du beau dans les siècles où l'ignorance et les malheurs  
 » publics interdisaient presque tout autre emploi des arts. »  
 Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments, Tableau historique*, ch. XIII.

(1) Apud Muratori, *rerum italicarum scriptores*, tom. III.

(2) Il faut se rappeler que dans les églises primitives byzantines, l'autel était entouré de quatre colonnes supportant un dais; et que la vue du chœur devait être cachée aux fidèles réunis dans la nef.



dans les grandes ouvertures. Auprès des étoffes qu'Anastase a soin de distinguer comme étant de soie pure, *holoserica*, ou mélangées, *serica* (1), il y en avait d'autres, et c'était le plus grand nombre, en laine ou en lin. Toutes étaient ornées de magnifiques broderies (2); et l'or surtout figurait dans ces broderies, car les mots *de chrysoclavo* reviennent à chaque instant sous la plume du chroniqueur.

Nous reconnaissons le talent que Muratori accorde aux Italiens du moyen âge pour les arts les plus délicats (3) : ils devaient, comme les Grecs, exceller dans l'art de broder, art depuis si longtemps en vogue chez les Romains. Mais rien n'indique que l'industrie de la soie se fût établie en Italie. Aussi l'origine orientale des tissus précieux répandus dans le commerce, ne nous paraît pas contestable. A Rome comme à Venise ils arrivent des pays d'outre-mer ; pourpre de Byzance, *blatthia byzantea*, *olovero*, *alithyno*, toiles d'Alexandrie, *vela alexandrina*, répète Anastase ; et quand il ne nomme pas le pays de production, les noms qu'il donne

(1) Voir Muratori, *rer. ital. script.*, tom. II, p. 495, 496, etc.

(2) Nous reparlerons à la fin de ce chapitre des sujets dont la broderie ornait les voiles des églises. M. Francisque Michel, dans les premières pages du tome I, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie d'or et d'argent*, a réuni tous les renseignements qu'il était possible de trouver sur les tissus et leurs dessins.

(3) Muratori, *Antiq. italic. dissert.* xxv, tom. II, p. 400.



aux tissus sont dérivés du grec, *stauraun*, *dyapistia*, *prasino*, *rhodina* (1).

Nous sommes donc toujours ramené à l'empire grec et à l'empire arabe ; c'est là que les négociants de l'Occident viennent s'approvisionner, c'est de là aussi que partent les étoffes de soie que l'histoire nous montre chez les Slaves, les Bulgares, les Russes et les Scandinaves. Nous avons encore à parcourir les contrées occupées par ces peuples, pour terminer notre voyage en Europe ; nous allons le faire en prenant la mer Noire comme point de départ.

On peut subdiviser en deux grandes familles les nations qui occupent l'Europe centrale et l'Europe orientale au moyen âge : en peuples d'origine slave, en peuples d'origine turque. Pour ce qui concerne le commerce, il semble que les Slaves se sont emparés de la navigation des fleuves, navigation qui n'était le plus souvent qu'une piraterie (2), tandis que les Turcs voyageant à travers les steppes, faisaient le trafic par terre. Les Slaves (3) (et sous ce nom nous comprenons les

(1) Voir Ducange, *Gloss. ad script. med.*, etc. Nous montrerons bientôt quelle ressemblance il y a entre les étoffes dont parle Anastase et celles que cite Constantin Porphyrogénète.

(2) Pardessus : *Introduction à la collection des lois maritimes*, p. 73.

(3) L'envahissement des provinces européennes de l'empire grec par les peuples du nord, a été étudié et développé bien souvent. Nous citerons seulement Lucius, *de regno Dalmatiæ et Croatiæ*, in-f<sup>o</sup>, Amstelodami, 1686, qui a réuni tous les matériaux relatifs



Croates, les Serviens, les Bulgares), ont occupé les contrées au sud du Danube, disputant aux Grecs la possession de tous les pays compris entre les Alpes à l'ouest, l'Archipel à l'est, le Danube au nord, et la Méditerranée au sud. Les Turcs (les principales nations turques étaient les Baschgardes et les Patzinaces), s'étendaient au nord du Danube et de la mer Noire jusqu'au pays des Khazares. La politique des empereurs de Constantinople (1) aidait puissamment à attirer les barbares sur la frontière de leur empire ; dans leur faiblesse, ils ne voyaient d'autre ressource pour s'opposer à une invasion que d'en solliciter une autre. Il ne faut donc pas s'étonner que l'histoire ne présente, du septième au onzième siècle, que le récit de luttes continuelles, au milieu desquelles nous avons vainement cherché la trace d'un commerce régulier de soieries.

Cependant le Danube, à une époque où les fleuves jouaient le principal rôle dans la communication des peuples, offrait des facilités que le négociant devait rechercher. Sous les Romains d'ailleurs les relations

aux provinces les plus occidentales ; et Finlay, *Medieval Greece and Trebisond*, London 1851, qui a traité de l'occupation de la Grèce et de la Thrace par les Slaves.

(1) Constantin Porphyrogénète, dans son traité, *de administrando imperio*, s'applique à enseigner à son fils comment il doit équilibrer l'une par l'autre. « Toutes ces nations du nord auxquelles la nature a donné une soif insatiable de richesses, qui demandent avec importunité, et désirent tout. » Ch. XIII, p. 81. de l'édition de Niebuhr.



entre la Dalmatie et Constantinople avaient été très actives (1) : le Danube et son affluent, la Save, forment une route directe pour aller de la mer Noire vers le nord de l'Italie. L'Illyrie était devenue un centre commercial assez important pour qu'on y plaçât un comte des commerces, *comes commerciorum per Illyricum* ; à Spolatro il y avait un gynécée impérial : Salone (la ville de Spolatro occupe une partie de l'ancien emplacement de cette cité) était un port très fréquenté où aboutissait tout le transit entre la Save et l'Adriatique (2).

Qu'au moment de l'invasion des barbares, le commerce dans la vallée du Danube éprouvât de continuelles et longues interruptions, cela était inévitable. Il y a cependant des indications de relations commerciales que nous devons recueillir. Les Slaves sont fréquemment mentionnés par les chroniques des temps mérovingiens et des temps carlovingiens (3). Les Avars, que

(1) Voir Lucius, *de regno Dalmat. et Croat.*, lib. 1, cap. vi.

(2) « Ad expeditiones quoque in mediterraneas partes faciendas » et inde recipiendas opportunissimo loco Salona sita erat ; nam, » quamvis Danubio non adeo proxima fuerit ut Narona et Epidaurus, cum tamen inter has et Danubii ac Savi confluentem Scardimontis asperrima juga interponantur, hæcque commeantibus difficilia sint, hinc factum est ut rectus Salona ad Savum transitus, deinde secundo Savo ad Danubii sive Istri confluentem omnium opportunissimus esset. » *Ibid.*, p. 33.

(3) Voir Pardessus, *Introduction aux lois maritimes*, p. 74. — Constantin Porphyrogénète, *de Administr. imp.* cap. xxix, p. 125 et cap. xxx, p. 144, fait venir les Croates et les Serviens de la Germanie.



Théophylacte Simocatta (1) présente comme un peuple très civilisé, se livraient au commerce entre Constantinople et Lorch (dans la basse Autriche). « Em, dit Hüllmann (2), était alors le siège d'un évêché qui dans la suite fut transféré à Passau. Elle devint l'entrepôt des marchandises qui s'y échangeaient dans le commerce entre les Grecs et les Allemands. Les Avars et les Vendes, leurs voisins, qui prenaient aussi quelque part à ce trafic, y apportaient les marchandises orientales et grecques qui étaient venues par Constantinople, pour être envoyées plus loin à travers l'Allemagne jusque dans les Pays-Bas et la Scandie. Ils y recevaient en échange des marchandises allemandes pour les faire passer à Constantinople. » Au neuvième siècle, au milieu des efforts que fit Charlemagne pour mettre de l'unité dans son vaste empire (3), les relations commerciales entre l'Adriatique, le Danube et le Rhin furent reprises : un capitulaire de l'an 805 indique aux négociants qui vont chez les Slaves et les Avars, les villes frontières où ils pourront faire leurs échanges, et cette énumération trace, pour ainsi dire, la route depuis le Danube jusqu'à l'Elbe (4).

(1) Lib. VII, cap. 8.

(2) Traduction de Oberlin, *Magasin encyclopédique*, année 1809, p. 64.

(3) Charlemagne, après avoir vaincu les Lombards, avait soumis la Croatie, la Savie, et avait pris aux Grecs une partie de la Dalmatie. Voir Lucius, *de Regno Dalm. et Croat.* cap. xv.

(4) « Negotiatoribus qui partibus Sclavorum et Avarorum per-



Le Danube, dans la partie orientale de son cours, était au pouvoir des Bulgares qui en restèrent maîtres jusqu'au onzième siècle. Là se faisait un commerce régulier avec Constantinople (1), et, il n'y avait pas de commerce avec Constantinople sans que les pourpres, les soieries et les épiceries ne fussent comptées parmi les objets à exporter de cette ville.

Ainsi les routes tracées par les Romains pour unir l'Adriatique soit à la mer Noire soit à la mer du Nord, étaient par intervalles fermées, puis rouvertes aussitôt que la paix permettait au commerce de cicatriser les plaies de la guerre. Tant il est vrai qu'il en est du commerce comme des fleuves qu'on essaye de détourner par des

» gunt, quousque procedere cum suis negotiis debeant, id est par-  
 » tibus Saxoniae usque Bardenwich, et ad Magadoburg, et ad Es-  
 » perfurd, et ad Slalaastat, et ad Foracheim, et ad Breenberg, et  
 » ad Reginisbure, et ad Lauriacum. » Baluze, tom. 1, in-f<sup>o</sup>, 1780,  
 p. 755.

Les négociants ne trouvaient peut-être pas régulièrement des riches étoffes d'Orient à acheter, mais il y en avait souvent dans le butin pillé par les Slaves ou les Avars sur le territoire romain. Les Slaves en faisaient même assez de cas pour demander en 769, que la rançon de 2,500 prisonniers faits à Ténédros Samothrace et Andros leur fût payée en étoffes de soie. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, tom. XII, p. 279.

Nous croyons enfin intéressant de rappeler que Cologne avait des foires importantes où se rencontraient des marchands de France, d'Angleterre et des Pays-Bas.

(1) Une question commerciale devint la cause de la plus sanglante guerre que les Bulgares aient soutenue contre les Grecs. Elle est racontée par Léon-le-Grammairien, dans sa Chronogra-



barrages : ils les brisent et reprennent leur ancien lit.

Nous avons vu (1) un auteur arabe, Ibn-Khordadbeh décrire cette route à travers la Germanie comme celle que suivaient les marchands franks, de race juive, pour aller d'Occident en Asie. C'est par elle que les Hongrois vont au dixième siècle envahir la Suisse et la France ; c'est par elle qu'au onzième siècle se précipiteront les premiers croisés (2).

Les croisades accélèrent le mouvement commercial qui déjà s'établissait en Allemagne. Les foires de Mayence, de Cologne (3), de Nuremberg (4), célèbres au onzième siècle, prennent un plus grand développement ; les relations entre l'Allemagne et l'Italie, entre l'Allemagne et l'Orient, deviennent plus régulières et

phie, p. 266 de l'édition de Niébuhr. Il s'agissait d'impôts vexatoires mis sur le commerce bulgare par deux riches négociants grecs qui avaient obtenu la ferme des douanes et qui voulaient détourner vers Thessalonique le commerce que les Bulgares faisaient avec Constantinople.

(1) Ch. II, p. 175.

(2) Glaber, après avoir mentionné la conversion des Hongrois, *gens quæ erat circa Danubium*, dit : « Tunc temporis cœperunt » pene universi qui de Italia et Galliis ad sepulchrum Domini. » Hierosolymis ire cupiebant, consuetum iter, quod erat per fretum maris omittere atque per hujus regis (Etienne I<sup>er</sup>) patriam » transitum habere. » *Recueil des historiens*, tom. X, p. 25, *Glabri Rodulphi historiarum*, lib. III.

(3) Pardessus, *Introduction*, p. 98.

(4) *Ibid.*, p. 400. — Voir aussi Scherer, tom. I, p. 446. Nuremberg était l'entrepôt du commerce qui se faisait entre l'Allemagne et la Hongrie, par le Danube.



plus actives. Mais nous devons nous arrêter à la fin du onzième siècle, et nous contenter de signaler les deux grands faits qui préparent cette prospérité de l'Allemagne : d'une part, l'arrivée des Vénitiens dans la Dalmatie et le grand commerce dont Venise devient le centre ; d'autre part, l'établissement de ce magnifique et puissant empire de Hongrie qui s'étend de l'Adriatique à la mer Noire (1).

De cette époque date le commerce régulier des soieries en Allemagne, comme l'atteste le tarif douanier de la ville de Stein (2) : Il y avait auparavant un commerce actif sur le Rhin, un commerce actif sur le Danube, mais la liaison entre les deux commerces était le plus souvent interrompue.

Que des soieries aient été introduites dans les Pays-Bas, même avant le septième siècle, cela ne nous semble pas douteux. La Frise était un pays industriel et pro-

(1) « Il paraît, dit Hüllmann (p. 63, trad. d'Oberlin) que toutes » les fois que les Hongrois venaient à Constantinople, ils y demeuraient assez longtemps ou même qu'ils y entretenaient des » factoreries et faisaient ainsi de grandes affaires dans cette ville, » puisque leur roi Etienne, dit le saint, qui mourut en 1038, y » établit une superbe église. Les monnaies d'or grecques eurent » même cours en Hongrie, et depuis le milieu du neuvième siècle, » la prospérité nationale s'accrut considérablement dans ce pays, » ce qui semble indiquer que la Hongrie gagna beaucoup au commerce de Constantinople. »

(2) Ce précieux monument du commerce danubien a été inséré par Rauch dans sa collection des écrivains autrichiens. Bien que daté du règne de Léopold et appartenant au treizième siècle, le tarif n'a fait que constater un ordre de choses antérieur : quelque



duisait des draps qui avaient une grande réputation (1). Or le commerce attire le commerce. La Frise fut donc de bonne heure un centre commercial : on en exporta des draps pour la Gaule et le reste de l'Europe ; on y importa les marchandises rares et précieuses qui venaient de l'Orient. Nous en avons la preuve dans ce don d'un vêtement de soie fait au milieu du septième siècle au monastère de Saint-Goar par un marchand frison qui dans un voyage sur le Rhin avait failli périr et qui avait dû son salut à la protection du saint (2). Mais rien ne prouve que ces riches tissus d'Orient ne vinssent pas par la Gaule, et n'eussent pas suivi la route si fréquentée du Rhône pour aller au Rhin, et nous doutons que la route du Danube ait servi à répandre de nombreuses étoffes dans l'Europe occidentale antérieurement au onzième siècle. De la Frise nous n'hésitons pas à suivre le commerce des soieries vers le nord

avidité que mette la douane à saisir les objets importés, l'importation des soieries a précédé et l'établissement de cette douane et la fondation d'un empire autrichien. De là notre affirmation. Voici les articles du tarif qui intéressent l'histoire de la soie : « Omnes generaliter advenientes eujuscumque conditionis fuerint » homines... persolvant... de tuzano Anglorum sericorum II denarios... de peplo serico I denarium. » Rauch, *Scriptores rerum Austriacarum*, tom. II, p. 406-408.

(1). Voir Scherer, tom. 4, p. 355. Ce sont les tisserands frisons qui établirent plus tard en Flandre l'industrie des draps.

(2) « Pro salutis munere vestem holosericam venerandæ memorie tribuit. » *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, sæc. II, p. 283, in-fº, Venetiis, 1733.



de l'Europe. Bien que les renseignements historiques sur les peuples de la Scandinavie datent du neuvième siècle seulement, il nous semble impossible que les brocarts et les pourpres de Constantinople n'aient pas, antérieurement à cette date, pénétré dans les contrées d'où le luxe romain tirait l'ambre. Il existait un commerce actif dans la Baltique (1), et les populations qui habitaient le littoral, étaient de beaucoup supérieures par leur civilisation aux peuples du centre de la Germanie. Les Frisons intermédiaires entre les Romains et les peuples du nord de l'Europe, avaient des relations commerciales non-seulement avec la Gaule et l'Angleterre (2) mais aussi avec les peuples riverains de la Baltique (3). En outre, l'Angleterre était souvent visi-

(1) Voir les détails que donne Scherer sur les Néerlandais et les Venèdes, tom. 1, p. 353 et 395.

(2) Pardessus, *Introduction aux lois maritimes*, p. 73. — Francisque Michel, *Recherches, etc.*, tom. 1, p. 319.

Au moment de la conquête de l'Angleterre par les Normands, voici ce qu'un chroniqueur dit : « Anglicæ nationis fœminæ multum acu et auri textura; egregii viri in omni valent artificio; ad hoc incolere apud eos Germani solebant; inferunt et negotiatores qui longinquas regiones navibus adeunt doctarum manuum opera. » *Recueil des historiens*, tom. XI, p. 103.

Les relations avec l'Angleterre étaient continuelles à cause des laines que les Frisons y allaient chercher pour leurs fabriques de draps.

(3) Les habitants de Stavoren ont passé le Sund en 876 : et les chroniques frisonnes ont conservé des récits merveilleux du luxe et de la richesse des marchands de cette ville aujourd'hui réduite à l'état d'un misérable petit bourg. D'après Scherer les Frisons



tée par les bateaux venèdes qui parcouraient les mers du nord. Les soieries étant au septième siècle connues en France (1) et en Angleterre (2), il est donc difficile auraient reçu les marchandises d'Orient en même temps que les pelleteries du nord par les Slaves et les Venèdes de la Baltique.

(1) L'introduction des soieries dans la Gaule remontait au temps des Romains, comme nous l'avons vu. Faut-il rappeler ce passage des Chroniques de saint Denis relatif à l'exhumation faite sous Henri I<sup>er</sup> du corps de Saint-Denis : « Et furent trové entièrement li os dou precieux martir, envelopé en un drap de soie » si viel et si porri que il s'esvanoissoit et devenoit poudre entre » les mains de ceus, qui le manioient ansi come fait toile d'yragnes. » *Recueil des historiens*, tom. xi, p. 408.

(2) « On voyait une étoffe de prix sur la tombe de saint Augustin apôtre de l'Angleterre; et Bède rapporte que l'on avait » mis un étendard de pourpre et d'or sur le tombeau d'Oswald, » roi de Northumbrie, tué en 642. » Francisque Michel, t. 1, p. 439.

Nous empruntons encore à M. Francisque Michel, notre savant devancier dans les recherches sur la soie, les détails suivants (note 2<sup>e</sup> de la page 66, tome 1) :

« Un poète du huitième siècle, parlant d'Oswald, dit :

Exstruit ecclesias donisque exornat opimis,  
Vasa ministeriis præstans pretiosa sacratis,  
Argento, gemmis aras vestivit et auro,  
Serica parietibus tendens velamina sacris,  
Auri blateolis pulchre distincta coronis.

*Beati Flacci Albini seu Alcuini abbatis... opera,  
cur. ac. stud. Frobenii, tom. II, vol. II, p. 550.*

« Non loin de là, un prélat vénéré ornait aussi son église de » telle sorte qu'un hagiographe s'écrie : « Quomodo altaria pur- » pura et serico induta decoravit, quis ad explanandum sufficere » poterat. » *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti, sæc. IV, part. 1, p. 688.*

« Enfin Miltred, roi de Mercie, ayant fondé vers 825 la cathé- » drale de Herefrod ne cessa de l'enrichir, tant qu'il vécut, de soie-



de mettre seulement au neuvième siècle leur apparition en Danemark, en Suède et en Norwége.

Nous ne prétendons pas soutenir que les étoffes asiatiques étaient au septième siècle dans le commerce de l'Europe septentrionale. La vie aventureuse et le goût de la piraterie étaient le mobile principal des expéditions faites par les navigateurs du Nord : pour eux la mer c'était *le champ des pirates* (1). Et les écrivains qui racontent les voyages entrepris au dixième et au onzième siècle donnent pour motif encore à cette époque la piraterie aussi bien que le commerce (2). Nous acceptons donc que le pillage a pu contribuer à l'importation des étoffes orientales en Scandinavie.

» ries et d'ornements de choix. » *Hist. angl. script.* x, t. 1, col. 778.

Des détails fort intéressants ont été réunis sur les étoffes de soie qui enveloppaient les restes de saint Cuthbert, t. 1, p. 35 et suiv. ; ils sont en grande partie empruntés à l'ouvrage que M. Raine a consacré à la découverte et à la description des reliques du Saint.

(1) Pardessus, *Introduction aux lois maritimes*, p. 69.

(2) Nous pourrions emprunter plusieurs témoignages au recueil des écrivains islandais que nous allons fréquemment citer : *Scripta historiæ Islandorum latine reddita, curante societate regia antiquariorum septentrionalium*, Hafniæ, 1831-1842. Voici ce qu'on lit dans la vie d'Olaus le Saint, tom. iv, du recueil, p. 123 :  
 « quæ res (il s'agit de la prédication du christianisme) bene suc-  
 » cedebat; leges enim christianæ Vikensibus multo notiores quam  
 » incolis borealibus fuerunt; in hac enim regni parte magna erat  
 » tam hieme quam æstate frequentia mercatorum et Danorum  
 » et Saxonum. Ipsi quoque Vikenses sæpe mercandi causa ad terras  
 » christianas, Angliam, Saxoniam, Flamingiam et Daniam com-  
 » meabant; quidam piraticæ operam dantes in terris christianis  
 » hiemare consueverant. »



Dans tous les cas, ces étoffes sont très-connues, et tout à fait entrées dans la consommation lorsque les chroniqueurs écrivent l'histoire des dixième et onzième siècles.

A la fin du dixième siècle, Olav, fils de Trygve, quittant la Russie où il avait longtemps séjourné, emmène en Norwége six navires chargés de choses précieuses et rares, et parmi lesquelles on cite les soieries pourpres (1). Le roi se vêtissait habituellement de soie (2), et tel était son luxe que pendant son séjour à la cour de Valdemar, on le vit revenir d'une expédition heureuse avec des navires garnis de soieries en guise de voiles (3).

La reine de Suède, Sigrida, recevant le roi Harold, lui prépare un lit recouvert de soieries (4). Quelques

(1) « Vere incipiente, Olavus, iter ab Oriente paravit sex du-  
» cens naves, præter tres illas quas illi orientem versus duxerunt;  
» quæ naves multis rebus pretiosis, auro, gemmis, eximiis sericis,  
» coccineis et quibuscumque in septentrione rarissimis, onustæ  
» erant. » Tom. x, p. 240.

(2) T. x, p. 290 et 325. Au reste dans ce même récit de la vie du roi Olaus, fils de Trygve, on voit en Angleterre, un guerrier revêtu de soieries pourpres. Tom. x, p. 236.

(3) « Qui cum tali gloria splenderet, insigni quadam victoria  
» reportata, Gardos revertisse dicitur, tumque tantam in adnavi-  
» gando pompam et splendorem ostentasse ut pretiosis bombyci-  
» nis coccinis-loco velorum, ejusdemque generis tentoriis navali-  
» bus usi fuerint. Quibus rebus intelligi potest quantam in rebus  
» insignibus in Oriente gestis magnificentiam sumpserit. » Tom. x.  
p. 214.

(4) « Lectus sericis stragulis stratus. » T. iv, p. 24.



années plus tard une autre princesse suédoise, Ingi-gerda, envoie un présent de soieries et de broderies à son fiancé le roi de Norwége, Olav le Saint (1). Mais nous sommes alors au commencement du onzième siècle, et à cette époque les tissus de pourpre et de soie sont abondants dans toutes les cours du nord, en Suède, en Norwége, en Danemark (2).

A la fin du onzième siècle, sous le règne d'Olav le Pacifique, le luxe prend un grand essor, et les costumes des Scandinaves copient les riches costumes des

(1) « Illa regi Olavo syrma sericum multo auro picturatum et » fascias bombycinas dono misit. » T. v, p. 458.

(2) Olav le Saint, roi en 1017, était ordinairement vêtu de soie, t. iv, p. 123 et 124. Lorsqu'il mourut en 1028, son sarcophage fut orné de pourpre, « arca bombyce coccinea obducta veloque purpureo tecta. » t. v, p. 414.

Sigurd, roi de Upland (Upsal moderne), attendant la visite du roi Olav fait sa toilette : « Pedibus induit perones e corio Cor- » dubensi quos inauratis calcaribus revinxit, deinde deposuit sa- » gum et tunicam, sericas induit vestes, quibus amiculum cocci- » neum superinduit. » T. iv, p. 78.

Magnus le Bon, roi de Norwége en 1035 et de Danemark en 1042, portait des vêtements de soie et de pourpre, « togam ex pre- » tiosissima purpura, indusium bombycinum. » tom. vi, p. 47 et 59 ; et il recevait de ses sujets des cadeaux de soieries, « quod Thran- » dus regi dedit amiculum præstantissimum erat vestis bombycina » eximiis pellibus subsuta. » Tom. vi, p. 176.

Harold, roi de Suède, contemporain de Magnus le Bon, portait un manteau de pourpre doublé d'hermine, « pallium ex purpura » phœnicea albis pellibus subsutum. » tom. vi, p. 173.

Enfin il est fait mention de la *subucula bombycina*, du roi de Danemark, Canut le Grand, tom. xi, p. 248 :



Grecs : tuniques descendant jusqu'aux talons, longues manches très étroites, chaussures couvertes de broderies en soie ou en or, etc. (1).

Ce développement de la consommation des soieries dans les pays scandinaves a pour causes : l'introduction du christianisme, et le contact plus fréquent avec les orientaux. Ce sont, on le voit, les mêmes événements qui partout réagissent en faveur du commerce de la soie.

Le christianisme (2), par l'uniformité de son culte, créa des besoins nouveaux. Les riches tissus qui, chez les barbares, étaient montrés comme une curiosité et qui paraissaient, à cause de leur haut prix, réservés aux princes, devinrent nécessaires pour les fêtes de la religion. Tout évêque mettait de l'amour-propre à ce que les églises de son diocèse eussent des ornements et des voiles dont la beauté rehaussât l'éclat du culte : la piété des fidèles correspondait au désir du pasteur.

(1) « Imperante rege Olavo, diversoria et computationum »  
 » pompæ instituebantur; tunc cultus ad ostentationem compositus  
 » introduci cœpit : alii usurpabant caligas ad pompam magnificè  
 » exornatas, quæ continuis plicaturarum ordinibus ad crura ad-  
 » stringebantur; alii tibias annulis aureis circumdabant; tunc quo-  
 » que usurpatæ sunt tunicæ talares a latere tœniis fibulatæ, manicis  
 » quinque ulnas longis et adeo angustis ut ope ligularum indu-  
 » cendæ et ad axillam usque plicaturis corrugandæ essent; calcei  
 » altius revincti toti filis bombycinis variati, quidam aureis filis  
 » distincti; multusque alius ad pompam cultus tunc invaluit. »  
 Tom. vi, p. 411.

(2) Il a été introduit en Norwége par Olaus, fils de Trygve.



Et puis, partout où l'Évangile était prêché, les noms de Jérusalem et de Rome étaient répétés avec respect : le pieux mouvement, qui poussa, durant le moyen âge, les chrétiens vers les villes où Jésus-Christ et les apôtres avaient souffert, était un mouvement catholique, c'est-à-dire universel. Pour le nord de l'Europe comme pour tout l'Occident, les pèlerinages vers Rome et vers Jérusalem devinrent une conséquence de la conversion des peuples (1). Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'activité qu'ils imprimèrent aux relations entre les mers du nord et la mer Méditerranée.

En outre, la présence à Constantinople d'un corps de mercenaires scandinaves, désignés sous le nom de Varinges (2) et la mention fréquente des voyages que les marchands scandinaves faisaient dans l'empire grec (3), attestent combien étaient fréquentes les relations entre

(1) Voir, t. III, p. 41, t. VI, p. 277.

(2) T. II, p. 7.

(3) Tom. VI, p. 344.

Aux voyages des marchands on peut ajouter les grandes expéditions maritimes que les rois Scandinaves ont conduites dans la Méditerranée. Nous nous sommes demandé, en lisant dans le tome VI, les prouesses de Harold le Sévère (1015-1066) qui séjourna en Russie et à Constantinople et parcourut la Méditerranée en tous sens, puis dans le tome VII, la grande expédition de Sigurd, fils de Magnus aux pieds nus, si les chroniques françaises et arabes n'avaient pas souvent attribué aux Normands, des incursions faites par les Scandinaves, et ne les avaient pas ainsi tous désignés sous la même dénomination d'*hommes du Nord*.



les peuples du nord et les Grecs, les premiers consommateurs de soieries au monde.

Si les expéditions maritimes ont aidé au développement du commerce des soieries entre l'Orient et le nord de l'Europe, il faut cependant remarquer que la route par terre, à travers l'Europe orientale, fut la véritable route de ce commerce. La Russie (1) (le royaume des *Gardes*, disent les écrivains Islandais), devint à dater du dixième siècle un véritable royaume scandinave (2).

Après ce que nous avons dit de l'importance des fleuves pour les relations commerciales, il est facile de se représenter les directions prises par le commerce du nord pour se rendre dans l'Asie occidentale.

«Les parties septentrionales de la Scandinavie étaient habituellement en relation avec la Biarmie, appelée depuis Permie, située sur le rivage de la mer Glaciale. Ce pays, autrefois le siège du grand empire des Tschoudes, communiquait avec les contrées de la mer Noire par la Bulgarie, soit que les commerçants se rendissent dans le marché de Boulgar, soit que les Bulgares arrivassent

(1) Voir tome iv, p. 124, l'histoire d'un marchand auquel Olaus le Saint donne ordre d'acheter des soieries, des peaux, de l'argenterie. — Voir aussi tome x, p. 184, l'histoire d'un marchand russe, qui vend des soieries aux pourvoyeurs des rois de Suède et de Norwége.

(2) Les Russes étaient d'origine suédoise. Ils établirent leur domination, vers la fin du neuvième siècle, sur les vastes contrées occupées par les Slaves et les Tschoudes et qui dès lors furent réunies sous un même nom, *Rossie*.



chez les Permiens avec lesquels ils faisaient des échanges sans se parler, attendu la différence du langage et le manque d'interprètes (1). »

Cette route, la plus orientale, c'est le Volga qui, par son affluent la Kama, rattache le nord de la Russie à la mer Caspienne. Nous ne pouvons, faute de renseignements, affirmer que les tissus d'Asie suivaient quelquefois ce long trajet ; le fait est cependant très-probable.

Boulgar, la limite du monde connue des Arabes, du côté de l'Europe orientale (2), était une ville très-souvent visitée par les négociants mahométans au neuvième siècle. Les géographes arabes du dixième siècle parlent longuement des relations qui existèrent entre les Bulgares et les Arabes (3). « Suivant Massoudy,

(1) Pardessus, *Introduction aux lois maritimes*, p. 71.

(2) Au-dessus de la mer Noire et de la mer Caspienne, les géographes arabes ne placent qu'un continent très-limité, comme le prouvent les cartes reproduites dans l'*Introduction à la géographie d'Abouïfèda*, par M. Reinaud. Ils connaissent très-bien les pays parcourus par leurs négociants jusqu'à Boulgar, mais ils sont très-vagues pour les contrées plus au nord. Les commentateurs ont plus d'une fois disserté sur les pays nommés Visson, Youra, etc., etc... placés au nord des Russes et des Bulgares, sans éclaircir leur situation. Voir Fræhn, *Ibn-Fozzlan's und anderer Araber Berichte*, p. 205. Saint-Pétersbourg, 1823.

(3) D'Ohsson, dans son *Etude sur les peuples du Caucase*, a réuni, chapitre iv et note 28, les renseignements fournis par les Arabes sur les Bulgares. — M. Fræhn a publié dans le livre dont nous venons de parler, le texte et la traduction du voyage d'Ibn-Fozzlan qui fit partie d'une ambassade, envoyée en 921, par le khalife



le Volga était la voie d'un commerce très-actif; des navires, venus de la mer Caspienne, remontaient le fleuve jusque dans le pays des Bolgars et des Buthas; ensuite ils descendaient et se répandaient sur les côtes de la mer Caspienne. Ces navires, à leur retour, apportaient surtout des peaux de renard noir et d'autres fourrures qui étaient recherchées partout. Massoudy fait une mention particulière des relations commerciales qui existaient entre les peuples riverains du Volga et ceux du Kharizan (1). »

Ces navires qui portaient, à Boulgar comme à Itil, les produits des terres mahométanes accumulés dans les ports de la mer Caspienne, avaient certainement des soieries dans leurs cargaisons, et non-seulement des soieries asiatiques, mais aussi des pourpres et des brocarts importés de l'empire grec chez les Khazares.

Antérieurement à la conquête de la Perse par les Arabes, les soieries persanes et les soieries chinoises étaient déjà peut-être sur les bateaux qui remontaient le Volga; car le commerce entre la mer Caspienne et le Volga ne date pas seulement des Arabes. Rien n'empêche de voir comme un reflet lointain de la civi-

Mouctédir vers le roi des Bulgares devenu musulman. Cette ambassade passa par le Kharizan, voie suivie par de fréquentes caravanes, malgré les dangers qu'elles couraient en traversant les steppes situées au nord de la mer Caspienne dans le voisinage des Turks.

(1) Reinaud, *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. 301.



lisation orientale dans ces notions d'agriculture et de commerce qui montrent les Venèdes de la Baltique (1), si différents des Saxons et des autres Germains, leurs voisins.

Mais, du dixième siècle seulement, datent les notions historiques sur l'est de l'Europe à cette époque; les Varègues-Russes vinrent de la Suède, et établirent leur domination sur les vastes contrées qui prirent leur nom, Rossie (2). Jusqu'alors, les Slaves qui habitaient ce pays, affaiblis par des divisions ou par ces guerres si fréquentes entre les peuples nomades, n'avaient pas réussi à franchir la barrière que les Khazares au sud-est et les Turcs Patzinaces au sud, opposaient à leur marche vers la mer Noire et la mer Caspienne. A peine arrivés (3), les Russes s'élancèrent sur les fleuves qui descendaient vers la mer Noire, et prirent possession de cette mer sur laquelle ni les Turcs ni les Khazares ne naviguaient. Ils surent se faire craindre et obtenir l'amitié des Patzinaces, maîtres du bas Dniéper (4); sans avoir à les soumettre, ils arrivèrent

(1) Scherer, tom. 1, p. 395.

(2) D'Ohsson, *Peuples du Caucase*, ch. v, et note 31, a réuni toutes les notions fournies sur les Russes par les écrivains du moyen âge, arabes, grecs, etc.

(3) « Dès l'année 866 deux chefs Varègues, Ascold et Dir, princes » de Kiew, parurent dans le Bosphore avec deux cents navires. » D'Ohsson, p. 232.

(4) Constantin Porphyrogénète insiste sur l'importance de l'alliance de l'empire grec avec les Patzinaces, les Russes ne pou-



à leur but qui était d'avoir la libre navigation du fleuve (1), et d'arriver jusqu'à Constantinople. Depuis lors, le Dniéper devint la route qui unit les mers du nord à la mer Noire; et la Russie profita de l'avantage que lui donnait son voisinage de l'empire grec, pour attirer les soieries sur ses marchés.

De sa première expédition contre l'empire grec, « Aleg revint à Kiew, rapportant des étoffes d'or, d'argent et de soie, des fruits, des vins et toute espèce d'objets précieux (2). » Il avait des soieries en si grande quantité, qu'il en fit mettre, en guise de voiles, à ses navires.

Ces étoffes précieuses réapparaissent, dans le récit du chroniqueur, à l'occasion de chacun des traités de paix conclus entre les Russes et les Grecs (3).

Mais un fait plus considérable est attesté par les

vant ni pour guerroyer ni pour commencer, οὔτε πολέμου χάριν οὔτε πράγματειας, venir à la mer Noire sans rencontrer les Patzinaces. *De administr. imp.*, lib. II, cap. 2, p. 69, édit. Niebuhr.

(1) Les Russes partant de Nowgorod, ἀπὸ τοῦ Νεμοργαδᾶς achetaient à Kiew, Κιοαβᾶ, les canots que les Slaves fabriquaient dans les forêts et apportaient après la fonte des glaces dans la ville devenue le point de départ régulier de toutes les expéditions. Constantin Porphyrogénète raconte avec des détails fort intéressants la navigation du Dniéper. *De administr. imp.*, lib. II, cap. 9, p. 74.

(2) *Chronique de Nestor*, tom. I, p. 38. Traduction de M. Louis Paris.

(3) *Ibid.*, p. 44, 56. Voir aussi p. 80, à l'occasion du baptême d'Olga.



traités : c'est l'établissement du commerce russe à Byzance et l'importance qu'il acquiert dès les premières années du dixième siècle (1).

Nous sommes surpris du rang que prennent les marchands russes auprès des ambassadeurs ; ils apposent leurs noms sur le traité (2) conclu en 945, au nom de Ygor, avec les empereurs Romain et Constantin. Aucune concession ne pouvait les rehausser davantage aux yeux des Grecs. Aussi, bien que le faubourg de Saint-Mamai leur soit affecté comme résidence, les négociants russes, qui sont munis de lettres de créance, ont droit à être entretenus aux frais du trésor et admis à des distributions mensuelles de vivres (3).

De plus, une protection spéciale leur est assurée pour leurs transactions dans la ville. Chose remarquable, malgré tous leurs privilèges, une clause du traité leur interdit d'acheter des étoffes dont le prix serait

(1) En comparant les deux traités, celui de septembre 912 et celui d'avril 945, tous deux rapportés par Nestor, on voit quels rapides progrès ont faits les commerçants russes.

(2) Le dernier alinéa de ce traité commence ainsi : « Telles » sont les conventions de la paix conclue entre nous, dont nous » avons fait écrire les articles sur deux copies : l'une d'elles, où » se trouvent le signe de la croix et la souscription de nos noms » sera gardée dans nos Etats ; pour l'autre où se trouvent les » noms de vos ambassadeurs et de vos marchands, nous l'enver- » rons par nos ambassadeurs à votre grand prince Ygor. »

(3) L'article 44 de ce traité est assez curieux pour que nous le copions en entier : il traite des commerçants. Voir à l'appendice la lettre E.



au-dessus de cinquante solotniks, et les oblige à faire douaner les tissus achetés. La mesure dont se plaignait Luitprand (1) n'avait donc pas un caractère particulier.

Le contact avec la civilisation grecque, puis la conversion des Russes au christianisme, conversion qui eut lieu après le mariage de la princesse byzantine Anne avec le grand-duc Wladimir à la fin du dixième siècle, contribuèrent à policer les mœurs des Russes (2) et à introduire en Russie les habitudes des Grecs. De là l'usage habituel, même parmi les marchands russes, des brocarts et des soieries (3).

Outre Constantinople, d'autres marchés offraient aux Russes ces riches tissus. Cherson, colonie grecque de la Chersonèse, recevait régulièrement, au dire de Constantin Porphyrogénète, les pourpres, les bijoux, les épiceries (4), tout ce qui en un mot était dans le commerce du luxe byzantin.

Et si les Russes, au lieu de venir vers le Dniéper, se dirigeaient vers le Volga (5), ils trouvaient tous les produits asiatiques, soit à Boulgar, soit à Itil.

(1) Voir ch. 1, p. 40 et 41.

(2) Ce n'était pas sans besoin, s'il faut en croire tout ce que Ibn-Fozzlan dit de l'obscénité et de la malpropreté des marchands russes qu'il vit à Boulgar. Fræhn, *Ibn-Fozzlan's*, etc., p. 5 et 7.

(3) Ibn-Fozzlan, racontant les cérémonies auxquelles donnèrent lieu les funérailles d'un riche marchand russe, dit que le cadavre fut habillé de brocart avant d'être livré aux flammes du bûcher.

(4) Οἶον βλαττία, πράνδια, χαρέρια, σήμεντα, πέπερι, δερμάτια ἀλιθιναὶ πάρδια. *De administr. imper.*, lib. II, cap. 6, p. 72.

(5) « Les Russes, dit Ib-Khordabeh, se rendent des régions



Ce peuple du nord avait trop gardé le goût des expéditions maritimes lointaines pour ne pas explorer le Volga et la mer Caspienne, de même qu'il avait lancé ses bateaux vers le Dniéper et la mer Noire.

Vers l'année 912, raconte Massoudy (1), les Russes parurent à l'embouchure du Dniéper, achetèrent des Khazares l'autorisation de traverser leur empire, remontèrent le Don jusqu'à l'endroit où il se rapproche le plus du Volga, transportèrent leurs navires jusqu'à ce fleuve, puis pénétrèrent dans la mer Caspienne et exercèrent d'affreux ravages dans les provinces musulmanes qui entourent cette mer.

En 943, suivant Ebn-el-Ethir (2), les Russes firent une nouvelle expédition dans la mer Caspienne, et, remontant le Khur (l'ancien Cyrus) s'emparèrent de Berdaa où ils séjournèrent une année.

» les plus éloignées du pays des Slaves, sur les côtes de la mer  
 » de Roum, et y vendent des peaux de castor et de renard :  
 » l'empereur grec se contente de prélever un dixième sur les  
 » marchandises. Les marchands russes descendent aussi le fleuve  
 » des Slaves (le Volga); traversent le bras qui passe par la ville  
 » des Khazares, où le souverain prélève sur eux un dixième, puis  
 » ils entrent dans la mer de Djordjan. » Reinaud, *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. 59.

(1) M. de Fræhn a donné le texte de ce passage de Massoudy avec une traduction, *Ben-Fozlan's und anderer, etc.*, p. 242. — Voir aussi M. Reinaud, *Introduction à la Géographie d'Aboulféda*, p. 297; et d'Ohsson, *Peuples du Caucase*, p. 405.

(2) D'Ohsson donne le récit de cette seconde expédition des Russes, mais sans doute sans suivre littéralement l'auteur arabe. *Peuples du Caucase*, p. 409 et suiv.



On comprendra pourquoi nous insistons sur les communications que les Russes ont eues avec la mer des Khazares, si on se rappelle que c'est autour de cette mer que se faisait le plus grand commerce de soie et de soieries asiatiques (1). La ville de Berdaa que nous venons de nommer était un centre séricicole très-important.

« Berdaa, dit d'Ohsson, est environnée à plus d'une journée de distance, de jardins, de vergers et de maisons de plaisance. Aussi abonde-t-elle en fruits de toute espèce qui sont la plupart d'une qualité supérieure comme les châtaignes, les noisettes, les figues dont elle fait un commerce considérable ainsi que d'autres fruits de la terre. Elle produit d'ailleurs une grande quantité de soie, ce qui provient de ce que les mûriers y sont une propriété communale ; et sa soie s'exporte dans le Fars et le Khouzistan (2). »

Recevant de là mer Noire les pourpres et les brocarts grecs, se procurant par la mer Caspienne (3) les soieries asiatiques et la soie, la Russie devint un véritable entrepôt des riches tissus de l'Orient, durant le moyen

(1) Voir ch. 1, p. 76 et suiv.

(2) D'Ohsson, d'après Ibn-Haukal. *Peuples du Caucase*, p. 409.

(3) On cite encore fréquemment comme une preuve des relations qu'eurent les Arabes avec les Russes et les Bulgars, la quantité de monnaies arabes (surtout en argent, car l'or était gardé par les peuples intermédiaires) trouvées dans le Jutland, la Suède, la Poméranie. — Voir ce qu'en dit M. de Fræhn, *Ibn-Fozzlan's, etc.*, p. 78, not. 39.



âge; par elle ces tissus arrivèrent non-seulement en Scandinavie, comme nous l'avons dit, mais aussi dans l'Europe occidentale; car les noms *paile eselavon*, *pales de Rossie*, *drap de Rossie*, apparaissent dans les romanciers français (1).

C'est par le commerce slave que la soie a été connue dans le nord de l'Europe : ainsi l'atteste le mot *silk* (2) adopté par toutes les langues du nord. Et s'il est vrai qu'en Suède on emploie quelquefois le mot *sida* à côté de *silka*, ce dernier nom est le seul qui figure dans les anciens écrivains islandais (3). D'ailleurs la notion de la soie écrue n'a pu venir que des provinces arabes de la mer Caspienne, et, en la trouvant chez les chroniqueurs de la Scandinavie, nous la rattachons à l'expédition qui mit les Russes à même de se procurer de la soie de l'Aran, la Georgie actuelle, sur les lieux même de sa production. On peut supposer quel a été notre étonnement lorsque nous vîmes dans une chronique islandaise la comparaison entre une chevelure blonde et la soie jaune (4) : cette connaissance de la soie écrue avait pé-

(1) Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication, etc.* T. I, p. 313. A la page 314 est cette citation du même roman, *li Romans d'Alexandre* : *li cote fu de soie de l'uevre de Rousie*.

(2) *Silk* vient du slave *chelk*, d'après Abel Remusat, *Journal asiatique*, 1823.

(3) Renseignement que nous tenons de l'obligeance de M. de Goeje.

(4) « *Coma flava instar Bombycis.* » *Scripta historica Islandorum*. Tom. VI, p. 409.



nétré si tardivement en Occident, et il y a une si grande différence entre cette soie nouvelle et celle que les écrivains latins nous ont décrite dans les premiers siècles de notre ère ! Areste, la soie ne dégénérerait pas ; on l'assimilait encore à l'or, car autrefois les poètes nommaient *cheveux d'or* cette chevelure blonde rousse si aimée des Orientaux.

Tout en admettant qu'on ait pu importer de la soie pour broderies en Russie, nous n'hésitons pas à éloigner toute idée de tissage (1), d'autant qu'il faut aller dans l'histoire de Russie jusqu'au dix-huitième siècle pour

(1) Il y a dans les chroniques islandaises un passage qui a donné à M. Francisque Michel la pensée que peut-être on avait tissé la soie en Suède. Voir *Recherches sur le commerce*, etc., tom. 1, p. 141. Les mots *fœmina quæ telam bombycinam texebat*, se trouvent, t. III, p. 178, *Scripta historica Islandorum*, dans le récit d'un voyage que fait Thornstein, factotum du roi Olaus, fils de Trygve. Un voyageur et surtout un négociant est toujours porté à orner de merveilleux le récit de ses voyages. Nous regardions donc comme une invention (analogue du reste à celle du bâton enchanté que Thornstein place dans ce même récit) cette vision d'une femme tissant de la soie dans une espèce de caveau, un tumulus, où une autre femme remuait un berceau, et nous repoussions l'idée d'une industrie séricicole en Suède, tant que des renseignements plus certains ne l'auraient pas appuyée. Toutefois nous avons voulu vérifier le texte même, et, sur notre prière, M. de Goeje ayant eu l'obligeance de relire le passage, nous a écrit : « Tom. III, « p. 178, il n'y a que le mot *filer* (*guevef*, *wewen*). » Le texte dit donc simplement l'une des femmes filait et l'autre agitait un berceau. Combien nous nous estimons heureux, nous qui dans nos recherches, voulons avant tout découvrir le vrai, d'avoir rencontré aide et protection chez les savants dont l'obligeance amicale égale la science !



avoir la première trace d'une industrie dans cet empire.

Les renseignements, malheureusement bien peu nombreux et trop concis que nous venons de passer en revue, ne laissent aucun doute sur la consommation croissante des étoffes de soie en Europe depuis le règne de Charlemagne jusqu'aux croisades. Nous ne voulons pas terminer cette seconde partie de l'histoire de la soie sans avoir recherché quelles variétés offraient alors les tissus soyeux. Constantinople, marché parfaitement approvisionné, est le lieu le plus propice pour cette étude. La reine du Bosphore n'est-elle pas d'ailleurs la ville où les soieries se consomment en plus grande quantité ?

Nous ne prendrons pas les soieries dans les costumes des riches citoyens ; ce que nous avons dit précédemment des Byzantins est encore vrai pour les Byzantins du moyen âge, et nous ne saurions imiter la naïve admiration des chroniqueurs des croisades, tout émerveillés de ce luxe si nouveau à leurs yeux. C'est à la cour de Byzance que nous nous arrêterons : elle nous offre un double attrait, car elle est le type sur lequel se sont modelées les cours de l'Europe moderne, et son cérémonial a été copié par le cérémonial français du quinzième et du seizième siècle.

A voir le soin avec lequel Constantin Porphyrogénète (1) note tout ce qui concerne le cérémonial de la

(1) Dans son livre, *De Ceremoniis aulae byzantinæ*.



cour byzantine, on ne peut douter de l'importance que les Grecs du Bas-Empire y attachaient. L'ordre des processions, la place que chacun doit occuper dans le cortège, les costumes que chaque dignitaire doit revêtir, tout est décrit avec de minutieux détails par le royal écrivain; et, pour nous, nous lui en exprimons une grande reconnaissance, car seul il nous parle des tissus en usage à Byzance durant le moyen âge.

Il faut, en narrateur impartial, avouer que le tableau de ces processions tracé par Luitprand est loin de ressembler à celui qu'a laissé Constantin. Sans regarder la foule déguenillée qui borde la route suivie par le cortège, voici ce que l'évêque de Crémone dit de la procession, *προέλευσις*, à laquelle il assiste : « Les grands qui accompagnent l'empereur à travers cette multitude de gens du peuple à pieds nus, étaient revêtus de grandes tuniques usées jusqu'à la corde; leurs habits de chaque jour eussent été bien plus convenables. Aucun de ces seigneurs n'aurait pu faire dater de son aïeul le vêtement qu'il portait. Personne n'avait de l'or, personne n'avait de pierreries pour ornement, si ce n'est l'empereur (1). » Mais, tout en acceptant quelques dé-

(1) « Sed et optimates sui, qui cum ipso per plebeiam et discal-  
 » ceatam multitudinem ipsam transierunt, magnis et nimia ve-  
 » tustate rimatis tunicis erant induti; satis decentius quotidiana  
 » veste induti procederent. Nullus est cujus atavus hanc novam  
 » haberet. Nemo ibi auro, nemo gemmis ornatus erat nisi ipse



tails qui dépeignent l'avarice de Nicéphore, il faut tenir compte de la disposition d'esprit de Luitprand, si mécontent de la cour de Byzance. Laissons de côté le règne exceptionnel de Nicéphore, et, pour être vrai, prenant dans leurs beaux jours, les habits râpés des dignitaires byzantins, représentons-nous une de ces solennités du temps de Basile ou de Constantin, éclairée par le soleil de l'Orient.

Les riches tapis et les soieries pavoisent les fenêtres ou couvrent le sol, les vases en or et en argent sont étalés ou suspendus devant les maisons, les fleurs sont répandues à profusion, les arbres odoriférants bordent les rues (1). Dans le cortège, les chevaux s'avancent enharnachés et couverts de housses brodées où étincellent les pierreries ; les bannières, *φλάμουλα*, d'or et de cendal (2), miroitent au soleil ; les soieries, les pourpres

» solus Nicephorus, quem imperialia ornamenta ad majorum per-  
 » sonas sumpta et composita fœdiorem reddiderunt. Per salutem  
 » vestram quæ mihi mea carior exstat, una vestrorum pretiosa  
 » vestis procerum centum horum et eo amplius pretiosior est. »  
 Apud Muratori, *Scriptor. rer. Ital.*, II, col. 479.

(1) Voir Constantin Porphyre. *De Ceremoniis*, p. 16.

Voir la description du retour triomphal de Basile, après une expédition en Asie Mineure. » Ὁ δὲ ἑπαρχὸς τῆς πόλεως προήτοιμάσατο καταστέψας τὴν πόλιν ἀπὸ τῆς χρυσοῦς πόρτης μέχρι τῆς καλκῆς ἀπὸ ὀσφύνης καὶ δεινῶν λίθων καὶ μερσίνης καὶ ροδῶν καὶ λοιπῶν ἄνθεων, ἀλλὰ γέ καὶ σκαραμάγγιων διαφόρων καὶ σενδῆς καὶ πολυκάνδηλων ὡσαύτως καὶ ἡ γῆ πᾶσα φιλοκαληθεῖσα κατέστρωτο ἄνθεσιν. Const. Porphyre.

(2) Βασιλικὸν φλαμουλὸν χρυσοφαντὸν σενδῆς. *De Ceremoniis*, p. 576 et passim.



et les fourrures mêlent pour former les costumes leurs teintes si variées. Au luxe extérieur, répond la décoration des églises et des palais (1) ; les tapis de Perse, les plus riches soieries façonnées, les pourpres, y servent de tentures, de rideaux ou de tapis.

Chaque grande fête de l'église, Noël, Pâques, etc., chaque réception d'ambassadeurs, l'entrée triomphale des empereurs, les brumales (2) des membres de la famille impériale, étaient des occasions de renouveler ces cérémonies, et de faire étalage de ces richesses. C'était d'ailleurs une coutume générale en Orient (nous l'avons trouvée chez les Arabes) que d'exposer ainsi les draps d'or et de soie pour faire honneur aux personnes que l'on recevait ; et nous la verrons de l'Orient passer dans les mœurs européennes après les croisades (3).

Les étoffes n'apparaissent pas dans Constantin Porphyrogénète uniquement pour ces jours de grande solennité ; elles sont mentionnées à propos des vêtements qui doivent former l'approvisionnement ordinaire du vestiaire impérial (4).

(1) Voir Reiske, *Commentar.*, Const. Porphy. *De Ceremoniis*, t. II, p. 572, édit. Niebuhr.

(2) Voir Reiske, *ibid.*, p. 706. On nommait *Brumales*, les fêtes des membres de la famille impériale, comme les jours de naissance, etc.

(3) Francisque Michel, *Recherches sur le commerce*, etc., tom. II, p. 430.

(4) Const. Porphy., *De Ceremoniis*, p. 465 et suiv. — Une



Malheureusement l'écrivain se contente d'indiquer le nom du tissu ou du vêtement, sa couleur, son genre d'ornementation : pas un mot de la nature du tissu, ni de la matière qui le compose.

Il est évident que chaque étoffe demeurait affectée à un usage spécial, de telle sorte qu'il suffisait de nommer le vêtement pour que les contemporains connusent l'étoffe dont il était fait ; les noms étaient le plus souvent les mêmes et pour le vêtement et pour le tissu, et celui-ci, suivant sa destination prévue d'avance, était fabriqué d'une longueur déterminée (1).

L'habitude, chez les Arabes et chez les Grecs qui ont emprunté aux Arabes tant de noms de tissus (2), de

partie de ces étoffes étaient destinées à faire des présents. Il est assez curieux de lire dans Constantin, p. 230, que la personne qui recevait un vêtement en cadeau, devait s'en revêtir de suite ; et de trouver chez les Arabes la même prescription à propos du *khilah*, vêtement d'honneur donné par le khalife. Dozy, *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, passim.

(1) Enumérant les vêtements qu'il faut acheter, en outre de ceux qui étaient fabriqués dans le gynécée, Constantin dit qu'on prendra des pièces de six aunes, de sept aunes, de huit aunes, de neuf aunes, de dix aunes de longueur. Ἰματῖα ἐξ ἀγοράς ἀπὸ τοῦ φόρου δεκάλια, ἑνναλία, οκτάλια, επταλία, ἐξαλία, p. 473.

(2) Nous avons déjà cité comme empruntés aux Arabes le mot *σενδες*, d'où dérive le nom *cedal* (Voir sur cette étoffe du moyen âge, les recherches de M. Francisque Michel, tom. 1, p. 498 et suiv.), les mots *χασδιον*, *μολχαμιον*, *γαβανα*. Nous ajouterons *σκαρμαγγιον*, nom d'un manteau et d'un tissu fréquemment mentionnés par Constantin Porphyrogénète. Ce mot dont les romanciers ont dérivé *escarimant* (Francisque Michel, *Recherches sur le commerce*, etc., tom. 1, p. 246) nous paraît en effet être com-



désigner par un même mot ce que nous nommons vêtement, manteau, pièce d'étoffe, couverture, etc., et de plus l'absence de toute indication sur la matière première, laissent place à toutes les conjectures, quand on veut essayer de comparer à nos étoffes modernes les étoffes du moyen âge. Il en est des noms donnés aux tissus par les Byzantins, et des noms donnés par les Arabes (1), comme des noms adoptés (2) par les trou-

posé du mot *σαρανικον*, et du mot arabe *mamdjoun* que M. Dozy traduit ainsi : « habit à manches et à corps courts, cousu de drap » sans doublure en dedans et sans doublure en dehors. » *Dictionnaire des noms des vêtements*, etc., p. 430.

(1) Ces noms dérivait souvent du nom de la ville où l'on fabriquait l'étoffe, comme *Ispahani* de *Ispahan* ; ou même du nom d'une rue, comme *atabi* qui vient d'*otabyiah*, nom d'un quartier de la ville de Bagdad. Voir Dozy, *Dict. des noms*, etc., p. 436.

(2) Nous notons ici quelques-uns de ces noms qui sont des noms arabes francisés ; on trouve sur chacun d'eux les détails les plus complets dans les *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, par Francisque Michel, et le *Dictionnaire des noms des vêtements chez les Arabes*, par Dozy, ouvrages déjà si fréquemment cités par nous.

*Siglaton* de l'arabe *Siklatoun* (Fr. Michel, I, p. 233).

*Tabis* de l'arabe *Atabi* (*id.* I, p. 244).

*Nac* ou *nakh*, qui est le mot arabe lui-même (*ibid.*, I, p. 261, Dozy, p. 220 note).

*Barracan*, qui est le mot arabe (Dozy, p. 68, Fr. Michel, II, p. 34).

*Bougran*, *Boquerant*, que Reiske dérive de l'arabe *abukeram* (*De Ceremoniis*, II, p. 530, édit. Niebuhr) et que M. Francisque Michel fait venir de *Bokhara*, nom d'une ville de *Tartarie* (t. II, p. 29).

*Tires*, qui nous paraît être le mot *tiraz* (Fr. Michel, II, p. 3, 4, 430).



vères et les romanciers pour les étoffes qui vinrent de l'Orient après les croisades; ni les uns ni les autres n'ont pour nous un sens parfaitement déterminé. De même nos descendants trouveront inintelligibles les noms que la mode invente pour les tissus en usage de nos jours, tels que *popeline*, *barège*, etc., et ne pourront se représenter les étoffes s'ils n'ont pour se guider que ces noms seulement.

Il faut reconnaître que l'on est souvent obligé de chercher bien loin pour trouver l'origine de certains noms usités dans une industrie. Nous citerons, comme preuve de ces dérivations inattendues, le mot *soie*. Lorsque, dans notre première étude, nous avons indiqué, d'après Klaproth, l'origine chinoise du mot *sericum* (1), nous n'avons rien dit du mot français *soie*, parce qu'à cette époque nous n'aurions pas pu faire comprendre notre pensée. Citer l'opinion de Reiske (2)

Reste le mot *samit* dont l'emploi est si fréquent au moyen âge; mais il a prêté, il semble, à quelque confusion dans l'acceptation qu'on lui donne ordinairement. Nous renvoyons à l'appendice les observations que nous avons à présenter à ce sujet; elles seraient trop longues pour être placées ici. Voir à la fin du volume, lettre F.

(1) Voir notre 4<sup>er</sup> volume, p. 95. — Il y a dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, novembre 1854, une étude fort curieuse sur le pays primitif du ver à soie, par le chevalier de Paravey. C'est aux savants de discuter l'opinion qui y est émise et qui fait venir le ver à soie de l'Indo-Perse en Chine, ce qui est vrai, avons-nous dit, pour le ver à cocons jaunes.

(2) Reiske. *Commentarii* Const. Porphy. *De Ceremoniis*, II, p. 746, édit. Niebuhr.



qui fait dériver de l'arabe *sada* l'italien *seta* et notre mot *soie*, et ajouter que ce mot arabe veut dire *chaîne*, sans autre explication, cela ne nous eût point satisfait. Aujourd'hui nous pouvons essayer d'établir une corrélation entre le mot *chaîne*, *sada* et le mot *soie*. Quand on trouve en effet tant de dénominations empruntées à l'arabe pour tout ce qui concerne l'industrie de la soie en Occident, on est surpris de chercher vainement un mot qui rappelle les noms en usage chez les Arabes pour la matière première. Ces noms avaient paru sans doute trop difficiles à transformer dans les langues modernes, car il faut bien admettre que la soie employée sur le premier métier à tisser en Occident a été de la soie préparée en pays musulman; de même qu'autrefois la première soie tissée dans l'Asie occidentale était venue de la Sérique. Mais auprès de *Harir* ou de *Ibrisam*, il y avait un mot employé pour désigner la matière le plus spécialement préparée en vue du tissage, et pour indiquer que cette soie était destinée à former les chaînes des tissus; c'était le mot *sada*. Les fabricants européens s'emparèrent de ce terme, et ainsi vint dans notre langage le mot *soie*, dans l'italien *seta*, dans l'espagnol *seda* (1), de sorte que les langues euro-

(1) Il se présente dans notre langue une analogie assez remarquable dans le mot *proie* venant du latin *præda*; et puis nous avons encore fait le mot *soie* (poil du sanglier), du latin *seta*, conservé avec la même signification dans la langue italienne et aussi sous la forme *seda* en espagnol.



péennes, dérivées du latin (1), ont répudié le mot latin *sericum*, qui apportait cependant avec lui le souvenir des premières relations entre l'Occident et la Chine, établies à travers l'Asie centrale, pour prendre à l'arabe un terme vague qui n'entraîne en aucune façon l'idée de la matière première.

Après cet exemple, on ne s'étonnera pas que nous soyons très embarrassé au milieu de tous les noms de tissus que l'industrie de la soie au moyen âge nous a légués : nous l'étions moins pour l'époque précédente où les familles des tissus étaient caractérisées par trois noms seulement, *holoserica*, *tramoserica*, *stamiose-rica* (2). Aussi, faute de pouvoir être plus précis, nous recourrons encore à cette classification qui ne cesse pas d'être vraie. Le coton, le lin, la laine, matières premières avec lesquelles l'industrie asiatique s'est de tout temps illustrée, sont mêlées à la soie : nous tenons même pour certain que dans l'Asie musulmane la grande fabrication a été la fabrication des tissus mélangés.

La mode était d'ailleurs aux étoffes épaisses et raides. Les portraits que Ducange, dans son histoire de Constantinople, donne des empereurs byzantins montrent le costume impérial se transformant en une mosaïque de

(1) Les langues du Nord ont reçu du grec le nom de la soie et ont transformé, suivant le génie propre à chacune d'elles, le mot *sericum*, *σηρικόν*, en *silk*, *zyde*, etc.

(2) Voir notre premier volume, p. 208.



pierreries. De l'or, des perles, des rubis, voilà ce que l'artiste doit faire entrer dans la composition de ses dessins : l'art vraiment byzantin, c'est l'enchâssement des pierreries dans les tissus (1), et tandis que dans l'empire musulman on s'occupe de tissage, à Constantinople, c'est à vrai dire de la broderie qu'on fabrique.

Par les matériaux qu'elle emploie, la broderie devient une branche de l'orfèvrerie (2); de là un nom nouveau, emprunté au langage des orfèvres, *φουντατον*, *fundatum*, pour indiquer qu'une tenture ou un vêtement a un *ταβλιον* (3). Le mot *clavatus*, que nous avons vu usité dans le même sens autrefois, est cependant maintenu dans le mot *chrysoclabum* (4) dont Anastase se sert fréquemment en parlant d'un vêtement enrichi d'une broderie en or. Par contre le mot *prætextatus* (5)

(1) Voir le Glossaire de Ducange, au mot *Cataclitus*, et Francisque Michel, tom. I, p. 44.

(2) Francisque Michel, tom. II, p. 338 et suiv.

(3) On se rappelle que le *ταβλιον* est une pièce d'applique, un morceau d'étoffe, un sujet brodé, rapporté à certaines places du vêtement. Voir notre 1<sup>er</sup> volume, p. 242.

Le sens du mot *φουντατον* ou *φουνδατον* nous semble clairement indiqué par ce passage de Constantin Porphyrogénète, *De Ceremoniis*, p. 575. *Φουνδατα χλανιδια των εορτων ηγουν εχοντα οξια ταβλια*. Il dit encore *τα χρυσοταβλα χλανιδια τα φουνδατα*. Enfin, *χλανιδια φουνδατα μετα οξων ταβλιων τα λεγομενα τυρεα*, p. 641. — Reiske fait une longue dissertation sur ce mot, p. 540, édit. Niébuhr. Ne serait-ce pas de là que vient notre expression, *fond* d'une étoffe?

(4) Il est à chaque instant dans Anastase le Bibliothécaire pour désigner une broderie en or.

(5) Voir notre 1<sup>er</sup> volume, p. 239.



a disparu, et on a recours à une périphrase pour désigner ce genre d'ornementation toujours en grande vogue, et qui consistait, on s'en souvient, à ajouter soit par la broderie, soit par le tissage, une riche bordure au vêtement : Anastase dit *cum periclysi de...*, avec un pourtour de..., et Constantin *αμφιεσμενα απο...*, orné dans le pourtour avec... Les Arabes toutefois conservèrent l'habitude d'indiquer par un mot ce genre d'ornement ; ils changent le nom de certain vêtement quand il a une bordure. Ainsi ils nomment *bordah*, la *schimlah* (espèce de manteau) lorsqu'elle a une bordure (1), et nous devons ajouter que cette manière d'orner les vêtements était la plus usitée parmi les musulmans qui mettaient beaucoup de richesse dans ces bordures.

Comme autrefois, la pièce d'applique, *tabula*, et la bordure, *limbus*, ne consistaient pas seulement dans une bordure en soie, en or ou en pierreries ; on en faisait aussi avec l'étoffe pourpre. Anastase cite une foule de vêtements ou de voiles ayant une bordure de pourpre, *periclysin de blathia*, et Constantin Porphyrogénète nomme souvent des costumes ainsi garnis de pourpre, *αμφιεσμενα απο τριβλαπτιων, διβλαπτιων οζεων*.

(1) « Savez-vous ce que c'est que la *bordah*? — Oui, répondit « Sahl, c'est la *schimlah* dans la lisière de laquelle on a tissé quel-  
« que ornement. » Dozy, *Dictionn. des noms des vét.*, etc., p. 60.

Ne serait-ce pas l'origine de notre mot *bordure*, *border*? Le mot *bord* chez les Arabes représentait un manteau à raies (Dozy, p. 433), les *paraugadas vestes* d'autrefois. La bordure, c'est donc la rayure placée vers la lisière de l'étoffe.



Si les vêtements de cette époque n'offrent aucune nouveauté dans leur ornementation, il faut reconnaître également que les artistes brodeurs n'inventent aucun sujet nouveau pour le ταβλιον ; ce sont toujours les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, de la vie des Apôtres, etc. (1), ou des portraits.

De même pour les étoffes façonnées qu'on destine aux bordures ou qu'on emploie dans les ornements des chasubles (2), les dessins ne varient pas. Nous n'entreprendrons pas de dresser un inventaire de toutes les sources auxquelles on pourrait puiser si on voulait les décrire : miniatures, vitraux, statues, ornements des

(1) M. Francisque Michel, tom. 1, p. 22 et suiv., énumère tous les divers sujets que les artistes représentaient sur les tissus au moyen âge.

(2) Les chasubles ne ressemblaient pas par leur forme aux chasubles ordinairement en usage dans nos églises ; elles étaient en étoffe souple, et l'officiant en relevait les bords comme les dames font avec un manteau rond. L'ornement de la chasuble du moyen âge consistait dans une bande qui allait du cou jusqu'au bord antérieur, dans une autre bande semblable qui, derrière, descendait également du cou jusqu'au bord de la chasuble, dans deux bandes plus étroites qui partaient de ces bandes principales comme de l'arbre d'une croix, et se dirigeaient parallèlement vers l'épaule ; l'une de ces bandes latérales formait sans doute avec les bandes principales ce qu'Anastase nomme la croix, l'autre bande latérale formait, à notre avis, ce que le même auteur nomme *gammadias*. On voit très souvent dans la description des parties brodées du vêtement qu'il cite, Anastase dire *vestem cum cruce et gammadiis suis*. La chasuble avait encore une bordure qui garnissait l'ouverture du cou, et une bordure beaucoup plus étroite qui suivait le contour inférieur.



tombeaux, etc., il faudrait tout consulter. Si nous ne pensions que la seule manière de faire apprécier les tissus est d'en représenter les dessins coloriés, nous répéterions du moins, au risque de fatiguer nos lecteurs, la description des trésors des églises çà et là détaillés ; car nous contemplons avec un attendrissement plein de charme ces vieilles chasubles et ces lambeaux de soieries, qui, condamnés à disparaître pour toujours dans les tombes des évêques ou des grands personnages, ont survécu afin de nous prouver que les pailles d'Orient, si admirés de nos ancêtres, ne dépareraient pas une exposition moderne.

Limités dans leurs moyens d'exécution, les artistes ne pouvaient multiplier les créations. Aussi tel métier monté pour produire tel dessin, le reproduisait constamment, et la pièce d'étoffe finissait par prendre le nom du sujet représenté (1). Cette invariabilité de certains dessins où figurent des animaux, nous donne à penser que les étoffes parvenues jusqu'à nous sont les reproductions des tissus façonnés qu'Anastase le Bibliothécaire et Constantin Porphyrogénète ont essayé de décrire. Peut-être faudrait-il même faire remonter

(1) *Le Paon, l'Aigle*, dit Constantin, pour indiquer la tenture sur laquelle sont représentés des paons ou celle sur laquelle sont les aigles. Τοῦ ἁγίου Θεοδώρου τὸ χοροσαγχόριον· μετὰ τοῦ γρυπολέοντος καὶ τοῦ γρυπαρίου... ὁ τάων, τὸ αὐγυστιακὸν μανθίον τοῦ διαιταρικίου· ὁ καρβαλλάριος, τὸ καισαρίκιον..... τὸ ταώνιον καὶ ὀπισθεν αὐτοῦ τὸ ἀετάριον. *De Ceremoniis*, p. 584.



à des temps antérieurs l'invention de ces dessins, et se représenter, groupés de la même manière qu'ils le sont dans les tissus encore existants, ces griffons, ces aigles, ces paons, etc., dont nous avons parlé dans la première partie de l'histoire de la soie.

Les *griffons*, *grypas* (1) apparaissent dans une étoffe conservée à Aix-la-Chapelle (2); les *aigles*, *aquilas* (3) dans la chape de Charlemagne à Metz, et dans le suaire de Saint-Germain à Auxerre (4); les *paons*, *pavones* (5) dans une étoffe qui fait partie du trésor d'Aix-la-Chapelle (6) et dans un tissu retiré des tombeaux de Saint-Germain-des-Prés (7); les *canards*, *anates* (8) dans une étoffe conservée à Aix-la-Chapelle (9); les *éléphants*, *elephantos* (10) dans une étoffe également à Aix-la-Cha-

(1) Anastase apud Muratori, *Rev. ital. Script.* III, col. 496, 241, 222. — Constantin Porphyrog., *De ceremoniis*, p. 584.

(2) Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. II, planche 43. — Francisque Michel, I, p. 45 et 38.

(3) Anast., col. 234, 235. — Constant., p. 470, 578.

(4) Francisque Michel, I, p. 43 et suiv., *et passim*.

(5) *Velum pavonatile*, Anast., col. 245, 272. Anastase parle encore d'une tenture sur laquelle était brodé un groupe représentant un homme assis sur un paon, col. 232. — Const., p. 584.

(6) Cahier et Martin, II, planche 44. — Francisque Michel, I, p. 45, 54; II, p. 485, 224.

(7) Une dissertation sur les tissus trouvés dans ces tombeaux a été insérée par M. Desmarest dans les *Mémoires de l'Institut, Classe des Sciences physiques et mathématiques*, année 1806, p. 122.

(8) Anastase, col. 222.

(9) Cahier et Martin, II, pl. 42. — Francisque Michel, I, p. 46, 37.

(10) Anastase, col. 202.



pelle (1); les lions, leones (2) dans une étoffe découverte à Saint-Walburge d'Eichstadt (3) et dans la chasuble dite de Saint-Rambert-sur-Loire (4).

Cette nomenclature des fragments d'étoffes qui conservent le souvenir des dessins en usage au moyen âge est sans doute fort incomplète; nous pourrions encore y ajouter les citations d'auteurs (5) qui ont décrit quelques tissus; mais ce qu'il nous suffit d'établir, c'est que la tradition en matière de dessins pour étoffes, est constante: ce sont toujours des animaux tantôt seuls, tantôt affrontés (6) et placés dans des figures géomé-

(1) Cahier et Martin, II, pl. 9. — Francisque Michel, I, p. 17, 364; II, p. 123.

(2) Anastase, col. 222, 223, 254. — Franc. Michel I, p. 18, 41, 48, 54, etc. — Constantin, p. 578.

(3) Cahier et Martin, II, pl. 18.

(4) Cette chasuble a été découverte par M. Bouet, curé de notre paroisse d'Aynay de Lyon. *Instit. catholique*, t. V, février 1844.

(5) Voici par exemple un tissu à bœufs décrit par Théodulphe:

Alter ait : mihi sunt vario fucata colore  
 Pallia quæ misit, ut puto, torvus Arabs,  
 Quo vitulus matrem sequitur, quo bucula taurum.  
 Concolor est vitulo bucula, bosque bovi.  
 Splendorem spectes, junctamque coloribus artem,  
 Utque rotis magnis juncta sit arte minor.

*Parænesis ad judices*, v. 212 et suiv.

Les dessins à bœufs sont mentionnés par M. Francisque Michel, II, p. 190, en note, et par Constantin Porphyrogénète, *De ceremoniis*, p. 578.

(6) Nous rappelons que cette disposition des sujets était le résultat de la préparation du corps du métier: il y avait facilité de travail et économie à reproduire symétriquement le même dessin des deux côtés de la ligne médiale du tissu.



triques, cercles ou polygones. Le lancé croisé, le damas, le lampas, telles sont les apparences de ces tissus façonnés ; les tissus les plus fréquents sont ceux à deux et à trois couleurs, cependant il y a parfois jusqu'à cinq trames pour nuancer le dessin. Ordinairement le fond se fait à un ou à deux lacs et les autres trames sont brochées ; c'est la chaîne qui forme presque toujours l'encadrement circulaire ou polygonal, ou à bâtons brisés, d'où les étoffes ont tiré le nom d'étoffes *scutulées*.

Nous ne quitterons pas les dessins des tissus du moyen âge sans mentionner le curieux rapprochement fait par MM. Cahier et Martin entre certains ornements et les figures de nos cartes à jouer : le cœur, le carreau, le trèfle et le pique se distinguent fréquemment sur les tissus que ces savants archéologues ont étudiés. Et puisque nous avons dit que les orfèvres étaient les brodeurs de cette époque, il est juste de faire observer encore que les dessins de l'orfèvrerie byzantine reproduisent exactement ceux de la broderie ou du tissage (1).

Les étoffes arabes avaient un cachet tout différent. Les musulmans ayant pour principe qu'il ne fallait pas

(1) Théophile, moine qui écrivait au douzième siècle, parlant des dessins qu'on forme en enchâssant des pierreries et des perles sur les calices, dit : « In quibus... formatis opus quodcumque vo-  
» luerit in electris facere, sive circulos, sive nodos, sive flosculos,  
» sive aves, sive bestias, sive imagines, etc. » *Diversarum artium  
schedula*, p. 493, édit. du comte de L'Escalopier.



reproduire la nature animée, s'étaient adonnés à l'ornement proprement dit et à l'étude de la flore asiatique ; si les nécessités du commerce et le contact avec les Européens leur firent transgresser de bonne heure ce principe (1), il n'est pas moins vrai qu'il y a une école arabe dont l'influence est surtout évidente dans les dessins des étoffes qui eurent vogue au quinzième et au seizième siècle. L'art d'entrelacer les feuillages et les fleurs en mille enroulements capricieux, et de reproduire les figures géométriques les plus compliquées résultant de calculs mathématiques, tel est l'art arabe.

Au milieu des méandres gracieux et des feuillages finement découpés, les Arabes, et c'est encore là un type qui leur est particulier, plaçaient des inscriptions : tantôt c'est une formule religieuse, à l'imitation des anciennes légendes que les chrétiens brodaient sur leurs vêtements (2) ; tantôt c'est le nom de la personne pour laquelle le tissu est fait, khalife ou grand personnage ; d'autres fois c'est une affectueuse salutation qu'on adresse avec le vêtement (3).

(1) L'origine arabe de tissus sur lesquels sont représentés des animaux, tels que l'étoffe de Saint-Sernin (voir *Abécédaire de de Caumont*, p. 255), et les vêtements impériaux de Nuremberg (M. Francisque Michel, t. 1, p. 82), est attestée par les inscriptions qui sont reproduites sur ces tissus.

(2) Voir notre 4<sup>er</sup> volume, p. 248, et Francisque Michel, 1, p. 464 ; II, p. 442.

(3) Dans son rapport sur la chape arabe de Chinon, publié dans le *Bulletin monumental*, puis isolément, M. Reinaud donne les dé-



Ces inscriptions arabes dont les caractères étranges ont impressionné nos ancêtres et donné naissance à un genre d'ornementation dit à *lettres sarrasinoises* fréquemment mentionné dans les comptes et inventaires des quatorzième et quinzième siècles (1), ces inscriptions, disons-nous, étaient-elles toujours de simples fantaisies de l'artiste ? Nous en connaissons un trop petit nombre pour nous prononcer, mais nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'elles ont peut-être été quelquefois ce que nous nommons des marques de fabrique.

La même pensée d'une signature, d'une sorte d'armoirie industrielle, se présente de nouveau à notre esprit quand nous voyons les écussons que dans plusieurs tissus byzantins les animaux représentés portent sur leurs

tails les plus intéressants sur ces inscriptions arabes qui ont été répétées non-seulement sur les tissus, mais aussi sur des miroirs, des vases, etc. M. Reinaud rend parfaitement compte du retour symétrique des dessins observés sur les étoffes : pourquoi ne pas appliquer la même cause aux dispositions singulières de l'inscription qui est double, et se lit d'un côté de droite à gauche et de l'autre de gauche à droite ? L'inscription était tissée comme les autres figures, et faisait sans doute partie du dessin : il fallait donc, pour qu'elle fût traduite intégralement, que nécessairement elle se reproduisît en double, autrement elle eût été tronquée et informe.

M. Martin a relevé sur une des étoffes qui enveloppaient les ossements de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, une inscription grecque qui nous paraît être une imitation de ces inscriptions arabes. Voir *les Mélanges d'Archéologie*, tom. II, p. 403, et planche 11.

(1) Francisque Michel, II, p. 421.



épaules (1), et que nous retrouvons sur des ciboires ces mêmes écussons (2). Mais nous nous sommes interdit les suppositions : revenons à notre rôle d'historien et terminons en faisant remarquer que chez les Arabes, comme chez les Byzantins, la fabrication des étoffes façonnées était très limitée ; le taffetas plus ou moins épais et serré était l'étoffe fondamentale, celle qu'on retrouve dans le plus grand nombre des anciennes chasubles. Les dessins dont nous avons parlé étaient le plus souvent exécutés sur les tissus étroits destinés aux mitres, aux chaussures, aux franges, aux turbans, aux ceintures et aux ornements nommés par Constantin *λωροι* (3), et sur les galons, tissus plus étroits encore. On rencontre en général ces galons employés aux bordures, et comme ornements pour cacher ou remplacer les coutures des lés des vêtements (4).

Ainsi, au point de vue de l'art textile, l'industrie de la soie avance lentement : les grands perfectionnements du métier à tisser seront l'œuvre des Italiens et des

(1) Cahier et Martin, II, pl. 13 et 14. Un de ces écussons représentant un damier est placé sur la poitrine d'un personnage, pl. 18, qui est sans doute Daniel.

(2) Voir le *Moyen âge et la Renaissance*, par Ferd. Serret.

(3) On ne sait pas si cet ornement, semblable à l'étole moderne des prêtres, était porté en sautoir, où s'il occupait une place déterminée sur le vêtement.

(4) Voir le mémoire déjà cité de Desmarest, *Mémoires de l'Institut*, tom. VII. — Au lieu de coudre les lés, on les juxtaposait et on les fixait au galon.



Lyonnais. Sachons attendre que l'histoire les amène à leur heure, et rappelons-nous ce proverbe persan : « Avec du temps et de la patience la feuille du mûrier devient satin (1). »

---

Nous avons, en étudiant la seconde période de l'histoire de la soie, parcouru les pays producteurs et les pays consommateurs de soieries durant le moyen âge. Avant de rechercher quelles nouvelles modifications les croisades ont apportées aux relations de ces diverses contrées, résumons brièvement les faits principaux qui ont passé sous nos yeux.

Dans l'empire byzantin l'industrie de la soie débute brillamment au commencement du septième siècle. La révélation du secret qui avait pendant si longtemps assuré la supériorité de la soie chinoise, ne devenait pas seulement une cause de richesse en affranchissant le commerce et l'industrie grecs du tribut payé à la Perse comme intermédiaire entre l'Occident et la Chine ; elle assurait encore aux fabriques grecques une facile supériorité sur les fabriques persanes leurs rivales : celles-ci demeurent obligées d'importer de l'extrême Asie la soie fine, la seule préparée pour le tissage, et ne trouvent autour d'elles dans ces provinces, où les vieilles

(1) *Revue des deux Mondes*, août 1862, p. 722.



traditions devaient si longtemps encore être maintenues, que le fil grossier qu'on tirait des cocons filés au fuseau.

Survient l'invasion arabe. Elle apporte un grand trouble dans l'industrie grecque en la dépossédant de la Syrie, mais elle la débarrasse de la concurrence de l'industrie persane : le Coran en effet s'empare de toute l'Asie occidentale et en fait momentanément un monde à part. Que les Byzantins créent sur le territoire de l'empire un autre centre industriel pour remplacer la Syrie, et ils deviennent les maîtres de tout le commerce de la soie et des soieries dans l'Occident. Malheureusement l'apathie et l'indifférence l'emportent ; l'industrie sérigène s'annihile dans l'empire byzantin, les fabriques grecques redemandent à la Chine la soie dont elles ont besoin, et elles subissent de nouveau les caprices des commerçants intermédiaires plus intéressés à importer les tissus chinois que la matière première. Aussi l'industrie manufacturière renfermée dans Constantinople n'est plus une industrie de la soie ; elle n'emploie qu'accidentellement le fil précieux : sa grande affaire, c'est la production des pourpres.

Nous avons essayé d'analyser les causes de l'impuissance de l'industrie de la soie dans l'empire byzantin : invasions incessantes des barbares qui ravagent les provinces ; misère générale dans ces provinces écrasées d'impôts ; multiplicité des taxes sur les produits de



l'industrie comme sur les marchandises, sur les industriels comme sur les commerçants ; concurrence faite aux manufactures privées par les gynécées impériaux, enfin difficulté de se procurer la matière première, le commerçant juif se préoccupant de fournir à la consommation les soieries qu'elle demande et non d'importer la soie.

Au dixième siècle une sorte de réveil apparaît ; les succès militaires des empereurs de la dynastie macédonienne donnent à l'empire quelque répit ; leurs sages mesures administratives amènent un peu de bien-être général ; la décentralisation se fait au profit de l'industrie et du commerce, en même temps que les Vénitiens apparaissent sur les marchés de l'empire grec et offrent l'appui de leur influence aux industriels. Alors s'élèvent les manufactures de la Grèce, mais il est trop tard pour qu'elles prennent le rôle qui leur avait été réservé deux siècles auparavant : l'industrie arabe s'est emparée de l'Occident.

Le grand changement dont le neuvième et le dixième siècle ont été témoins offre le plus vif intérêt. Suivons d'abord le commerce byzantin allant, du septième au neuvième siècle, chercher en Chine les soieries ; la route traverse la Khazarie, passe au nord de la mer Caspienne et se dirige vers la frontière chinoise par les provinces turques de l'Asie centrale où nous avons constaté quelques essais d'industrie séricicole. Au neuvième siècle il



n'en est plus de même ; l'éloignement de la Chine et les révolutions intérieures qui ôtent dans cet empire la sécurité aux commerçants étrangers, d'autre part le développement qu'a pris l'industrie de la soie dans les provinces musulmanes des bords de la mer Caspienne, telles sont les causes qui modifient les habitudes du commerce grec et sous lesquelles on voit décliner le monopole chinois. Les caravanes arabes ne cessent pas de sillonner l'Asie centrale et vont bien encore jusqu'aux frontières de la Chine ; les navires arabes, s'ils ne visitent plus Kanfou, port où antérieurement au dixième siècle, ils faisaient un commerce de soieries très important, rapportent encore des produits chinois qu'ils trouvent dans des ports intermédiaires ; mais la Chine cesse, à dater du neuvième siècle, d'être la principale source des soieries qui se consomment en Occident, et que les fabriques musulmanes fournissent largement à l'exportation ; la route au nord de la mer Caspienne est abandonnée par le commerce grec qui vient à Trébizonde, nouveau centre des transactions internationales.

Il y a loin de la destruction et des troubles dont nous avons accusé l'invasion arabe, à l'état prospère des manufactures de la Perse au neuvième siècle. C'est que dans l'empire musulman la réaction religieuse a été suivie de la réaction somptuaire. L'exemple des peuples soumis, Syriens et Persans, a fait passer dans les mœurs du plus grand nombre des Arabes le goût du luxe



que, d'ailleurs, Moawya et les chefs de la noblesse de la Mecque avaient connu et auquel ils n'avaient renoncé qu'à contre-cœur; le commerce intérieur, favorisé tout particulièrement par la loi musulmane, a hâté le développement de l'industrie de la soie, aussitôt que la consommation lui a demandé des soieries; enfin le commerce extérieur, prohibé par le Coran aux Musulmans, a trouvé dans les Juifs des agents actifs qui, non-seulement à Trébizonde mais aussi à Alexandrie et dans les ports de Syrie, trafiquent avec les chrétiens d'Occident.

Sous l'impulsion de ces causes diverses, les anciennes industries de la Perse et de la Syrie se sont ranimées, et la production de la soie a pris dans les provinces qui entourent la mer Caspienne au sud et à l'est un essor merveilleux. Cette régénération du vieux monde asiatique, où depuis tant de siècles l'industrie de la soie nous retient, ne suffit pas à l'activité des Arabes. L'industrie sérigène franchit enfin la Méditerranée. Les Arabes réalisent ce que nous attendions des Byzantins; et tandis que l'empire grec conserve comme un dépôt stérile le secret si étonnamment arraché à l'industrie chinoise, le génie arabe propage partout où le climat s'y prête la culture du mûrier et l'art de produire la soie. Au dixième siècle, l'industrie de la soie prospère à Cèbes, à Palerme, à Jaën et à Almería; et, fait bien remarquable, les Arabes n'ont importé dans ces villes que la méthode chinoise du tirage des cocons,



méthode qui cependant ne se généralise pas dans l'Asie occidentale toute imbuë de ses vieilles routines.

Dorénavant, tout le bassin méditerranéen présente donc des entrepôts d'étoffes de soie, et les négociants juifs qui, durant le moyen âge, en Europe comme en Asie, réunissent en leurs mains les métiers de banquiers et de marchands de soieries, apparaissent dans tous les ports de la Méditerranée.

Les routes suivies par le commerce des soieries en Europe sont indiquées par le cours des grands fleuves. A l'Est, ce sont le Volga, le Don et le Dniéper qui unissent le commerce de la mer Caspienne et celui de la mer Noire avec le commerce de la Russie et de la Bulgarie orientale. Plus à l'ouest, le Danube met en communication Constantinople avec Venise et avec l'Allemagne. Le Rhin est comme la continuation de la route qui traverse la France en suivant la vallée du Rhône et qui va de la Méditerranée à la mer du Nord. C'étaient les routes réservées à toute sorte de commerces.

Deux faits arrêterent l'expansion des soieries en Europe et l'empêchèrent de se proportionner à la production de ces tissus : l'Orient s'isolait de l'Occident, et l'Occident se civilisait lentement.

A voir la facilité avec laquelle les mœurs de l'Europe moderne se sont modelées sur les mœurs orientales, après que les croisades eurent ouvert l'Orient,



on ne saurait douter que le commerce arabe, si l'intolérance religieuse n'avait paralysé son élan, ou le commerce byzantin, si la politique des empereurs n'avait créé des entraves insurmontables à son développement, aurait trouvé pour les soieries un débouché considérable.

Il fallut attendre que la civilisation de l'Europe fût née de la force des choses.

Or, au milieu de la barbarie des septième et huitième siècles, au milieu de l'anarchie des dixième et onzième siècles, s'il y eut quelques instants de repos, ces moments furent consacrés aux travaux de l'agriculture, dont les produits étaient nécessaires pour prévenir la famine, et fournir à l'entretien des fabriques de draps et de toiles, que réclamaient les premiers besoins des peuples. Le commerce s'adonna aux objets de nécessité ; les objets de luxe intéressaient un trop petit nombre de consommateurs appartenant pour la plupart à la cour des princes.

Heureusement pour le commerce des soieries, le christianisme, qui, du reste, par ses monastères et ses abbayes contribuait puissamment au développement agricole et au développement industriel dont nous venons de parler, lui vint en aide. Les églises, pour la pompe de leurs cérémonies, pour leur décoration intérieure, appelaient constamment une importation de riches tissus.

Ainsi sont arrivées les étoffes de soie dans la France,



l'Allemagne, l'Angleterre, la Scandinavie, plus ou moins abondantes suivant la fréquence des relations entre ces contrées et le Levant et suivant le degré d'intimité qui liait les cours européennes à la cour de Byzance.

Les contrées qui entourent la Méditerranée et qui sont plus à proximité des lieux de production, sont naturellement celles où l'usage des riches tissus est le plus répandu : c'est là que les semences laissées par la civilisation romaine après la destruction de l'empire romain, ont le plus tôt germé.

Toutefois, ne l'oublions pas, le vrai pays des soieries, c'est l'Orient : le vrai marché pour les Européens, c'est Constantinople où l'on apporte les armes d'Allemagne, les draps de la Frise et des Pays-Bas, les toiles de la Saxe et de la Franconie, les pelleteries de la Russie, les étoffes de coton, les tapis et les soieries d'Asie.

Constantinople, quelle que soit l'origine des marchandises dont on y trafique, quelle que soit la nationalité des commerçants que le négoce y attire, apparaît au moyen âge comme le centre du commerce du monde : multiplier ses relations avec la ville féerique dont on vante partout la richesse et le luxe, tel est le but de chaque nation d'Europe. Les croisades auront ce résultat. Avec les croisades un grand mouvement se fera donc dans la consommation des soieries, et, par suite, dans le commerce et dans l'industrie de la soie.



L'empire musulman, source nouvelle des soieries pendant le moyen âge ayant été fermé aux Européens, on verra la route vers la Chine encore une fois rouverte. Les Vénitiens, à la grande admiration des peuples d'Occident, feront ce qu'avaient fait les Romains d'abord, les Grecs ensuite; ils profiteront des facilités de communication résultant de la réunion de toute l'Asie centrale sous la domination mongole, pour aller chercher dans le Cathay la soie et les soieries.

Par une singulière analogie avec les temps antérieurs, une réaction contre ce lointain commerce oriental aura lieu. Les Italiens, régénérés par la liberté, entreprendront de lutter contre l'industrie musulmane et de la suppléer. Les républiques de Lucques et de Florence, qui n'ont pas une marine à opposer à la marine des Vénitiens et à celle des Génois, demanderont richesse et puissance à l'industrie séricicole : leur exemple sera suivi par Venise et Gènes. Ainsi l'industrie de la soie, qui était devenue arabe au dixième siècle, sera italienne au quatorzième siècle.

Nous ne raconterons pas vos luttes et vos succès : mais, quel que soit votre historien, salut, brillantes républiques dont les noms figurent parmi les aïeux de l'industrie lyonnaise : salut, Florence, Lucques, Venise, Gènes, reines dans l'industrie de la soie aux quinzième et seizième siècles.



## APPENDICE

---

A, note 1, page 114.

Zakariâ ben Mohammed ben Mahhmud el-Kazouyni, l'auteur des *Merveilles de la nature* et des *Singularités des choses créées*, a consacré un chapitre aux vers à soie. Bien qu'il ait vécu au xiii<sup>e</sup> siècle, nous croyons devoir placer ici ces notions d'histoire naturelle, parce que ce volume est celui qui présente le tableau le plus complet de l'industrie de la soie chez les Arabes : elles se trouveraient plus isolées dans le volume suivant, où les peuples de l'Occident doivent jouer le rôle le plus important.

La traduction est de M. Chézy; elle a été insérée par Sylvestre de Sacy, dans le tome III de sa *Chrestomathie arabe*, page 407.

*Le ver à soie.* — « Lorsque ce petit animal a cessé de manger, il se retire sur quelque arbre ou quelque buisson épineux et extrait de sa salive un fil extrêmement ténu qu'il tisse autour de lui en peloton et dont il forme une espèce de bourse où il trouve un abri contre la chaleur, le froid, les vents et la pluie, et où il demeure endormi jusqu'au temps fixé par la nature.

» Rien n'est plus extraordinaire que la manière dont on élève les vers à soie. C'est au printemps que l'on en rassemble la semence. Alors des femmes, après l'avoir placée dans



un petit sachet, la portent dans leur sein l'espace d'une semaine, au bout de laquelle leur chaleur naturelle fait éclore les œufs. Ensuite elles dispersent sur des feuilles de mûrier, soigneusement coupées pour cela, les petits vers qui s'y promènent et en font leur nourriture. Au bout de quelque temps, ils cessent de manger pendant trois jours et ils éprouvent alors ce qu'on nomme leur *premier sommeil*; après quoi ils mangent de nouveau pendant une semaine et suspendent encore leur nourriture pendant trois autres jours qui sont le temps de leur *second sommeil*. Ce même manège se répète une troisième fois; et c'est après avoir éprouvé ces sommeils successifs qu'on leur livre une pâture abondante, afin qu'ils puissent satisfaire leur appétit et se livrer au travail de leurs cocons. Alors on les voit s'envelopper insensiblement d'un tissu semblable à celui *que file l'araignée*, et ce tissu s'accroît de jour en jour. S'il vient alors à pleuvoir, le cocon se trouve amolli par l'humidité; le ver le perce et en sort orné des ailes qui lui servent à voler : dans ce cas la soie ne peut être d'aucun usage. Quand on veut la recueillir avec profit, on a soin, dès que les vers ont fini leur ouvrage, d'exposer les cocons à un soleil ardent, afin de les y faire périr. On en réserve seulement un certain nombre qu'on laisse percer aux vers, afin qu'ils puissent en sortir et pondre des œufs que l'on conserve soigneusement *dans des vases de terre ou de verre*, pour faire éclore l'année suivante.

» On attribue aux vêtements de soie la propriété de préserver de certaines maladies de la peau et de garantir de la vermine qui ne peut s'y engendrer. »

Nous retrouvons ici deux détails qui nous rappellent quelques-unes des erreurs accréditées dans les premiers



siècles et dont nous avons parlé dans notre premier volume; seulement les *fctilibus vasis* de Pline ne servent plus à renfermer et à nourrir les chenilles; et c'est le travail des vers à soie, le fil qu'ils produisent, qui est comparé à celui des araignées.

Il n'y aurait, du reste, rien à changer dans cette description pour avoir le récit d'une éducation moderne; bien que l'incubation artificielle dans une chambre suffisamment chauffée soit aujourd'hui le mode le plus généralement adopté pour faire éclore les œufs de vers à soie, beaucoup de paysannes les placent encore dans leur sein. Tout ce qui est à observer, c'est que l'éducation du ver à soie qui paraîtrait être faite à l'air libre et l'asphyxie de la chrysalide par la chaleur solaire sont des procédés orientaux que notre climat n'a pas permis d'adopter. En Europe, on n'élève les vers à soie que dans des magnaneries bien closes, trop closes peut-être pour qu'ils aient une constitution robuste; puis, pour étouffer la chrysalide et donner facilité de dévider son cocon, on soumet celui-ci, dans une sorte d'étuve, soit à la chaleur sèche d'un air fortement échauffé, soit à la chaleur humide de la vapeur d'eau.

---

B, note 3, page 227.

De Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. II, 2<sup>e</sup> édit., p. 287.

*Du Tiraz.* — Un des insignes des rois et des sultans, et un des usages des dynasties souveraines, c'est que l'on mette les noms des princes, ou certains signes qu'ils ont adoptés d'une manière spéciale, dans l'étoffe même des vêtements destinés à leur usage et faits de *soie*, *harir*, de



*brocart*, *dibaj*, ou de *filosèle*, *abrisam*. C'est en formant le tissu même de ces étoffes qu'on y fait entrer les figures des lettres dont ces noms se composent, tant dans la chaîne que dans la trame, soit en fils d'or, soit en fil d'une couleur différente de celle des fils dont se compose le fond de l'étoffe, sans or. Cela s'exécute par l'habileté des ouvriers, qui savent d'avance où il convient d'introduire ces fils dans le tissage même de l'étoffe. Par là, les habits royaux se trouvent garnis d'une bordure qui porte cet insigne : c'est une sorte de décoration, soit pour le sultan, soit pour les personnages d'un rang moins élevé qui usent de ces vêtements, et aussi pour ceux à qui le sultan en fait don afin de les honorer, ou qu'il investit d'une des charges de sa cour. Avant l'islamisme, les rois de Perse faisaient mettre dans l'étoffe de leurs vêtements leurs propres figures et leurs portraits, ou bien certaines figures appropriées à cet usage; mais les princes musulmans substituèrent aux figures leurs noms, auxquels on joignit d'autres mots qui étaient regardés comme de bon augure, ou des formules de louanges et de bénédiction. Sous les deux dynasties (des Ommiades et des Abbassides) cela était considéré comme un objet des plus importants et d'un grand intérêt. Les maisons où l'on tissait ces étoffes étaient renfermées dans les palais des khalifes, et on les nommait, à raison de cela, *Hôtels du tiraz* : l'officier préposé à ces ateliers était appelé *l'intendant du tiraz* : il avait l'inspection sur les ouvriers et leurs outils, sur les tisserands qui travaillaient ces étoffes, sur le paiement de leurs gages et l'amélioration de leurs instruments; il surveillait aussi leur travail. Les princes confiaient cet emploi à quelqu'un de leurs plus intimes serviteurs, particulièrement honorés de leur confiance.



Il en fut de même en Espagne, sous l'empire des Ommiades et sous le gouvernement des dynasties particulières qui leur succédèrent en Egypte, du temps des Obéidites, et dans l'Orient, à la cour des souverains persans, leurs contemporains. Lorsque l'empire fut obligé à restreindre le luxe et tous ses accessoires, parce que ses États étaient plus bornés, et que les souverainetés se furent multipliées, cet office tomba en désuétude chez la plupart des dynasties et on ne le conféra plus à personne. Lorsque les Mowahhides (ou Almohades) succédèrent aux Ommiades, dans le Maghreb, au commencement du vi<sup>e</sup> siècle de l'hégire, ils n'adoptèrent point non plus cette institution dans les premiers temps de leur dynastie, parce que, comme ils affectaient de suivre dans toute leur conduite les exemples de piété et de simplicité que leur avait donnés leur chef Mohammed, fils de Tomrout, le Mahdi, ils se faisaient un scrupule d'employer dans leurs habits la soie et l'or. L'office d'intendant du tiraz fut donc inconnu à leur cour. Cependant, dans les derniers temps de cette dynastie, leurs descendants adoptèrent quelque chose de cet usage; mais il n'eut pas le même éclat qu'il avait autrefois. De notre temps, nous avons vu dans le Maghreb, chez la dynastie des Mérinites, à cause de sa magnificence et de sa grandeur, quelques traces de cet usage qu'elle avait empruntées d'Ebn-Alahmar d'Espagne, son contemporain, et celui-ci avait imité en cela les rois des dynasties particulières et avait conservé seulement quelques vestiges de l'ancien usage. Pour les dynasties turques de nos jours, en Egypte et en Syrie, l'usage du *tiraz* y est très en vogue, en raison de l'étendue de leurs États et du haut degré de civilisation de leurs pays. Toutefois, les étoffes ne se fabriquent point dans les pa-



lais de ces princes, et ils n'ont point à leur cour d'officiers chargés de cette partie de leur service. Ce qui leur est nécessaire en ce genre se tisse chez les ouvriers qui exercent cette profession, en soie et en or fin. On appelle ce tissu *Zerkesch*, d'un nom emprunté de la langue persane; on y trace les noms du sultan ou de l'émir: les ouvriers fabriquent cela comme toutes les autres choses destinées à l'usage de la cour. C'est Dieu qui règle d'avance la succession du jour et de la nuit, *il est le plus excellent des héritiers*: il n'y a point d'autre Dieu que lui.

---

C, note 2, page 255.

*Historia monasterii S. Florentii Salmusiensis*, apud Martenne et Durand, *amplissima collectio*, tome V, p. 4406.

« Sub tempore patris hujus Roberti (onzième siècle)  
 » claustralis fabrica mira lapidum sculptura cum versuum  
 » judiciis ac picturarum splendoribus est pollita. Ipse  
 » enim præfatus pater multitudinem copiosam ornatuum  
 » inauditorum diligens exquisitor adquisivit, videlicet mag-  
 » norum ex lana dossalium, cortinarum, fasterdium, ta-  
 » petum, bancolium cæterorumque ornatuum variis imagi-  
 » nibus insculptorum. Nempe duas mirificæ qualitatis et  
 » quantitatis componi fecit aulæas, quas trapezitæ conduc-  
 » tive pretiosa seta elephantæas imagines venuste conti-  
 » nentes consuerunt. Binos etiam ex lana dossales texi  
 » præcepit, quorum unus dum texeretur, memorato abbate  
 » in Franciam profecto, cum frater cellarius mixtum so-  
 » litum trapezitis vetuisset; en, inquiunt, in absentia



» boni domini nostri opus non deseremus, sed ut vos nobis  
 » ita et nos vobis opus universum faciemus, quod usque  
 » hodie universum aspicitur : item clarissima leonum  
 » specie multæ longitudinis sed et latitudine competenti,  
 » sanguineos gestantes campos alios fecerunt, in quibus  
 » margo erat candidus, bestię vel aves rubrę. Cujus in opere  
 » exemplum hujus patris circa compositum, usque ad tem-  
 » pus abbatis Willelmi cunctis clarius palliis mansit no-  
 » biscum. Nam in præcelsis solemnitatibus abbas elephan-  
 » tinis vestibus, alios priorum leoninis induebatur. Sed et  
 » alterum pallium detulit rotatum validum et magnum,  
 » quod ad maceriam cum cæteris tenditur. Ternas quoque  
 » inter quasdam alias auro late circumtextas decoravit ab-  
 » bas, stolamque ac manipulum eodem ornatu composuit,  
 » in quibus pendentes ad præcinctorium palmulelę tintin-  
 » nabulis organizabant argenteis. Casulam quoque purpu-  
 » ream religiosus Robertus, rex Francorum dedit, et uxor  
 » ejus Constantia regina albam levitę circa collum et hu-  
 » meros aureis ligaturis intertextam. Duo jaspidis albi zonis  
 » aureis alligati habita sunt dolmatica, quorum celebrius  
 » ex semetipso sunt, manicę sinistrę fimbrię plectro cer-  
 » nuntur retortę, recordationem prætendentes, contra  
 » mundi principem, dominicorum præceptorum. Duo  
 » etiam præcipua tapetia a transmarinis partibus a quadam  
 » regina sunt directa. Verum quot et quantis ornamen-  
 » torum copiis prædicti patris instantia sacer ille locus  
 » refulget, non est nostrę facultatis evolvere. »

On lit plus loin, p. 1130, à propos d'un autre abbé :

« Fecit hic venerabilis pater dorsalia duo egregia quę  
 » præcipuis solemnitatibus extenduntur in choro in quo-  
 » rum altero 24 seniores cum cytharis et phialis depin-



» guntur. In reliquo Apocalypsis Joannis opere est  
 » descripta eleganti. Fecit insuper quosdam miræ pulchri-  
 » tudinis pannos, sagittariis et leonibus et cæteris quibus-  
 » dam animantibus figuratos, qui in navi ecclesiæ festis  
 » solemnibus appenduntur. »

Ces renseignements sont précieux à plus d'un titre. Ils viennent à l'appui de ce que nous avons dit des présents offerts aux églises par les abbés et par les seigneurs; et du travail dans les monastères, travail auquel prenaient part les ouvriers du dehors, les *trapezitæ*; et de l'emploi de la laine dans ces tissus, véritables tapisseries; et de la reproduction des dessins qu'on voyait sur les étoffes orientales, ici les animaux, là les personnages, ailleurs les cercles. Nous n'insistons pas sur les autres détails que ces chroniques si intéressantes renferment.

Nous devons cependant faire remarquer le sens que nous semble avoir ici le mot *trapezitæ*, lequel veut dire en réalité changeurs, banquiers, comme l'observe Muratori, *Antiquitates italicæ, dissertatio XVI, col. 887*. Il est probable que les juifs, tout en faisant le commerce, soit des produits de l'Orient, soit des matières monétaires, accaparaient aussi l'industrie textile, afin d'éviter toute concurrence.

Dans le tome X du *Recueil des historiens de France*, p. 484, est citée une lettre de Guillaume d'Aquitaine, écrite en 1025, à Léon évêque de Verceil, où nous trouvons la preuve qu'en dehors des abbayes on travaillait aussi à la fabrication des tapis dans l'Aquitaine : « *Tapetum tibi possem mittere nisi fuissem oblitus quantæ longitudinis et*  
 » *latitudinis tapetum jamdudum requisisti. Rememora ergo,*  
 » *precor, quam longum et latum esse velis, et mittetur tibi,*  
 » *si invenire potero. Sin autem, jubebo tibi fieri quale*



» volueris si consuetudo fuerit illud texendi apud nos-  
» trates. »

---

D, note 2, page 270.

« Karolus gratia Dei rex Francorum et Langobardorum et Patricius Romanorum viro venerando et fratri carissimo, Offæ, regi Merciorum, salutem. Primo gratias omnipotenti Deo agimus de catholicæ fidei sinceritate quam in vestris laudabiliter paginis reperimus exaratam. De peregrinis vero qui pro amore Dei et salute animarum suarum beatorum apostolorum limina desiderant adire, cum pace sine omni perturbatione vadant. Sed si aliqui non religioni servientes, sed lucrum sectantes, inter eos inveniantur, locis opportunis statuta solvant telonea. Negotiatores quoque volumus ut ex mandato nostro patrocinium habeant in regno nostro legitime, et si aliquo loco injusta affligantur oppressione, reclamant se ad nos vel nostros iudices, et plenam jubebimus justitiam fieri. Cognoscat quoque dilectio vestra quod aliquam benignitatem de dalmaticis nostris vel palliis ad singulas sedes episcopales regni vestri vel Ethelfredi direximus in eleemosynam domni apostolici Hadriani, deprecantes ut pro eo intercedi jubeatis, nullam habentes dubitationem beatam illius animam in requie esse, sed ut fidem et dilectionem ostendamus in amicum nostrum carissimum, sed et de thesauro humanarum rerum, quem Dominus Jesus nobis gratuita pietate concessit, aliquid per metropolitanas civitates direximus, vestræ quoque dilectioni unum baltheum et unum gladium Huniscum et duo pallia serica. *Baluz. Capitul. tom. 1, p. 274.*

---



E, note 3, page 333.

Article 11 du traité conclu en avril 945 entre les empereurs de Constantinople et les Russes : « Le grand prince » des Russes et ses boyards enverront chez les Tzars grecs » autant de vaisseaux qu'il leur plaira, avec leurs députés » et leurs négociants suivant les anciennes conventions ; » mais la volonté de notre grand prince est que les en- » voyés pourvus autrefois de bagues d'or et les négociants » pourvus de bagues d'argent, soient munis à l'avenir les » uns comme les autres de lettres de créance, qu'eux seuls » aient le droit de présenter de telles lettres dans lesquelles » on spécifiera le nombre et nommément chacun des vais- » seaux qui seront partis, afin que nous puissions savoir » s'ils ont fait leur route et s'ils sont arrivés en sûreté. La » même chose sera observée à l'avenir par les Grecs, et en » cas qu'il se présente des négociants ou autres sans lettres » de créance, on aura droit de se saisir d'eux, de les en- » fermer et de les retenir jusqu'à ce qu'on ait donné avis » aux princes dont ils dépendent. S'ils ne veulent pas se » rendre et font résistance, on pourra les tuer sans que le » prince ait le droit de venger leur mort ; mais s'ils s'éva- » dent, on en donnera avis à leur souverain qui aura la » liberté de les rechercher et d'en disposer ainsi qu'il avi- » sera. Cependant s'il se présentait des Russes en Grèce » pour d'autres motifs que ceux de faire le commerce, on » ne serait pas obligé de leur donner par mois ce qu'on » est convenu de fournir aux négociants, et les princes » russes défendront expressément à tous ceux qui auront » envie de venir ici, de causer le moindre désordre, soit » dans notre pays, soit aux environs.



» Tous ceux qui arriveront ici seront obligés de descendre et de rester à Saint-Mamai, jusqu'à ce que les Tzars aient envoyé leurs officiers pour prendre leurs noms. Alors les ambassadeurs recevront les vivres nécessaires et les négociants ce qu'on leur accorde par mois. Ceux de la ville de Kief en premier lieu, ensuite ceux de Zernikof, de Périjaslaw et ainsi des autres. Quand ils viendront dans la ville, ils entreront par une seule porte qui leur sera assignée; ils n'auront point d'armes, n'excéderont pas le nombre de cinquante et seront conduits par un officier du Tzar. Après qu'ils auront achevé leurs affaires et traité de leur commerce, ils sortiront de la même manière qu'ils y seront entrés, et l'officier du Tzar les garantira de toute insulte. Mais si quelqu'un des Russes ou des Grecs commet une injustice, il sera obligé de réparer le dommage qu'il aura causé : de plus les Russes en entrant dans la ville n'y feront aucun désordre ; ils ne pourront acheter des étoffes dont le prix soit au-dessus de cinquante solotniks, et, afin de prévenir tout abus à cet égard, ils devront montrer toutes les étoffes achetées à l'officier du Tzar qui les cachètera et les leur remettra ensuite. Les Tzars s'obligent de donner aux Russes, quand ils retourneront dans leur pays, tout ce qu'il leur faudra pour leur subsistance en chemin, ainsi que tout ce dont ils auront besoin pour leurs vaisseaux, comme il a été déjà convenu ; et après qu'ils auront reçu tout ce qui leur sera nécessaire, ils retourneront dans leur pays. Bien entendu qu'ils n'hiverneront pas dans les environs de Saint-Mamai. »

On voit que la crainte inspirée par les Russes aux Grecs devenait la base de toutes les négociations. C'est ainsi que



le traité stipule plus loin, chap. VI, que les Russes ne pourront avoir aucun pouvoir dans la Chersonèse ni y faire la guerre, et, chap. VIII, qu'ils ne pourront hiverner à l'embouchure du Dniéper.

---

F, note 2, page 344.

Plusieurs auteurs ont cru retrouver l'étoffe nommée aujourd'hui *velours*, dans celle qui apparaît au moyen âge sous le nom de *samit*, et même dans celle qui représente, à une époque antérieure, le mot *hexamitum*.

*Velours*, *samit*, *hexamitum*, tels sont donc les noms d'étoffes sur lesquelles nous voulons présenter quelques réflexions.

Et d'abord, constatons que dès le neuvième siècle existait ce genre de tissu que l'on fabrique en coupant une partie des fils de la chaîne, et qui sont dénommés *peluches* et *velours*. Le manuscrit de Théodulphe en conserve un spécimen.

Les langues modernes en retenant les mots *velours*, *velvet*, *felbel*, *velluto*, indiquent que l'apparence velue du tissu a été la seule origine de son nom européen.

Si le nom *samit*, *samitum*, *sciamito*, a été rapproché de *velours*, c'est parce que l'allemand a conservé le mot *sammet*, en même temps que *felbel*, pour dire *velours*; et que *sammet* a évidemment une origine commune avec *samit*; puis, comme on fait dériver *samit* de *hexamitum*, on a été conduit à l'assimilation des trois noms *velours*, *samit*, *hexamitum*, assimilation qui paraît d'autant plus plausible que le russe ancien, le slave, désignait le *velours* par le mot



*aksamitt* (1) et qu'un écrivain du quinzième siècle, Æneas Sylvius, attribue au latin *hexamitum*, d'où il dérive le mot *aksamitt*, la même signification.

Nous ne mentionnons pas le mot grec *εξαμιτος*, employé par Nicéas (2), annaliste du treizième siècle, parce qu'il est identique au latin *hexamitum*, dont s'est servi Hugon Falcand au douzième siècle; l'un et l'autre auteur parlaient des mêmes ateliers de soieries établis en Sicile.

Qu'accidentellement le mot *hexamitum* ait été pris pour représenter un tissu velu, lorsque ce genre d'étoffe se répandit dans la consommation après l'époque des croisades, cela est possible; et c'est à notre avis, tout ce que veut dire Æneas Sylvius. Mais *hexamitum*, avait-il au onzième siècle cette signification? Que veut-il dire dans le texte de Hugon Falcand?

Voici la description des ateliers de Palerme faite par Falcand: « Nec vero nobiles illas palatio adhærentes si-  
 » lentio præteriri convenit officinas ubi in fila variis dis-  
 » tincta coloribus Serum vellera tenuantur et sibi invicem  
 » multiplici texendi genere coaptantur. Hinc enim videas  
 » amita dimitaque et tremita minori peritia sumptuque per-  
 » fici; hinc heximita uberioris materiæ copia condensari.  
 » Hic diarhodon igneo fulgore visum reverberat, hic dia-

(1) « Axamit, quod latine villosum sericum sonat. » Æneæ Syl-  
 vii Piccolomini..... opera quæ exstant omnia. *Basileæ*, in-f<sup>o</sup>, p. 743.

On trouvera tous les textes et toutes les opinions auxquels nous faisons allusion, dans la discussion complète que M. Francisque Michel a faite sur le velours et le samit (*Recherches, etc.*, I, *passim*) et dans celle que M. Semper, *der Stiel*, I, Seite, 171, a présentée sur le même sujet.

(2) Manuel Comnène, lib. II, cap. 8, édition de Bonn.



» pisti color subviridis intuentium oculis grato blanditur  
 » aspectu ; hic exarentasmata circolorum varietatibus  
 » insignita, majorem quidem artificium industriam et  
 » materiæ ubertatem desiderant, majori nihilominus  
 » pretio distrahenda. Multa quidem et alia videas ibi varii  
 » coloris ac diversi generis ornamenta, in quibus et se-  
 » ricis aurum intexitur, et multiformis picturæ varietas  
 » gemmis interlucentibus illustratur (1). »

Pas une allusion, on le voit, n'est faite à des tissus *velus*, et cependant avec quel soin l'auteur recueille tous les renseignements sur les étoffes qu'on fabrique ou qu'on brode, sur les couleurs, sur les dessins, sur les matières employées ! Certes il n'aurait pas négligé une description aussi intéressante que celle d'un métier de *velours* ; néanmoins, pour retrouver dans l'*hexamitum* de Falcand, le *villosum sericum* dont parle Æneas Sylvius, on a cru devoir observer que le *velours* est un tissu qui se fabrique à six fils en dent, et que *hexamitum* veut dire *étoffe à six fils*.

Sans nous appesantir sur la subtilité de cette réflexion qui veut qu'un voyageur, en visitant un atelier où l'on fabrique du *velours* aille examiner combien de fils de chaîne sont réunis dans une seule dent du peigne, au lieu de s'arrêter devant l'aspect si remarquable de ce tissu velu, nous nous demanderons si le mot *hexamitum* veut bien dire tissu à six fils ?

Admettre que le mot *mitum* qui entre dans les termes de la progression : *amitum*, *dimitum*, *tremitum*, *hexamitum*, représente un fil de chaîne, c'est rendre inexplicable l'accroissement progressif d'habileté dont parle Falcand. La

(1) Apud Muratori, *Rer. ital. Scriptores*, VII, col. 256.



matière s'entasse, si on met six fils dans une dent du peigne au lieu de deux ou trois, mais l'accumulation de la matière n'exige pas dans l'ouvrier qui la tissera une supériorité qu'il faille noter avec admiration.

D'ailleurs, en lisant avec attention le texte, ne voit-on pas que ce qui étonne le plus l'écrivain c'est la diversité des couleurs, c'est la multiplicité des nuances? Et n'est-ce pas l'impression la plus naturelle qui agisse sur nous lorsque nous entrons dans un atelier de tissage? Ne sommes-nous pas de prime-abord frappés de l'éclat et du mélange des couleurs, et du dessin coloré qui en résulte?

Pline l'a dit: « Plurimis liciis texere quæ polymita appellant Alexandria instituit. » *Mitum*, c'est la nuance introduite dans le tissu par le jeu des lices; et il y avait un art, que saint Jérôme dans son épître à Fabiola a nommé *ars polymita*, dans lequel s'exerçaient les ouvriers tisseurs se destinant à fabriquer des étoffes façonnées, et des étoffes brochées.

Τριμιτος, *trilix*, dit M. Waddington dans son intéressante et savante monographie de l'édit de Dioclétien (1), c'est le tissu où l'on fait entrer trois lices, ou trames de couleurs ou de natures différentes; et cette interprétation du mot μιτος, *mitum*, rappelons-le, est celle que Desmarets a soutenue en 1806, dans un rapport lu à l'Institut et déjà mentionné par nous.

*Hexamitum* est donc un terme technique, un terme de fabrique recueilli par Hugon Falcand dans les ateliers de Palerme; il veut dire une étoffe à six couleurs fabriquée à l'aide du jeu des lices, et, comme un spécimen de cette

(1) Publiée par Firmin Didot, 1864, pag. 30.



fabrication qui exige une grande habileté de la part des ouvriers et beaucoup de matière première, *majorem artificium industriam et materiæ ubertatem*, l'auteur cite l'*exarentasmata*, étoffe remarquable par les cercles variés qui forment le dessin, *circulorum varietatibus insignita*, et que l'on retrouve fréquemment dans les représentations des vieilles étoffes.

De ce tissu broché au tissu velu, nous avouons ne pas voir la transition; et du fait affirmé par Æneas Sylvius nous n'avons qu'une explication plausible, c'est celle-ci : on aura au quinzième siècle emprunté au latin, à cause sans doute de la similitude de nom, le mot *hexamitum*, pour représenter l'étoffe velue très-répondue à cette époque sous le nom de *samit velu*, *sciamito velluto*.

Il est très probable que dans le commerce on a souvent supprimé l'adjectif *velu*, et nommé simplement *samit*, le *samit velu* : ainsi s'expliquerait la survivance du mot *sammet* pour dire *velours*, car pour repousser l'assimilation complète du *samit* au *velours*, il suffirait de citer les textes où il est question de l'emploi du *samit*.

Nous ne devrions pas parler de ce tissu qui a sa place marquée dans l'étude des étoffes venues dans la consommation après les croisades. Cependant pour compléter cette note, dussions-nous avoir à nous répéter ou à nous contredire plus tard, nous donnerons ici notre opinion sur le *samit* et sur le *velours*.

Accordant une priorité au mot *sciamito*, à cause de la priorité des Italiens dans le commerce avec l'Orient, nous avons interrogé un vieux dictionnaire étymologique; il nous a répondu : « *Sciamito*, spezia di drappo di varie sorte e » colori — lat. *hexamitus* — in Persia : *sciamek*, veste corta



» *sciamak*, altra spezia di veste; *sciamer*, velo del capo—  
 » in Arabia : *scemuk*, veste sottile; *scemlet*, vestimento che  
 » avvolge il corpo. »

Pour confirmer l'origine asiatique de cette étoffe, nous ferons observer que les écrivains de l'époque des croisades énumèrent une prodigieuse quantité de *samits* dans la consommation des Arabes et des Turcs; et qu'il est question de cette étoffe en Occident seulement après que les mœurs et les tissus de l'Orient eurent envahi l'Europe.

Ces *samits* n'étaient pas toujours en soie : nous en avons la preuve dans les usages si variés et souvent si communs indiqués pour cette étoffe; dans la distinction soigneusement faite des mots *serica* et *samita* par les auteurs qui mentionnent les tissus asiatiques; enfin dans la locution si fréquente *samits de soie*.

Au reste Ménage (*Dictionnaire étymologique*, in-f°, 1694, p. 654) dit : *samy*, une espèce de drap demy-soye qui ressemble en lustre au satin, mais il est plus étroit et de plus de durée.

Et Roquefort (*Glossaire de la langue romane*, in-8°, 1808) : *sami*, *samet*, *samis*, *samit*, *sammit*, *samy*, *samyt*, étoffe le plus souvent de soie fine et précieuse, qui était brochée de fils d'or ou d'argent, sorte de taffetas ou satin. On a donné aussi ce nom à la toile de lin ou de coton très-fine.

Ainsi le *samit* est une étoffe orientale qui a tiré son nom du nom du vêtement auquel on la destinait; elle était primitivement en coton ou en lin, mais suivant les usages de la fabrique asiatique on mélangea tantôt l'or, tantôt la soie avec ces matières premières. Après les croisades, le *samit* étant très-recherché dans l'Occident, on donna ce nom à des étoffes très-diverses et qui n'avaient d'autre similitude que



le mélange des mêmes matières textiles : de là le nom de *samit* appliqué soit au satin, soit au *velours*. Si le plus souvent on prit soin d'ajouter un adjectif qui indiquât l'apparence du tissu, parfois on le supprima : de là les expressions *samit velu*, puis *sammet*, pour représenter les tissus à poils.

Quant au *velours*, le fait que l'arabe est la seule langue qui ait un mot spécial pour ce tissu, le mot *Kathifet* (le serbe a conservé le nom, *Kadiva*) dérivé du nom de la ville arabe où pour la première fois le *velours* aurait été fabriqué, la remarque que ce mot est le plus ancien qu'on puisse citer comme le représentant, l'absence durant le moyen âge en Europe, d'un nom qui s'applique à coup sûr à ce tissu *velu*, l'observation que les noms modernes sont des noms descriptifs de l'apparence *velue* et non des noms spéciaux du tissu lui-même, tout indique que l'Orient est la patrie de cette riche étoffe. La difficulté de fabriquer le *velours* en aura limité l'emploi dans la consommation arabe ; les ateliers musulmans de soieries, établis en Occident, n'en produisaient pas encore au douzième siècle. Après les croisades, les étoffes *velues* sont entrées dans la consommation européenne, où elles prirent le nom de *samits*, alors en vogue. Mais bientôt, lorsque, par suite d'une nouvelle révolution dans les costumes, la mode de s'italianiser succéda à la mode de s'orientaliser, le *velours* acquiert son nom définitif et devient le tissu préféré par l'aristocratie, répandant partout avec lui la réputation des fabriques de Venise et de Gènes.

---



# TABLE DES MATIERES.

---

## CHAPITRE PREMIER.

### HISTOIRE DE LA SOIE CHEZ LES BYZANTINS.

Condition de l'industrie de la soie dans l'empire grec au VII<sup>e</sup> siècle. — Prolégomènes. — L'industrie de la soie en Syrie. — Chassée par les Arabes, elle ne s'établit pas en Asie Mineure. — On ne la trouve dans la Grèce qu'au XI<sup>e</sup> siècle. — Constantinople seule conserve sans interruption des manufactures de soieries; elle fabrique presque uniquement des pourpres. — Causes qui arrêtaient le développement de l'industrie de la soie dans l'empire grec. — Législation commerciale, situation des artisans, régime des manufactures. — Au XII<sup>e</sup> siècle, son succès en Grèce. — Les Juifs. — Recherches sur le commerce des soieries : jusqu'au X<sup>e</sup> siècle il s'approvisionne en Chine; postérieurement il a son siège à Trébizonde et est alimenté par les Arabes. — Route pour aller en Chine par le Nord de la mer Caspienne. — Les Khazares. — Production d'étoffes de soie dans l'Asie centrale : les Hakas et les Ouïgours. — Détails sur l'industrie de la soie en Chine. . . . . 2

## CHAPITRE II.

### COMMERCE ET INDUSTRIE DES ARABES.

Divers noms de la soie chez les Arabes : *harir*, *cazz*, *ibrisam*. — Les Arabes vont chercher des soieries en Chine par mer. — Ce commerce maritime direct est interrompu au X<sup>e</sup> siècle; coup d'œil rétrospectif. — L'Inde n'est plus un pays de transit pour les soieries, causes de ce changement. — Commerce par terre des Arabes dans l'Asie. — La loi musulmane favorise le commerce et l'industrie. — Rôle des Juifs dans l'Asie occidentale. — Tableau de l'industrie séricicole arabe d'après les géographes arabes du moyen âge; elle est surtout établie dans les provinces voisines de la mer Caspienne. — Manufactures d'étoffes de soie. — Commerce d'exportation par



Trébizonde, par la Syrie, par l'Égypte. — Les Arabes en Afrique, en Sicile et en Espagne; l'industrie de la soie est introduite à Cèbes, à Palerme, et dans le khalifat de Cordoue. — Jaen et Almería. — Les Juifs en Espagne. . . . . 414

### CHAPITRE III.

#### COMMERCE DES SOIERIES EN EUROPE.

En Europe, l'industrie de la soie est nulle; le commerce des soieries est seul à étudier. — Pour la France, il est subordonné à la situation des Juifs, seuls intermédiaires de ce commerce, et aux relations avec le Levant. — Son développement dans le midi de la France; sa gêne dans les provinces où le régime féodal domine. — Rôle des Normands au onzième siècle. — Dans l'Espagne chrétienne, les tissus de soie sont abondants: ils ont surtout une origine arabe. — Dans l'Italie, les soieries sont fournies et par le commerce avec l'empire grec, et par le commerce avec l'empire musulman. — Amalfi. — Venise. — Influence du christianisme sur la consommation des soieries: Rome. — Le nord de l'Europe reçoit les tissus d'Orient et par la Frise, et par la Russie: étude de ces deux routes commerciales. — Recherches sur les variétés de soieries que l'on rencontre dans le commerce du moyen âge. — Résumé. . . . . 243

APPENDICE. . . . . 367



## FAUTES A CORRIGER.

Page 5, ligne 16, *au lieu de* : avait, *lisez* : avaient.

Page 41, notes, ligne 27, *au lieu de* : Guarragai, *lisez* : Guarrazar.

Page 23, notes, ligne 4,	}	<i>au lieu de</i> : Friesinger ou Fresingen,
Page 62, notes, ligne 10,		<i>lisez</i> : Frinsingen. « C'est le nom de
Page 213, ligne 20,		» la ville dont Othon, ancien abbé
Page 214, ligne 9,		» de Miramon, de l'Ordre de Cîteaux, » fut nommé évêque. »

Page 29, ligne 16, *au lieu de* : συριζα, *lisez* : σηριζα.

Page 33, notes, ligne 2, *au lieu de* : χορητι, *lisez* : χορητι.

Page 50, notes, ligne 1, *au lieu de* : vestes, *lisez* : vestis.

Page 90, ligne 8, *au lieu de* : Taxa, *lisez* : Tana.

Page 92, ligne 6, *au lieu de* : χροιν, *lisez* : χροιαν.

Page 93, ligne 1, } *au lieu de* : Khourgsitan, *lisez*

Page 112, notes, ligne 4, } Khouzistan.

Page 93, notes, ligne 2, *au lieu de* : Cibat, *lisez* : Cibot.

Page 94, notes, lignes 2 et 13, *au lieu de* : Kuid de Schlæger,  
*lisez* : Kurd de Schlæzer.

Page 96, notes, ligne 12, *au lieu de* : praccidit, *lisez* : præcidit.

Page 114, notes, ligne 1, } *au lieu de* : Kazonyny, *lisez* :

Page 115, notes, ligne 12, } Kazouyni.

Page 118, notes, ligne 6, *au lieu de* : fils de Cassens, *lisez* :  
fils de Cassem.

Page 148, notes, lignes 2 et 4, } *au lieu de* : OElmer, ou OEsler.

Page 157, ligne 13, } *lisez* : OEsner.

Page 153, ligne 11, *au lieu de* : Farrondj, *lisez* : Farroudj.

Page 155, ligne 5,	}	<i>au lieu de</i> : Omaigades, <i>lisez</i> : Omai yades.
Page 157, ligne 22,		

Page 159, notes, ligne 6, *au lieu de* : Bonides, *lisez* : Bouides.

Page 175, ligne 12, renvoi (1) à supprimer.

Page 195, ligne 17, *au lieu de* : ne traversant, *lisez* : en tra-  
versant.



- Page 208, notes, ligne 8, *au lieu de* : con la regioni, *lisez* : con le regioni.
- Page 218, ligne 7, *au lieu de* : Kalat at Tiraz, *lisez* : Kalat al Tiraz; — et ligne 19, *au lieu de* : soiries asiatiques, *lisez* : soieries asiatiques.
- Page 229, notes, ligne 3, *au lieu de* : pulting, *lisez* : putting.
- Page 236, notes, ligne 12, *au lieu de* : Nonairi, *lisez* : Nowairi; — et ligne 13, *au lieu de* : p. 310, *lisez* : p. 350.
- Page 250, notes, ligne 10, *au lieu de* : habcant, *lisez* : habcant.
- Page 253, notes, lignes 9 et 10, *au lieu de* : deux volumes remplis, *lisez* : deux parties en un volume remplies.
- Page 282, ligne 9, *au lieu de* : féodeaux, *lisez* : féodaux.
- Page 313, ligne 1, *au lieu de* : Stauraun, dyapistia, *lisez* : Stauracin, dyapistin.
- Page 316, ligne 3, *au lieu de* : Em. *lisez* : Ems.
- Page 331, lignes 5 à 7, *au lieu de* : Mais, du dixième siècle seulement, datent les notions historiques sur l'est de l'Europe à cette époque; *lisez* : Mais, du dixième siècle seulement, datent les notions historiques sur l'est de l'Europe; à cette époque, etc.
- Page 332, notes, ligne 1, *au lieu de* : commencer, *lisez* : commercer.







EXTRAIT DU CATALOGUE  
DE LA LIBRAIRIE D'AUGUSTE DURAND.

DU MÊME AUTEUR :

- Histoire de la Soie** pendant les temps antérieurs au VII<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne (1<sup>re</sup> partie). 1862, in-8, avec carte. 5 »
- Egger** (E.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, etc. — Apollonius Dyscole Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité. 1854, in-8. 7 »
- Mémoires de littérature ancienne. 1862, 4 beau vol. in-8. 7 »
- Mémoires d'histoire ancienne et de philologie. 1863, 4 beau vol. in-8, avec planches. 8 »
- *Le même ouvrage*. Papier vélin. 4 vol. in-8. 10 »
- Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant d'Égypte, et qui portent des inscriptions grecques. 1857, in-4 3 »
- Fustel de Coulanges**, prof. d'hist. à la Faculté des lettres de Strasbourg. — La Cité antique; étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome. 1864, in-8 7 »
- Julien** (Stan.). — Substance anesthésique employée en Chine dans le commencement du III<sup>e</sup> siècle, pour paralyser momentanément la sensibilité. Br. in-4. 4 »
- Renseignements sur la cire végétale et sur les insectes qui la produisent. 1857, in-8. 4 »
- Monfalcon** (J.-B.), conservateur de la bibliothèque de la ville de Lyon. — Musée lapidaire de la ville de Lyon. 1860, gr. in-4, pl. cartonné. 30 »
- Magnifique volume imprimé par Perrin, de Lyon. Il n'en a été tiré que 50 exemplaires.
- Muller** (Ottfried). — Histoire de la littérature grecque, trad. de l'allemand par Karl Hillebrand, prof. à la faculté des lettres de Douai. 1865, 3 beaux vol. gr. in-18 Jésus. 42 »
- *Le même ouvrage*. 1865, 2 vol. in-8. 48 »
- Muller** (Max), prof. à l'université d'Oxford, membre correspondant de l'Institut de France, etc., etc. — La Science du langage. Cours professé à l'Institut royal d'Angleterre; traduit de l'anglais par MM. G. Harris, prof. au lycée d'Orléans, et G. Perrot, ancien membre de l'école française d'Athènes, prof. de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. 1864, 4 beau vol. in-8. 8 »
- Ouvrage qui a remporté le prix Volney en 1862.
- Naudet**, membre de l'Institut. — De la Noblesse et des Récompenses d'honneur chez les Romains. 1863. 4 vol. in-8, imprimé sur beau papier vélin. 4 »
- Rossignol** (J.C.), membre de l'Institut. — Mémoire sur le métal que les anciens appelaient orichalque. In-8. 2 »
- Les métaux dans l'antiquité (Origines religieuses de la métallurgie, ou les Dieux de la Samothrace représentés comme métallurges d'après l'histoire et la géographie. — De l'Orichalque, histoire du cuivre et de ses alliages, suivies d'un appendice sur les substances appelées *Electre*). 1863, 4 beau vol. in-8. 6 »





HISTOIRE  
DE  
LA SOIE

II<sup>e</sup> PARTIE.

Prix : 5 FR.

A. DURAND

LITÉRAIRE.

—  
1865